

3 1761 06977674 8



Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa





HISTOIRE  
DU  
**PROTESTANTISME**  
EN TOURAINE

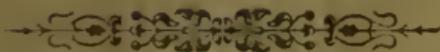
PAR

A. DUPIN DÉ SAINT-ANDRÉ

PASTEUR

« Je l'ai écrit le plus près de la  
vérité que j'ai pu. »

COMMINES.



PARIS

GRASSIN

LIBRAIRE-ÉDITEUR

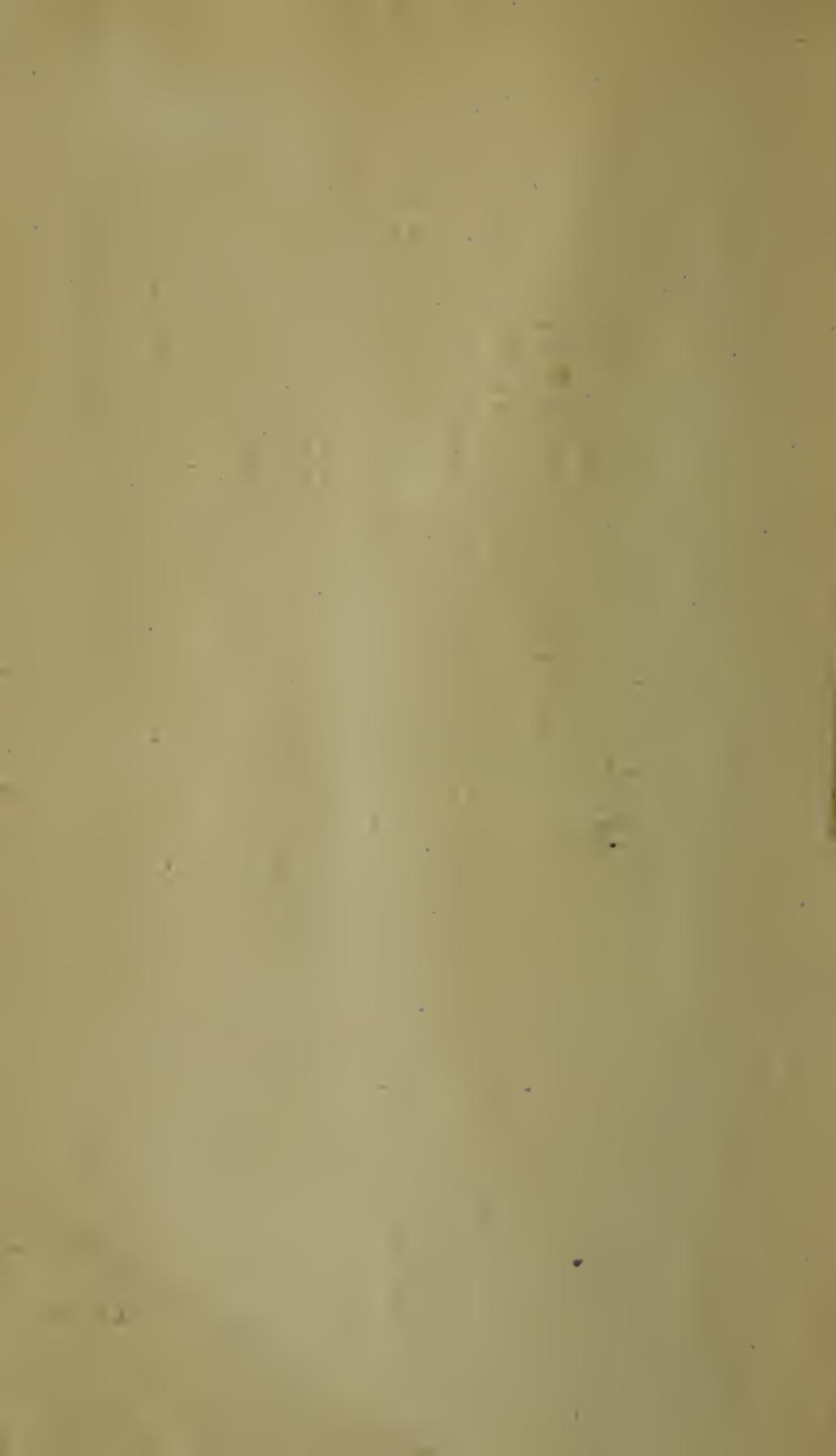
2, Rue de la Paix

FISCHBACHER

LIBRAIRE-ÉDITEUR

33, Rue de Seine, 33

1885







HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME  
EN TOURAINE

## DU MÊME AUTEUR

---

DES PARTIS qui divisent le Catholicisme contemporain.  
Conférence. Prix ..... 50 c.

LIVINGSTONE, histoire abrégée de sa vie, volume in-12<sup>o</sup>  
(Grassart). Prix..... 1 fr.

L'AFRIQUE CENTRALE, région des grands lacs. Étude  
géographique, (Bonhoure). Prix..... 60 c.

LES TAXES DE LA PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE, d'après  
l'édition publiée à Paris en 1520, par *Toussains Denis*.  
Traduction nouvelle en regard du texte latin, avec une  
introduction. (Fischbacher). Deuxième édition. Prix 1 fr.

Quelques exemplaires sur papier de Hollande. Prix 3 fr

LE MEXIQUE AUJOURD'HUI, impressions et souvenirs de  
voyage. Vol. in-12, Plon, Paris, 1884. Prix... 3 fr. 50

---

HISTOIRE  
DU  
PROTESTANTISME  
EN TOURAINE

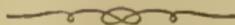
PAR

A. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ

PASTEUR

« Je l'ai écrit le plus près de la  
vérité que j'ai pu. »

COMMINES.



PARIS

GRASSART  
LIBRAIRE-ÉDITEUR  
2, rue de la Paix

FISCHBACHER  
LIBRAIRE-ÉDITEUR  
33, rue de Seine

1885

Bo  
847  
168087

Library  
25 1875

A MESSIEURS

DEVILAINÉ, FOLTZ,  
GRAND D'ESNON, RENAUDÉ, et baron  
DE WALDNER,  
Membres du Conseil presbytéral de Tours

MESSIEURS.

Nous allons célébrer le deuxième centenaire de la révocation de l'édit de Nantes, et rendre à la mémoire de nos pères le pieux hommage qui leur est dû. Il est bon qu'on sache ce qu'ils ont été et ce qu'ils ont souffert : Je suis donc heureux de pouvoir offrir cette année à l'église, dont vous êtes avec moi les représentants officiels, une histoire de son passé. Permettez-moi de vous dédier ce petit volume.

Tours, 1885.

A. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ.



# PRÉFACE

---

*Personne jusqu'ici n'a écrit l'Histoire du Protestantisme en Touraine. Nous avons essayé de combler cette lacune ; mais nous n'avons trouvé de renseignements abondants et suffisamment complets que sur l'Église réformée de Tours. C'est donc plutôt une monographie de cette Église que nous publions ; cependant les noms de Saint-Avertin, de Loches, de l'Ile-Bouchard, de Chinon, d'Amboise, de Saint-Christophe et de Châtillon-sur-Indre, reviennent assez souvent dans ces pages, pour nous donner le droit d'intituler notre Essai : Histoire du Protestantisme en Touraine.*

*Nous connaissons mieux que personne les lacunes de ce travail, et nous espérons que d'autres plus heureux que nous, le corrigeront et le compléteront.*

*En 1882, nous avons inséré dans l'Encyclopédie de M. Lichtenberger une étude sur le protestantisme tourangeau.*

*Des documents découverts depuis nous ont fait modifier quelques-unes de nos conclusions. Nous abandon-*

nous par conséquent tout ce qui, dans l'article en question, pourrait n'être pas d'accord avec le récit que nous publions aujourd'hui. D'ailleurs, corriger une erreur est chose douce pour un homme qui a pris pour devise le mot de Commynes : « Je l'ai écrit le plus près de la vérité que j'ai pu. »

Nous sommes heureux d'inscrire ici les noms des personnes qui ont bien voulu nous aider dans nos longues recherches. Nous devons à M. le Dr Giraudet, à M. Dorange, ancien conservateur de la Bibliothèque de Tours, à M. Brouillard, à M. Bouchot, de la Bibliothèque nationale, à M. O. de Grenier, de Causade ; à M. Weiss, de la Bibliothèque du Protestantisme français, à M. Lièvre, d'Angoulême, et surtout à M. Paul de Félice, pasteur à Chartres, la connaissance de quelques documents fort précieux. Qu'ils veuillent bien agréer l'expression de notre gratitude la plus sincère et la plus vive.

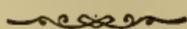
---

# HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME

## EN TOURAINE



### CHAPITRE PREMIER

#### LES ORIGINES



« La peste luthérienne va croissant outre mesure et répand partout son venin, » écrivait en 1523, l'Évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet. En effet, depuis quelques années la Réforme, qui a été un élan de liberté et une affirmation des droits de la conscience et de la pensée, avait fait de nombreuses conquêtes dans toutes les classes de la société française. Des savants et des littérateurs, des seigneurs et des artisans avaient adopté les idées nouvelles et saluaient l'avenir avec joie. « Dieu renouvellera le monde, » disait Farel à Le Fèvre d'Étaples ; « La vérité revient de l'exil, » écri-

vait à Erasme Guillaume Budé, et d'autres ajoutaient : « Elle illuminera nos ténèbres. »

La Touraine, avec ses grands seigneurs indépendants et lettrés, avec sa population sceptique et railleuse, ses savants, dont Rabelais est resté le joyeux représentant, ne devait pas repousser la Réforme. On respirait sur les bords de la Loire un air trop libre pour se laisser effrayer par les hardiesses des novateurs (1). Elles eurent d'ailleurs de bonne heure tout l'attrait du fruit défendu.

Nous aimerions savoir comment et par qui la doctrine luthérienne a été introduite en Touraine. Malheureusement, les origines premières du mouvement religieux, qui se produisit au xvi<sup>e</sup> siècle dans notre province, sont enveloppées de ténèbres profondes. On peut affirmer cependant que la Réforme a eu des partisans à Tours dès 1525.

Nous en avons trouvé la preuve dans un manuscrit latin, que nous citerons plus d'une fois, dans l'*Histoire de la très célèbre église de St-Martin de Tours*, par Rodolphe Monsnier, prêtre de cette église. L'auteur devait être bien renseigné et son témoignage en pareille matiè-

(1) Parmi les défenseurs de Reuchlin, Le Fèvre d'Étaples cite un Tourangeau, *Guillaume Chastel* (Castalius), « *Archidiaconus turonensis* ». Herminjard, *Corr. des Réf.*, t. 1<sup>er</sup>. page 16.

re ne saurait être suspect. Or voici ce qu'il dit :

« Jusqu'ici la S<sup>te</sup>-Basilique de S<sup>t</sup>-Martin avait conservé intacte la foi catholique des anciens. Aucun des siens n'avait été souillé, que nous sachions, par l'une des hérésies, qui au cours des siècles ont paru dans l'Eglise, quand, au mois de décembre 1525, par un juste jugement de Dieu, elle fut déchirée par l'hérésie luthérienne qui était alors pleine de force. Quelques prêtres habitués, ayant plus de goût pour ces nouveautés, qu'il ne l'aurait fallu, prêchèrent certains dogmes luthériens au grand dommage de l'église et de la foi catholique (1). » — Les premiers prédicateurs de la Réforme en Touraine sont donc sortis de l'abbaye de St-Martin. D'ailleurs, il n'y a rien dans ce fait qui doive nous surprendre. La bibliothèque de la collégiale possédait les Bibles les plus rares et les commentaires les plus précieux (2). On y trouvait en particulier plusieurs exemplaires des

(1) Voir le texte tout entier un peu plus loin. Cf. *St-Martin*, t. III. *Extrait du registre capitulaire 1374 à 1562*, f<sup>o</sup> 265 (Bibl. de Tours).

(2) L'un des traducteurs de la Bible les plus connus, Jehan de Rely, « grand annonciateur de la parole de Dieu, » dit Le Fèvre d'Étaples avait été doyen de St-Martin de Tours. Voir Herminjard, *op. c.*, t. I<sup>er</sup>, p. 160 ; cf. Pétavel, *La Bible en France*, p. 54 et ss.

œuvres de Nicolas de Lyra, le précurseur de Luther, et peut-être quelques prêtres, loin de suivre l'exemple d'oisiveté et de libertinage que donnaient la plupart des moines, avaient-ils passé leur temps à étudier les épîtres de saint Paul, source première de la théologie réformée. D'un autre côté, les livres venus de Suisse, de Hollande ou d'Allemagne n'étaient pas rares. On lisait un peu partout les écrits d'Erasme et de Luther (1). Les *habitués* de la basilique de St-Martin avaient donc pu s'éclairer facilement sur les grandes questions qui passionnaient les esprits. Ils avaient pris parti pour la Réforme, et en 1525 ils en prêchaient les doctrines. Ce zèle pouvait les mener loin. Marguerite d'Angoulême « la princesse très chrétienne », leur protectrice naturelle, était alors en Espagne auprès de François I<sup>er</sup>, prisonnier de Charles-Quint depuis la bataille de Pavie. La France était gouvernée par la régente, Louise de Savoie, femme superstitieuse et de mœurs dissolues, qui vou-

(1) Lambert d'Avignon avait traduit quelques livres d'Érasme (Herminjard, op. c., t. 1<sup>er</sup> p. 373), et il est permis de croire qu'il existait des traductions en langue française de plusieurs écrits de Luther (Herminjard, op. c., t. 1<sup>er</sup>, p. 155, note ô), écrits dont le succès était prodigieux. « *Nulli libri avidius emuntur* » écrivait le 1<sup>er</sup> nov. 1520 Glareanus à Zwingle. (Herminjard, op. c., t. 1<sup>er</sup>, p. 62).

lant être agréable au pape, avait nommé des commissaires « pour informer, vacquer et entendre à la répréhension, correction et pugnition » des novateurs. Un souffle d'intolérance passait sur le pays tout entier, et tandis que des luthériens étaient jetés dans les cachots de la Conciergerie, la Sorbonne triomphait. Les prêtres habitués de St-Martin durent trembler quand, au mois de décembre, le chapitre de la collégiale les fit sommer de comparaître devant lui. Hérétiques, ils l'étaient. Membres « de ceste damnée secte de Luther » que le pape Clément VII avait déclaré dans sa bulle du 17 mai de cette année là, vouloir « extirper, éteindre et abolir », pouvaient-ils attendre quelque pitié ? Allaient-ils être traités comme Jean Leclerc, le cardeur de laine de Meaux, qui après avoir été fouetté publiquement, avait été marqué d'un fer rouge et chassé du royaume ? Ou bien devaient-ils avoir le sort de maître Jacques, le libraire de Metz, qui naguère, avait été mis au carcan dans une fosse, et avait eu les deux oreilles arrachées ? — Evidemment le chapitre pouvait les perdre. Il se contenta de leur infliger une verte réprimande et les menaça, s'ils ne cessaient immédiatement leurs prédications hérétiques, de les chasser de la Ste-Basilique. — Quel dommage que le clergé de France tout entier n'ait pas eu le bon sens

et la modération de celui de St-Martin ! Que de larmes et que de sang de moins dans notre histoire (1) !

« Les hommes veulent être conduits et non trainés, » écrivait un jour Œcolampade à Farel. Belle pensée, que les lutteurs du xvi<sup>e</sup> siècle n'étaient pas en général capables de comprendre ! La violence leur allait mieux que la persuasion, et dans ce temps d'intolérance universelle, le clergé qui se sentait directement menacé, avait moins que personne le goût de la discussion libre, d'où naissent les convictions raisonnées et raisonnables. L'hérésie l'effrayait et il avait juré de la poursuivre sans

(1) Hactenus Sta-Basilica Martiana Majorum suorum fidem catholicam inconcusse servaverat, nullos ex suis, quod sciamus, supervenientes in ecclesia catholica decursu temporum hæreses ad hoc tempus fœdaverant, mense tamen Decembri insequentis anni 1525, justo Dei judicio adoritur et laccessitur ab hæresi lutherana tunc vigente. Cum enim *quidam ex habituat*is ejusdem novitatis plus quam opertet studiosores *dogmata quædam lutherana* disseminassent in perniciem ecclesiæ et catholicæ fidei confestim acriter increpantur a D. D. Decano, Canonicis et Capitulo, qui, nisi cessent illico ab hujusmodi dogmatum hæreticorum disseminatione, confestim in perpetuum a Sta-Basilica fore expellendos ipsis denuntiant. Quod exortam hanc procellam sedavit ad tempus. « *Celeberrima sancti Martini Turonensis Ecclesiæ historia*, authore M. Rodolpho Monsnier, presbytero ejusdem Ecclesiæ, liber III, p. 338. (Bibl. de Tours).

trêve ni merci. Jamais serment n'a été plus fidèlement tenu.

Les menaces que le chapitre de St-Martin avait adressées aux prêtres habitués de la basilique, n'avaient pas empêché le mouvement réformateur de s'étendre dans le pays. Les procès-verbaux du concile provincial, qui se réunit à Tours en 1528, nous en fournissent la preuve. Nous nous y arrêterons un instant. — Il n'est peut être pas inutile de rappeler que l'année précédente, au mois de décembre, François I<sup>er</sup> avait tenu un lit de justice et demandé aux notables réunis de lui aider à payer la rançon de ses fils, prisonniers de Charles-Quint. Le cardinal de Bourbon avait promis 1 300 000 livres au nom du clergé de France, en suppliant le roi de travailler de tout son pouvoir à l'extermination des luthériens. C'est pour ratifier ce marché, que les conciles provinciaux furent convoqués en 1528. L'assemblée de Tours n'eut pas d'autre origine (1). Le roi, qui cependant n'était pas fanatique, — il était trop léger et trop peu convaincu pour être un ardent défenseur de la messe, — voulant gagner les bonnes grâces du clergé, avait écrit au chapitre de Tours pour rappeler qu'on lui avait déjà demandé « de chasser la damnée

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. VIII, p. 105.

secte des luthériens » et déclarer qu'il était tout disposé à le faire... Il ajoutait même, qu'il avait ; « comme roy très chrestien » cette chose « très à cœur... et disait qu'il y tiendrait la main et s'y emploieroit par tous les moiens à luy possibles (1) ». — Les prélats ne demandaient pas autre chose ; mais leur joie ne fut pas généreuse. Suivant le conseil que leur avait donné le pape, ils refusèrent au roi le subside qu'il réclamait : ils résolurent en revanche, comme les pères du concile de Sens, d'extirper le « cancer » de l'hérésie. Les procès-verbaux de l'assemblée de Tours, sont malheureusement très sobres de détails. On n'y trouve le nom d'aucun des chefs du mouvement réformateur. Tout ce qu'ils nous apprennent, c'est que le nombre des luthériens était déjà fort considérable en Touraine, aussi bien que dans les provinces voisines. — « *Ils pullulent de tous côtés,* » s'écrie le chanoine Bontan, au cours de la discussion, et il supplie les Evêques, « d'accord avec ses collègues chargés de ce soin et députés pour cela, » de s'occuper activement de l'extirpation des idées nouvelles. C'était le conseil qu'avait déjà donné le

(1) Voir *Instructiones ex parte Regis ad capitulum turonense*, dans les *Concilia Provinciæ Turonensis*, ms. t. VI, p. 365. (Bibl. de Tours).

président en disant : « *que les Evêques suffragants et autres, autant que cela les regarde et leur appartient, aient soin d'arracher avec diligence les hérésies qui pullulent dans cette province de Tours et dans les diocèses voisins,* » et le chanoine Bontan d'ajouter : « *il faut châtier les luthériens* (1) ».

Paris avait donné l'exemple. Déjà, en 1526, Jacques Pavannes, homme intègre et lettré, coupable d'avoir nié l'existence du purgatoire, la vertu de l'eau bénite et la puissance de la Vierge et des saints, avait été brûlé vif en place de Grève; l'ermite de Livry avait eu même sort pour avoir prêché aux paysans la doctrine des gens de Meaux, et Louis de Berquin, qui plus tard paya de sa vie son attachement à l'Évangile, convaincu d'avoir traduit en français quelques opuscules de Luther, avait été mis deux fois en prison et n'avait dû son salut qu'à l'intervention de François I<sup>er</sup>. Ces actes d'intolérance avaient excité les esprits, et les

(1) « Dominus vicarius, præsidens, amicabiliter admonuit et exhortatus fuit præfatos Dominos suffraganeos et alios ut ipsi et eorum quilibet respective in quantum ad eos spectat et pertinet diligenter invigilent et curam adhibeant *super hæresibus* in hac provincia turonensi et in diocesibus ab ea dependentibus, *pullulantibus extirpandis*, proût unicuique melius visum fuerit expedire ». *Concilia provinciæ turonensis*, t. VI, p. 397, voir aussi p. 401, 408 et 409 — (Bibl. de Tours).

membres du concile de Tours qui ne voulaient pas 'être accusés de faiblesse, persuadés d'ailleurs qu'il était conforme au droit et parfaitement raisonnable de châtier les hérétiques, se séparèrent bien décidés à rechercher les coupables et à frapper impitoyablement les audacieux qui menaçaient l'église d'une réforme.

Ces résolutions une fois connues suffirent-elles pour intimider les luthériens de Touraine et les réduire momentanément au silence ? Peut-être ; mais les violences exercées ailleurs contre les novateurs, le supplice de Louis de Berquin (1), la mort de Jean de Caturce, condamné à Toulouse pour avoir prêché l'Évangile, et proposé la veille des Rois, de substituer aux danses accoutumées la lecture de la Bible, devaient enflammer les passions religieuses. Comme toutes les causes persécutées, la Réforme allait trouver une force nouvelle dans les supplices de ses enfants. Le sang des martyrs est une semence qui germe toujours.

Tant que vécut la reine-mère, Louise de Savoie, les luthériens de France se sentirent menacés par le fanatisme de cette femme, qui

(1) Le 17 avril 1529. Voir lettre d'Érasme du 1<sup>er</sup> juillet 1529, dans Herminjard, *Corresp. des Réf.*, t. II, p. 183 et ss.

croyait racheter les désordres de sa jeunesse en persécutant les novateurs. Elle mourut le 21 septembre 1531. Les réformés respirèrent. Protégés par Marguerite de Navarre, qui fit prêcher au Louvre son aumônier, Gérard Roussel, ils espéraient pouvoir vivre en paix. Un instant l'avenir leur sourit, et cependant de temps en temps on brûlait encore un hérétique pour la plus grande gloire de Dieu. A Tours, *Catherine Mareschal* fut mise à mort en 1532 (1), et sa fortune fut réclamée par les religieux de St-Julien. Il est vrai que le roi ne leur abandonna cette proie qu'après qu'ils eurent établi leur droit de haute justice et prouvé que les biens de la malheureuse femme leur appartenaient, « *comme ayant esté bruslée et exécutée dans le plein fief de l'abbaye pour crime d'hérésie* (2). »

L'entrevue que François I<sup>er</sup> eut à Marseille

(1) Nous n'avons pas trouvé la date du supplice, mais nous pouvons affirmer qu'il eut lieu en tout cas, avant le 4 février 1533 ; car ce jour-là, le sieur de la Porte, conseiller au parlement, fut chargé d'ordonner à tous les tribunaux « d'adjourner à la barre du pallas tous ceux qui prétendoient à la confiscation des biens de Catherine Mareschal ». La mort de cette femme remontait donc probablement à l'année précédente. Voir *Grands fiefs, ville de Tours et environs, abbaye de St-Julien*, ch. I, p. 3. (Ms., archiv. départ.).

(2) *Grands fiefs*, ouv. cité. ch. 1<sup>er</sup>, p. 2 et 3.

au mois d'octobre 1533 avec le Pape, dont il désirait ardemment l'alliance, fit trembler les novateurs. Sollicité par Clément VII de combattre l'hérésie, le roi enjoignit au Parlement de poursuivre les luthériens; il écrivit à l'évêque de la capitale de commettre deux conseillers royaux « pour faire et parfaire procez d'iceulx hérétiques; » et il lui envoya deux bulles « qu'il a pleu, dit-il, à nostre St Père le Pape nous octroyer pour extirper icelle secte lutherienne de nostre royaulme » (1). La persécution semblait devoir recommencer plus violente que jamais; il n'en fut rien cependant. Les prêtres eurent beau tonner du haut de la chaire contre les hérétiques (2); le roi fit la sourde oreille. Des raisons politiques avaient changé ses dispositions, quand éclata la malheureuse affaire des *placards*.

Le 18 oct. 1534, sur les murs d'Amboise (3), (et c'est ainsi que cette affaire nous intéresse directement), on put lire une affiche qui devait

(1) Herminjard, op. cit., t. III, p. 115 et ss.

(2) A Tours, pendant le Carême de l'année 1534, on prêcha tous les jours dans l'église de St-Martin contre les hérétiques « *qui infestoient le peuple.* » Voir St-Martin, t. III, *Extrait du Registre capitulaire*, 1374 à 1562, f<sup>o</sup> 271. (Mss., Bibl. de Tours).

(3) On sait que les *placards* furent affichés aussi à Paris, à Orléans et dans plusieurs autres villes de France. Voir Herminjard, op. cit., t. III, p. 226, note 5.

soulever bien des colères. C'était les « *Articles véritables sur les horribles, grans et importants abus de la messe papale, inventée directement contre la Sainte Cène de Nostre Seigneur, seul médiateur et Sauveur Jésus Christ.* » — Ce factum, dont le titre seul nous indique la violence, était l'œuvre non pas de Farel, comme on l'a souvent répété, mais du Neuchâtelois Antoine de Marcourt (1). Le texte nous en a été conservé dans le martyrologe de Créspin.

« J'invoque le ciel et la terre en tesmoignage de vérité, contre ceste pompeuse et orgueilleuse messe papale, dit l'auteur en commençant, par laquelle le monde (si Dieu bien tost n'y remédie), est et sera totalement désolé, ruiné, perdu et abysmé : quand en icelle nostre Seigneur est si outrageusement blasphemé et le peuple séduit et aveuglé. Ce que plus on ne doit souffrir ni endurer. » — Puis, dans les quatre paragraphes dont se compose ce pamphlet, l'auteur affirme : 1<sup>o</sup> que Jésus-Christ « a baillé son corps, son âme, sa vie et son sang pour nostre sanctification en sacrifice très par-

(1) Voir la savante note de M. Herminjard (*Corresp. des Réform.*, t. III, p. 225), sur l'auteur des placards, à propos du *Petit Traité très utile et salutaire de la Sainte Eucharistie de Nostre Seigneur Jésus Christ*, par Antoine de Marcourt.

fait; » et que « ce sacrifice ne peut et ne doit jamais estre réitéré »; — 2<sup>o</sup> que « ceste malheureuse messe a plongé et du tout abysmé quasi l'universel monde en idolâtrie publique, quand faussement on a donné à entendre que sous les espèces de pain et de vin Jésus Christ est contenu et caché corporellement, réellement et personnellement en chair et en os: — 3<sup>o</sup> que « c'est doctrine de diables contre toute vérité et apertement contre toute l'Escriture » que la doctrine de la transsubstantiation, d'après laquelle, quand « ces sacrificateurs aveugles » ont soufflé ou parlé sur le pain et sur le vin, « il ny demeure ne pain ne vin; » — 4<sup>o</sup> que « le fruict et l'usage de la messe est bien contraire au fruict et à l'usage de la Sainte Cène de Jésus Christ... » Celle-ci réjouit l'âme du fidèle et la remplit de consolation, d'humilité, de foi et de charité; mais « le fruict de la messe est bien autre; car par icelle, dit le pamphlétaire, dont la plume ne respecte rien, toute cognoissance de Jésus Christ est effacée, la prédication de l'évangile est reiettée et empeschée, le temps est occupé en sonneries, hurlements, chanteries, vaines cérémonies, luminaires, encensemens, desguisemens et telles manières de sorceleries, par lesquelles le povre monde est (comme brebis ou moutons), misérablement trompé, entretenu et pourmené, et par ces loups

ravissants mangé, rongé et dévoré... » En somme, s'écrie-t-il en terminant, emporté par sa colère, « vérité leur défaut, vérité les menace, vérité les pourchasse, vérité les espouvante : par laquelle en brief leur règne sera détruit à iamais (1). »

François I<sup>er</sup> était à Amboise, quand parurent ces placards (2). Un exemplaire en fut apposé sur la porte même de sa chambre à coucher. On devine sa colère. Attaquer la messe était déjà une faute à ses yeux ; mais qu'on eût osé venir dans son château, malgré murailles, grilles et sentinelles, afficher à l'entrée de ses appartements privés un audacieux factum, voilà ce qui l'irritait le plus. C'était la majesté royale qu'on avait insultée. Il jura de se venger. L'événement prouva que François I<sup>er</sup> savait quelquefois tenir un serment. Un chantre de la chapelle du roi, particulièrement compromis dans cette affaire, fut arrêté ; les cachots se remplirent et les exécutions commencè-

(1) *Histoire des tesmoins de la vérité de l'Évangile* (Crespin). 1570, f<sup>o</sup> 79 b. et ss. — Ces placards ont été réimprimés dans la *France protestante*, pièces justificatives, et dans les *Chroniques du Roy François, 1<sup>er</sup> de ce nom*, publiés par Giffrey, Paris 1860, p. 464 et ss.

(2) Herminjard, *Corresp. des Réform.*, t. III, p. 221, note 11, et *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 442 et 449.

rent (1). Une procession expiatoire eut lieu à Paris le 29 janvier suivant. Le roi y assistait. Dans sa fureur il affirma que si « ses propres enfants étaient si malheureux que de tomber en telle exécration et maudite opinion, il les voudrait bailler pour en faire sacrifice à Dieu. » Dix luthériens furent brûlés ce jour-là et les supplices continuèrent jusqu'en mai.

On jetait dans les flammes avec les condamnés les pièces de leur procès. Anéantir le corps des hérétiques ne suffisait pas à leurs bourreaux. Il fallait faire disparaître jusqu'aux documents qui contenaient les preuves de leur foi et de leur inébranlable courage. Aussi, bien qu'à cette époque on ait brûlé beaucoup de luthériens, ne connaît-on les noms que de quelques-uns d'entre eux.

Ces supplices multipliés émurent les princes allemands, « de l'amitié desquels, dit un chroniqueur, le roy avoit lors à faire. » Ils se plainquirent, et François I<sup>er</sup>, sentant le besoin de s'appuyer sur eux pour lutter contre Charles-Quint, s'excusa dans un manifeste adressé le 1<sup>er</sup> février 1535 aux États de l'Empire, se disant calomnié et affirmant n'avoir

(1) Herminjard, *Corresp. des Réform.*, t. III, lettre 498, note 8; — Cf. *Bulletin de l'histoire du Protestantisme*, t. XI, p. 257, et Matter, *Histoire du Christianisme*, t. IV p. 150.

frappé que *gens séditieux, voulant bouleverser le royaume.*

C'est ainsi du reste que les religionnaires ont été dès le début jugés par la royauté. Celle-ci n'a jamais compris ce qu'il y avait de profondément religieux dans la Réforme naissante. L'indépendance des novateurs, proclamant les droits de la conscience envers et contre tous, semblait menacer l'autorité suprême. Les luthériens parlaient trop de liberté pour que les rois ne vissent pas dans leur triomphe le prélude d'une véritable révolution. Le pouvoir absolu aurait sombré, si la Réforme eût promené son drapeau victorieux à travers les provinces. C'est là ce qui explique, en partie du moins, les persécutions du xvi<sup>e</sup> siècle. La royauté n'a pas d'autre excuse devant l'histoire. Si elle a écouté avec une bienveillance extrême les conseils intéressés que lui donnait le clergé, menacé lui-même dans son existence, si elle a livré au bourreau ceux que l'Église appelait de *damnés hérétiques*, des *cancers sociaux*, des *pestes publiques*, elle l'a fait parce qu'elle les regardait comme des séditieux.

Ceux-ci, animés de sentiments bien différents de ceux qu'on leur supposait, ne mesurant pas d'ailleurs la portée de leurs revendications, incapables de se rendre compte des consé-

quences lointaines que devait produire la reconnaissance du droit qu'ils réclamaient d'adorer Dieu selon leur conscience, ne pouvaient comprendre qu'on les regardât comme des révoltés. Chaque fois qu'ils en eurent l'occasion, ils protestèrent avec une grande énergie et une loyauté parfaite de leur respect pour la royauté. Ils entendaient conquérir la liberté de l'âme, mais ils n'en demandaient pas davantage. Calvin a exprimé cette pensée dans une lettre à François I<sup>er</sup>, qui sert de préface à l'*Institution chrétienne*. Après avoir supplié le roi d'examiner sérieusement la doctrine nouvelle, il déclare que les accusations lancées contre les luthériens « de ne tendre à autre fin, sinon que tous règnes et polices soient ruinées, la paix troublée, les lois abolies, les seigneuries et possessions dissipées, bref que toutes choses soient renversées en confusion, », ne sont que pures calomnies. Les luthériens de cette époque ne voulaient en effet ni se révolter, ni bouleverser l'ordre établi; ils ne demandaient qu'à jouir de leurs droits, et ils oubliaient que le vin nouveau fait éclater les vieilles outres. La société de cette époque ne pouvait les tolérer qu'en se transformant elle-même : elle essaya de les écraser.

Quelques mois avant la publication du grand ouvrage de Calvin, deux rubaniers de

Tours avaient été arrêtés à Paris pour cause de religion. Ces jeunes gens, qui revenaient des Flandres et d'Allemagne, avaient introduit en France des livres luthériens. Ce crime les conduisit au bûcher. Le 18 septembre 1535, ils eurent la langue coupée et furent brûlés vifs (1).

Sur ces entrefaites, François I<sup>er</sup> déclara la guerre à Charles-Quint; mais quel que fût son désir de ménager les princes allemands, il n'en laissa pas moins les Parlements condamner les hérétiques de France. Dans un certain nombre de villes, des luthériens subirent le dernier supplice et l'exode du peuple réformé commença. La Suisse ouvrit ses portes aux proscrits. Un Tourangeau, qui s'appelait Pierre Pineau ou Bineau, était en 1538 étudiant à l'Université de Bâle (2); en 1543 Jean Chappron de Tours, habitait depuis quelques années les rives du lac Léman (3), et en 1544 (le lundi 4 août) Pierre Nynault, de Preuilly, fut nommé pasteur de Genève (4). Pendant les années suivantes, le nombre des luthériens ne fit que croître sur les bords de la Loire. Nous savons que ceux de

(1) Herminjard, *Corresp. des Réform.*, t. III, p. 365.

(2) Voir le *Livre du Recteur de l'Université de Bâle*.

(3) *L'École historique* de Jérôme Bolsec, p. 63.

(4) *Annales Calvinii (Corpus Reformatorum)*, col. 341.

Tours eurent à souffrir pour leur foi : un registre des comptes de la ville, de 1545, nous en fournit la preuve (1). Il est vrai que ce document ne renferme aucun détail. Nous ne connaissons ni le nom des victimes, ni leur nombre. Rien n'est resté de ces martyrs. Le vent, qui dispersa leurs cendres emporta jusqu'à leur souvenir.

Un an plus tard, le massacre des Vaudois, l'attentat le plus odieux qui pèse sur la mémoire de François I<sup>er</sup>, fit naître d'ardentes sympathies pour la cause persécutée. Les conversions se multiplièrent tellement à Tours, qu'en 1547 le roi envoya dans cette ville plusieurs compagnies de gens d'armes pour intimider les réformés. Il n'y réussit qu'à demi ; car peu de temps après sa mort, quelques exaltés croyant faire œuvre pie, brisèrent dans le faubourg Saint-Éloi les statuettes de saints et de saintes que les gens bien pensants avaient placées au-dessus de leurs portes. C'était une faute grave. Les luthériens auraient dû respecter les symboles du culte catholique. Ces excès d'ailleurs étaient bien faits pour irriter leurs ennemis et amener de sanglantes représailles. On se serait battu, si les catholiques du quar-

(1) *Comptes* de 1544-1548, t. 73, fo 3 (Archives de la mairie de Tours.)

tier saisis de terreur, n'avaient couru tout tremblants se mettre sous la protection du corps de ville. Le maire fit jeter les émeutiers en prison (1).

Quel fut le sort de ces malheureux ? Recouvrèrent-ils leur liberté ? — Peut-être ; mais rien ne prouve qu'ils n'aient pas été condamnés au feu, comme le fut en 1548 un marchand lapidaire de Tours.

C'est une triste histoire que celle d'*Octavien Blondel*. Arrêté à Lyon, sur la dénonciation d'un hôtelier dont il avait blâmé « les façons superstitieuses, » il fut jeté dans un cachot. Les sollicitations de ses parents l'ébranlèrent, et il renia l'Évangile ; mais sa conscience lui fit de tels reproches, qu'il revint sur ses premières déclarations. On le condamna à mort, et il monta sur le bûcher « avec une singulière allégresse (2). » Ses cendres furent jetées au vent.

Ce supplice ne pouvait laisser indifférente la

(1) Cf. Giraudet, *Histoire de la ville de Tours*, t. 1, p. 337. Les Réformés se rendirent plus d'une fois coupables d'actes semblables. Témoin la procession qui eut lieu en oct. 1547 pendant les grands jours, et qui devait venger l'honneur d'une statue de la Vierge insultée dans l'église de l'Escrignole. (Cf. Dom. Housseau, *Saint-Martin, Extrait du registre capit.*, f<sup>o</sup> 293).

(2) Crespin, *Histoire des Vrais Tesmoins de la Vérité*, 1570, f<sup>o</sup> 174<sup>a</sup>.

population de Tours ; car la Réforme avait fait de rapides conquêtes dans cette ville depuis quelques années. La bourgeoisie indépendante et riche avait adopté les idées nouvelles ; une partie de la noblesse était entrée dans le mouvement ; le peuple seul restait fidèle à ses anciennes croyances. Un moine essaya de l'en détacher. Comme Luther il appartenait à l'ordre des Augustins. On le nommait *Gerbault* (1). Il était prieur de son couvent et de plus, homme de décision et d'énergie. Il prouva d'ailleurs qu'il méprisait le danger. Cependant, s'il faut en croire une tradition qui pourrait bien avoir quelque fondement historique, il s'enveloppa d'abord d'un certain mystère et réunit les fidèles dans les excavations des coiteaux de Saint-Georges et de Rochecorbon (2). La mort tragique de Blondel avait pu lui inspirer quelque prudence ; mais il n'était pas homme à se cacher longtemps. Persuadé que son devoir l'obligeait à combattre ouvertement l'Église des Papes, il quitta son habit de moine, et le manteau court sur l'épaule, à la mode des

(1) D'après Chalmel (*Histoire de Touraine*, t. II, p. 337), Gerbault et Jean de L'Espine auraient les premiers, à Tours, prêché « les doctrines de Luther et de Calvin. » C'est une erreur. Il suffit pour s'en convaincre de relire les documents que nous avons cités plus haut.

(2) Chalmel, *Op. cit.*, t. II, p. 337.

ministres de Genève, il se mit à expliquer la Bible au peuple sur les places et dans les rues. Cela se passait vers 1550.

A la même époque vivait à Tours un moine augustin, qui avait un grand renom de savoir et d'éloquence et qui s'appelait *Jean de L'Espine* (1). Les historiens de Touraine disent qu'il fut le compagnon d'œuvre et l'émule de Gerbault. Cette affirmation est-elle absolument exacte? On peut en douter. En tout cas, la question vaut qu'on l'examine : nous nous y arrêterons un instant.

A quelle époque remonte la conversion au protestantisme de Jean de L'Espine? Elle n'eut lieu qu'en 1561. Th. de Bèze l'affirme dans une lettre qu'il écrivit à Calvin au moment où se réunissait le colloque de Poissy (2). Ce n'est pas que depuis longtemps Jean de L'Espine ne fît ses réserves sur la valeur de certaines cérémonies catholiques et n'eût adopté une partie des idées nouvelles, mais il cherchait encore sa voie. Une lettre qu'il écrivit à Calvin pour lui annoncer sa décision de rompre défi-

(1) Voir *Bulletin de l'Histoire du Protest.*, 9<sup>e</sup> année, p. 31.

(2) « Eodem die Johannes a Spina totus noster est factus, confessioni nostræ suscripsit, seque totum ecclesiæ judicio submitit. » Voir *Corpus Reformatorum, Joh. Calvini Opera*, t. XVIII, n<sup>o</sup> 3514, col. 686.

nitivement avec l'Église de Rome, nous révèle ses scrupules et nous explique ses hésitations. Nous en citerons quelques lignes : il est intéressant de connaître les pensées intimes de l'un de ces moines du xvi<sup>e</sup> siècle, que leur conscience poussait hors de l'Église, mais que leurs goûts, leurs habitudes et le soin de leur tranquillité, retenaient dans le sanctuaire. « Je te supplie, écrivait de L'Espine à son illustre correspondant, de ne pas attribuer ma lenteur à l'astuce ni à quelque dessein mauvais et caché. Je te dirai en effet devant Dieu, en toute vérité et du fond du cœur, que si j'ai tellement différé à entrer dans vos églises, je l'ai fait d'abord pour ne pas disperser par ma présence ces saintes assemblées, et en second lieu parce que je n'étais pas encore sûr que je dusse abandonner tout à fait l'Église des Papes pour fonder de nouveaux groupes... J'ai toujours pensé que l'on devait réprover ouvertement et fortement toutes les choses qui, dans cette stupide religion humaine, sont contraires à la parole de Dieu ou bien y ont été introduites par un autre conseil (que celui de Dieu), mais de façon cependant à conserver tout ce qui de l'institution de Christ y est demeuré intact (1). »

(1) « Semper fui in ea sententia ut palam et fortiter omnia improbarentur quæ contra verbum Dei in ea stulta

— De là ces hésitations sans fin, naissant « des longues et âpres batailles de ses pensées (1). » Calvin, dont la volonté n'eut jamais de défaillances, ne pouvait comprendre les tergiversations d'un esprit qui ne savait prendre une résolution. Aussi, lui écrivait-il quelque temps avant sa conversion : « En tout cela, tu ne prends conseil que de la peur (2). » Jugement trop sévère peut-être, mais un peu mérité. Depuis longtemps en effet, de L'Espine, s'il avait eu plus de courage, aurait rompu avec le catholicisme. C'est en 1546 qu'il avait fait la connaissance de Calvin. En revenant d'Italie, il était allé le voir à Genève et depuis lors, séduit par la noblesse de sentiments et la puissance intellectuelle du Réformateur, il lui avait voué une affection profonde. « Je ne trouverai de repos, lui écrivait-il, à son retour, que lorsque le Seigneur m'aura uni à toi par une amitié éternelle. En attendant je te prie de

hominum religione aut alio consilio introducta essent ; sed ita tamen ut quæ in illa adhuc superessent ex institutione Christi retineantur. » *Corpus Reformatorum, Calvini Opera*, t. XX, *Spina Calvino*, n° 4202. — Cette lettre est probablement de 1561.

(1) « Longas et acres cogitationum conflictationes. » *Calvini Opera*, t. XVIII, *Spina Calvino*, mars 1561, n° 3361.

(2) « Solus tibi metus hac in parte consiliarius est. » *Calvini Opera*, t. XVIII, *Calvini Spinxæ*, n° 3505.

m'écrire et (ce qui t'est facile), de m'instruire des choses qui regardent mon salut ou qui touchent à mon devoir. Demandez en outre, dans les prières solennelles de vos églises, que Dieu nous aide à chasser de nos esprits cette torpeur, qui nous prive de la constance et de la grandeur d'âme nécessaire pour le prêcher sincèrement (1). » — Cette dernière phrase contient un aveu de faiblesse et de timidité. C'est en vain que le Réformateur dira : « les circonstances exigent que nous combattons jusqu'au sang, » de L'Espine essaiera de se dérober le plus longtemps possible aux périlleux devoirs que lui eût imposés une rupture publique avec son église. Il avouera bien par exemple en 1548 que les idées de Calvin sur la communion sont vraies ; qu'il les approuve toutes et qu'il est même nécessaire de faire de ces idées une « confession extérieure ; » mais il se demande si cette confession doit être faite devant les impies (autrement dit publiquement), à moins de nécessité absolue (2). On sent qu'il

(1) Oro... præterea ut nobis in solemnibus ecclesiarum vestrarum precibus auxilium Dei imploretis, ad excutendum ex animis nostris illum torporem quo ab ea constantia et magnitudine animi revocamur, quæ est necessaria ad sinceram ejus predicationem. » *Calvini Opera*, t. XII, lettre 870.

(2) « Restat mihi hic scrupulus an hæc etiam confessio

préfère ne parler que devant des initiés. Au fond, c'est la peur qui l'empêche de voir son chemin. « Je ne sais, écrivait-il en 1549, comment il se fait que nous n'ayons pas assez de courage pour dépasser les bornes que la crainte nous a imposées (1). » Voilà l'homme qui, revenant un peu plus tard à ses vieilles croyances, essaya en 1552 de convertir au catholicisme le pasteur Jean Rabec. Est-il possible d'admettre qu'entre ces deux dates, c'est-à-dire entre 1549 et 1552, il ait présidé des réunions publiques à Tours en compagnie de Gerbault? — Je réponds non, sans hésiter; mais en relisant ce qu'il écrivait en 1550, au moment où Anne Dubourg venait d'être mis en prison: « Qu'importe que nous périssions cent fois, nous et nos biens, pourvu que la gloire de Dieu demeure sauve (2), » — je ne puis m'empêcher de penser que l'auteur de ces lignes a dû répandre ses principes autour de lui au moins à cette époque-là. Il l'a fait sans doute avec une pru-

coram impiis fieri debeat, si res non postulet. » *Calvini Opera (Corp. Ref.)*, t. XIII, *Spina Galvino*, n° 1070.

(1) « Nescio quomodo relinquit nos animus ut metas nobis a timore positas transgredi non audeamus. » *Calvini Opera (Corp. Ref.)*, t. XIII, *Spina Galvino*.

(2) « Centies nos nostraque omnia pereamus, quid refert dum gloria ejus salva maneat. » *Calvini Opera (Corp. Ref.)*, t. XIII, *Spina Galvino*, n° 1339.

dence extrême, mais il l'a fait certainement ; car s'il était trop craintif pour parler haut, il était déjà trop croyant pour se taire, et son influence, bien que s'exerçant en secret, n'en fut ni moins profonde, ni moins réelle (1).

Cependant les idées nouvelles s'étaient répandues dans les environs de Tours. Un habitant de Chinon, *Jean Godeau*, qui les avait adoptées et s'était établi à Genève, eut le malheur de rentrer en France avec un de ses amis, Gabriel Béraudin, de Loudun. Arrêtés à Chambéry et accusés d'avoir « repris et admonesté un prestre qui blasphemoit le nom de Dieu, » ils furent condamnés au supplice du feu. Godeau fut brûlé vif au mois d'avril 1550, « après avoir purement confessé la doctrine de l'Évangile (2). » C'est ainsi que mouraient les Ré-

(1) Jean de L'Espine (Joannes a Spina, Spina, Spinæus. Acanthius, το ἀπὸ τῆς ἀκανθῆς), naquit à Daon, vers 1506. Il devint moine dominicain selon de Thou ; d'autres disent qu'il fût carme ; nous croyons qu'il fut augustin. Il était à Tours en 1550. Il fut envoyé à Angers par ses supérieurs en 1552 ; mais en 1561 il abandonna le catholicisme et fut successivement pasteur de Fontenay-le-Comte et de La Rochelle. A l'époque de la Saint-Barthélemy il était à Paris ; de là il se rendit à Montargis et se réfugia à Genève ; mais en 1576 il devint pasteur de Saurmur, où il mourut en 1597. De L'Espine a composé un certain nombre d'ouvrages. Voir pour détails : *France protestante*, article de L'Espine.

(2) Crespin, *Histoire des Vrais Tesmoins*... 1570, f° 181.

formés, sans faiblesse ni regrets. Henri II ne voyait dans leur constance qu'une obstination coupable. Il résolut de les en punir. C'est dans ce but qu'il détacha des attributions générales de la chambre criminelle du Parlement de Paris la connaissance des cas d'hérésie et créa, au sein de ce même Parlement, une chambre particulière devant laquelle ne devaient comparaître que des hérétiques. Cette chambre, dont les membres reçurent de bonne heure le surnom de *Brusleurs*, s'appela bientôt la *Chambre ardente*, parce qu'elle envoyait sans miséricorde les novateurs au bûcher. Henri II applaudissait à ces supplices. Aussi, quand les bourgeois de Tours, qui étaient presque tous hérétiques, apprirent en 1551 que ce monarque allait faire son entrée dans leur bonne ville, refusèrent-ils « de se mettre en armes, chacun dans sa compagnie », pour aller au devant de Sa Majesté. Il fallut un ordre exprès du roi pour les y contraindre (1).

Depuis quelque temps, Henri II était en lutte avec le Pape. Il allait s'allier contre Charles-Quint avec les Suisses et les princes protestants d'Allemagne; mais il n'en fut que plus dur pour les Réformés de France.

(1) *Archives municipales de Tours*, AA 4., Cf. Giraudet, ouv. cité, t. I, p. 338.

L'Edit de Châteaubriand, qui fut rendu le 27 juin 1551, attribua aux juges présidiaux aussi bien qu'aux cours souveraines le jugement sans appel et le châtement des crimes d'hérésie; il prescrivit des mesures sévères contre l'introduction des livres venant de Genève, interdit les imprimeries clandestines, et n'admit dans les écoles et dans les tribunaux que ceux qui produisaient un certificat d'orthodoxie; confisqua les biens des luthériens fugitifs; décréta des peines contre ceux qui correspondraient par lettre avec eux à l'étranger ou les défendraient en justice, et assura aux délateurs le tiers des biens des pros crits et des condamnés. — C'était le triomphe de l'intolérance. Les documents qui nous ont été conservés, ne nous disent pas comment cet édit de funeste mémoire fut exécuté en Touraine; mais ce que nous savons, c'est que des réformés de notre province passèrent la frontière en 1552 et allèrent demander à la Suisse la liberté qu'on leur refusait dans leur patrie (1).

A cette époque, cinq jeunes Français, qui avaient étudié la théologie à l'Académie de Lausanne et qui rentraient dans leur pays

(1) Voir *Appendice* n° IV, la liste des réfugiés tourangeaux à Genève.

pour y prêcher l'Évangile, furent arrêtés et livrés à la justice. C'était Martial Alba, Pierre Scribe, Charles Faure, Pierre Navihères et Bernard Séguin. On les connaît sous le nom des cinq écoliers de Lyon, ville où ils furent longtemps prisonniers avant de subir le dernier supplice. La Suisse ne put les voir mourir sans essayer de les arracher au bourreau. Elle envoya une ambassade à Tours, où se trouvait alors Henri II, pour le supplier de faire grâce et de traiter moins durement les luthériens de France. Les délégués des cantons helvétiques furent mal reçus par le roi.

« J'ai de votre part été plus d'une fois déjà en butte à des instigations semblables, leur dit-il, mais je vous prie de ne vouloir m'inquiéter et induire en erreur dans mon royaume, car je ne vous empêche pas dans votre gouvernement ; et en somme dans mon royaume *tous ceux de la religion sont sujets rebelles et vilaines gens dont je ne veux pas* (1) ».

L'émigration continua les années suivantes. Il est probable cependant que la persécution fut moins violente à Tours qu'en d'autres villes du royaume, bien que l'archevêque,

(1) Mœrikofer, *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse*, p. 34.

Etienne Poncher, réclamât l'organisation d'une chambre ardente (1.) Les Réformés étaient trop nombreux dans le pays pour ne pas inspirer quelque respect à leurs ennemis.

(1) Archevêché de Tours, *Copies et Extraits*, t. III, p. 410. (Bibl. de Tours).



## CHAPITRE II

DE L'ORGANISATION DE L'EGLISE DE TOURS  
A LA CONSPIRATION D'AMBOISE.

1556-1560

---

En 1554, il n'y avait pas encore d'églises complètement organisées sur le territoire français. Les fidèles, à cette époque, étaient seulement enseignés, dit un chroniqueur, « par la lecture de bons livres et selon qu'il plaisoit à Dieu de les instruire ; quelquesfois par exhortations particulières, sans qu'il y eust administration ordinaire de la parole ou des sacremens, ny consistoire établi : ains (mais), l'un consolait l'autre comme faire se pouvoit, s'assemblans selon l'opportunité pour faire des prières sans qu'il y eust proprement autres prescheurs que les martyrs, horsmis quelque petit nombre de moines, preschans moins impurement que les autres : tellement qu'il se peut dire que jusques alors le champ' du Seigneur avoit esté seulement semé et avoit fructifié parcy par là ; mais en ceste année (1555), l'hé-

ritage du seigneur commença d'estre rangé et mis en ordre à bon escient (1). »

C'est en 1556 que l'église de Tours fut organisée. Un riche bourgeois de la ville, nommé Bedoire, « homme de grand zèle, mais extrêmement présomptueux, fut le premier qui n'épargna, dit Th. de Bèze, ni sa personne, ni son bien pour dresser forme d'église entre ceux de la religion. » Simon Brossier, qui venait d'établir un consistoire à Bourges, aida de ses conseils les réformés de Tours. Des anciens et des diacres furent élus. Un pasteur, qui s'appelait Poterat, prit la direction de l'église, et quelques mois plus tard Jacques Haron (ou Hazon), écrivait à Colladon la lettre suivante :

« Monsieur et bon amy, je me recommande à votre bonne grâce de tout mon cœur, faisant savoir de mes nouvelles, c'est assavoir comme je m'en retournois à Genève, après avoir visité mon père et ma mère, je passé (sic) par la ville de Tours, là où j'é si longtemps esté persécuté. Plusieurs gens du lieu m'ont fait arrester, tellement que l'église m'a fait proposer (prêcher), et ay proposé par deux fois en consistoire, en la présence de M. Poterat, le ministre, et devant toute l'assemblée des anciens ou sur-

(1) Th. de Bèze, *Histoire ecclesiastique* 1580, t. I, p. 97.

veillans et autres. Lesquels après m'avoir ouï, ont regardé que je pouvois servir à la gloire de Dieu, et par ce moien ils m'ont fait demourer de par deça, voiant aussy la grande nécessité de gens qu'il y a aux églises. Toutefois aians mis en avant ceste raison et après avoir remonstré à l'église que j'avois promis de retourner les prians de m'assister pour entretenir mon étude, ils m'ont dit que je m'exercerois de par deça et estudierois et que m'assisteroient. Ce considéré, j'é bien voulu vous rescrire ces choses et vous advertir de mes nouvelles... Escript à Tours le 2<sup>e</sup> de novembre 1556, de par vostre Jacques Hazon (1). »

Il n'est pas probable que le signataire de cette lettre soit resté longtemps à Tours, dont l'église était déjà ou allait être divisée, grâce à Bedoire, le riche bourgeois que nous avons nommé plus haut. Ce personnage, n'écoutant que son zèle, fit prêcher sans consulter personne, « environ l'an 1556, » François de Beaupas, dit Chassebœuf. C'était une faute. Il était inutile d'établir un consistoire, d'organiser l'église en un mot, si chacun devait rester libre de la mener à son gré. Les fidèles ne l'entendaient pas ainsi. Mécontents de Bedoire et craignant

(1) *Lettres diverses à Colladon*, n<sup>o</sup> 197 (Mss. Bibl. de Genève).

un schisme, ils demandèrent aux ministres de Genève de leur envoyer deux pasteurs.

Plus d'un an s'était écoulé, quand au mois de mai 1558, on leur adressa un vieillard nommé Lancelot (1) et un jeune homme qui s'appelait Rouvière (2). Deux camps se formèrent aussitôt. D'un côté Bedoire et ses amis, de l'autre les deux pasteurs de Genève et une partie des réformés de la ville (3). « Et creust ceste division si avant, dit Th. de Bèze, que peu à peu les Ministres perdirent la plus part de leurs auditeurs, et La Bedoire d'autre costé, amena de Poitiers un nommé Jacques Langlois, le faisant prescher à Tours tant à luy qu'à ceux qu'il lui plaisoit. Lancelot et Rouvière sur

(1) Lancelot d'Albeau, gentilhomme angevin.

(2) D'après M. Archinard, (*Bullet. du prot.*, VIII 72), le pasteur qui fut envoyé à Tours avec Lancelot le 31 mai 1558, se serait appelé *Jacques Bouvier*, et d'après le *Corpus Reformatorum* (XXI, col. 695), *Jacques Bonnier*. Th. de Bèze lui donne le nom de *Rouvière*, que nous adoptons. Nous n'avons trouvé aucune trace d'un pasteur nommé *Jacques Bouillé*, que la vénérable Compagnie aurait adressé à l'église de Tours, le 6 juillet 1558 (*Bullet. du prot.*, VIII, 72). Peut-être sommes nous en présence d'une simple erreur de lecture.

(3) Th. de Bèze ne dit pas un mot de *Poterat*. Il était à Tours en tout cas en 1560 et y passa deux ans. Voir lettre de Riseus à Calvin, *Opera Calvini* (*Corp. Réf.*), t. XVII, n° 305., notes.

cela feirent tout devoir de remonstrer aux schismatiques le mal qu'ils faisoient, mais ce fut en vain. Quoy voiant Lancelot, homme doux et paisible, demanda et obtint son congé et de là fut receu ministre à Montoire, où il dressa l'église, tirant par ce moien le Seigneur grand bien d'un grand mal. Rouvière ne fait pas ainsi, mais déclaira que tandis qu'il auroit une brebis, il demeureroit pasteur, sinon qu'il fust démis avec bonne cognoissance de cause. Langlois d'autre part voiant qu'on s'opposait à sa vocation ne voulut plus prescher. Cela esmeut La Bedoire de le mener luy-mesme à Genève, espérant faire trouver sa cause bonne et de l'en ramener ou quelque autre à son appétit, pour succéder à Lancelot. Mais les Ministres de Genève aians remonstré tant à La Bedoire qu'à Langlois la faute qu'ils avoient faite contre l'ordre de l'église et refusans d'entrer plus avant en la cognoissance de ceste cause, veu qu'ils n'avoient autorité aucune sur les églises de France, renvoierent à vuide La Bedoire, aiant voulu Langlois s'arrester à Genève, en intention d'y continuer ses estudes jusques à ce qu'il fust légitimement appelé au ministère. Quelque temps après ceux de Tours s'estans ralliés avec Rouvière, au moins la meilleure partie, et aians prié les ministres de Genève de leur envoyer un ministre, Charles

d'Albiac, dit du Plessis, leur fut adressé (1), lequel y estant arrivé et receu par l'église et La Bedoire appelé en consistoire, il ne fut iamais possible de le reconcilier et faire revenir, quoy qu'il n'alléguast raison aucune de son fait. Il fut donques excommunié, dont il tint si peu de compte qu'il demeura tousiours opiniastre quelques remonstrances qu'on luy feist et de quelque affliction que luy et sa maison fussent visités (2). »

Ces tristes divisions n'avaient pas empêché l'église de Tours de se développer ; et cependant la persécution redoublait de violence. Deux Tourangeaux furent brûlés en 1557. Le premier s'appelait *Philibert Hamelin*. C'était un ancien prêtre ; il fut arrêté en Sainctonge et transféré à Bordeaux, où il subit le dernier supplice (3).

(1) D'après le *Registre de la vénérable compagnie*, B f° 33, c'est le Mercredi 6 juin 1558 que « Charles du Plessis (fut) élu pour pasteur de Tours, pour y estre avec Jacques Roville (Rouvière), au lieu de M. Lancelot d'Albeau, qui iroit à Montoire ». *Opera Calvinii (corp. Ref.)*, t. XXI, col. 697. — Dans le courant de l'année, Du Plessis fut envoyé à Blois et Antoine Chanorrier, dit Desmerange, qui exerçait le ministère dans cette ville, le remplaça à Tours pendant 3 mois. Ce laps de temps passé, les deux pasteurs regagnèrent chacun son poste. Voir *Hist. ecclésiast.*, 1580, t. I<sup>er</sup>, p. 148 et 149.

(2) Th. de Bèze. *Hist. ecclésiast.*, 1580, t. I<sup>er</sup>, p. 105.

(3) Crespin, *Les vrais tesmoins*, 1570, f° 450.

Le second était un habitant de Tours, nommé *Jean Caillou*, brodeur de son état, qui avait commis le crime d'aller prier Dieu dans un bois des environs de la ville avec cinq ou six de ses amis. Conduit devant ses juges « il requit, dit un de ses contemporains, qu'il luy fust permis de prier Dieu avant de respondre de sa foy, afin qu'il luy donnast force et courage pour ce faire. » On n'osa rejeter sa requête. Il fit donc confession de ses péchés et invoqua la grâce du St-Esprit. Puis il prononça « les prières qui se font ordinairement es Eglises françoises pour tous estats, pour le Roy, pour la conservation de son Royaume, pour les Magistrats, pour toutes les nécessitez des povres affligez, et ce d'une ardeur singulière. Et puis ayant récité pour confession de foy le Symbole des Apostres, se leva et respondit aux demandes qui lui furent faites avec une telle grâce et modestie que les cœurs de plusieurs furent rompus iusques à iester larmes et monstrent signes qu'ils ne demandoient que sa délivrance. » Jean Caillou aurait pu sauver sa vie en abjurant ; il aima mieux mourir (1).

De tous côtés d'ailleurs ce n'était que sup-

(1) Crespin, op. cit., fos 481<sup>b</sup> et 482. Cf. *Hist. ecclésiast.* éd. Baum et Cunitz, t. I, p. 158.

plices, et cependant la cour de Rome n'était pas satisfaite. Une lettre adressée au connétable de Montmorency par Babou de la Bourdaisière, alors ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, en fait foi. Qu'on en juge. « Dernièrement le Pape me déclara, écrit l'ambassadeur, qu'il s'ébayssoit grandement comme Sa Majesté ne faisoit aucun compte de punir les hérétiques de son royaume, et que l'impunité de M. D'Andelot (il s'agit ici de François D'Andelot, l'un des héroïques défenseurs de St-Quentin, qui venait d'être jeté en prison pour crime d'hérésie), donnoit une très mauvaise réputation à Sa Majesté devant laquelle ledit sieur D'Andelot avoit confessé estre sacramentaire (1), et que *si on l'eust mené tout droict au feu, comme il méritoit, oultre que l'on eust faict chose très agréable à Nostre Seigneur, le royaume de France fut demeuré longtemps nect d'hérésie.* » (2) Voilà les conseils que pendant le cours du xvi<sup>e</sup> siècle, la papauté n'a cessé un instant de donner à nos rois. Mener les sacramentaires *tout droict au feu* était pour elle le comble de la sagesse et même de la piété.

(1) Un des noms que l'on donnait aux réformés.

(2) Bibl. nationale, F. fr. 3132, 44, cité par J. Delaborde, *Encyclopédie des sciences religieuses*, au mot Andelot.

Cependant les réformés de Tours s'agitaient. Leur nombre leur donnait de l'audace. Effrayés, les commissaires du roi se concertèrent avec le clergé et prirent les mesures suivantes :

1<sup>o</sup> Ordre fut donné à la municipalité de faire garder les portes de la ville jour et nuit;

2<sup>o</sup> On enjoignit à 14 compagnies des paroisses d'armer 150 hommes, qui devraient obéir au commissaire d'Hauterive. Une invitation du même genre fut adressée aux habitants les plus connus des bourgs voisins;

3<sup>o</sup> Commandement fut fait aux bourgeois et manants de Tours de placer chaque nuit devant leurs maisons « des lanternes et lumières ardentes; »

4<sup>o</sup> Furent expulsés de la ville par les sergents et les clerks tous les vagabonds, gens sans aveu, bélières, etc...

Enfin l'on décida que les meneurs du parti réformé seraient enfermés dans les prisons de l'archevêché. — « Cette mesure arbitraire ayant été mise à exécution, dit un historien auquel nous empruntons ces détails, une compagnie de fervents catholiques eut pendant trois mois la triste mission de servir de geoliers à ces prisonniers coupables d'avoir revendiqué les armes à la main ce grand principe

de la société moderne : la liberté de conscience. » (1).

Quelques mois plus tard, le 8 mars 1559, Morellanus écrivait à Calvin : « Les affaires des Tourangeaux semblent aller mieux que dernièrement » (2). Ce n'était pas beaucoup dire, car la tempête qui s'était abattue sur l'Église de Tours, ne s'était pas encore calmée. Un commissaire, dont nous ignorons le nom (3), en poursuivait les membres avec acharnement, et ceux-ci commençaient à perdre patience. De sourdes colères grondaient. Une grande imprudence allait être commise.

Voici comment l'un des pasteurs de Tours, qui signe Riseus (4), raconté à Calvin, dans une longue lettre datée du 16 mai, les événements auxquels nous venons de faire allusion. Cette épître pleine de détails nous révèle les agitations et les violences de cette époque troublée. Nous la résumerons en la tradui-

(1) Giraudet, *Hist. de la ville de Tours*, t. II, p. 4. Il est bon de faire observer que les réformés de Tours n'avaient pas encore pris les armes.

(2) *Opera Calvinii (Corp. Ref.)*, t. XV, n° 3045.

(3) « Præfectus inimicus » *Opera Calvinii (Corp. Ref.)*, t. XVII, n° 3054, *Riseus Calvino*.

(4) Il signe C. Riseus, mais ce n'est là probablement qu'un pseudonyme. Ce que nous savons de l'histoire de Tours à cette époque, nous permet de supposer que Riseus et Charles d'Albiac ne faisaient qu'un.

sant, sans nous croire obligé d'être bref. « Tu sais, dit l'auteur, que le Seigneur nous a visités pour éprouver cette foule que nous avons réunie en quelques mois. Il nous a mis dans la fournaise et, j'ai honte de le dire, il s'y est trouvé plus de foin et de paille que d'argent et d'or... et ce qui m'afflige le plus, c'est qu'il y a (parmi les malheureux dont je me plains), non-seulement des gens du bas peuple, mais aussi des hommes sur lesquels je croyais pouvoir compter pour censurer et punir. Relever l'Église sera difficile... Au surplus, douze des nôtres, pas davantage, ont été mis en prison. La plupart d'entre eux ont pu éviter, en donnant de l'argent, de passer en jugement; les autres n'ont pas encore recouvré la liberté. » Riseus raconte ensuite que plusieurs membres de son troupeau sont venus le trouver dans la maison où il se cachait, et ont insisté auprès de lui pour qu'il écrivît aux églises voisines et leur demandât du secours. « J'ai refusé, dit-il, et leur ai déclaré que je ne suis pas ici pour réunir une armée, mais pour prêcher la patience et la paix... » C'était sage, mais les têtes étaient montées, et Riseus ajoute que, voyant ses amis sur le point de tenter l'aventure, il se crut obligé de se mettre à leur disposition et les assura qu'il était prêt à affronter n'importe quel danger pour leur être utile. — Satisfaits,

les chefs du parti réformé se décidèrent à convoquer une grande assemblée sur l'une des places publiques de la ville et à faire parler leur pasteur devant le peuple pour essayer d'émouvoir le commissaire chargé des affaires religieuses et l'empêcher de frapper les prisonniers. C'était hardi, et encore plus imprudent. Riseus fit des objections. « Si la foule (qui se réunira sur la place), est armée, disait-il, nous ne pourrons empêcher qu'on nous accuse de sédition ; si elle est sans armes, le loup, quel que soit le nombre des brebis, enlèvera toutes celles qu'il voudra prendre. » Il n'y avait rien à répondre à ce dilemme ; mais comment arrêter des gens qui sont décidés à faire une folie ? Ils insistèrent, et Riseus, entraîné malgré lui, écrivit aux églises voisines la lettre suivante :

« Les calamités qui ont fondu sur nous depuis l'arrivée du commissaire chargé des affaires religieuses, vous les connaissez, mes Frères. Et cependant, ce qui est arrivé est peu de chose en comparaison des coups dont on nous menace. Pour les éviter, nos anciens réunis n'ont rien trouvé de mieux que de nous assembler en très grand nombre sur une place de la ville et d'y confesser notre foi. Si vous le trouvez bon, nous vous supplions de vous joindre à nous. Nous vous rendrons la pareille au be-

soin. Salut en Christ.» — On fixa le jour de la réunion, et des copies de cette lettre furent adressées immédiatement aux églises. Malheureusement les anciens de Tours, désirant avoir l'avis du roi de Navarre, décidèrent sans prévenir leur pasteur ni les gens qu'ils avaient invités à venir en ville, de ne pas s'assembler à la date fixée. La réunion fut retardée d'une quinzaine. Cependant au jour dit, les membres des églises des environs se rendirent à Tours. Ils étaient fort nombreux ; mais apprenant ce qui se passait, ils repartirent. On les laissa faire pour les mieux frapper.

« Je reçus bientôt un fort triste message, écrit Riseus dans la lettre que nous analysons. L'on vint m'annoncer que plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés sur la route et jetés en prison... Je ne sais comment finira cette tragédie. Notre ennemi est parti laissant dans les cachots plus de 40 personnes (je parle de ceux des villages voisins...). Il a promis une grande récompense à celui qui me livrerait, et je suis connu dans ce pays-ci plus qu'il ne faudrait... Dans ces conditions-là il est difficile de réunir les restes des églises et de ramener chacun à son devoir. Beaucoup nous ont abandonnés ; quelques-uns se révoltent et ne supportent pas du tout le châtement... Tu

peux voir par là dans quel état sont nos affaires (1). »

Calvin, qui avait été informé de cet événement, écrivait le 17 mai à l'un de ses correspondants : « Les Tourangeaux ont joué du clairon avec témérité et cela pour leur malheur. Cette leçon les rendra moins ardents (2). »

L'événement devait prouver que le réformateur de Genève connaissait mal les habitants de Tours. Ecrasés pendant plus de trente ans, ils vont prendre une part active aux luttes qui se préparent. Bientôt en effet la guerre civile déchaînera ses fureurs sur les provinces et les Réformés, qui ont vu leurs frères emprisonnés, martyrisés, roués, brûlés, et qui déjà n'écoutant que leur colère, ont publié des libelles violents contre la messe, brisé des statues vénérées par le peuple des villes et des campagnes, essayé de fomenter des émeutes, n'hésiteront plus à attaquer leurs ennemis. La patience fort relative, dont ils ont fait preuve et qu'explique peut-être leur faiblesse numérique, n'est plus de leur goût. Avec la conjuration d'Amboise, ils vont ouvrir une ère

(1) Nous donnons en appendice (n° V) un long extrait du texte de cette lettre qui se trouve dans les *Opéra Calvinii (Corp. Ref.)*, t. XVII, n° 3054.

(2) *Calvinus Morellano, Opera Calvinii (Corp. réf.)*, t. XVII, n° 3056.

sanglante, dont l'édit de Nantes marquera la fin et pendant laquelle les deux partis se heurteront sur les champs de bataille. Ces combats fratricides n'empêcheront ni les luttes dans les rues, ni les pillages, ni les massacres. En Touraine le sang coulera, des sanctuaires seront dévastés et la Loire roulera des cadavres dans ses flots. Triste temps que celui-là ! Nous n'essaierions pas d'en écrire l'histoire, si nous n'étions persuadé que, raconter les lugubres exploits de l'intolérance religieuse est le plus sûr moyen de la frapper au cœur.



## CHAPITRE III

LE PROTESTANTISME EN TOURAINE,  
DE LA CONJURATION D'AMBOISE AU MASSACRE DE  
VASSY.

1560-1562

---

Malgré les violences exercées contre elle, la Réforme avait pénétré dans toutes les villes du royaume et dans les campagnes les plus reculées. Paysans, ouvriers, capitaines, artistes (1), grands seigneurs, chantaient les psaumes et lisaient la Bible. Les églises se multipliaient, mais ne formaient pas encore une fédération, ayant des lois, une discipline, un drapeau. Le synode, qui se réunit à Paris en 1559, leur

(1) La Touraine a produit plusieurs artistes protestants. Citons *François Bunel*, peintre distingué, qui vivait au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle ; le graveur *Abraham Bosse*, né à Tours en 1602, le peintre *Antoine Bahuche* et sa fille *Marguerite*, qui épousa Jacob Bunel (fils de François), conservateur du musée du Louvre et des Tuileries, et qui devenue veuve dut à son talent pour la peinture de succéder à son mari et de toucher un traitement de 600 livres.

donna ce qui leur manquait. Tandis que les bûchers flambaient sur les places publiques, environ cinquante pasteurs et anciens, assemblés dans une humble maison du faubourg St-Germain, rédigèrent une confession de foi et un code ou *discipline*, contenant les lois qui devaient régir les jeunes églises. Cette confession de foi et ce code, avec les modifications qu'il a subies depuis lors, ont joui d'une autorité absolue au sein du protestantisme, jusqu'à la fin du siècle dernier.

L'un des pasteurs de Tours assistait à ce synode. Il semble y avoir joué un rôle assez important; ce qui nous fait croire que ce devait être Charles d'Albiac, homme actif, remuant et d'une intelligence peu commune.

Pendant que les ministres et les anciens réunis à Paris délibéraient, on persécutait les hérétiques sur les bords de la Loire. Le nombre des Tourangeaux qui émigrèrent à Genève en 1559, en est la preuve (1); mais ces brutalités ne devaient pas empêcher la Réforme de conquérir de nouvelles positions dans le pays. C'est en 1559 en effet que furent *dressées* les églises de St-Avertin et de Chinon. Il serait intéressant de savoir s'il y en avait d'autres dans les environs de Tours et d'en connaître

(1) Voir *Appendice*, n° IV.

les noms. Les documents que nous avons pu consulter, sont muets à cet égard ; mais la lettre de Riseus à Calvin, dont nous avons donné un extrait dans le chapitre précédent, nous permet de croire qu'il y avait en Touraine des groupes importants de réformés. L'organisation des églises de Cormery, d'Azay, de St-Christophe et de Ligueil, qui étaient pleines de vie en 1561, remonte sans doute à cette époque-là (1). Malheureusement, à mesure que les novateurs devenaient plus nombreux, leur patience diminuait. La persécution avait exaspéré les plus calmes, et d'un autre côté les seigneurs, qui avaient embrassé la Réforme, en avaient changé le caractère. Dans les églises, on parlait moins de mourir pour sa foi et beaucoup plus de se défendre. Un ambitieux, sachant profiter de ces dispositions nouvelles, pouvait jeter dans les aventures le parti tout entier. Le prince de Condé le comprit et résolut de combattre les Guises avec les forces protestantes. La conjuration d'Amboise fut le premier acte de cette lutte sans merci entre les Bourbons et les Lorrains.

Depuis la mort de Henri II, les Guises

(1) Voir par exemple pour *St-Christophe* la lettre adressée le 5 septembre 1561 aux seigneurs de Berne par les membres de l'église. *Bulletin de l'histoire du protestantisme*, XIII, p. 128.

commandaient au Louvre. François II, jeune et sans caractère, subissait leur influence et leur avait abandonné le pouvoir (1). Pour briser leur puissance, il fallait leur arracher le roi et les traduire devant les Etats comme des criminels. L'entreprise était périlleuse ; elle faillit réussir. Voici les faits :

Il faut dire avant tout que les réformés n'étaient pas les seuls ennemis des Guises. Des hommes politiques faisaient circuler des pamphlets contre les princes étrangers, et d'un autre côté des officiers, que la paix avait réduits à la misère, se plaignaient amèrement de l'insolence avec laquelle le Cardinal de Lorraine avait refusé d'écouter leurs doléances. Ces *mal-contents* étaient nombreux et devaient fournir des soldats pour le coup de main qui se préparait.

Nous avons déjà nommé le chef de l'entreprise, l'homme qui espérait renverser les Guises et prendre leur place ; mais ce n'est pas lui qui allait engager le combat. Godefroi de Barri, sieur de la Renaudie, esprit violent, hardi, inventif, se chargea de recruter les troupes et de les mener à l'ennemi. Il parcourut le royaume, excita les mécontents et se

(1) Cf. Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, t. I<sup>er</sup>, p. 280.

mit en relations avec les Réformés de Suisse(1) et de Strasbourg. Dans ses voyages, il répandait des libelles contre les Guises. Il distribuait aussi deux consultations, écrites l'une par des ministres de la Réforme, l'autre par des jurisconsultes de France et d'Allemagne, affirmant la légitimité d'une prise d'armes, pourvu qu'il ne fût rien entrepris ni contre le roi, ni contre l'ordre de succession des Valois, et que l'insurrection fût dirigée par un prince du sang (2). Parlant au nom de Condé, qui lui avait donné « pouvoir de comparoir en son nom, où il apartiendrait, pour adviser à ce qui estoit de faire en telle nécessité (3), » La Renaudie fut bientôt entouré de fidèles, qui partageaient ses haines et ses espérances.

Le 1<sup>er</sup> février 1560, il réunit à Nantes une partie des conjurés, qui prétendaient représenter les Etats généraux « pour si extrême nécessité; » et après un discours violent, il leur fit jurer par le Dieu vivant de combattre les Guises, « violateurs des consciences, bourreaux des calvinistes, dilapidateurs de la fortune

(1) Calvin désapprouvait la conjuration. Voir *Lettres françaises*, Paris 1854, t. II, p. 382 et sq. Cf. Mœrikofer, *Hist. des Réfugiés de la Réforme en Suisse*, p. 76.

(2) Voir Dargaud, *Histoire de la liberté religieuse en France*, t. I<sup>er</sup>, p. 286.

(3) Th. de Bèze, *Hist. Ecclésiastique*, 1580, t. I<sup>er</sup>, p. 251.

publique, étrangers insolents, maîtres impies du roi et de la France et dictateurs parjures (1). » Puis il leur annonça qu'il serait leur chef, jusqu'à ce que le prince de Condé se mît à leur tête. Le plan d'exécution fut alors arrêté. On convint de faire venir à Blois, au commencement de mars, un grand nombre de personnes, qui demanderaient à voir le roi, pour lui présenter une requête en faveur des réformés. Pendant ce temps, cinq cents gentilshommes attaqueraient la ville et se saisiraient de la personne de Guise et du cardinal de Lorraine, son frère, afin de punir ces tyrans « par justice pour servir d'exemple à la postérité. »

Cette entreprise, bien conçue, aurait pu réussir, si le secret eût été gardé jusqu'au bout. Mais les Guises furent informés de ce qui se tramait contre eux par Avenelles, avocat de Paris, et ils amenèrent le roi à Amboise, dont le château était facile à défendre. Là, ils attendirent les conjurés. Coligny et son frère d'Andelot, qui n'étaient pas mêlés au complot, y vinrent mandés en toute hâte par la reine-mère. Requis de lui donner conseil, l'amiral, qui était homme « sincère et ouvert (2), » parla du

(1) Dargaud, ouv. cité, t. 1<sup>er</sup>, p. 290 et sq.

(2) Pour cette citation et les suivantes voir Th. de Bèze, *Hist. Eclés.*, 1580, t. 1<sup>er</sup>, p. 264 et 265, passim.

mécontentement de tous les sujets du roi et demanda qu'un édit fût immédiatement promulgué « par lequel il fust permis à chacun de la religion de vivre en repos et seureté en sa maison. » C'était, à son avis, le seul moyen d'avoir la paix dans le royaume. Les Guises espérant « destourner ceste tempeste, qui les menaçoit de si près, » ne combattirent pas en conseil cette proposition; et le 11 mars, le Parlement enregistra une déclaration royale pardonnant « tous les crimes concerrant le fait de la religion, » à condition que les délinquants « vescussent de là en avant selon les institutions et commandements de l'église romaine.» Seuls, les prédicants et les personnes qui avaient conspiré contre les membres de la famille royale ou leurs principaux serviteurs, étaient exclus des bénéfices de l'amnistie. Des réserves secrètes enlevaient d'ailleurs toute valeur à cet édit. Il ne devait pas arrêter les conjurés.

Bien qu'il sût que l'entreprise était découverte, le prince de Condé était venu à Amboise. C'était faire preuve d'audace. Son lieutenant, La Renaudie, montra qu'il était digne de marcher sous les ordres de ce *chef muet*. Ayant appris près de Blois que les Guises étaient sur leurs gardes et avaient emmené le roi à Amboise, il modifia son plan d'attaque et ordonna à ses hommes de marcher sur cette

ville par petites bandes. Les conjurés pouvaient encore enlever le château. Mais un des capitaines de La Renaudie, nommé Lignères, fit connaître à la reine-mère les lieux de rendez-vous, et le duc de Guise, toujours prompt à saisir l'occasion, envoya ses gentilshommes envelopper les rebelles. Les prisons de la forteresse furent bientôt pleines.

Cependant le baron de Castelnau, qui commandait une bande de Gascons et de Béarnais, traversa Tours (1) et entra dans le château de Noizay le 15 mars 1560. La Renaudie devait y arriver le 16 et marcher sur Amboise le 17. Le duc de Guise le prévint en ordonnant au duc de Nemours d'enlever le château de Noizay. Le baron de Castelnau pouvait se défendre : il parlementa et consentit à venir à Amboise avec ses gens pour présenter au roi les griets du parti ; mais il fut jeté dans un cachot, d'où il ne sortit que pour mourir.

Le 16, nouveaux combats isolés. Les soldats des Guises égorgeaient les prisonniers et suspendaient leurs corps aux arbres voisins. Cependant La Renaudie, toujours plein de résolution et décidé à vendre chèrement sa vie, s'avancait vers Amboise. Le 17, en débouchant

(1) Voir *Annales de Touraine*, mss de la Bibliothèque de Tours, p. 461.

du bois de Châteaurenault, il aperçut un escadron de cavalerie que commandait Pardailan, l'un de ses cousins, son ami d'enfance, devenu son ennemi. Les deux chefs se reconnurent et se précipitèrent l'un sur l'autre avec une égale fureur. Leurs troupes se mêlèrent et tandis qu'autour d'eux leurs hommes s'égorgeaient, les deux cousins croisèrent le fer. La Renaudie, qui était déjà blessé, tomba de cheval. Pardailan démonté, comme lui, voulut l'achever ; mais son adversaire le tua en lui plongeant son épée dans le corps. Quelques secondes plus tard La Renaudie, frappé d'un coup d'arquebuse, tombait mort à côté de son cousin. Ainsi finit ce conspirateur, qui fut l'un des hommes les plus vaillants de son siècle.

Ses soldats se dispersèrent, tandis que les troupes de Pardailan rapportaient à Amboise le corps de leur ennemi. Le lendemain, on se battit encore jusque dans la ville (1) ; mais la cour était rassurée : les conjurés étaient bien vaincus.

Les Guises déshonorèrent leur victoire par la façon cruelle dont ils en usèrent. Les prisonniers de Noizay eux-mêmes, qui s'étaient rendus à condition d'avoir la vie sauve, furent mis à mort, et bientôt Amboise ne fut plus

(1) Dargaud, ouv. cité. t. I, p. 310.

qu'un vaste charnier. A l'entrée du pont et sur la place, des potences portant les corps de quelques chefs; aux grilles du château, des têtes coupées, des cadavres nus et sanglants : partout des lambeaux de chair humaine. La cour trouvait ce spectacle fort beau. Les jeunes princes et les dames elles-mêmes assistaient aux exécutions. Le cardinal de Lorraine était particulièrement joyeux. Il avait eu peur, car il était lâche, et il éprouvait une volupté sauvage à voir mourir ceux qui l'avaient fait trembler. Il variait du reste ses plaisirs. Après avoir fait couper des têtes, il ordonna de jeter dans la Loire un certain nombre de prisonniers.

On fit peu de procès. A quoi bon ? Tous les conjurés devaient mourir. Les chefs cependant furent interrogés par le chancelier Olivier, qui au fond du cœur, était calviniste. Pas un n'eut une défaillance. Jusqu'au dernier moment ils gardèrent leur fière attitude. Le baron de Castelnau fit plus. Après avoir protesté d'avoir « entrepris contre le Roy », il apostropha le chancelier qu'il avait connu autrefois : « Quelle honte, lui dit-il ! Vous, qui devriez mourir avec nous, c'est vous qui nous faites mourir ! Mais Dieu vous punira, et soyez assuré qu'il ne tardera pas. Car c'est devant lui, devant le Dieu des opprimés, que

je vous ajourne avant que l'année soit révolue (1). » Il faut citer aussi les paroles d'un gentilhomme « de bonne marque », nommé Villemongis, qui, sur le lieu du supplice, trempa les mains dans le sang de ses compagnons et les élevant vers le ciel s'écria : « Seigneur, vois le sang de tes enfants injustement espandu ; tu en feras vengeance (2). » Le cardinal de Lorraine le trouva insolent ; mais le chancelier Olivier ne put résister aux émotions violentes qu'il ressentit. Il tomba malade et comme son état inspirait de vives inquiétudes, le cardinal vint le visiter ; mais Olivier lui tourna le dos. « Puis le sentant esloigné, il s'écria : Maudit cardinal, tu te damnes et tu nous fais aussi damner. » Deux jours plus tard il était mort, sans avoir consenti à se confesser. Le duc de Guise le fit enterrer « comme un chien (3). »

Le prince de Condé fut assez habile pour sortir d'Amboise vivant. Quand il sut que la conjuration était découverte, il ne fit aucune difficulté de garder l'une des portes de la ville ; il n'essaya pas de sauver ses amis et il resta impassible quand La Bigne, Mazères et Rau-

(1) Dargaud, ouv. cité, t. I, p. 328.

(2) Voir Forneron. *Les ducs de Guise*, t. I, p. 304, et Th. de Bèze, *Hist. ecclés.*, 1580, t. I., p. 269.

(3) Dargaud, ouv. cité, t. I, p. 316.

nay, mis à la torture, le dénoncèrent comme le *chef muet* de la conspiration. Il est vrai qu'on n'avait contre lui aucune preuve écrite ; il le savait et il paya d'audace. Ayant obtenu du roi l'autorisation de comparaître devant lui, Condé, loin de se justifier, déclara que « ses accusateurs en avaient menti par la gorge faussement et impudemment », et regardant en face le duc de Guise, il s'écria : « S'il en est ici qui ait osé cette calomnie ou qui la maintienne, je le somme de se déclarer et de m'en donner à l'instant satisfaction. » Le duc, que cette apostrophe emportée frappait au visage comme un gantelet de fer, eut le bon esprit de rester calme. « Monsieur le prince, dit-il, a toute raison de se plaindre. Les bruits qui circulent sur sa participation aux révoltes ne se peuvent supporter plus longtemps. Ils sont autant d'imputations mauvaises. Quant à moi, loin de les accueillir ou de les appuyer, dit-il, en s'adressant à Condé, si vous en venez à un combat, je m'estimerai heureux d'être votre second et de soutenir votre innocence l'épée à la main (1). » L'affaire en resta là.

Les conjurés devaient avoir dans le pays des amis, qui avaient réussi à se cacher, car une potence dressée sur la place publique fut ren-

(1) Crespin, *Vrays tesmoins*, 1570, f<sup>o</sup> 558, verso.

versée, et le corps de ville, après l'avoir fait relever, paya des hommes pour la garder pendant 17 nuits (1). C'est à ce moment-là que D'Aubigné traversa Amboise avec son fils Agrippa, alors âgé de huit ans et demi. Ce gentilhomme fut tellement ému en voyant les têtes de ses compagnons encore reconnaissables, qu'il s'écria : « Ils ont décapité la France, les bourreaux ; » puis se tournant vers son fils : « Mon enfant, lui dit-il d'une voix grave, il ne faut pas que ta teste soit espargnée après la mienne pour vanger ces chefs pleins d'honneur. Si tu ty espargnes, tu auras ma malédiction (2). » C'est le dernier mot de cette tragédie. Le sang appelle le sang.

La population de Tours avait été fort agitée pendant les troubles. On avait vu dans les murs de la ville le baron de Castelnau suivi de quelques-uns de ses compagnons, et les huguenots avaient levé la tête. Après le massacre

(1) Voici la délibération du corps de ville : « A esté arresté qu'il sera payé par le receveur de lad. ville à Pierre, etc... (employés) à garder de nultz la potance... sur laquelle y a quatre testes (celles de Castelnau, de Mazères, de Raunay et de Doinville), par le temps de dix-sept nultz... deux sols, six deniers par chacune. » Séance du 12 mai 1560, *Registre des délibérations*, BB 6 (Mss, Mairie d'Amboise).

(2) Th. Agrippa d'Aubigné, *Mémoires*, Paris 1854, p.

des conjurés ils devinrent plus humbles, mais ils étaient trop nombreux pour ne pas inspirer quelque crainte à leurs ennemis. Le cardinal de Lorraine, qui un mois après le tumulte d'Amboise, vint à Tours avec le roi et la reine Marie, était si peu rassuré qu'il fit défendre aux bourgeois, « sous peine de vie, » d'escorter le jeune monarque (1). Il n'osa même pas faire partie du cortège, et après le dîner qui eut lieu à l'hôtel de ville, il emmena la cour à l'abbaye de Marmoutiers, dont il était abbé.

Un événement burlesque, qui aurait pu tourner au tragique, marqua cette journée. Un boulanger de la rue de la Riche, « homme facétieux, » ayant fait asseoir sur un âne que conduisaient « deux jeunes garçons nuds et noircis comme mores, » son fils âgé de sept ou huit ans, également nu, les yeux bandés, et portant un casque argenté, surmonté d'un oiseau à tête rouge, s'était glissé derrière les gens de pied, au moment de l'entrée du roi. Les Guises virent dans cette mascarade « un jeu expressément dressé par les eschevins et principaux de la ville pour leur faire despit, » et crurent qu'on avait voulu « représenter par le mystère, sans parler, ce que portoient les escrits de ceux de la religion, à savoir que

(1) Giraudet, *Histoire de Tours*, t. II, p. 5 et 6.

le roy enfant estoit conduit, gouverné et mangé par un cardinal et des princes estrangers. »

Cette plaisanterie de mauvais goût faillit coûter fort cher à la ville. Les partisans des Guises voulaient tout simplement la mettre à sac; mais les Lorrains feignirent de croire que le boulanger était un sot et que le hasard seul était coupable. Ils n'en laissèrent pas moins à Tours un ancien moine, le capitaine Richelieu, qui commandait une compagnie d'arquebusiers à cheval, et qu'ils chargèrent d'y exciter quelque tumulte afin d'avoir une occasion de châtier cette ville insolente. Les huguenots eurent la sagesse de ne pas répondre aux provocations qui leur furent adressées. Richelieu eut beau parcourir les rues au milieu de la nuit, en chantant des psaumes, personne ne bougea. Les « chansons dissolues et pleines d'injures contre la Majesté du Roy, de la Royne mère et de ceux de Guise » laissèrent les gens indifférents. Quand il alla de maison en maison convier les plus ardents à venir au prêche, il fut reconnu, et aucun des réformés ne se laissa prendre au piège. La tranquillité ne fut pas un instant troublée, et cependant le capitaine Richelieu accusa les huguenots devant le cardinal et devant François II, de tous les méfaits dont il venait lui-même de se rendre coupable, si bien que la ville faillit tomber « en merveilleux

péril. » Il fallut que le maire, les échevins et les juges vinssent trouver le roi et lui fissent connaître les « déportements de ce moine renié. » Mais ce ne fut pas sans peine qu'ils obtinrent une audience, car on leur reprochait d'être tous hérétiques, de n'avoir brûlé depuis longtemps aucun de ceux de la religion, et d'avoir laissé prêcher à Tours un certain David, aumônier de la reine de Navarre (1).

Quelques jours après ces événements, Catherine de Médicis, qui avait vu son pouvoir « donner du nez en terre » depuis le mariage de son fils avec une nièce des Lorrains, essaya de tirer parti des rancunes des huguenots. Elle fit des avances à ceux de Tours, et leur laissa entendre qu'elle ne serait pas fâchée de venger les massacres d'Amboise. L'abbé Chastellux et un gentilhomme nommé Tassin, invitèrent en son nom le ministre Charles d'Albiac à se rendre secrètement auprès de la reine, qui était alors avec la cour au château de Chenonceaux (2). Cette proposition était si extraordinaire que les réformés refusèrent de laisser partir leur pasteur. On ne se fiait pas à la dame.

(1) Voir pour les citations contenues dans ce passage, Th. de Bèze, *Hist. ecclés.*, 1580, t. I, p. 300 et 301.

(2) D'Albiac découvert allait partir pour Angers (Th. de Bèze, *Hist. ecclés.*, 1580, t. I, p. 302), où il fut reconnu et massacré.

D'Albiac se contenta de rédiger un mémoire véritable réquisitoire, qui devait être mis sous les yeux du roi. Cette pièce, signée Théophile Bordenave, fut confiée à un jeune calviniste de Tours, nommé Le Camus, qui se transporta à Beaulieu, près de Loches, où la cour venait de s'installer. Il espérait rencontrer l'abbé de Chastellux et le prier de remettre ce mémoire à la reine-mère; mais sur le conseil de l'écuyer Feuquières et de la demoiselle de Gognier, attachés l'un et l'autre au protestantisme, le jour de l'Assomption, dans l'abbaye il donna fort adroitement à Catherine de Médicis le document dont il était porteur. Celle-ci se retira dans ses appartements et elle venait d'ouvrir le mémoire quand Marie Stuart entra. Surprise, mais toujours maîtresse d'elle-même l'astucieuse Italienne chargea la jeune reine de remettre cette pièce au roi, et pour éloigner tout soupçon elle fit arrêter Le Camus.

Interrogé par le cardinal de Lorraine et un peu plus tard par le chancelier de L'Hôpital, le jeune huguenot refusa de nommer l'auteur du mémoire. Il fut livré au prévôt du palais, qui reçut ordre d'employer des moyens énergiques pour obtenir des aveux. Les Guises voyaient partout des conjurés; le souvenir des massacres d'Amboise les troublait; ils croyaient à de nouveaux dangers et ils espéraient que Le

Camus trahirait ses amis. Ils se trompaient. Menacé d'être pendu s'il ne révélait le nom de l'auteur du mémoire, il dit en premier lieu que le signataire de ce document était un gentilhomme gascon qui habitait Tours; mais ses sœurs, les demoiselles Le Camus, ayant affirmé que Bordenave était un pseudonyme, il déclara que la plainte adressée au roi avait été écrite par un contrôleur de la ville, nommé Servin, qui venait de passer en Suisse. On ne put le convaincre de mensonge.

Quelques jours plus tard (mai 1560), parut l'édit de Romorantin, portant que la connaissance des crimes d'hérésie appartiendrait à l'avenir aux évêques seuls. En conséquence, Le Camus, qui avait été enfermé dans le donjon de Loches et qui devait suivre la cour à Orléans, fut renvoyé devant le tribunal de l'archevêque de Tours, Simon de Maillé. Ce prélat lui fit son procès, mais lentement, et à l'avènement de Charles IX (décembre 1560), le prisonnier recouvra la liberté (1).

Sur ces entrefaites la France avait changé de maître. François II venait de mourir, et Charles IX, son successeur, n'était qu'un enfant. Catherine, tenue à l'écart sous le règne

(1) Voir La Popelinière, *Hist. de France*, 1581, t. I, p. 179 et sq.

de son mari et de son fils, allait enfin gouverner le royaume. Elle était régente. Les Guises n'essayèrent pas de lui disputer le pouvoir; ils désarmèrent et les huguenots se rapprochèrent de la reine. Condé et Coligny revinrent à la cour, et tandis qu'aux États généraux d'Orléans le Tiers réclamait une amnistie pour « les faits de religion, » la noblesse de Touraine demanda la liberté de conscience, l'entrée des ministres au concile national projeté et l'adoption d'une partie de la discipline genevoise (1). La Réforme gagnait du terrain.

On put se rendre compte des progrès qu'elle avait faits, quand les États provinciaux se réunirent à Tours au mois de juin 1561. Sur la proposition d'un député, parlant au nom « d'un grand nombre de peuple du dict balliage, » le Tiers inséra dans son cahier une requête au roi, signée Falaiseau, dont nous citerons le passage suivant : « Sire, est-il dit dans ce document, une infinité de personnes du pays et duché de Touraine vous remonstrent en toute humilité qu'ilz n'ont rien en ce monde qu'ilz désirent plus que leur salut, et que pour y parvenir, oyr la parole de Dieu non

(1) Cette demande fut appuyée par la noblesse de Normandie, de Bretagne, du Poitou et du Toulousain. Voir H. Martin, *Hist. de France*, t. IX, p. 71.

falciffiée, ne obscurcye par traditions humaines et joyr des sacrements en toute pureté selon l'Évangile de nostre Seigneur Jésus-Christ; et d'autant qu'ilz désirent après le service de Dieu s'employer de tout, corps et bien, pour vostre service, et qu'ilz n'ont aucune chose en plus grande et singulière recommandation que de démonstrer leur obéissance envers vostre Majesté, vous supplient en toute obéissance faire homologuer en voz courtz de Parlement, entretenir et garder le dernier édict donné à Fontainebleau le xix<sup>e</sup> jour d'apvril dernier; et donner une plus ample déclaration d'icelluy, deffendant non seulement à tous particuliers, mais aussi à tous justiciers et officiers de les troubler ou molester en aucune sorte; et davantaige ordonner lieux publicques et temples, auxquelz ils se puissent assembler pour oyr la parolle de Dieu et joyr des sacremens selon la confession de foy, que vous ont cy-davant présentée et présentent. » — Ce document se termine par une demande de convocation d'un concile national, dans lequel toutes les choses de religion « soyent décidées par la parolle de Dieu (1). »

(1) Voir *Copie des articles accordez en l'assemblée des Estatz tenuz à Tours le X<sup>e</sup> de juin 1561, par ceux du Tiers-Etat* (Mss, bibliothèque de Tours), dans les *Notes sur les Abbayes de Touraine*, par Lembron de Lignim.

Rien de plus légal, ni de plus touchant que cette supplique. Malheureusement les réformés de Tours, qui n'avaient pas eu le temps d'oublier les massacres d'Amboise, ne devaient pas se contenter de cette calme revendication de leurs droits.

Déjà, au mois de mars, quelques-uns d'entre eux avaient essayé de s'emparer du cloître de Saint-Martin (1), et le 4 octobre 1561, au moment où les membres du colloque de Poissy étaient sur le point de se séparer (2), une émeute éclata dans les rues de Tours. C'étaient les huguenots qui, ne pouvant obtenir l'autorisation d'ouvrir un temple, allaient s'emparer d'une église. Obéissant à un mot d'ordre, ils envahirent la chapelle des Cordeliers (3), où « le peuple estoit assemblé pour célébrer la feste de saint François... Chacun s'attendant, suivant la coutume, dit l'auteur de l'*Eloge des Archevêques de Tours*, d'entendre la parole de

(1) Chalmel, *Histoire et Antiquités de St-Martin*, p. 54. (Mss de la bibliothèque de Tours).

(2) Jean de Tournay, pasteur de Chinon depuis 1559, assistait au colloque (*France prot.*, 2<sup>e</sup> édit., t. II, 1<sup>re</sup> partie, col. 508), avec Gervaise Barbier, diacre de l'église du Mans et député pour Touraine. Voir *Relation manuscrite du colloque*, 1561 (Bibli. Paul de Félice), et *Papier et Registre du Consistoire de l'église du Mans*, 1560-1561. (Mss, Archives du département de la Sarthe).

(3) Rue de la Scellerie et rue des Cordeliers.

Dieu, par une surprise extrême et très mortifiante aux gens de bien, l'on vid dans la chaire de vérité un homme en habit séculier, sectaire de Calvin et ministre de mensonge (1), déclamer insolamment contre la pureté de la doctrine et n'espargnant pas dans son discours la conduite spirituelle de l'église. Il n'eust pas plus de retenue à l'esgard de la conduite temporelle de l'Etat, invectivant contre la Majesté royalle et l'intégrité de son conseil, et s'efforçant à soulever les esprits contre l'une et l'autre puissance sous prétexte de liberté... » (2) Ce discours violent mit le feu aux poudres. Les passions religieuses longtemps comprimées firent explosion. Le peuple, conduit par Martin Piballeau, seigneur de la Bedouère, pénétra

(1) C'était Jean Poterat, comme on peut l'inférer de la pièce suivante. « *Acte de notoriété* constatant que Jean Bonnette, dit la Vigne, et Catherine Decharnières, veuve de François Arondelles, vivant orfèvre, furent mariés ensemble par deffunt M<sup>re</sup> Jehan Poterat, lors ministre en l'église protestante réformée au temple des Cordeliers de ceste ville de Tours. Signé J. Gaudebert, m<sup>re</sup> arbalétrier, Ant. Peschot, m<sup>re</sup> brodeur. Oct. 1561. » Minute de 1582 de Ch. Bertrand, conservée chez M<sup>e</sup> Vincent, notaire à Tours.

(2) Leclerq de Boisrideau, *Eloge ou Histoire des Archevêques de Tours*, f<sup>o</sup> 239 et sq. (Mss, biblioth. de Tours.) — Ce même fait est raconté par Maan, *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis*, p. 197. (Mss, bibl. de Tours).

dans le monastère, en chassa les religieux après les avoir maltraités, détruisit les autels et pilla la sacristie.

Aussitôt que la reine-mère eut appris ce qui se passait à Tours, elle y envoya pour rétablir l'ordre un conseiller du roi, le sieur de Chemault. Ce personnage parvint, au mois de janvier suivant (1562), à faire rentrer les Cordeliers en possession de leur église. Des perquisitions furent faites dans les maisons pour désarmer les émeutiers, et Martin Piballeau fut enfermé avec les plus coupables d'entre eux dans les prisons de l'archevêché.

Il semble que cette leçon aurait dû rendre les huguenots plus sages; mais dans la nuit du 11 au 12 février 1562, une bande de fanatiques, irrités des mesures prises contre eux, pénétrèrent dans l'église du Chardonnet, et après en avoir brisé les statues, ils brûlèrent les ornements et les autels (1). C'était le prélude des grandes luttes qui allaient ensanglanter la Touraine.

La place que la Réforme occupait dans le pays était considérable. Depuis quelques années, elle n'avait cessé de faire des conquêtes

(1) Dom Housseau, *Extrait du Registre capitulaire de Saint-Martin*, t. III, f<sup>o</sup> 314. (Mss, biblioth. de Tours et biblioth. nationale).

dans toutes les classes de la société, et elle s'était établie solidement dans quelques petites villes des environs de Tours. Nous avons déjà nommé Saint-Avertin, Cormery, Chinon, Azay et Ligueil, où des églises avaient été fondées. Loches avait aussi un pasteur, Jean Chastinier, qui avait été emprisonné pour cause de religion et relâché en 1561 (1). A Amboise, les huguenots vont s'organiser, s'ils ne l'ont déjà fait. Noizay, dont la châtelaine partage leur foi, leur fournira un asile et plus tard un lieu de culte. Dans le nord de la province, Saint-Christophe semble avoir été le centre du mouvement. C'est là qu'Etienne de Longueville exerça son ministère, sur la demande des habitants de cette petite ville, où il ne vint que pour souffrir.

Depuis quelques années déjà, ce ministre, « natif de ce pays et duché de Touraine », desservait dans le canton de Berne les paroisses de Prévessin et d'Ornay, quand il fut appelé à Saint-Christophe par des affaires de famille. C'était pendant l'été de 1561. Les réformés de

(1) Voir *Corpus Reformatorum, Joannis Calvini opera*, Annales, t. XXI, col. 745. — A la même époque (10 mai 1561), l'église de Chinon demande un pasteur (id., id., col. 748); — et Antoine de la Croix, diacre de Tours, écrit à ceux de Genève pour leur rappeler qu'ils leur ont promis un ministre. (id. id., col. 750).

cette ville, par lettre du 15 septembre, considérant « le grand besoin qu'ils avoient de personnes de sa vocation », demandèrent à le garder comme pasteur (1). Etienne de Longueville, qui était au service des seigneurs de Berne, ne pouvait rester en France sans leur autorisation. Il leur écrivit pour l'obtenir. Après leur avoir raconté qu'on le sollicitait « à grandes requestes » en plusieurs endroits « de publier le Saint Evangille et parole de Dieu... de l'advis et consentement de l'église de Tours, je fus assigné, dit-il, à troys villes et grosses bourgades; esquelles un grand nombre de personnes conviennent que j'ai tellement poursuy (réussi) par la grâce de Dieu, qu'il ne m'a esté possible et n'est encore d'en départir pour retourner en voz pays, pour exercer et poursuivre ma vocation et charge par vous donnée... » D'ailleurs on m'a promis ici de m'excuser auprès de vos Excellences, d'obtenir pour moi pleine liberté et de m'épargner ainsi « les grands labeurs et travaulx, qu'il me faudroit porter et endurer au voyage trop long et difficile pour mon vieil aage et débilité de mon corps... Parquoy, Seigneurs débonnaires, vous

(1) Lettre des habitants de la ville de Saint-Christophe en Touraine, à très magnifiques redoubtez Seigneurs et Princes de Berne. *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*. t. XIII, p. 128.

plaise me faire encore ce bien et grace de vous contenter de mon service que j'ai employé fidèlement et diligemment tant à vostre collège de Lausanne et à l'escole de Gex et pasteur de Prévessin et Ornay environ trois ans; — et me délaisser parachever le cours de ce pèlerinage et reste de mes ans foibles et débiles avec les miens, lesquels m'ont requis, requièrent et retiennent avec ardens désirs pour leur distribuer ceste pasture et viande céleste de la parole de Dieu. Vous le ferez d'autant plus volontiers, magnifiques Seigneurs, quand vous serez bien informez, de ce que véritablement je vous certifie, comme aussi pourra faire le messenger, qu'il y a par deça de la moisson et peuple fidelle en si grand nombre, qu'ils n'ont pas *la douziesme partie des moissonneurs et pasteurs nécessaires*. (Ce) qui sera, s'il vous plaist, cause assez suffisante pour me descharger de vostre part et me laisser yci en paix (1). »

C'est le 15 septembre 1561 que Longueville écrivait ces lignes. Il resta en Touraine; mais la paix qu'il avait trouvée dans son pays depuis quelques mois, ne devait pas être de longue

(1) *Lettre d'Estienne de Longueville*, écrite de Tours le 15 septembre 1561. (Lettres et papiers mss concernant la France, II, 1551-1569. — Archives de Berne).

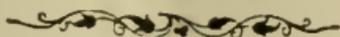
durée. Avant la fin de l'année une émeute éclata à Saint-Christophe; il y eut des maisons brûlées; les huguenots subirent de mauvais traitements et quelques-uns d'entre eux furent égorgés. Cependant le vieux pasteur avait échappé au massacre. Ses paroissiens essayèrent d'obtenir justice. Le comte de Sancerre, seigneur de Saint-Christophe, qui semble avoir provoqué l'émeute, fut dénoncé par eux à la cour. Les églises des environs leur fournirent de l'argent pour payer les frais de procédure. Celle du Mans s'engagea à leur avancer mensuellement vingt livres tournois (1). Ils demandaient : 1<sup>o</sup> que la prédication de l'Évangile fût tolérée « sans forcer directement ou indirectement le ministre et les fidèles en leur conscience et leur religion; » — 2<sup>o</sup> que l'on souffrît l'exécution des édits de tolérance et que « deux des principaux auteurs et exécuteurs de ladite sédition » fussent poursuivis devant la justice; — 3<sup>o</sup> qu'il fût fait « réparation et satisfaction aux veuves des meurtris; » 4<sup>o</sup> que les maisons brûlées fussent reconstruites. A ces conditions, ils s'engageaient à reconnaître l'autorité du comte de Sancerre (2).

(1) *Papier et Registre de l'église du Mans, 1560-1561.* (Mss, Archives du département de la Sarthe).

(2) *Papier et Registre de l'église du Mans, séance du jeudi, (22<sup>o</sup> jour de janvier 1561.* — A propos de cette

Il est peu probable que les habitants de Saint-Christophe aient obtenu justice. L'édit de pacification du 17 janvier 1562 avait pu leur donner quelque espoir; mais le massacre de Vassy fit éclater la guerre civile.

date, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que jusqu'en 1563 on ne faisait généralement commencer l'année qu'à Pâques. La séance du 22 janvier, dont nous venons de parler, a donc eu lieu, d'après notre manière de compter, non pas en 1561, mais en 1562.



## CHAPITRE IV

DU MASSACRE DE VASSY A LA PROMULGATION  
DE L'ÉDIT D'AMBOISE

(1562-1563)

---

Le 30 mars 1562, Condé entra en campagne, et tandis qu'il se fortifiait à Orléans, les huguenots des bords de la Loire couraient aux armes. A Tours, ils surprirent le jeudi 2 avril les gardes du château et s'emparèrent de la citadelle (1). — Le lendemain, le cloître de Saint-Gatien tombait entre leurs mains. De là, ils pénétrèrent dans la cathédrale, brisèrent les statues et déchirèrent les livres du chœur. L'archevêché fut pillé par une bande de fanatiques et le samedi les portes du cloître de Saint-Martin furent enfoncées. Le peuple se rua dans l'abbaye. Là, rien ne fut respecté, pas

(1) Monsnier, *Celeberrimæ Sancti Martini Ecclesiæ Historia*, t. II, p, 359 et sq. (Biblioth. de Tours), et de Grand-Maison, *Procès-verbal du pillage par les huguenots des reliques et joyaux de St-Martin*, introduction, p. IV.

même les tombeaux. Celui de saint Martin fut ouvert et les restes de cet homme de bien furent brûlés et complètement anéantis. Toutes les églises de Tours et celles des environs subirent les insultes des vainqueurs (1).

Nous n'avons aucune envie d'excuser ces tristes violences ; toutefois, si l'on veut être juste, on ne doit pas oublier que depuis plus de 30 ans, les huguenots étaient persécutés, qu'ils avaient vu leurs maisons pillées et leurs frères proscrits ou massacrés. La dévastation des édifices religieux fut leur vengeance. Dans leur fureur, ils frappèrent des statues de saints, qui étaient pour eux des idoles, et ils mirent en pièces tout ce qui leur rappelait le culte de leurs persécuteurs. Ce fut un malheur et une faute : un malheur, car ils ont détruit des richesses artistiques d'une immense valeur ; une faute, — une très grande faute, — car ils ont perdu l'occasion, la seule que les circonstances leur aient offerte, de se montrer res-

(1) A Druye, pour ne citer qu'un exemple, quelques soudards huguenots et un nommé Pierre Bauldrée de Savonnières « rompirent les autels et peintures de l'église, emportèrent un calice d'argent et plusieurs autres biens et ornemens de la dite église. » Extrait du registre des baptêmes, mariages, etc., de la paroisse de Druye, cité par l'abbé Quincaret, dans le *Bulletin de la Société*, Arch. de Tours, 1877-1879, p. 240-241.

pectueux des sentiments de leurs adversaires, et d'accorder à ceux-ci la liberté qu'ils réclamaient eux-mêmes et pour laquelle ils avaient pris les armes.

En apprenant ce qui se passait à Tours, le prince de Condé envoya dans cette ville le sieur de la Curée; mais celui-ci ne s'entendant pas avec les habitants, le sieur de la Coudre vint le rejoindre avec une bonne troupe « et y fut laissé pour quelque temps, dit un chroniqueur, afin de donner ordre à tout. » Il s'agissait de faire rentrer le calme dans les esprits et d'empêcher le gaspillage des richesses trouvées dans les églises.

Un certain ordre semble du reste, avoir présidé dès le début, au pillage des lieux saints. Les chefs de bande faisaient déposer les objets les plus précieux dans le trésor de l'abbaye de Saint-Martin, dont la clef avait été confiée par le chapitre à un apothicaire nommé Simon, « l'un des plus grands huguenots qui se trouvaient (1), » et un lieutenant du roi, Gervaise Gohiet (ou Goyet), qui était calviniste, commença même le 16 avril l'inventaire de ce riche butin. Ce travail devait être repris le mois suivant par les délégués de Condé, M<sup>res</sup> de la Rochefoucault, de Vigen et Gen-

(1) Monsnier, ouv. cité, p. 382.

lis (1). Ce prince, craignant qu'on ne fît peser sur lui la responsabilité des actes de vandalisme commis à Tours, écrivit au corps de ville le 11 mai, pour déclarer que c'était « contre son intention et vouloir que les peuples s'estoient esmeus jusques à abattre et démolir, » et s'étaient emparés des bijoux d'or et d'argent déposés dans les temples et les monastères. Il ordonnait en outre de peser et d'estimer devant les députés des paroisses, chapitres, couvents, et « autres tels lieux, avec orfèvres et autres gens à ce cognoissans et de bonne foi, » tous les objets de valeur, — d'en faire dresser un « loyal registre » et de fondre les débris « pour être le tout transporté à Orléans et y être conservé (2). »

Le 15 mai, à huit heures du matin, Messieurs du présidial lurent cette lettre en la chambre du conseil, où s'étaient réunis les députés des paroisses, et le jour même les commissaires se mirent à l'œuvre. Gervaise Gohiet,

(1) Il reste plusieurs copies du procès-verbal qui fut dressé. La bibliothèque de Tours en possède une (Monsnier, ouvr. cité, t. II, p. 361-380); on en trouve quatre à la Bibliothèque nationale (de Grand-Maison, op. cit. Introd., p. XXX). Voici le titre de l'une de ces dernières : *Le procès-verbal des reliquaires, bijoux et biens prins en l'église M. Saint-Martin de Tours par les huguenots en 1562.* (Fonds Baluze, v. 84).

(2) Voir de Grand-Maison, ouvr. cité. Appendice.

lieutenant du roi, s'établit à Saint-Martin avec deux conseillers au présidial et l'un des pairs de la ville pour assister à l'inventaire. L'avocat Gardette, qui était huguenot, comme la plupart des avocats de Tours, se transporta à St-Gatien, et le lieutenant général se rendit à Marmoutiers. En leur présence, les orfèvres assermentés estimèrent les objets précieux et les pierres fines qu'on leur présenta. Nous citerons entre autres belles choses la châsse et la mitre d'or de saint Martin, la coupe d'or de Charlemagne, une grande agathe, sur laquelle Mars et Vénus étaient représentés, évaluée 800 écus, un « camahieux de Bacchus antique » et une jolie pierre sur laquelle on voyait « un petit Cupidon et Vénus (1). »

Tous ces bijoux devaient être gardés par Condé « avec ses biens les plus chers », pour être rendus, disait-il dans sa lettre du 11 mai 1562, après la conclusion de la paix, « à ceux à qui il appartiendra et comme il sera avisé cy-après par sa Majesté et son conseil. » Mais pressé par la nécessité, le prince fit monnayer l'or et l'argent et vendit probablement les pierres précieuses pour payer les frais de la guerre.

Dès le début de l'occupation de Tours, un

(1) De Grand-Maison, ouv. cité, p. 75 et 76.

certain nombre de chanoines étaient sortis de la ville ; l'archevêque s'était enfui à Vernou, et le 10 juin, ordre fut donné à tous les ecclésiastiques de vider les lieux dans les 24 heures (1). Les huguenots ne voulaient pas d'espions dans leurs places fortes. Cependant, quelques chanoines de Saint-Martin restèrent à Tours, après avoir assisté à l'inventaire du trésor de l'abbaye. Le clergé les regarda comme des traîtres. Il est vrai qu'ils n'étaient pas tous fort estimés. Monsnier, qui était prêtre, nous parle de leurs désordres moraux en termes très vifs, et Chalmel raconte que quelques mois avant le pillage de l'abbaye, le 12 novembre 1561, les deux chanoines, Papillon et Gazeau, avaient été chargés d'informer contre leurs collègues « concubinaires, et de chasser du cloître les femmes de mauvaise vie, ainsi que les enfants provenus de ce commerce scandaleux (2). » Les événements de 1562 n'ajoutèrent aucun lustre à leur réputation, car plusieurs d'entre eux s'emparèrent d'objets précieux et refusèrent de les rendre après le retour des troupes catholiques. Le chanoine

(1) Monsnier, ouv. cité, p. 382. — Les pasteurs baptisaient les enfants. (Voir Etat-civil de Tours, paroisse de St-Etienne, note, anno 1562).

(2) Chalmel, *Hist. et Antiquités de St-Martin* (Mss, Biblioth. de Tours), p. 54.

de la Rue mourut même sans avoir restitué ce qu'il avait volé (1).

Depuis trois mois, les protestants étaient maîtres de Tours, quand le 10 juillet 1562, le maréchal de Saint-André vint mettre le siège devant la ville. Ses lieutenants firent immédiatement ouvrir des tranchées et mettre des pièces en batterie. Une émeute éclata le jour même dans l'intérieur des murs. C'étaient les catholiques qui voulaient ouvrir les portes à l'armée du roi. Les huguenots se sentirent perdus. Désespérant de recevoir du secours de Condé, un grand nombre d'entre eux abandonnèrent la ville le lendemain, et les assiégeants y pénétrèrent avec les ecclésiastiques expulsés. Le peuple et les soldats se ruèrent sur les vaincus. Le fer et le feu jouèrent leur rôle dans cette tragédie ; mais il est bon d'entrer dans quelques détails.

Déjà, avant la prise de Tours par les troupes catholiques, des réformés avaient été massacrés dans les environs. A Ligueil, par exemple, des fanatiques s'étaient emparés du pasteur, homme « de grande piété et de fort paisible esprit, » et après lui avoir crevé les yeux, ils l'avaient brûlé à petit feu sur la place

(1) St-Martin, Extrait des Registres de Fabrique, t. II, p. 40 (Mss, Bibl. de Tours).

publique, pendant que la populace étranglait quelques-uns de ses paroissiens (1).

Le duc de Montpensier, gouverneur de la province et son lieutenant Chavigny, humiliés d'avoir été obligés d'abandonner Tours aux huguenots, n'essayaient pas d'arrêter les meurtriers. Ils laissaient faire, et des massacres eurent lieu à Loches, à l'Île-Bouchard, à Tauxigny et à Cormery. Il y avait dans cette dernière ville, dit Th. de Bèze, « un petit groupe de personnes vivans fort paisiblement en la crainte de Dieu et sans que ceux du lieu en eussent un mescontentement quelconque. » On les assomma dans les rues, avant de les jeter dans la rivière; « entre lesquels il n'est à oublier un jeune enfant de la ville, nommé *Mathurin Chaiseau*, aagé seulement de dix-sept à dix-huit ans, mais d'un singulier esprit et de savoir es langues outre son aage, lequel estourdi de coups fut par eux lié sur une longue selle et esgorgé comme un mouton. Ils assommèrent aussi un sien compagnon nommé *Moreau*, et pareillement un fort docte et honneste personnage, nommé *Scholace*, lequel ils assommèrent au bourg de Mantelan. Ceux de Tours entendans ces choses, y envoyèrent le

(1) Cf. H. Martin, *Hist.*, t. IX, p. 132, Crespin, ouv. cité, fo 599 et de Thou, *Hist.*, t. IV, p. 222.

prévost, pour en faire justice, lequel en ayant attrapé un ou deux, fut contraint de se sauver. — Ce même jour, une autre troupe de six à sept cens se rua sur le bourg d'Azé-le-Bruslé (1), à quatre lieues de Chinon, appartenant au sénéchal d'Agenois, où il y avait environ 30 personnes, qui s'estoient notoirement retirés de l'église romaine, lesquels se voyans assiégés par ces chiens enragés, envoyèrent en diligence un nommé Pierre Chardon, ancien de leur église, à la ville de Tours pour estre secourus. » — Il était trop tard. La populace pénétra le jour même dans le bourg et « entr'autres cruautés, coupa la gorge à la femme dudit *Chardon*, aagée de 50 ans et plus et à une sienne fille aagée de 17 ans, » qui avait essayé de sauver sa mère. — Un ancien prêtre, nommé maître *Pierre*, eut le même sort (2). C'était le prélude du grand massacre qui devait avoir lieu après le départ des troupes protestantes.

Voici les faits dans toute leur horreur. Nous laissons la parole à l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*. Le 11 juillet 1562, trois compagnies « suivies de tout leur équipage et d'un certain nombre de fugitifs, » avaient quitté la ville et

(1) Aujourd'hui Azay-le-Rideau. Voir Carré de Busserolle. *Dict. géographique*.

(2) Th. de Bèze, *Hist. Eccles.*, 1580, t. II, p. 585, 586, 588.

s'étaient dirigées vers Poitiers. A Balan, la tête de la colonne rencontra quelques paysans qui essayèrent de l'arrêter. Après les avoir culbutés, la petite armée s'avança vers Saint-Epain et gagna Port-de-Piles. C'est là que les réformés de Chinon la rejoignirent, « de sorte qu'ils étaient au nombre de neuf cens à mille hommes pour le moins. » Attaqués par le comte de Villars, gouverneur de Châtellerault, ils furent dispersés à Vandœuvres, après que leurs chefs se furent rendus. Les uns gagnèrent Poitiers, et les autres furent pris. Le pasteur de Chinon, *Jean de Tournay*, ou de la *Tour*, qui déjà en 1528 avait prêché l'Évangile à Alençon en habit d'augustin, et depuis avait exercé le ministère sur les terres des seigneurs de Berne « avec grande réputation de doctrine et de zèle, » était au nombre des captifs. Il avait 70 ans. On le livra au bourreau, qui le noya dans le Clain. — Le pasteur de l'Ile-Bouchard, appelé *Ferrand*, et surnommé le seigneur *Dusson*, ne fut pas plus heureux. Amené à Champigny avec le seigneur *des Pérousses*, son voisin, ils furent massacrés et jetés dans une mare.

A Tours, le sang allait couler. Le comte de Villars avait renvoyé avec un sauf-conduit les prisonniers de Vandœuvres. Ces malheureux, qui se hâtaient de rentrer chez eux, furent atta-

qués à Port-de-Piles par la populace, qui en tua quelques-uns. Deux ou trois cents d'entre eux atteignirent cependant les faubourgs de Tours ; mais aussitôt qu'on fut prévenu de leur arrivée, on fit sonner le tocsin et le peuple se mit en devoir de les charger. Peu nombreux furent ceux qui réussirent à s'enfuir. « Les autres estans environ deux cents furent menés comme brebis à la boucherie et enfermés au temple (église) du fauxbourg de la Riche. Ce néantmoins plusieurs se sauvèrent la nuit, estans aidés de leurs parens et amis. Le lendemain, le moine Richelieu, accompagné de soldats, entrant dans ce temple, où il trouva ces pauvres gens chantans les psaumes, les salua avec horribles blasphèmes à grands coups de pistole, dont plusieurs furent blessés. Cela fait, la commune enragée commença d'entrer au temple et d'outrager en mille sortes ces pauvres gens quasi tout nus, du nombre desquels furent traînés six ou sept vingt en la rivière. Cela fut le commencement des plus horribles et énormes cruautéz, qui furent jamais commises. Car des lors entrez es maisons de ceux de la religion situées es fauxbourgs de la ville, ils ne se contentèrent de tout piller et saccager, mais aussi traînèrent en la rivière tout ce qu'ils peurent attraper, jusques aux femmes et aux enfans. »

Sur ces entrefaites, le duc de Montpensier enjoignit aux prêtres, qui avaient quitté leur soutane, de la reprendre immédiatement. Il ordonna aux habitants de Tours de faire leurs pâques, et après avoir tapissé le devant de leurs maisons, d'assister à une procession générale. Enfin, il somma tous ceux qui avaient des livres huguenots, de les apporter incontinent à l'hôtel de ville « pour estre brulez, » — le tout « sous peine de vie. » — Au jour fixé, la procession eut lieu : quelques protestants y assistaient : on les reconnut, et ceux d'entre eux qui ne furent pas jetés dans la Loire allèrent en prison. Quant aux maisons restées « sans parement, » et il y en avait beaucoup, elles furent pillées et vendues aux plus offrants par ceux de la justice.

Un moine fit présenter à tous les habitants une confession de foi très catholique, et ceux qui refusèrent de la signer, furent condamnés à mort ; « ce qui causa une horrible persécution à l'endroit de ceux qui se tenoient couverts et cachez. Mais singulièrement les pauvres femmes eurent grandement à souffrir, traînées à la messe, les unes avecques soufflets et autres opprobres, les autres menées à pied, les autres montées par risée sur des chevaux... On les contraignoit non seulement se mettre à genoux, mais aussi de prendre une poignée de

chandelles allumées, dont on leur flamboit les mains et le visage avec mille tempestes. Ce néantmoins il y en eut qui demeurèrent fort constantes et vertueuses et qui jamais ne fleschirent...

« Une honorable damoiselle de la maison *du Til*, en Flandre, femme d'un honorable personnage, nommé *Acace d'Albiac*, de Paris, frère de du Plessis, ministre d'Angers, étant partie de Lausanne en Suisse avec son mari, et surprise par les troubles à Tours, après avoir constamment refusé de soussigner cette confession, fut traisnée avecques infinis outrages jusques à la rivière, ayant reçu en chemin un grand coup d'espée sur le visage et finalement avec son hostesse nommée *du Mortier*, et une honorable veuve nommée *La Chapesière*, jettée en l'eau si basse que ne pouvant estre noyée avecques ses compagnes, elles y furent assommées à grands coups d'avirons, jusques à faire sortir la cervelle à la veue d'un chacun.

« Une autre pauvre femme des fauxbourgs, le mari de laquelle ils avoient auparavant noyé, ayant un petit enfant de sept à huict mois pendu à la mammelle et tenant de l'autre main une sienne fille fort belle de quinze à seize ans, fut avecques grandes insolences traisnée au bord de l'eau, là où ayant fait sa

prière, les genoux en terre, allaitant son enfant, le rechangea là au soleil et le mit sur l'herbe, puis se jettant à genoux le recommanda à Dieu. Cependant ces enragez tentoient la fille en toute sorte pour la détourner de la religion, les uns par menaces, les autres par promesse, estant là un soldat des plus braves, qui luy promettoit de l'espouser, de sorte que la pauvre fille ne savoit que dire ni faire. Voyant cela, sa mère luy fit de merveilleuses exhortations à haute voix sur ce poinct, ayant esté précipitée dans l'eau. Sa fille voyant tels excez s'écria disant ces mesmes mots (depuis testifiez par quelques-uns de ceux-là mesmes qui lors estoient consentans à ce meurtre et qui depuis furent gagnés à Dieu par telle constance) : « Je veux vivre et mourir avecques ma mère; faites de moy tout ce que vous voudrez. » Sa mère n'estoit pas encore morte, quand ces malheureux poussèrent la jeune fille après, laquelle alla rencontrer sa mère et s'embrassans toutes deux, rendirent ainsi l'âme à Dieu...

« Une autre fille, servante de la femme d'un des ministres, aagée de 17 à 18 ans, fut semblablement prise et très cruellement noyée par eux, après avoir essayé en vain tous moyens de luy faire renoncer à la religion et d'enseigner où se pourroit trouver sa

maistresse. — Le jour de devant, la mère de ceste jeune fille ayant esté très outrageusement battue, puis jettée comme morte en une fosse bien profonde, s'estoit toutes fois comme par miracle relevée de là sur le soir, et retirée secrètement en une maison, où elle fut pansée et guérie depuis ; mais un sien fils et frère de la dite fille aagé d'environ 20 ans et survenu comme on alloit noyer sa sœur, laquelle il taschoit de sauver par humbles prières, fut pris sur le champ et noyé avec sa sœur. — La maistresse de cette fille, femme de l'un des ministres et mère de six petits enfans, ayant esté finalement trouvée en une cachette avecques toute sa famille et de là traisnée à la rivière, fut ce néantmoins garantie par un soldat auquel furent soudain baillez quelques deniers par quelques femmes qui en eurent pitié, encore qu'elles fussent de la religion romaine ; mais elle fut contrainte de laisser ses enfans et faire sa demeure l'espace de deux ou trois mois es greniers, caves et retraites des plus secrètes maisons de la ville, esquelles se rencontroient quelquefois quatre ou cinq ensemble, se consolans en Dieu, sans oser tousser ne cracher que bien bas (1). »

(1) Th. de Bèze. *Hist. Eccles.*, 1580, t. II, p. 587, 588 et 592 595.

Tout était permis contre les huguenots. Quand on en prenait un, on disait en plaisantant « qu'il falloit les mener parler à *M. du Moulin*, et au consistoire chez *MM. du Pont, de la Rivière et de la Mare*, parce qu'on les noyoit en ces lieux-là. » La justice laissait faire. Sur l'ordre de Montpensier, elle avait d'ailleurs fait dresser dans tous les carrefours de la ville des gibets et des roues. Un conseiller, nommé du Bois et un certain Barrault, qui avaient fait semblant d'être de la religion, furent les grands pourvoyeurs du bourreau. Ils lui livrèrent entre autres *Moreau*, homme honorable, beau-père de l'un des ministres, *René Bouilli* et *Fouquet*, membres du Consistoire, *Pavillon*, lieutenant de la prévôté, *Gendron*, vieillard estimé de tout le monde, chez qui la Cène avait été célébrée, *Partey*, couturier, *Guillaume Guillot*, orfèvre, et *Jourdain*, barbier des pauvres. Un cordonnier, nommé *Châtillon*, mourut sur la roue et fut traîné « au travers des rues à la rivière, n'ayant quasi plus forme d'homme. » — *Gerbault*, l'ancien prieur des Augustins, le compagnon de Jean de l'Espine, qui avait été pris à deux lieues de Tours, chez un gentilhomme de ses amis, fut pendu au chariot de Beaune (1).

(1) Th. de Bèze, ouv. cité, t. II, p. 597.

La mort d'une femme, nommée *La Glée*, mérite d'être signalée. « Cette honneste bourgeoise, dit Th. de Bèze, ayant bien profité en la parole de Dieu, fut présentée à Chavigny devant lequel elle rendit raison de sa foy, confirmée par tesmoignages de l'Escriture, avec telle constance, en la présence de quelques moines et prestres, qu'ils ne sceurent que repliquer, sinon qu'elle estoit en très mauvais estat. — « Ouy, dit-elle, puisque je suis entre vos mains; mais j'ay un Dieu qui ne me laissera point. » — « Vous avez, dirent-ils, renoncé à la foy. » — « Ouy, dit-elle, la vostre, que je vous monstre estre réprouvée et maudite de Dieu et indigne d'estre appelée foy. » — Sur ce, renvoyée en prison, elle fut de rechef fort sollicitée à se desdire, luy estans envoyées pour cest effect quelques femmes en la prison. Mais ce fut en vain. Car mesme elle preschoit et consolait de plus en plus les prisonniers estans en mesme prison pour la religion. Partant une matinée, comme elle vouloit prendre son repas, on luy vint annoncer sa sentence d'estre pendue et estranglée, et à trois hommes pareillement; ce qu'elle receut avec tant de constance, que l'officier n'eut pas plus tost achevé de parler, qu'incontinent à deux genoux elle ne commençast à louer Dieu de la grâce qu'il luy faisoit de la retirer d'un si malheu-

reux monde, et de l'honneur qu'elle recevoit de mourir pour sa vérité et porter son collier, appelant ainsi la corde qu'on luy avoit mis au col ; puis ne laissa de se mettre à table et de desjeuner avec la compagnie, bénissant Dieu et exhortant ses compagnes à prendre courage et de s'asseurer en la miséricorde de Dieu. — Finalement, ayant envoyé à ses enfants quelques petites hardes qu'elle avoit, elle se fit apporter des brassières de drap blanc et dit qu'elle alloit aux nopces. Estant donc arrivée devant le temple (église) de St-Martin, comme on la pressoit de recevoir une torche et de faire amende honorable à Dieu et au Roy : « Ostès, ostès, dit-elle, je n'ay offensé ni Dieu, ni le Roy en ce que vous dites et pourquoy je meurs. Je suis pécheresse, mais il ne me faut point de telles chandelles pour demander à Dieu pardon de mes fautes ; c'est à vous, qui cheminez en ténèbres, qu'elles appartiennent. » — Sur cela, une de ses parentes la rencontra et luy présenta ses petits enfants, la priant d'en avoir pitié, veu qu'elle pouvoit se réserver à eux et sauver sa vie en renonçant à sa religion. A ceste rencontre l'affection maternelle luy fit tumber quelques larmes des yeux ; mais soudain reprenant courage : « J'ayme bien, dit-elle, mes enfans ; mais pour eux ni pour autres je ne renieray mon Dieu, qui est leur père et

qui pourvoira à leurs nécessités, au quel je les recommande; » et passa outre sans estre autrement troublée. — Arrivée au lieu du supplice, elle prioit Dieu sans cesse, levant les yeux en haut, et comme on estoit prest d'exécuter les hommes qui furent menés avec elle, voyant qu'ils s'en alloient sans parler, ni prier Dieu, elle les convia à ce faire et commença à reciter à haute voix la confession qui commence ainsi : « Seigneur Dieu, père éternel et tout puissant, » contenue aux prières ordinaires, récita aussi la prière, à savoir l'oraison dominicale et les articles de foy et ainsi rendit l'esprit à Dieu (1). »

Pendant que les vaincus mouraient bravement, que les rues étaient souillées de sang et que la Loire charriait des cadavres, Richelieu et ses sicaires s'enrichissaient aux dépens de leurs victimes et se vantaient d'avoir « du velours, satin, taffetas de Tours à vendre à l'aune, de la longueur d'une lieue. »

Des scènes du même genre se passaient dans les environs de la ville. Le Parlement, sur la proposition du cardinal de Lorraine, ayant enjoint à tous les catholiques, par ordonnance du 13 juillet, de courir sus aux huguenots, chacun se fit un devoir de piller leurs maisons

(1) Th. de Bèze, ouv. cité, t. II, p. 598 et 599.

ou de leur couper la gorge (1). Quelquefois ceux-ci se défendaient et se vengeaient. Le sang coulait de toutes parts. Le corps de ville ne sachant comment rétablir la paix, s'adressa au roi de Navarre, qui était alors à Blois, et reçut de ce prince une lettre défendant « aux capitaines, soldats et autres de non pas ravager, piller, voler et ne faire aucunes cruautés inhumaines ne jettemens dans l'eau (2). »

Cependant, le duc de Montpensier, voulant profiter de la victoire, ordonna le 31 juillet de dresser une liste des fonctionnaires qui pouvaient être soupçonnés d'avoir favorisé les huguenots. C'est dans l'église de l'Escrignol « qu'au son et appel de la cloche, les paroissiens d'icelle paroisse catholique, vrais serviteurs et sujets du Roy, » se réunirent « à l'effet de désigner et annoter sur le role général des gens tant de l'ordre judiciaire que de l'ordre civil et administratif les personnes suspectes d'hérésie, » et accusées d'avoir pris part aux troubles qui avaient eu lieu (3). Après avoir invoqué les lumières de l'Esprit saint et prêté le serment requis, les membres de l'assemblée écoutèrent la lecture des noms de 230 officiers

(1) De Thou, *Hist.*, t. IV, p. 222.

(2) Giraudet, *Hist. de Tours*, t. II, p. 15.

(3) Archives de la mairie de Tours, E E 4, 1<sup>re</sup> liste.

du roi. Soixante-quatorze magistrats ou représentants de la loi, parmi lesquels le maire, Claude de Plex (1), des eschevins, des conseillers, des notaires et des pairs, furent déclarés suspects par les assistants.

Personne n'accusa d'hérésie le président du tribunal, Bourgeau, dont le nom était inscrit en tête du rôle des officiers du roi. C'était un homme fort estimé, mais si craintif, que, malgré ses sympathies pour les huguenots, il n'avait pas eu le courage de se joindre à eux. Se sentant menacé par les mesures inquisitoriales édictées par Montpensier, il essaya de sortir de la ville. Après plusieurs tentatives infructueuses, il y réussit, mais des gens du peuple le poursuivirent et se saisirent de lui. « Ces enragés, dit Th. de Bèze, sans avoir esgard à sa qualité, ni à son aage, après l'avoir tout meurtri de coups de baton et de plat d'espée, premièrement le despouillèrent pour avoir son argent; puis n'ayans trouvé grand

(1) Claude de Plex, écuyer, s<sup>r</sup> de Lormoy et d'Avisay, prêta serment le 1<sup>er</sup> nov. 1561 et resta maire jusqu'au mois de juillet 1562. Voir (Bibl. de Tours), Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, p. 39. De Plex (écrit ailleurs de Pleys) s'enfuit en Suisse. Il était à Lausanne en 1574. *Marcial Rubet*, marchand de Tours et *Jacques Dormeaulx* d'Amboise, s'étaient réfugiés dans cette ville, le premier en 1570, le second en 1573. Voir *Bullet. du prot.*, t. XXI, p. 472.

argent sur luy et disans qu'il avoit avallé ses escus, le prindrent à l'instant par les deux pieds et l'ayans pendu la teste en l'eau jusques à la poitrine estant encore vif, luy fendirent le ventre, jetèrent ses boyaux en l'eau, et ayans planté son cœur au bout d'une lance, le portèrent au travers de la ville, crians que c'estoit le cœur de ce méchant président des huguenots (1). »

Le 14 août on dressa une seconde liste de suspects. Nous y trouvons les noms de 2 officiers des aides et tailles, de 2 sergents de ville, de 12 officiers des finances et de quatre prisonniers (Monseigneur Bertrand, trésorier de France, M<sup>re</sup> Jehan Leturcq, trésorier, M<sup>re</sup> Gilles Roy, receveur, M<sup>re</sup> François Lopin trésorier alternatif), — de 2 sergents du grenier à sel, d'un officier des eaux et forêts, d'un sergent de la juridiction, de 8 audienciers et huissiers, de 6 notaires royaux, d'un tabelion, d'un sergent de la prévôté, de 24 avocats, et enfin de 39 procureurs (2).

Il fallait obliger les suspects à se découvrir. Le duc de Montpensier crut y parvenir en publiant l'arrêté suivant, le 21 août de cette funeste année 1562 : « Toutes personnes de quelque

(1) Th. de Bèze, ouv. cité, t. II, p. 595, 596 et 598.

(2) Archives de la mairie de Tours, E E 4, 2<sup>o</sup> liste.

quallité ou condition qu'ils soient ou puissent estre, suspects d'estre ou d'avoir esté de la nouvelle religion et sentans mal de la foy, seront tenus de faire confession de leur foy par devant les juges catholiques de ceste ville, où assisteront les officials et vicaires de Monseigneur l'archevesque, et à faute de obéyr et que leur confession de foy ne se trouveroit conforme à la religion antienne, catholique et romaine, en ce cas leur sera enjoint et signifié de desloger et partir hors de la ville dedans quarante heures après la signification et sur peine de vie (1). » Personne ne se présenta.

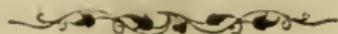
Le clergé ne se tint pas pour battu. Ayant obtenu du roi l'autorisation de rechercher les huguenots, qui ne pouvaient résider en ville qu'à condition « d'y vivre catholiquement (2), » — il fit nommer des quarteniers pour « chacun en leur quartier avoir cognoissance et intendance tant pour le faict de la recherche des armes es maisons des personnes suspectes, » que pour voir s'il ne se faisait « aucune assemblée illicite contre l'ordonnance du roy (3). »

(1) Archives municipales de Tours, E E 4.

(2) Voir *Lettre du Roi du 23 août 1562*, Arch. municipales de Tours, E E 4.

(3) *Office des quarteniers*, Archiv. municipales de Tours, E E 4.

Il ne restait aux réformés qu'à courber la tête, à souffrir en silence et à pleurer leurs morts, en attendant que l'édit d'Amboise leur rendit un semblant de liberté.



## CHAPITRE V

DE L'ÉDIT D'AMBOISE A LA SAINT-BARTHÉLEMY

(1563-1572)

---

L'assassinat du duc de Guise mit fin à la première guerre civile. Catherine de Médicis, enfin maîtresse du pouvoir, se hâta de négocier avec Condé, qui se laissa séduire et conclut à Amboise, le 19 mars 1563, un traité de paix, avantageux pour la noblesse huguenote, mais désastreux pour la bourgeoisie.

Ce traité, rédigé sous forme d'édit de pacification, octroyait aux barons, châtelains, hauts justiciers et seigneurs tenant fief de haubert, le droit de faire célébrer le culte réformé sur leurs domaines; aux gentilshommes sans vassaux, il accordait la permission d'avoir un ministre dans leurs châteaux pour eux et leurs familles seulement; mais le peuple, en dehors des places occupées par les huguenots, ne pouvait se réunir pour chanter les psaumes et lire la Bible, que dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage.

Les réformés furent indignés que Condé eût

signé un pareil traité. « Restreindre la religion à une ville par bailliage, s'écria Coligny, c'est ruiner plus d'églises d'un trait de plume, que les forces ennemies n'en eussent pu abattre en dix ans. » L'amiral voyait juste et disait vrai.

Cependant, l'édit d'Amboise accordait la liberté de conscience, et malgré les restrictions imposées à l'exercice du culte, c'était la reconnaissance du plus sacré de tous les droits. Le peuple huguenot s'en serait contenté (nous ne parlons pas des seigneurs, qui jouaient un autre jeu que lui), mais ses ennemis étaient décidés à entraver aussi longtemps que possible l'exécution de ce traité. Le Parlement de Paris ne l'enregistra que de fort mauvaise grâce, le lieutenant général de Bourgogne le tint pour nul et non avenu, et à Tours les catholiques refusèrent de déposer les armes (1). La conclusion de la paix n'avait pas calmé les passions, surexcitées par la guerre qui venait de finir; toutefois les réformés n'en réclamèrent que plus énergiquement l'exécution de la loi.

Dans une requête adressée au roi, ils demandèrent d'abord qu'Adrien Quinart, lieutenant général au présidial, Gervaise Gohiet, lieutenant particulier, René Gardette, Etienne Lepelletier, et Etienne Parent, conseillers, Jehan

(1) H. Martin, *Histoire*, t. IX, p. 151.

Houdry, procureur du Roi et Jehan Falaiseau, avocat, fussent réintégrés dans leurs charges. — En second lieu, ils supplièrent Charles IX de casser les archers nouvellement nommés, de défendre au maire de se mêler des affaires de la justice et d'annuler l'ordonnance de Chavigny, qui leur interdisait de garder les portes avec les catholiques. — Ils rappelèrent ensuite à Sa Majesté, qu'une somme de quarante mille livres avait été levée sur les biens de 120 des leurs, alors absents, et ils exprimèrent l'espoir qu'il serait fait une nouvelle et juste répartition de cette somme « sur tous les manans et habitans de ladite ville, en forme et manière accoustumée. » — Enfin, confians en la promesse que le roi leur avait faite « au camp près Saint-Mesmin, » de les autoriser à célébrer leur culte à St-Symphorien, ils sollicitèrent la permission de se réunir dans l'un des faubourgs de la ville, souhaitant d'ailleurs de pouvoir « suyvant l'édict, partout en leurs maisons, vivre en liberté de conscience, y prier Dieu avec leurs familles, luy chanter louanges et psalmes, sans y estre recherchez ne molestez (1). » C'était leur droit.

(1) *Première plainte des protestants au roi Charles IX*, inscrite à la suite de l'ordonnance royale du 24 juin 1563. Archives de la mairie de Tours, E E 4.

Sur le premier point, justice leur fut rendue Par lettres patentes du 24 juin 1563, sans tenir compte des protestations du clergé, Charles IX rendit leurs charges aux officiers du présidial qui avaient été destitués (1).

Le scandale que causa cette décision fut immense. Les ennemis de Quinart, de Gohiet, de Parent, de Houdry, de Lepelletier, de Gardette et de Falaiseau, étonnés, humiliés et momentanément vaincus, ne prirent jamais leur parti de cette défaite. Ils intrigèrent à la cour et obtinrent dans le courant d'octobre la suspension de ces magistrats; mais ceux-ci confondirent leurs calomniateurs et furent rétablis une seconde fois dans leurs « charges et offices (2). » Ce ne fut cependant qu'au commencement de l'année suivante (1564), qu'ils purent rentrer en ville avec quelques autres notables, grâce à l'intervention énergique des commissaires du roi, le s<sup>r</sup> de Chemaux et messires Boucher et Delavau, chargés de « l'exécution et entretenement des édicts (3). »

Nous ne savons si les réformés furent autorisés à monter la garde aux portes de la ville

(1) Archives municipales, *Lettres patentes*, E E 4.

(2) *Ordonnance des Commissaires du Roy* du 3 décembre 1563. Archives municipales de Tours, F F 1.

(3) *Troisième plainte des réformés*, art. 4. Archives municip. de Tours, E E 5, n<sup>o</sup> 12.

comme les catholiques, ni si les sommes prélevées sur leurs biens l'année précédente leur furent restituées en partie. A vrai dire, nous ne le croyons pas. Il y avait trop de haine dans les cœurs pour que les règles de l'équité fussent strictement observées.

Quant au lieu de culte, que l'édit leur accordait dans l'un des faubourgs de la ville, ils ne purent en obtenir l'ouverture. Charles IX leur avait bien promis de les *établir* à Saint-Symphorien, mais quand ils essayèrent de s'y installer, leurs ennemis s'y opposèrent et voulurent les obliger à se réunir à Saint-Avertin. Les réformés refusèrent; car, disent-ils dans leur plainte du 24 juin 1563, Saint-Avertin « nest ne ville ne faulxbourg, mais ung petit village, non en la juridiction du Roy, mais de ceulx du chapitre Saint-Martin, leurs contraires et opposans, — et distant dudict faulxbourg de plus d'une lieue. » Pour y aller d'ailleurs, il faut passer « plusieurs ponts, marescaiges, rivières et aultres lieux dangereux et mal aisez. » — Ils ne pouvaient donc accepter la proposition qui leur était faite. En attendant, ils se réunissaient dans leurs maisons ou dans les environs de la ville; mais le 24 mars 1564, un arrêt du conseil du Roi leur assigna Langeais, et leur défendit de s'assembler ailleurs sous peine « d'estre pugniz comme

rebelles. » — Ils réclamèrent. Langeais était trop loin de Tours pour qu'il fût possible aux vieillards, aux femmes et aux enfants de s'y rendre tous les dimanches. On ne pouvait les y contraindre, sans violer l'esprit de l'édit d'Amboise. On le comprit, et le duc de Montpensier les autorisa à se réunir à *Maillé* (*Luynes*).

Le 4 septembre 1564, environ deux cents réformés de Tours, officiers du présidial et bourgeois, s'assemblèrent dans cette petite ville et furent mis en possession, par le s<sup>t</sup> de Boiscourtout, assisté de François de Fore, homme d'arme et de sa compagnie, d'un lieu « pour l'exercice de religion. » C'était « une place fort incommode, exposée à la pluie et au vent; » mais il fallut s'en contenter (1).

Nous avons vu que grâce à l'intervention des commissaires du roi, les magistrats destitués pour crime d'hérésie, étaient rentrés à Tours au mois de janvier 1564, avec les notables qui avaient quitté la ville. C'était une imprudence grave. Ils le comprirent bientôt, et à la fin de l'année, comme les autorités locales refusaient de les protéger, ils adressèrent leurs plaintes au Roi. Leur supplique éclaire d'un jour sinistre cette époque trou-

(1) *Troisième plainte*, art. 28, Arch. municip. E E 5.

blée, pendant laquelle les meneurs du parti clérical souillèrent leur cause par des rigueurs inutiles. Ce document, encore inédit, mérite d'être connu. En voici un résumé (1) :

« Sire, vos très humbles, très obéissans et très fidelles serviteurs et subjects de la religion de vostre ville et faulxbourgs de Tours, après tant de maux et travaulx qu'ilz ont euz durant les derniers troubles de ce royaulme, tant en leurs personnes et biens, que principalement en laperte de mil à douze cens de leurs parens et amys, leurs concitoyens de ladicté religion, — desquels biens six vingtz ont esté exécutez par sentences de juges récusez et leurs ennemis conjurez, mesmement du promoteur (?) de l'archevesque et de son gendre sans observation d'aucun ordre et forme légitime de justice ; les aultres tuez et noyez et misérablement massacrez sans différence, ne esgard de qualité, aage ou sexe, avec cruaulté si insatiable que d'en avoir noyé sept vingtz pour ung jour en mesme lieu, après les avoir longuement tenuz enserrez en une vouste où les aucuns (quelques-uns) furent estouffez et moururent de fain ; — Après la mort si inhumaine de vertueuses damoiselles et bourgeoises...., (vos

(1) Voir *Troisième plainte des réformés*. Arch. mun. de Tours, E E 5.

très humbles subjects) avoient espéré que de vos édictz de pacification ils recevroient quelque repos et consolation, et pourroient soubz vostre protection, en liberté de leurs consciences, en seureté de leurs personnes, soy retirer en ladite ville et rentrer en leurs maisons, biens, estatz, offices et vaccations. Ce qui leur est advenu et succédé tout au contraire ; et ont aucuns du clergé et aultres officiers tant de vostre justice que du corps de ville et aultres de ceulx de la religion romaine, contynué autant que durant les troubles en excez et violances,... recherches de maisons, injures et oultrages...

« Les principaulx officiers de justice et aultres notables bourgeois et habitans, qui s'estoient absentez pour raison de troubles, » n'ont pu « retourner en leurs offices et maisons jusques au moys de janvier dernier. »

Depuis cette époque, ces officiers « ont esté continuellement troublés et empeschés en l'exercice de leurs offices... et n'y a eu moys ne sepmaine que outre les assemblées en armes avec enseignes et tabourins, ...n'ayt esté tué, blessé, menacé, oultragé ou vollé quelqu'un des dictz de la religion, sans qu'ilz en aient eu aucune justice. »

« Au moys de febvrier dernier, environ quarante desdicts séditieux furent de nuict en

la maison de *Xaincte Girard*, veuve, près les murs de la ville, ayans faict commandement d'ouvrir de par vostre Majesté, rompent les portes, brisent les coffres, vollent et pillent tout ce qu'ils trouvent, et après plusieurs excez la traignent eschevelée par les boues tout le long et jusques hors les faulxbourgs près d'une *bouère* (abreuvoir) pour la noyer. Ce qu'ilz eussent exécuté sans ce quelle leurs promist encores quelque argent qu'elle disoit avoir caché. »

Le 27 du même mois, jour de procession générale, ils mirent des potences devant « toutes les portes et boutiques de ceux de la religion, .....publians hautement menaces de les noyer. »

Le lendemain, ils maltraitèrent le receveur des finances de Montrichard, coupèrent un doigt à *Gilbert Texier*, « se vantans qu'ils couperoient la gorge à tous les huguenots, comme ils avoient essayé faire le vendredi précédent à *Pierre Moysy* et à ung nommé *Ménessier*, teinturier, qui eschappa fort blessé de leurs mains, » et qui depuis fut obligé de quitter la ville. « De laquelle faisant emmener ses meubles, ilz ne peurent estre tirez hors, que auparavant ilz ne feussent conduictz devant le temple (église), Saint-Gacien avec torches ardentes en plein jour, avec proclia-

mations à haulte voix qu'ilz faisoient amande honorable pour leur maistre qui estoÿt huguenot. »

Au mois de mars, « ils blessèrent grandement *Jehan Naudin*, apothicaire » et ils essayèrent d'entrer dans sa demeure. Les portes de la maison de « *Regratier*, notable bourgeois », furent enfoncées.

Au mois de mai, quatre argouletz (soldats), armés d'arquebuses, excitèrent le peuple contre quelques passants de la religion et « blessèrent grandement *Bodard*, brodeur, l'un d'entre eux, et luy ostèrent son manteau, chapeau et espée. » — Le 13, ils blessèrent *Martin Petit*, le 21, *Martin Bigot* et *Duboy*s, serrurier, « qui depuis n'a esté sain et en est mort. »

Le 1<sup>er</sup> juin, jour de procession, ils « brisèrent les portes, fenêtrés, ouvrouères, vitres de plusieurs de ladicté religion et entrèrent en aucunes (quelques-unes) de leurs maisons par violence, en présence et au veu du lieutenant criminel, (de) M<sup>res</sup> Claude Barault, Laurens du Boys, Méry Binet, conseillers, (de) Jehan Chaloppin l'un de vos advocatz et (de) Coustely, maire, qui n'en feirent aucun compte et s'en rioient. » — Le même jour, une compagnie en armes pénétra dans la maison d'*Arthur Victor*, et « luy enleva de force son enfant pour le porter baptiser au vicaire de la pa-

roisse contre la volonté des père et mère. » — Le 11, ils coupèrent un bras à *Jehan Cornu* et blessèrent un nommé *Mallet*. — Le 12, la populace armée parcourut la ville en dansant, « menassant tuer tous les huguenots. » — Quelques jours plus tard, on tira « plusieurs coups de pistoles contre la maison de maistre *Charles Bonigalle* », commis à la recette des tailles, et *Lefaure*, cleric de l'un des secrétaires d'Etat, reçut un coup d'épée.

Au mois de juillet, ces mêmes gens attaquèrent l'un des procureurs du roi, « blessèrent près de luy ung advocat, sien amy, » pénétrèrent de force dans la boutique de *Francoys Aubert*, et « entrez au dedans blessèrent son serviteur, blessèrent aussy *Toussaintz Mercier*, *Dimanche Binet* et *Pierre Monsnier*, assiégèrent de nuict la maison de *Naudin*, ostèrent l'espée au lieutenant criminel de Chinon, venu à Tours et tuèrent inhumainement *Jehan Pezet*, ouvrier en soye. »

En apprenant que le roi avait autorisé par lettres patentes ceux de la religion à se réunir à Maillé, les séditieux s'emparèrent des portes de la ville et s'organisèrent pour empêcher l'exécution des ordres de Sa Majesté. « Tout ce que nous venons de conter, est-il dit dans la *Plainte des Réformés*, dont nous continuons l'analyse, n'estoit que préparatifz du lamen-

table carnage que depuis ils ont exécuté et qui est tel. » Le duc de Montpensier avait délégué, nous l'avons dit, le s<sup>r</sup> de Boiscourtault, pour procéder à Maillé, le 4 septembre, « à l'establisement du lieu pour l'exercice de religion... et se passèrent toutes choses en grande douceur et modestye. » Mais la populace de Tours entendait se mêler à la fête. Plus de 1500 hommes s'assemblèrent en armes le jour même, et se divisant en bandes, ils « s'embuchèrent partye es faulxbourgs de la Riche, partie au boys St-Cosme, près la ville » pour attendre ceux de la religion qui revenaient de Maillé. « Si tost qu'ilz en veirent cinq des premiers passer l'eau,... à un coup de harquebouze délasché et donné pour signal, coururent tous vers l'eau, enseigne desployée, se jectans sur les cinq pauvres personnes, dont l'ung eschappa à demy mort de leurs mains, l'autre s'estant jecté en l'eau se saulva de l'autre costé, ayant premièrement son cheval esté tué soubz luy : des troys aultres l'un fut envoyé aval l'eau et les deux tuez sur la grève. L'un desquelz nommé *Raymond* dict *Brailart* estoyt homme vieil et de longtemps impotent, portant sur son cheval pour toutes armes ses escroches (béquilles), et les manteaux de ses compagnons devant luy. Auquel versé par terre ils exercèrent mille cruautés, pour ce

qu'il n'invocquoyt qu'ung seul Dieu, le louant de ce qu'il luy avoit faict la grace de veoir avant que mourir son service redressé, — et estant couvert de sang et de playes, ne respirant que à grande difficulté, ainsi qu'il s'efforçoyt (se) mettre à genoulx pour prier encores et qu'il levoit les yeulx au ciel, luy fut donné de la poincte d'une fourche de fer dedans le visaige, dedans la gorge et la poitrine... et puis achevé d'assommer. »

Les autres épouvantés « furent contrainctz s'enfuyr et saulver espars par les champs, » et ils envoyèrent des messagers au duc de Montpensier pour lui demander aide et protection.

Le maire et le lieutenant criminel firent un semblant d'enquête, « cherchans tesmoins qui pussent déposer quelque chose pour rejeter le tort sur les meurtris et assassinez. »

Le mercredi suivant, « ces tigres n'estans encores soulz de sang », tuèrent à une lieue de la ville *Léger Vergnault*, tailleur, et dans la ville *Loys Ferret*, riche marchand. Ils dépouillèrent, après l'avoir blessé, *Pierre Bausart*, employé aux finances, et tandis que « plusieurs bons citoyens tant de l'une que de l'autre religion » prenaient la fuite épouvantés, on vit entrer à Tours « les plus remarqués assassinateurs du defunct s<sup>r</sup> de la Curée et entre aultres le plus fameux brigand et meur-

trier de toute la province, appelé le Pouldrier, Monsieur le comte de Sanserre. »

Ce misérable voulait exterminer ceux de la religion. Il s'entoura de tous les bandits de la ville; il fit même sortir de prison un homme sur lequel il pouvait compter, « sien serviteur, nommé Blain, insigne voleur, prest à recevoir jugement qui ne pouvoit estre plus gracieux que de mort »; il leur distribua des armes, et le 1<sup>er</sup> octobre, qui était un dimanche, après les avoir réunis « dans la maison d'un chanoine », il les divisa en bandes et les embusqua à St-Cosme, sur les bords de la Loire, sur les levées du Cher et jusques sur les coteaux, afin qu'aucun de ceux qui allaient revenir du prêche ne pût leur échapper. Ils attendirent quelque temps en silence, et quand « ceulx qui estoient allez à Maillé pour l'exercice de la religion commencèrent à approcher, ces bourreaux exécrables agrédent (attaquent) les premiers... puis quant ilz les voyent enveloppez, se ruent sur eulx si furieusement qu'il est impossible de représenter au vray ceste horrible et confuze tragédie. » — La grève fut bientôt couverte de cadavres. — Un peu plus loin le massacre recommença. « Là, *Nicolas Fédery*, dict *Fouyère*, griefvement blessé fut contrainct habandonner sa femme, après luy avoir veu avoller un braz et donner un coup

d'espée sur la teste. Là furent par le Pouldrier blécez de coups de pistolle et puyz poursuyviz à course de cheval et achevez de tuer sur la grève *Henri Pinault*, orfèvre, et *Bernard*, jeune homme de bonne famille, aagé de 20 ans seulement. Là furent massacrez deux jeunes hommes, ouvriers en soye, l'un Flament et l'autre Provensal et *Chantepie* nouvellement maryé mys en pièces. »

Tandis que les assassins se livraient au pillage, un grand nombre de malheureux s'enfuirent. L'un d'eux *Jehan Pioger*, ayant essayé d'entrer en ville, fut tué sur le pont. On jeta son cadavre dans la Loire avec ceux des autres victimes. Le soir, les maisons de Saint-Symphorien furent fouillées et l'on arrêta quelques fugitifs.

Les meurtriers de Tours eurent des imitateurs. On tua *Regnard* à Montlouis, *Pillet* à Saint-Christophe, *Jehan Roy* à Pontcher et *Jehan Leclerc* à Noisay. Mais quand les réformés voulurent se plaindre, on les menaça de les jeter en prison. Aucune insulte ne leur fut épargnée; aussi demandent-ils au roi, dans la requête dont nous venons de donner la substance, de faire consigner les armes, de réprimer tant de rébellions et de mettre ses édits à exécution. « Aultrement, disent-ils en terminant, vos dictz très humbles et très obeissans

subjectz et serviteurs seront contrainctz abandonner leurs maisons, pays, estatz et vacations (affaires) et ceder et quitter la place aux mutins et rebelles ... Vous cognoissez la maladie, Sire; Dieu vous a mys le remède entre les mains, vous comectant le glaive sacré de justice pour la tuition (protection) et soulagement des bons et pour la vengeance et pugnition des méchants. Voz dictz subjects de la religion le prient de vous faire la grace d'en user de sorte qu'on voye la paix et la justice florir en estuy vostre royaume, à sa gloire et à l'accroissement de vostre grandeur et couronne, et afin que luy en puissiez rendre loyal compte, quand il aparostrera en jugement en la personne de son fils, Jésus Christ. »

Cette supplique, si ferme, si digne et si touchante, émut le roi. Il demanda des explications aux meneurs du parti catholique et les mit en demeure de se justifier. Leur réponse nous a été conservée (1). C'est un vrai chef-d'œuvre d'habileté. Ils nient d'abord quelques-uns des faits qui leur sont reprochés; ils expliquent ensuite les autres et finissent par accuser les réformés. *Qu'on fasse une enquête, disent-ils, et l'on verra que les huguenots n'ont pas*

(1) Réponse. Archives de la mairie de Tours, E E 5, n° 17.

*sujet de se plaindre, car ce sont eux qui ont attaqué les catholiques* (1). Ceux-ci ne demandent que la paix, et le maire, les eschevins et le clergé se sont toujours efforcés de « se maintenir en toute douceur, union et amitié avec ceulx de la religion prétendue. » Les défenseurs de l'ancienne foi n'ont jamais souhaité la mort de leurs adversaires, et si parfois on a battu du tambourin dans les rues de la ville, on ne l'a jamais fait pour réunir le peuple et l'ameuter contre les novateurs, mais seulement pour « mener les mariés à l'église et les faire danser à la maison suyvant l'antienne et louable coutume. » D'ailleurs, ajoutent-ils, « si l'on parle de meurtres, il appartient plus audictz catholiques qu'à eulx de se plaindre, » car avant la publication de l'édit, les huguenots ont commis des excès de toute sorte. Ils ont entr'autres choses insulté et poursuivi de pauvres gens du côté de Ballan et « mesme ung nommé Nicolas Deplayer les alloit recherchant dedans les bleds et buissons avec de gros chiens dogues et mastins. » Depuis la paix, ils ont injurié, battu, et outragé des citoyens, chassé des prêtres de l'église de Maillé, « qui disoient vigilles pour un pauvre

(1) « *S'ilz ont esté blessés ou repoussés, ça esté qu'ilz estoient agresseurs.* » Pièce citée. E E 5.

trespassé, » maltraité le marguillier « qui sonnoyt vespres », tué un prestre et massacré deux bateliers à St-Cyr, etc., etc.

Ces dernières accusations sont graves. Reposent-elles sur un fondement quelconque? Nous n'en savons rien. Cependant, il est bien possible que quelques huguenots, traqués comme des bêtes fauves, aient rendu coup pour coup, et semé la mort autour d'eux. Les deux partis étaient animés de passions trop violentes, pour qu'il n'y ait pas eu de crimes commis de part et d'autre. La haine, qu'avaient engendrée de longues luttes, explique ces horreurs sans les légitimer. On ne peut que condamner ceux qui les ont commises.

Tandis que le peuple, excité par le clergé, le maire et les échevins, s'abandonnait à ses passions religieuses, le roi de son côté modifiait l'édit d'Amboise, au détriment des réformés (1). Voulaient-ils baptiser un enfant, il fallait le porter au prêche le plus voisin, mais « en compagnie de quatre ou cinq personnes seulement. » Pour un enterrement, il leur fut interdit de former un convoi de plus de 20 ou 30 personnes, et quand vint la Fête-Dieu, ordre leur fut donné d'orner le devant de leurs

(1) *Déclaration du 14 décembre 1563*, copie. Arch. municip. de Tours, E E 4.

maisons. Cette dernière injonction leur parut odieuse. La plupart des réformés refusèrent de s'y soumettre; mais la police fit *tendre* à leurs frais. (1). Cette satisfaction donnée aux catholiques ne leur parut pas suffisante. Le peuple brisa les portes et les fenêtres des récalcitrants, et comme toute violence amène tôt ou tard des représailles, un nommé Pierre Victor, ouvrier tisseur, insulté et peut-être menacé par la foule (2), jeta « eaux puantes et pierres sur le peuple allant à la procession et mesmement sur certaine représentation qui se fait d'ung Christ et des douze apostres pour esmouvoir le peuple à dévotion. »

Parmi les adversaires des huguenots, un commissaire du roi nommé Miron, se signala par sa violence et sa mauvaise foi. Irrité de ne pouvoir mettre la main sur les chefs du parti réformé, Gohiet, Falaiseau, Houdry et d'autres encore, qui s'étaient réfugiés à Maillé, il les fit sommer au mois de novembre 1564, de venir reprendre « l'exercice de leurs offices » et expliquer leur conduite pendant les derniers

(1) Archiv. municipales, E E 5.

(2) C'est ce jour-là qu'un enfant fut enlevé à sa mère par une bande armée, et porté à Saint-Gatien pour être baptisé. Plusieurs maisons huguenotes avaient d'ailleurs été envahies et les propriétaires insultés. Voir *Deuxième Plainte des Réformés*, Arch. munic., E E 5, n° 4.

troubles (1). C'était leur demander de se livrer à leurs ennemis pieds et poings liés. Au lieu de rentrer en ville, ils firent dresser un acte de récusation contre le s<sup>r</sup> Miron (2). Ils étaient dans leur droit, car le conseil du roi, par arrêt du 3 septembre, avait déjà révoqué ce triste personnage, ce qui ne l'empêchait pas de se dire commissaire de Sa Majesté et d'agir comme tel. Cette usurpation de fonctions eût en d'autres temps déshonoré un homme, mais à cette époque, il suffisait de combattre les huguenots pour être sûr d'être applaudi par le maire et par le clergé. La déloyauté même passait pour vertu.

Le duc de Montpensier, gouverneur de Touraine, ne semble pas avoir fait son devoir en cette circonstance. D'ailleurs, il autorisait tous les excès contre les réformés. Il savait évidemment que la cour ne demandait que leur écrasement; il était au courant des incidents du

(1) Arch. municip. de Tours, E E 5, n<sup>o</sup> 14.

(2) Cet acte fut signé par *Joachim Marché*, pasteur de l'église réformée de Tours, par *Jacques Adam*, *Guillaume Collinet*, *Jehan Naudin*, *Germain Gastaut*, surveillants de ladite église; et après eux par *Guillaume Guiffard*, *Anthoine Turpin*, *F. Delournay(?)*, *Claude Marbault*, *Pierre Anches (?)* *Claude Massé*, *Guill. Mallèbre*, *Jacques Brechot*, *Jérosme le Long*, *Anthoine Pioger*, *Anth. Chenuault*, *Anth. Roy*, *Robert Villemoyne*, tous de la religion réformée. Arch. munic., E E 5 n<sup>o</sup> 14.

voyage du roi et de la reine-mère dans les provinces et n'ignorait pas que de la rencontre de Catherine de Médicis avec le duc d'Albe sur la frontière d'Espagne, naîtraient de nouvelles rigueurs. Il agit en conséquence.

L'année 1565 s'ouvrit sous ces tristes auspices et ne fut pas bonne pour les réformés. La populace s'agitait ; il lui fallait encore du sang, car dans les moments de crise, elle a les instincts du loup, qui égorge ses victimes avec une volupté sauvage et n'est jamais satisfait. On le vit bien le 8 juillet 1565. C'était un dimanche : 70 à 80 réformés, d'après le témoignage de l'un d'eux, le s<sup>r</sup> Thomas de la Folye (1), quittèrent Maillé après le prêche et se mirent en route pour rentrer chez eux. Le peuple les attendait près du pont de Tours. Voyant le danger, ils se formèrent en ordre de bataille à Portillon : les gens de pied en avant, les cavaliers fermant la marche, ils se dirigèrent vers la porte de la ville, sous la conduite du prévôt de la maréchaussée (2). Le lieutenant particulier, Gervaise Gohiet, le conseiller Gardette, le receveur général Delagny, le receveur Desplayel avaient le pistolet au poing. Ils espéraient intimider leurs ennemis : ils ne

(1) Archives municipales de Tours, E E, 5 n<sup>o</sup> 18.

(2) Archives de la mairie de Tours, E E 5, n<sup>o</sup> 20.

réussirent qu'à les irriter davantage. Le combat s'engagea et un catholique fut tué; mais les réformés furent obligés de battre en retraite. Le s<sup>r</sup> de la Folye s'enfuit jusqu'à Rochecorbon, pensant dans sa terreur, qu'il devait y avoir sur le pont plus de soixante cadavres.

Dans la soirée, des bandes armées parcoururent les rues de la cité et enfoncèrent les portes de la maison Falaiseau.

La nuit fut très agitée. Le corps de ville, croyant que les huguenots allaient attaquer la ville, ou feignant de le croire, se réunit le lundi matin, 9 juillet, à 5 heures, pour prendre les mesures que lui semblait commander la situation. Cependant la matinée se passa sans tumulte; mais vers quatre heures de l'après-midi, on vint dire au maire qu'une émeute avait éclaté dans la rue du Cygne. Il se transporta immédiatement sur les lieux et il eut beaucoup de peine à se frayer un passage à travers la foule, qui attaquait avec fureur la maison d'un rubannier, nommé *Debéry*. On racontait que les enfants de cet ouvrier avaient insulté le convoi de l'homme qui avait été tué la veille sur le pont. On disait aussi que les huguenots avaient assassiné un boucher et que les meurtriers s'étaient réfugiés chez *Debéry*. Ces nouvelles avaient exaspéré la populace et le maire eut beau lui représenter qu'il fallait

poursuivre les criminels « par justice », promettant sur sa vie, son honneur et ses biens d'en faire une « pugnition exemplaire et à leur contentement », il ne fut pas écouté. Des eschevins, des officiers de justice et même le garde des sceaux, essayèrent aussi de calmer les émeutiers; les mains jointes, le bonnet au poing, ils se mirent à genoux devant le peuple, le suppliant de se retirer : tout fut inutile. La maison fut prise d'assaut, bien que Débery se défendit vigoureusement et huit personnes furent égorgées (1).

La populace satisfaite, mais non fatiguée de tuer, allait chercher d'autres victimes à immoler à ses fureurs, quand survint le boucher qu'on avait dit assassiné. Les esprits se calmèrent un peu, mais la foule, dit le maire dans son procès-verbal, ne se retira pas sans que « aucuns ayent hurté et frappé contre aultres maisons, s'efforcans d'y entrer; ce qu'ilz n'ont fait toutefois, mesme en la maison d'ung nommé *Asse* (?), en laquelle l'on disoyt y avoir plusieurs de la dicte religion assemblez jusques à 20 ou 25. (2). »

Sur qui doit retomber la responsabilité de cette émeute? — Sur les huguenots? Le maire

(1) Archives municipales, E E 5.

(2) Archives municipales de Tours, E E 5, n<sup>o</sup> 18.

le dit, car il les accusa devant le corps de ville, d'avoir « préparé et machiné » cette entreprise, dans l'espoir de s'emparer de la ville... Ainsi, 70 hommes, 80 si l'on veut, en pleine paix, auraient levé l'étendard de la révolte et n'auraient pas hésité à marcher sur Tours, place forte où leurs ennemis étaient tout puissants ; c'eût été de la démence. Evidemment, les réformés n'avaient rien préparé, rien machiné. Ils revenaient paisiblement du prêche, escortés par quelques hommes d'armes, commandés par le prévôt de la maréchaussée, et si la populace ne les eût attaqués le 8 juillet, ils seraient rentrés tranquillement dans leurs maisons.

Le maire aurait-il provoqué l'émeute? — Nous ne le pensons pas ; mais il ne fit pas son devoir, car le procureur du roi, le s<sup>r</sup> Houdry, vint le prévenir qu'on allait se battre du côté de Portillon, et le supplia de monter à cheval et de courir sur les lieux pour empêcher les gens de s'égorger. Il aima mieux rester en ville. Voilà sa part de responsabilité ; mais le coupable, le vrai coupable, c'est le peuple qui insultait les huguenots à peu près tous les dimanches, à l'heure du retour du prêche. Le sang versé le 8 et le 9 juillet 1565, doit retomber sur lui.

Il va sans dire que les assassins de la rue du Cygne ne furent pas recherchés ; car dans

les rixes qui éclataient à tous moments, tout l'avantage était pour les catholiques, beaucoup plus nombreux et favorisés par les magistrats, par la plupart des chefs militaires et par la cour. Leurs excès étaient toujours impunis : ceux des protestants toujours châtiés à la dernière rigueur (1). On le vit bien à Tours. Au lieu de poursuivre les coupables, le présidial lança un mandat d'arrêt contre quarante réformés, parmi lesquels se trouvaient Gervaise Gohiet, le lieutenant particulier du roi et le conseiller René Gardette (2). C'était la justice de ce temps-là.

Les vaincus n'eurent même pas la triste satisfaction de donner à leurs morts une sépulture honorable. Bien que l'édit d'Amboise ordonnât d'enterrer ceux de la religion dans le cimetière de leur paroisse (3), les cadavres furent jetés à la voirie. On les enfouit dans les fossés de la ville, au point où débouchaient les égoûts.

En revenant de Bayonne, le roi passa par Tours et s'y arrêta quelques jours. Sa présence semble avoir calmé momentanément l'effervescence populaire ; mais la guerre civile éclate

(1) H. Martin, *Histoire*, t. IX, p. 201.

(2) Archives municipales de Tours, E E 5, n° 19.

(3) Edit d'Amboise, art. XI. Voir *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, 11<sup>e</sup> année, p. 133.

de nouveau en 1567, puis en 1568, et rallume les passions. Encore une fois le sang coule.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1568, la populace se transporte à Maillé et se rue sur les réformés réunis dans le temple. Le pasteur est égorgé dans sa chaire; les malheureux qui l'entourent sont maltraités, et ceux qui ne peuvent s'enfuir, jetés en prison (1). Revenus à Tours, les assassins massacrent quelques personnes suspectes d'hérésie et pillent leurs maisons. Ces violences n'étaient pas tolérables. Le roi s'en émut, et bien que son confesseur l'abbé Ruzé, lui en parlât le premier, de manière à faire éconduire tous ceux qui auraient pu tenter de faire encourir aux Tourangeaux les mauvaises grâces de Sa Majesté (2), il écrivit au corps de ville pour lui exprimer son mécontentement. Il invita en même temps le s<sup>r</sup> de Borderye, gouverneur, à garder 50 soldats auprès de lui, afin de « contenir le peuple de sédition » et il donna l'ordre d'élargir les prisonniers (3).

Ces violences n'avaient pas empêché les

(1) Voir pour cette affaire, Archives municipales, liasse E E 6. Le pasteur massacré n'était pas Joachim Marché, car il se réfugia à La Rochelle en 1572, mais peut-être *Lacroix*.

(2) *Lettre de l'abbé Ruzé au corps de ville*, Archives de la mairie de Tours, E E 6.

(3) *Lettre du Roi*, Archives municipales, E E 6.

réformés de s'occuper de l'éducation de la jeunesse. Dès 1565, ils avaient une école à Maillé, dirigée par un certain Montigny ; mais ce fut seulement vers 1570 qu'ils ouvrirent un collège à Tours. Sous l'habile direction de Louis Chesneau, plus connu sous le nom de *Querculus*, on enseignait dans ce dernier établissement les éléments des sciences, le latin, le grec, la philosophie et même l'hébreu (1). Il est probable que les études furent souvent troublées par les tempêtes qui agitèrent la société tourangelle et la bouleversèrent jusque dans ses profondeurs ; mais à la moindre accalmie, les portes du collège se rouvraient, car les réformés avaient déclaré la guerre à l'ignorance. Luther avait dit : « Si je n'étais prédicateur de l'Évangile, je voudrais être instituteur », et un peu plus tard Farel écrivait : « Là où écoles sont dressées, quelles soyent entretenues... et là où il n'y en a point qu'on en ordonne. » — La réforme, si elle n'eût été noyée dans le sang, aurait vaincu depuis longtemps en France la routine et l'obscurantisme. Son triomphe eût été celui de la lumière. Il est bon qu'on le sache (2).

(1) *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, t. IV, p. 509, note 2.

(2) Voir les savants articles de M. le professeur Nicolas. (*Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*), t. IV,

Pendant que se déroulaient à Tours les tristes évènements que nous venons de raconter, les huguenots d'Amboise n'étaient guère plus heureux que leurs voisins. Cependant, la veuve du seigneur de Noizay les protégeait, et c'est dans son château qu'ils célébraient leur culte. Défense avait bien été faite à la châtelaine de les recevoir, mais inutilement, quand le 27 octobre 1566, Innocent de Monterud, lieutenant général de Touraine, se transporta à Amboise pour s'occuper de cette affaire. Entouré des notables de la ville, des représentants de Saint-Martin et de Saint-Gatien, il reçut le ministre Michel Pineau des Aigues, Adrien Demau, Antoine Derouez, juge, et quelques autres réformés et leur défendit de faire aucun exercice religieux dans la paroisse de Noizay. Il s'appuyait sur l'édit de 1563, qui accordait aux huguenots un lieu de culte par bailliage seulement. Or le bailliage de Tours avait déjà le sien à Maillé; on ne pouvait donc en tolérer un second à Noizay. Le pasteur répondit qu'il ne demandait pas mieux que « d'obéyr au mandement, voulloir et intention du Roy », à condition qu'on voulut bien luy donner « un lieu propre et commode pour l'exercice de reli-

p. 497 et sq.), sur les Écoles primaires et les Collèges protestants, de 1538 à 1685.

gion. » Il déclara en outre qu'il accepterait volontiers Négron, Chargé ou Villefrau, paroisse de Négron. Cette proposition fut aussitôt examinée, et avec le consentement du maire, des échevins et des officiers de la ville, le s<sup>r</sup> de Monterud autorisa les hugueuots du bailliage d'Amboise à se réunir à Villefrau (1).

Quand éclata la seconde guerre civile, les réformés d'Amboise abandonnèrent leurs demeures. Les uns se réfugièrent dans les châteaux des environs, les autres allèrent grossir l'armée de Condé. Pendant leur absence, les catholiques s'emparèrent de leurs biens (2); mais après le traité de Lonjumeau, le pasteur des Aigues, Aubry, Tailles (?) et d'autres, demandèrent au corps de ville l'autorisation de rentrer dans leurs maisons (3), et de célébrer le culte dans l'un des faubourgs de la ville. On leur répondit de se soumettre aux édits.

A Loches, la majorité de la population était restée attachée à la religion du roi. Il y avait cependant quelques huguenots dans cette ville. En 1567, le maire semblait pencher vers le calvinisme; le greffier du corps de ville était

(1) Arch. munic. de Tours, G G 24.

(2) Archives municipales d'Amboise. *Délibération du corps de ville du 28 octobre 1567*

(3) Archives d'Amboise. Séance du 17 avril 1568, B B 7, f<sup>o</sup> 89.

suspect, mais le chef des réformés était Jehan Baret, docteur en droit, conseiller du roi, lieutenant général du bailli de Touraine (1). On ignore absolument ce qu'ils devinrent pendant la deuxième et la troisième guerre civile. Nous avons tout lieu de croire toutefois qu'ils durent bénéficier du voisinage des troupes protestantes, qui tenaient garnison à Preuilly (2), et qui vinrent assiéger l'Ile-Bouchard en 1567. On respecte ordinairement les gens qui ont des amis puissants, capables d'exercer de terribles représailles.

Les huguenots du bailliage de Tours célébraient toujours leur culte à Maillé; mais après les tristes événements de 1568, le corps de ville et le clergé persuadèrent au roi que le seigneur de cette petite ville désirait l'éloignement du prêche. Charles IX écrivit aussitôt : « Nous voullons et entendons que (l'exercice de la nouvelle religion) soit levé et hosté dudit lieu de Maillé pour le mectre et establyr en quelque aultre, le plus esloigné de nostre ville

(1) Voir Gautier, *Histoire du donjon de Loches*, p. 136 et sq.

(2) Le 2 juin 1562, les huguenots s'étaient emparés de la ville et du château de Preuilly. Ils évacuèrent cette place en 1569. Voir *Histoire de la ville et du canton de Preuilly*, par Ch. Audigé et Constant Moisand, p. 26 et 27.

de Tours que faire se pourra ... Ne voullant aussy que ledit exercice de religion nouvelle se face au lieu appellé Langès (1). » — C'était tout ce que désiraient les meneurs du parti catholique; malheureusement pour eux, le seigneur de Maillé, qui n'avait pas été consulté, refusa catégoriquement de chasser les réformés, et il écrivit au maire et aux échevins de Tours une lettre très dure, dans laquelle il leur reprochait la conduite indécente qu'ils venaient de tenir, en s'autorisant auprès du roi d'un consentement qu'il n'avait jamais donné pour l'éloignement du prêche (2). L'affaire en resta là pour le moment. Mais en 1570, bien qu'il fût dit dans l'édit de pacification, signé le 15 août à Saint-Germain, que les huguenots du gouvernement d'Orléans, de Touraine, du Maine et du pays chartrain, pourraient faire l'exercice de leur religion à Maillé, les catholiques revinrent à la charge. Ils demandèrent le transfert du prêche à Montdoubleau ou « *autre lieu commode* (3). » Le roi leur répondit le 10 décembre suivant, qu'il leur aurait déjà donné satisfaction, s'il eût pu le faire sans violer les édits, et il promit de consulter sur ce point le prince de Navarre. C'était encor

(1) *Lettre du roi*. Arch. municip. de Tours, E E 6.

(2) *Lettres*. Archives municipales de Tours, E E 6.

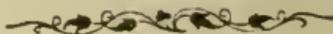
(3) Archives municipales de Tours, E E 6, n<sup>o</sup> 4.

une défaite pour les membres du clergé. Elle dut leur être d'autant plus sensible, que l'année précédente ils avaient envoyé à la cour quelques-uns de leurs amis pour défendre leurs prétentions. Vaincus, ils payèrent les frais de voyage de leurs délégués, et ils attendirent.

Leurs espérances ne devaient pas se réaliser immédiatement, car en 1571, Jean Legaigieux de Tours, qui était pasteur en Suisse, vint à Maillé. Il y fut bien reçu, et le 13 juin 1572, les membres du Consistoire le demandèrent pour ministre. Ce n'était pas l'homme qu'il leur fallait. Dans ces temps de trouble, on avait besoin de pasteurs pleins de prudence, de sagesse et de modération. Legaigieux n'avait aucune de ces qualités. A Genève, ses intempérances de langage et ses attaques contre les magistrats, qu'il accusait de vouloir détruire la discipline ecclésiastique, l'avaient fait jeter en prison. Aussitôt libre, il était sorti de la ville et avait refusé d'y rentrer, bien que le Consistoire l'eût sommé de le faire. Il voulait rester à Maillé. De là, il avait écrit aux magistrats, le 24 juin 1571, pour demander son congé; mais il avait été déposé le 3 décembre suivant, « comme convaincu d'avoir prêché calomnieusement à diverses fois et au grand scandale de l'église, comme réfractaire incorrigible et enfin comme déserteur de son minis-

tère. » — Cette condamnation aurait dû empêcher le Consistoire de Tours de lui adresser vocation. Heureusement, il repartit pour Genève, où il obtint son pardon, après avoir confessé qu'il avait été rebelle et avoir reçu « de bonnes remontrances. » (1) Ce retour à la raison lui sauva peut-être la vie, car on était à la veille de la Saint-Barthélemy.

(1) Notes extraites des archives de Genève, dans *France protestante*, au mot Legaigneux.



## CHAPITRE VI

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A LA PROMULGATION  
DE L'ÉDIT DE NANTES

(1572-1598)

---

Le 25 juin 1572, Henri de Béarn traversa la ville de Tours. Il fut reçu par le corps de ville et par les notables, qui lui rendirent les plus grands honneurs et lui offrirent des présents. Ce prince allait épouser la fille de Catherine de Médicis. Tout le monde sait quelle fête on lui préparait au Louvre. Dans la nuit du 24 août, le duc de Guise fit assassiner Coligny. Ce fut le signal du carnage. « Par la mort Dieu, avait dit Charles IX, puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux ; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il ne s'en trouve pas un qui puisse me le reprocher après. » Chacun fit de son mieux pour le satisfaire. Excités par le duc de Guise, par Nevers, Montpensier, d'Anjou, la soldatesque et le peuple éventraient les femmes, tuaient les enfants et jetaient dans la Seine

nobles et vilains sans distinction comme sans pitié (1). — « Saignez, saignez, criait Tavan-nes ; la saignée est aussi bonne au mois d'août qu'en mai (2). » On *saigna* toute la nuit et le lendemain le massacre recommença.

Les provinces imitèrent Paris. A Meaux, à Orléans, à Angers, à Saumur, à Troyes, à Bourges, à la Charité, à Lyon, à Rouen, à Toulouse, à Bordeaux, des milliers de huguenots furent égorgés. Les gouverneurs des provinces avaient reçu l'ordre de les massacrer jusqu'au dernier. Tous n'obéirent pas. Le vicomte d'Orte écrivit au roi, dit-on : « Sire, j'ai communiqué le commandement de votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. » — René de Prie, le gouverneur de Touraine, fut-il aussi humain que celui de Bayonne ? Eut-il assez de cœur pour épargner à notre province les horreurs d'une Saint-Barthélemy ? C'est une question à examiner.

L'auteur d'un manuscrit, intitulé *Ville de Tours*, dit : « C'est par le conseil de cette femme (Catherine de Médicis) qu'eut lieu l'horrible massacre qui dura sept jours dans

(1) Forneron, *Les Ducs de Guise*, t. II, p. 159 et sq.

(2) H. Martin, *Hist.*, t. IX, p. 323.

Paris, et qui fut exécuté de même dans presque toute la France et *surtout à Tours, où le clergé animait sans cesse le peuple contre les protestants.* » (1) L'abbé Chevalier affirme au contraire, après Chalmel et la plupart des historiens de Touraine, que la Saint-Barthélemy ne fit couler dans notre province *ni une larme, ni une goutte de sang* (2). — La vérité se trouve entre ces deux opinions extrêmes.

Il est certain que René de Prie, invité par le duc de Montpensier à faire égorger les huguenots de la province, envoya un messenger au maire de Loches et à celui de Châtillon pour leur notifier les massacres de Paris (3). Mais se borna-t-il à donner copie des ordres reçus et laissa-t-il aux magistrats de sa juridiction la liberté de faire à cet égard ce qu'ils jugeraient convenable? Peut-être. On peut donc le regarder comme innocent, bien que les massacres de Paris aient eu certainement leur contre-coup en Touraine.

Le soin avec lequel on a détruit les registres du corps de ville et les documents qui auraient pu éclairer cette époque sinistre, en est pour

(1) Ville de Tours, biblioth. de la ville, n<sup>o</sup> 1256.

(2) L'abbé Chevalier, *Touraine*, p. 31.

(3) Archives de la mairie de Tours, E E 7, n<sup>o</sup> 3. On peut conclure de là que les ordres reçus furent communiqués à tous les maires de Touraine.

nous une première preuve. On n'anéantit pas des pièces officielles pour le plaisir de le faire, et l'on ne cache que ce que l'on a intérêt à cacher.

En second lieu, nous ne pouvons oublier que la populace de Tours avait exercé des violences contre les huguenots en 1562, en 1564 et en 1568. Il n'est donc pas admissible qu'au moment où le roi de France ordonnait de les égorger, personne n'ait obéi à cette sanglante injonction.

Du reste, quelques documents contemporains affirment catégoriquement qu'il y eut une Saint-Barthélemy dans notre province. Le 8 septembre 1572, le Conseil de Genève écrivait à Messieurs de Berne : « Nous avons fait recueillir fidèlement ung estat des affaires comme elles sont passées jusques icy tant à Paris qu'à Lyon, afin que vos Seigneuries puissent tant mieux cognoistre que les choses ne sont pas si légères comme on fait entendre... Aujourdhuy est arrivé de Lyon en poste ung courrier... qui rapporte qu'à Rouan, Orléans, *Tours*, Meaux et en plusieurs aultres villes de France, on a exercé semblables cruautés comme à Paris et Lyon (1). » Le 11, ce

(1) H. Fazy, *La Saint-Barthélemy et Genève*, p. 96 et sq.

même Conseil écrivait aux ministres et aux seigneurs de Neuchâtel : « Nous ne doubtons point que n'ayés entendu les horribles cruautés, qui ont esté ces jours passés exercées en plusieurs villes et églises du royaume de France, comme Paris, Lyon, Orléans, Rouan, *Tours*, Meaux et aultres (1). »

Ajoutons à cela que les protestants de notre ville se plainquirent plus tard d'avoir été maltraités à la St-Barthélemy comme en 1562 (2); — et que d'Aubigné après avoir raconté les massacres d'Orléans, affirme dans son *Histoire universelle* qu'on égorgea des huguenots à Beaugency, à Blois, à *Amboise* et à *Tours* (3).

Enfin un prêtre, Symphorien Guyon, curé de la paroisse de Saint-Victor, d'Orléans, dit : « Ces pervers hérétiques continuans toujours en leurs insolences,... contraignirent le Roy Charles IX<sup>e</sup> de permettre que par tout son Roiaume on fist mourir tous ceux qui se pouvoient trouver atteints de cette lèpre de fausse doctrine. Suivant cet ordre, on commença premièrement à Paris... Orléans suivit et toutes

(1) H. Fazy, ouv. cité, p. 99.

(2) *Delibération du corps de ville de Tours du 12 juillet 1599*, au sujet d'un placet présenté par les huguenots. Voir Appendice, n° VI.

(3) D'Aubigné, *Histoire universelle*, Amsterdam, 1626, p. 556.

les villes de la rivière de Loire à son exemple, comme Beaugency, Blois, *Amboise*, *Tours*, Saumur et Nantes, Jargeau et La Charité (1). »

En présence de tous ces témoignages, le doute n'est pas possible. Il y eut une Saint-Barthélemy à Tours comme à Amboise et à Blois ; mais nous croyons avec d'Aubigné que « *ces trois villes tuèrent en petit nombre* (2). »

Il y avait d'ailleurs une bonne raison pour qu'il en fût ainsi. Les huguenots avaient été maltraités si souvent depuis 1562, que la plupart d'entre eux s'étaient enfuis, et dès qu'on apprit les massacres de Paris, tous ceux qui purent quitter le pays le firent immédiatement (3). Le pasteur de Maillé, Joachim Marché, chercha un refuge à La Rochelle ; son collègue, Thomas Raguesne, passa en Angleterre (4). On

(1) Symphorien Guyon, *Histoire de l'église et du diocèse, ville et université d'Orléans*, p. 421. — Un historien, qui a étudié en détail les événements sinistres qui marquèrent cette époque, est aussi affirmatif que le Conseil de Genève, que d'Aubigné et que Symphorien Guyon. « In urbe Tours, dit-il, ter maxima hugonotorum caedes facta est. » Dr F.-W. Ebeling, *Archivalische Beiträge zur Geschichte Frankreichs unter Carl IX*, 1872, livraison d'août, p. 192.

(2) D'Aubigné, ouv. cité, p. 556

(3) *Registre des Comptes de Tours* (Arch. munic.), t. 97, 1585-1587, f° 201.

(4) Liste des ministres réfugiés. *France protestante*, au mot Maisonneuve, et *Bulletin du protest.*, t. II, p. 26.

ne put donc « tuer qu'en petit nombre » aussi bien à Amboise qu'à Tours; mais le peuple se rua sur les maisons des absents et les pilla consciencieusement. C'était une consolation.

Tandis que ces événements se déroulaient dans le pays, le clergé chantait des *Te Deum*. Le cardinal de Lorraine donna mille écus au messenger qui lui apporta la nouvelle du massacre. Le Pape fit tirer le canon du château Saint-Ange pour célébrer cet événement. Entouré de ses cardinaux et des ambassadeurs des puissances catholiques, il se rendit processionnellement aux églises de St-Marc et de Minerve; il commanda à Vasari un tableau représentant le massacre des hérétiques et il ordonna de frapper une médaille, afin de perpétuer le souvenir de « *la grande journée* (1). »

Du reste, les Français allaient donner au Souverain-Pontife de nouveaux sujets de joie, car les massacres n'étaient pas finis, et jusqu'à la fin de l'année on n'entendit parler que d'assassinats et de confiscations. A Tours, une nouvelle émeute éclata le 30 septembre. Elle dura six jours. Le gouverneur était absent, et le peuple, ivre de fureur, envahit les maisons

(1) Cette médaille a été souvent reproduite par la gravure. Voir par exemple Daniel Ramée, *Les Noces vermeilles, Histoire de la Saint-Barthélemy*, p. 1.

de quelques réformés et les mit au pillage. Le désordre était à son comble, quand, le 4 octobre, René de Prie revint dans sa bonne ville. Le 6, il publia une ordonnance défendant de « saccager aux maisons, sous peine de vye (1). » Le même jour, il invita les fugitifs à rentrer chez eux et à faire profession de catholicisme, devant M. de Truye, l'un des prévôts de l'église de Saint-Martin (2). Le 7, ordre fut donné aux habitants, qui, avant l'émeute s'étaient emparés d'objets appartenant aux huguenots, de les rapporter à l'hôtel-de-ville. Enfin le 10, une ordonnance de police enjoignit « aux maîtres artisans de contenir en leurs maisons leurs compagnons et serviteurs et de les faire besongner (travailler) de leur art », comme à l'ordinaire. Les gens sans état devaient immédiatement quitter la ville. L'ordre était rétabli.

Catherine croyait anéantir le parti huguenot en en faisant égorger les chefs. Elle vit bientôt qu'elle s'était trompée. Après un premier moment de stupeur, les réformés reprirent courage et la guerre civile recommença. La lutte fut vive sous les murs de Sancerre et de La Rochelle. Les huguenots firent des prodiges

(1) Archiv. munic. de Tours, E E 7, n° 4.

(2) Arch. municip. de Tours, E E 7, n° 4, note. — Cf. Dom Housseau *Anjou et Touraine*, t. XV, f° 306 verso et 307 (Bibl. nationale).

de valeur. « Ici on se bat, disaient-ils aux massacreurs, allez assassiner ailleurs, » et ils se défendirent si bien que Charles IX leur offrit la paix. Ce n'était qu'une trêve ; mais les protestants en profitèrent pour s'organiser fortement dans le Poitou et dans le Midi. Le parti des politiques, formé de catholiques mécontents, leur fournit de précieux auxiliaires, surtout après l'avènement de Henri III. Ce prince, qui alliait les pratiques d'une dévotion exagérée aux plus monstrueuses débauches, fit peur à tout le monde. Le duc d'Alençon, que l'on surveillait depuis la Saint-Barthélemy, bien qu'il fût le frère du roi, s'enfuit de la cour ; Henri de Navarre en fit autant et en 1575, la cinquième guerre civile éclata. Pas plus que dans la campagne précédente, on ne se battit en Touraine, mais la paix y fut signée dans les derniers jours d'avril 1576. Par le traité de Loches ou de Béaulieu, Henri III désavoua la Saint-Barthélemy, restitua les biens saisis, rétablit dans leurs charges le prince de Condé, Henri de Navarre, Damville et d'autres encore, et autorisa l'exercice public du culte réformé dans tout le royaume, à l'exception de Paris et de la cour (1). Il publia en même temps des lettres patentes, qui oc-

(1) H. Martin, *Histoire*, t. IX, p. 426.

troyaient en apanage au duc d'Alençon l'Anjou, le Berry et la Touraine.

Les meneurs du parti catholique de notre province se crurent perdus : la Touraine aux mains du duc d'Alençon, c'était le triomphe des huguenots, dont il était l'ami ; aussi l'archevêque, le clergé, le maire, les échevins et les officiers du présidial se hâtèrent-ils de supplier le roi de révoquer ses lettres patentes ; mais ils perdirent leur temps et leurs peines.

Le duc fit son entrée solennelle à Tours, et il donna le gouvernement de la province à Henri de Bouillon, vicomte de Turenne et celui du château de Loches au seigneur de Buhi, frère de Duplessis-Mornay. Ces deux seigneurs étaient protestants.

Tandis que les politiques ou *malcontents* se rapprochaient d'Henri de Navarre, le chef du parti huguenot, les partisans du duc de Guise organisaient la *Sainte Ligue*. Cette association eut bientôt des ramifications dans toute la France. Henri III se sentit menacé. Il crut faire acte d'habile politique en prenant lui-même aux États généraux de Blois la direction du mouvement. Par son ordre, le marquis de Chavigny convoqua à Tours, le 3 janvier 1578 « tous les gens de bien catholiques » de la province, « pour estre fait des associations

entre les bons et fidèles subjects » de la couronne (1).

Henri III ne se doutait guère de ce que lui réservait l'avenir. Il croyait mener la ligue : elle le chassa de Paris, et quand le duc de Guise eut été assassiné à Blois, le roi de France, maudit par les catholiques violents, détesté par les huguenots et méprisé par tout le monde, vint chercher un asile à Tours, dont il fit le siège de son gouvernement le 17 février 1589.

La situation était grave. Mayenne marchait contre son souverain, à la tête d'une armée de ligueurs, tandis que le Béarnais, l'héritier présomptif de la couronne depuis la mort du duc d'Alençon, s'emparait de Loudun, de Thouars, de Montreuil, de Châtellerault, de l'Ile-Bouchard et menaçait la ville de Tours.

Henri III envoya Buhi, le frère de Mornay au devant du roi de Navarre pour conclure avec celui-ci une trêve d'un an. L'entrevue eut lieu à Sainte-Maure. La nuit toute entière fut employée à discuter les articles du traité futur, et le lendemain Duplessis se rendit à Tours afin d'en conférer avec Henri III. « Je vous adjure, lui dit le prince, comme gentilhomme et bon Français, de me dire franche-

(1) Archives de la mairie d'Amboise, B B 8.

ment si le Roy de Navarre me veut servir (et) s'il le peut : car je ne dois pas vous céler que plusieurs mettent en doute l'un et l'autre (1). » — Mornay déclara que les intentions de son maître étaient loyales et que le Béarnais serait heureux de combattre les ennemis de la couronne. Il ne restait plus qu'à signer le traité d'alliance.

C'est au Plessis que les deux princes se rencontrèrent. Le dimanche 30 avril 1586, Henri de Navarre vint à Tours à la tête de quelques centaines de lances et de mille arquebusiers à cheval, malgré ses officiers, qui lui rappelaient la Saint-Barthélemy et l'engageaient à se méfier du fils de Catherine. Mais Henri III le reçut avec affabilité; il l'appela son frère et lui témoigna la joie qu'il avait à le voir. Ce ne furent que compliments et qu'embrassades. Le Béarnais charmé, écrivit aussitôt à Mornay : « La glace est rompue, non sans nombre d'avertissements, que si j'y allais, j'étais mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu, lequel par sa bonté ne m'a pas seulement préservé, mais (a) fait paraître au visage du roi une joie extrême, au peuple un applaudissement non pareil, même crians : Vivent les Rois ! De quoi j'étais bien marry (2). »

(1) Duplessis-Mornay, 1549-1623, *Joach. Ambert*, p. 255.

(2) Duplessis-Mornay, ouv. cité, p. 259.

Le lendemain, Henri de Navarre vint de nouveau conférer avec Henri III, et deux jours après, il se dirigea du côté de Chinon, laissant à Tours quatre à cinq mille hommes. Cette petite armée ne devait pas tarder à se mesurer avec les ligueurs. Mayenne approchait. Le 7 mai, il culbuta aux environs d'Amboise les troupes du comte de Brienne et son avant-garde s'empara le lendemain des hauteurs de Saint-Symphorien. Le 8, on se battit toute la journée dans le faubourg; l'armée de Mayenne finit par refouler les troupes royales jusqu'à l'entrée du pont, et elle allait enlever ce dernier retranchement et pénétrer en ville, quand les *Casaques blanches* du Béarnais arrivèrent au pas de charge. Les huguenots, commandés par Châtillon se précipitèrent sur l'ennemi et firent si bien leur devoir qu'ils l'arrêtèrent. — A la nuit, le combat cessa; Châtillon se retrancha dans l'île Saint-Jacques et attendit les renforts qui ne pouvaient tarder à venir. Cependant les ligueurs, ne respectant ni le sacré ni le profane, pillaient les maisons de Saint-Symphorien et insultaient les femmes jusque dans l'église où elles s'étaient réfugiées. « Au milieu de ces excès, dit l'historien de Thou, ils osaient se vanter que tout leur était permis et que combattant pour la bonne cause et avec l'aveu du Pape, tous leurs péchés leur étaient pardon-

nés. » — Le lendemain, au point du jour, un régiment huguenot vint renforcer les troupes de Châtillon. Mayenne, désespérant de prendre Tours, fit mettre le feu aux maisons du faubourg et battit précipitamment en retraite. La ville était sauvée.

On poursuivit les ligueurs. L'armée royale les chassant devant elle, s'approcha de Paris ; mais Henri III fut assassiné au mois d'août ; le Béarnais allait devenir roi de France.

Le 21 novembre 1589, il fit son entrée solennelle à Tours. Il arriva à 2 heures du matin et s'il faut en croire Pierre de L'Estoile, « Sa Majesté estoit attendue avec tant d'allégresse et de réjouissance de tout le peuple, et il y avoit tant de luminaires dans les rues qu'elle y fut vue arriver, comme si c'eust esté de plein jour. » Le cardinal de Vendôme et le cardinal de Lenoncourt vinrent complimenter le vainqueur de Mayenne ; le Parlement, les officiers de la cour des comptes et de la chambre des aides, le clergé, le maire et les échevins lui offrirent leurs félicitations et lui jurèrent obéissance. Le passé semblait oublié.

La situation des réformés de Tours avait bien changé depuis quelques années. Quoique l'heure de la liberté n'eût pas encore sonné pour eux, ils se réunissaient pour célébrer leur culte dans certaines maisons de la ville.

On les laissait faire ; mais si quelqu'un se plaignait, l'autorité intervenait, sans trop de rigueur toutefois. Ainsi en 1590, une assemblée eut lieu chez le sieur Delaborde-Bernard, dans la Grand'Rue, près du carroi Jehan de Beaune : le maire ordonna d'arrêter quelques-unes des personnes compromises, et le Parlement « défendit aux huguenots de se réunir de nouveau. » (1) Une autre fois, en 1591, un nommé Didier Rou reçut chez lui ses coreligionnaires : l'un des échevins le fit comparaître avec quelques-uns des inculpés, devant le s<sup>r</sup> de Souvré qui les renvoya après leur avoir infligé un blâme sévère et leur avoir interdit de recommencer (2). En 1594, le 10 septembre, quelques huguenots s'assemblèrent chez la dame d'Armilly, qui habitait la maison Cormery, sise dans le cloître Saint-Martin. Les chanoines, fort scandalisés, allèrent aussitôt porter plainte au lieutenant particulier. Ce magistrat dressa procès-verbal contre les délinquants et le corps de ville décida que la dame d'Armilly, plus compromise que les autres, « serait priée de se desloger dudit cloître et (se) retirer de ladite ville pour quelque temps

(1) *Registre des délibérations du corps de ville*, t. XXVI, 1595-1601, f<sup>o</sup> 458 verso (Mairie de Tours).

(2) *Registre des délibérations*, t. XXVI, déjà cité, f<sup>o</sup> 458 verso. — Séance du 12 juillet 1599.

et pour esviter à ce que par le moyen de la continuacion desdites assemblées, il n'intervienne tumulte et séditions... » (1) Evidemment les esprits se calmaient peu à peu ; le peuple devenait plus sage, et les magistrats se contentaient d'inviter les huguenots à observer les édits.

Le clergé n'en continuait pas moins sa campagne contre les hérétiques. En 1596, quelques jours avant Pâques, deux mauvais drôles racontèrent à Tours qu'ils avaient vu ceux de la religion assemblés au Plessis, « chose qui fut trouvée fausse par le maire de la ville, et toutefois, dans les églises de Saint-Martin et de Saint-Gatien, les prêcheurs firent rage de crier que c'étoit une honte de souffrir telles gens en la ville (2). »

A Preuilly, depuis plus de 30 ans, les huguenots et les catholiques vivaient en bonne intelligence, bien que Madame d'Abain, veuve du baron Louis Chastinier, seigneur de cette ville, devenue protestante à Rome en 1595, eût appelé deux pasteurs et fait ouvrir un temple, après avoir fermé l'église collégiale (3). Mais

(1) *Registre des délibérations*, t. XXV, de 1592-1595. — Séance du 12 avril 1594. — La dame d'Armilly est appelée d'Harmillé dans une autre pièce.

(2) *Mémoires de la Ligue*, 1758, t. VI, p. 438.

(3) *Histoire de Preuilly*, déjà citée, p. 27. — La Cène

en 1596, le curé ne voulut pas laisser inhumé dans le cimetière de la paroisse (où jusque là on avait fait tous les enterrements sans distinction de religion), le corps de Mademoiselle de la Jonquière, décédée au château. Il se plaignit au bailli de Touraine, obtint gain de cause et ouvrit une ère de discussions et de discorde (1).

Quelques actes d'intolérance furent d'ailleurs commis à cette époque. Les réformés de Chinon, qui venaient d'assister au culte à l'Île-Bouchard, assaillis au faubourg Saint-Jacques, faillirent être massacrés (2). Enfin, à Sainte-Maure, la populace déterra le cadavre d'une jeune fille et le jeta dans la rivière (3).

Du reste, le pays n'était pas encore tranquille. Des ligueurs, commandés par Georges de Villequier, ravageaient le sud de la pro-

fut donnée pour la première fois dans le temple protestant le 1<sup>er</sup> septembre 1595. — Les registres des baptêmes, mariages et enterrements des réformés furent ouverts le 28 octobre 1595 par M. Roger et clos le 16 novembre 1683 par M. de Brissac, sieur de Grand-Champ, pasteur.

(1) *Mémoires de la Ligue*, 1758, t. VI, p. 478 et *Seigneuries de la Haye, Grillemont et Preuilly*, 1068-1764. p. 348, 350 et sq. (Mss, bibl. de Tours.)

(2) *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 435.

(3) *Bulletin de l'histoire du Protestantisme*, t. XI, p. 143

vince, et dans les environs de Tours, quelques bandes, conduites par un seigneur huguenot, rançonnaient les paysans et massacraient les voyageurs. Les troupes du roi attaquèrent ces malandrins et en débarassèrent la contrée. Ainsi finit la guerre civile en Touraine (1).

Les réformés saluèrent avec joie le retour de la paix. Ils espéraient que la liberté de conscience leur serait bientôt octroyée : Henri IV ne pouvait la leur refuser indéfiniment. Il leur devait sa couronne ; au mois d'avril 1598, il leur donna l'édit de Nantes.

Avant d'aller plus loin, jetons un coup-d'œil en arrière. Le xvi<sup>e</sup> siècle qui va finir, a vu s'accomplir une grande révolution religieuse. Le despotisme clérical, qui a toujours eu la prétention de gouverner la pensée, a été frappé au cœur : l'esprit humain s'est affranchi, mais au prix de quels efforts et de quelles luttes !

Les huguenots, pendant près de 40 ans, n'ont demandé que la liberté de conscience. Si le pouvoir central, excité par le clergé, n'eût jeté dans les cachots et envoyé au bûcher les défenseurs des idées nouvelles, le peuple réformé n'eût jamais écouté les conseils des

(1) *Recherches historiques sur la vicomté de la Guerche*, par Carré de Busserolle, p. 9 et sq., et D<sup>r</sup> Giraudet, *Hist. de Tours*, t. II, p. 55.

grands seigneurs, qui le poussaient à la révolte, et le mouvement, religieux d'abord, ne fût peut-être pas devenu politique. Tout le monde y eût gagné : malheureusement, le Pape et les évêques ont poursuivi avec acharnement, par le fer et par le feu, l'écrasement de leurs adversaires. Ceux-ci ont dû se défendre, et les deux partis ont apporté dans la lutte un esprit de violence qui a mené aux pires excès. On a vu parfois les troupes huguenotes rivaliser de cruauté avec les saintes milices de la Ligue, et les droits de la conscience ont été partout écrasés sous la botte des soldats. Quelques magistrats seuls ont eu l'honneur de proclamer le grand principe de la tolérance. Le chancelier De l'Hôpital aurait voulu abolir les noms de *papistes* et de *huguenots*, et Nicolas Pasquier disait : « *Combien que l'on puisse forcer un homme de faire quelque chose contre sa volonté, il n'est pas possible de le contraindre de croire ce qu'il ne croit pas. L'opinion est libre.* (1). »

Malheureusement, la société du xvi<sup>e</sup> siècle n'a pas été de cet avis. Elle en a été châtiée : De ses veines ouvertes, le sang a coulé à longs flots, et la guerre civile a couvert de ruines l'un des plus beaux royaumes du monde.

(1) Nicolas Pasquier, *Lettres*, l. IX, Lettre 11.

## CHAPITRE VII

DE LA PROMULGATION DE L'ÉDIT DE NANTES A  
L'ÉMEUTE DE 1621

(1598-1621)

---

Bien qu'il eût abjuré le protestantisme, Henri IV avait à se faire pardonner son origine huguenote; il ne négligea rien pour y parvenir, et ses anciens coreligionnaires eurent beaucoup de peine à obtenir la reconnaissance de leurs droits. Il fallut négocier longtemps, en arriver presque aux menaces pour arracher au Béarnais, devenu roi de France, le fameux édit de tolérance de 1598.

Cet édit accordait aux réformés la liberté de conscience et le droit d'élever des temples partout où leur culte avait été célébré publiquement en 1596 et en 1597. Les grands seigneurs pouvaient organiser une église dans leur principal domicile, et les gentilshommes de second rang étaient autorisés à recevoir chez eux trente personnes pour l'exercice de la religion.

Aucune différence ne devait être faite à l'avenir entre les jeunes huguenots et leurs camarades catholiques dans les écoles, les collèges et les universités ; aucune distinction dans les hôpitaux, maladreries et aumônes publiques, entre les pauvres et les malades. Les réformés étaient admis à toutes les charges. Des chambres mi-parties, c'est-à-dire composées de juges protestants et de juges catholiques, allaient connaître dans quelques parlements des causes de ceux de la religion. Ceux-ci avaient en outre le droit de posséder un cimetière dans toutes les villes du royaume. Il leur était permis d'ouvrir des écoles pour l'instruction de la jeunesse et de convoquer leurs synodes. Le roi leur accordait enfin une subvention annuelle de 45000 écus pour subvenir aux dépenses qu'ils allaient avoir à faire (1). Les réformés de Tours devaient toucher une partie de cette somme.

Des commissaires furent envoyés dans les provinces pour assurer l'exécution de l'édit ; mais leur tâche ne fut pas toujours facile, comme nous le verrons tout à l'heure.

Il ne restait à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle que quatre églises en Touraine. Seules, les villes de Tours,

(1) Anquez, *Histoire des Assemblées politiques des Réformés de France*, p. 497.

de l'Ile-Bouchard, de Châtillon-sur-Indre et de Preuilly, avaient conservé leurs pasteurs. Celui de l'Ile-Bouchard desservait Chinon, et celui de Châtillon était chargé de pourvoir aux besoins religieux des protestants de Loches et de Buzançais. L'édit semble avoir été exécuté sans difficulté dans les trois paroisses situées au sud de la province, mais à Tours, le corps de ville et le clergé s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'établissement du prêche.

On avait déjà refusé d'admettre les réformés dans les hôpitaux, de leur restituer leur cimetière du Chardonnet et de leur donner un terrain pour y construire un temple, quand au mois de juillet 1599, plus d'un an après la publication de l'édit, les commissaires royaux (1) arrivèrent dans notre ville. Les protestants demandaient à *s'établir* au Chardonnet. Le 12 juillet, le maire et les échevins, accompagnés du vicaire général de l'archevêque et des délégués des paroisses, se transportèrent au logis des commissaires et leur déclarèrent, en s'appuyant sur les édits, que Tours étant une ville archiépiscopale, ils s'opposaient formellement à l'établissement d'un lieu de

(1) De Ris, conseiller du roi, et Dufaur, gouverneur de Jargeau. Voir *Délibération du corps de ville* du 12 juillet 1599.

culte dans l'intérieur des murs et même dans les faubourgs. Les envoyés du roi leur répondirent que les réformés abandonnaient le Char-donnet et qu'ils sollicitaient l'autorisation de construire un temple dans les environs, au Plessis par exemple, dans le fief du roi.

Le corps de ville se réunit le lendemain matin, et prit la délibération suivante, dont nous ne donnons que la partie essentielle : « A esté advisé et concleu unanimement que nous, maire, avec toute l'assistance présente, irons par devant les sieurs commissaires à ceste matinée pour leur représenter qu'il y a autres lieux esquels plus commodément pour le service du Roy et tranquillité de ceste dicte ville en son obéissance, mesme pour la seureté des personnes desdicts de la Religion prétendue réformée », peut être établi leur exercice. « C'est à scavoir le lieu de La Milletière, estant situé au-dessus de Montlouis, à trois petites lieues de ceste ville... Au quel lieu de La Milletière ils se debvroient contenter d'avoir leur dict exercice. Considéré aussy que ledit établissement ne se fait pour particulière occasion, mais aussy pour les autres de ladite Religion prétendue réformée dudit bailliage,... comme entre autres pour ceux qui sont gens des villes de Montrichard, Bléré, Cormery, Montbazou, Château-Regnault et autres lieux

plus proches dudit lieu de La Milletière que de ceste ville... — Il y a autres lieux despendans du mesme fief du Plessis, scavoir est le lieu de La Carrée, près de la Ville-aux-Dames, moiennant que ce soit au plus loing, pour ce que ledit lieu est au dedans de la banlieue;... et encore la terre de Boutemps, près La Chambrerie de Mairemoutiers; en chacun desquels lieux de La Carrée et de Boutemps ils peuvent aller en tout libre accès et plus encore audit lieu de La Carrée, pour ce qu'ils n'ont à passer aucuns ponts. Mais quant à ce qui est du fief du Plessis, du costé de chasteau dudit lieu, encores que ledit lieu s'estende de par delà ledit chasteau, hors la banlieue, lesdits establissements ne s'y pourront pas faire avec telle seuretté de personnes desdits de la Religion prétendue réformée, en laquelle ledit corps de ville désire qu'ils demeurent conservez. Attendu que ordinairement audits jours du dimanche et autres festes se font processions tant des parroisses de ladite ville et faulxbourgs que parroisses du plat pays; lesquelles vont tant en l'église collégiale dudit chasteau du Plessis qu'aux Minimes à Saint-Cosme, estans près ledit lieu; outre les compagnies de gens de mestier et du simple peuple, qui plus communément à jours de dimanche et festes se vont esbattre vers ledit quartier du

Plessis, et dont pourroit advenir péril. (1). »

Cette délibération du corps de ville n'empêcha point les commissaires du roi de se transporter au Plessis avec les délégués de l'église réformée de Tours et de leur assigner pour l'exercice de la religion une maison appartenant à un protestant nommé Auberge, sr de Villiers, située dans la grande rue pavée conduisant au château, en face du logis du doyen de l'église collégiale (2).

Le maire et les échevins, fort irrités, résolurent d'envoyer des députés au roi pour empêcher l'établissement du prêche au Plessis; mais leurs démarches furent inutiles (3). Les réformés achetèrent la maison et le jardin d'Auberge par acte du 25 août 1599, et les maçons se mirent à l'œuvre (4). Un an plus tard le temple était achevé.

(1) *Délibérations du corps de ville* du 13 juin 1599, t. XXVI, f° 461 et sq. (Archives. mairie de Tours).

(2) *Délibération du corps de ville* du 16 juillet 1599, t. XXVI, f° 463 et sq.

(3) *Histoire de la mairie de Tours*, par de la Grandière, p. 186 (Mss. bibl. de Tours.)

(4) L'acte et le marché de maçonnerie furent passés par devant Ch. Bertrand, notaire protestant à Tours en 1599. Ils font partie des minutes de M. Vincent, qui a bien voulu nous autoriser à en prendre connaissance. Ont signé l'acte du 25 août : *Auberge*; *Michel Pineau*, pasteur; *Chardon*, notaire; *Jullien Boulay* et *Jacques de*

C'est à cette époque que durent être donnés aux protestants de Tours les deux cimetières où ils inhumèrent leurs morts jusqu'à la Révocation. Le premier était situé du côté de la rue Chaloineau (1); le second près de la porte des Oiseaux, entre la rue de l'Hospitalité et la rue du Petit Genève.

Pendant les vingt premières années du xvii<sup>e</sup> siècle, les réformés vécurent en paix avec la population catholique. Cependant, ils furent insultés une fois en 1611, le jour de la Toussaint, dans le faubourg de la Riche, comme ils se rendaient au temple du Plessis; mais le maire prit des mesures pour éviter le retour

*Lafons*, avocats au présidial; *Jehan Neiron* (?), ouvrier en draps de soie; *Noel Moreau*; *Jacob Ducandal*, marchand; *Jacques Rougeon*, maître ouvrier en draps de soie, tous anciens de l'église de Tours.

(1) Ce cimetière ne devait pas être éloigné de celui dont nous avons déjà parlé et qui portait au xvi<sup>e</sup> siècle le nom de cimetière du Chardonnet. En tout cas, les réformés ont eu au xvii<sup>e</sup> siècle un lieu de sépulture rue Chaloineau : l'acte suivant en fait foi. « Le 9<sup>e</sup> jour de juing 1673 a été enterrée Marguerite Du Vidal, fille de François Du Vidal, ministre de cette église et de Marguerite Bonneau, aagée de 4 mois et un jour, enterrée au cimetière de la rue Chaloineau, et ont assisté au convoy son dit père et M. Estienne Lenain, ouvrier en soye. » *Registre des baptêmes, mariages et sépultures des réformés, 1671-1678* (Mairie de Tours.)

de semblables scandales (1). La vie normale avait succédé aux agitations sanglantes du passé.

Les protestants ne demandaient pas autre chose. Ils s'occupèrent de leurs affaires et organisèrent fortement leurs églises. Les actes des synodes provinciaux de cette époque nous initient à leur vie intérieure, nous font connaître leur activité et leurs préoccupations.

Un mot d'abord de leur organisation ecclésiastique. Chaque église avait un *consistoire* (c'est notre conseil presbytéral), composé du ministre et d'un certain nombre d'anciens. Pineau des Aigues remplissait les fonctions pastorales à Tours; Fleury à l'Ile-Bouchard; Jehan Roger à Preuilly, et Grenon allait prendre en 1601 la direction de la paroisse de Châtillon-sur-Indre. — Les quatre églises de Touraine, l'église de Montoire et Mondoubleau et l'église de Vendôme formaient un *colloque* (aujourd'hui consistoire), qui, avec le colloque d'Anjou et le colloque du Maine et du Perche, constituaient la cinquième province ecclésiastique. — Les délégués de ces trois colloques se réunissaient tous les ans en

(1) En 1610, après la mort de Henri IV, le maire leur avait déjà promis de faire respecter leurs droits. *Registre des délibérations du corps de ville de Tours*, séances du 14 et du 15 mai 1610.

synode, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, pour discuter les affaires pendantes (1).

Tout ce qui pouvait intéresser la vie des églises était examiné avec soin dans ces assemblées.

L'instruction de la jeunesse tient une grande place dans les délibérations. Les pasteurs et les anciens réunis en 1594 avaient déjà recommandé aux pères et aux mères de faire lire à leurs enfants après le repas une ou plusieurs sections du catéchisme (2). En 1601, ils invitèrent les parents à envoyer leurs fils au collège de Saumur (3), où l'on enseignait les humanités, et ils demandèrent au synode général d'adresser au roi, au nom de leur province, une requête tendant à obtenir pour l'académie de cette ville, fondée en 1599, les privilèges, les exemptions de tailles et les subsides dont jouissaient les autres universités de France (4). Plus tard, quand Louis XIII retira

(1) C'est le synode réuni à Saumur en 1601, qui a organisé ces colloques. Voir *Actes des synodes de Touraine, Vendômois, Anjou, Loudunois, Maine et Perche*, conservés à la bibliothèque de la ville de Blois (Mss.)

(2) Manuscrit de Blois (*Actes des synodes de Touraine*, etc.), *synode de Saumur*, 1594, art. 8.

(3) Manuscrit de Blois, *synode de Saumur*, mars 1601, art. 4.

(4) *Synode de Saumur*, juillet 1601, art. 8 (Mss de Blois).

aux églises la subvention que leur avait accordée Henri IV, ils s'imposèrent des sacrifices pour payer les professeurs. Les consistoires de Touraine, d'Anjou, du Maine et du Perche, donnèrent 850 livres par an (1).

Les églises s'occupaient surtout des jeunes gens qui se destinaient au ministère. Elles leur fournissaient une bourse pendant leur séjour à l'académie. C'est aux frais de la province par exemple que Mathieu Cottière de Tours fit ses études à Genève (2). Les synodes envoyaient quelquefois des élèves de Saumur visiter les

(1) *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, 1<sup>re</sup> année, p. 309.

(2) *Synode de Vendôme*, art. 4 (Mss de Blois). Voici du reste, d'après *Le Livre du Recteur*, la liste des jeunes gens de Touraine qui firent leurs études à Genève de 1559 à 1684. 1559 : *Carolus Bergerius*, Turonensis; *Joh. Pagmesius*, id.; *Jacobus Simo*, Turonensis urbis; 1564 : *Gaspardus Pinardus*, Chastilionensis; *Joh. Sallomes*, id.; *Robertus Thierinus*, Turonensis; 1596 : *Daniel Pineus*, sanct. theol. studens, Turonensis; 1613 ; *Isaacus Peletarius*, id.; 1617 : *Isaacus Solanus*, Chinonensis; 1622 : *Henricus Batutus*, Turonensis; 1631 : *Carolus Druetus*, id.; 1635 : *Paulus Dusoul*, Turo-Chinonensis; 1648 : *Paulus de Thoulhyer*, Turonensis; 1658 *Phi. Perroteus*, Turo-Chinonensis; 1664 : *C. Piozet*, theol. st., Pruilliacoturonensis; 1665 : *Nicolaus Petitus*, Lochensis; 1678 : *Jac. Veron*, Turonensis; 1678 : *Samuel Pineau*, Turonensis; 1682 : *Daniel Chardon*, ph. st., id.; *Elias Berthon*, th. st., id.; 1684 : *Michael Falaiseau*, ph. st., id. et *Johannes Falaiseau*, id., id.

académies d'Allemagne. Ils examinaient les étudiants qui avaient fini leurs études et se destinaient à la carrière ecclésiastique. Ainsi, en 1609, Nicolas Despinet, natif de Normandie, et Jean Tassan, de Genève, furent consacrés, après avoir prêché devant l'assemblée réunie à Poligny, expliqué quelques textes de l'Ancien et du Nouveau-Testament, développé une question philosophique et promis de s'employer « sincèrement, fidèlement et devant le Seigneur, à l'œuvre d'iceluy, chacun en son endroit (1). »

Si les luttes sanglantes semblaient ne devoir jamais recommencer, les consistoires ne pouvaient oublier que le clergé romain n'avait pas signé la paix. La guerre avait changé de nature, mais elle n'était pas terminée. Au lieu de se battre à coups d'épées, on se battait à coups de plumes. Les théologiens catholiques écrivaient des volumes dans lesquels le protestantisme était tort malmené. Le synode de 1601 chargea le pasteur de Tours, Pineau des Aigues, de répondre aux adversaires (2); et plus

(1) *Synode de Poligny*, 1609 (Mss de Blois).

(2) *Synode de Loudun*, mars 1601, art. 8 (Mss de Blois). Le synode général tenu à Montauban en 1594 avait déjà chargé Des Aigues « d'entrer en conférence avec ceux de l'église romaine. » Aymon, *Synodes*, t. I, p. 186.

tard, en 1608, les membres de l'assemblée émi-  
rent le vœu qu'on fit choix de « deux person-  
nages en chacune province pour se consom-  
ner particulièrement sur les controverses, afin  
de stre pretz à la deffense de la vérité lorsqu'elle  
serait impugnée (attaquée) par escrit ou aultre-  
ment (1). »

Les questions financières étaient traitées avec  
beaucoup de soin par les synodes. C'était  
eux qui distribuait les deniers du roi. —  
En 1601, il fut décidé que les sommes données  
par Sa Majesté seraient partagées également  
entre les ministres et les proposants, et que les  
veuves des pasteurs toucheraient « la moitié  
de la portion d'un ministre. (2). »

Maintenir la discipline était l'une des grandes  
préoccupations des synodes.

Celui de l'Île-Bouchard défend les jeux même  
licites, « à cause de la perte de temps et d'ar-  
gent (3). » Les bateleurs et les joueurs de violon  
sont invités à s'abstenir de leurs exercices, s'ils  
veulent être reçus à la communion (4). Les  
jeunes filles ayant un père catholique et une  
mère protestante et qui « se meslent de dancier,

(1) *Synode de Preuilly*, 1608. art. 24 (Mss de Blois).

(2) *Synode de Saumur*, juillet 1601, art. 9 (Mss de  
Blois).

(3) *Synode de 1599*, art. 3 (Mss de Blois).

(4) *Synode de 1600*, art. 10 (Mss de Blois).

s'excusans sur la volonté de leur père, qui les y contraignent », sont fortement censurées.

Le synode de l'Île-Bouchard, tenu en 1605, blâme énergiquement les jeux de cartes, les danses et les momeries, et ordonne aux consistoires d'y tenir la main et de faire respecter la discipline. Cette même assemblée ayant appris que certains pères de famille envoyaient leurs enfants aux écoles romaines et leur permettaient d'aller à la messe, enjoint aux églises de prendre des mesures sévères contre les coupables (1).

Le synode de Preuilley décide que les Bazochiens faisant profession de la Religion réformée et qui « adhèrent aux insolences de ladite société », seront censurés, et en cas de continuation « desdites insolences, » seront suspendus de la Cène (2). — Un certain Vincent Jourdain, ancien cordelier, avait été inscrit en 1602 sur le rôle des étudiants; mais on le déclare indigne de subvention en 1603, à cause de sa conduite scandaleuse (3).

Une plainte ayant été portée par l'église de Paris contre un pasteur, le sieur du Perche, la compagnie ordonne de réunir le colloque

(1) *Synode* de 1605, art. 11 et art. 15 (Mss de Blois).

(2) *Synode* de 1602, art. 12 (Mss de Blois).

(3) *Synode de Baugé*, 1603, art. 5 (Mss de Blois).

de Touraine, de sommer l'accusé de comparaître, et donne à ce colloque le pouvoir de le déposer au cas où il ferait défaut. En attendant, elle le suspend de la Cène et du ministère, pour avoir quitté son église sans congé et avoir menti en déclarant qu'il était allé assister au synode de l'Ile-de-France (1).

Les gens chargés de lire la Bible dans les temples et qui restent couverts sont censurés. Les membres des églises sont invités à être attentifs à la lecture de la parole de Dieu et on leur rappelle que pendant le chant des psaumes ils doivent ôter leurs chapeaux, à moins qu'ils ne soient indisposés (2).

Un blâme sévère est adressé à tous ceux qui abandonnent les saintes assemblées, soit pour s'occuper de leurs affaires, soit pour « s'amuser aux tavernes et aux jeux illicites avec grand scandale (3). » Les synodes veillent aussi à ce que les pasteurs soient payés par les églises. L'assemblée de Preuilley de 1608, censure la paroisse de Châtillon et Loches, qui n'avait pas tenu les promesses faites à Grenon, ordonne

(1) *Synode de Loudun*, 1616, art. 20 des faits particuliers (Ms appartenant à M. le pasteur Lièvre, d'Angoulême).

(2) *Synode de Saumur*, juillet 1601, art. 10 (Mss de Blois).

(3) *Synode de Saumur*, 1607, art. 11 (Mss de Blois).

que tous les arrérages dûs à ce ministre lui seront soldés intégralement, à raison de 300 livres par an, moitié par Loches, moitié par Châtillon; et déclare que si les membres de la communauté n'obéissent pas à cette injonction, leur pasteur leur sera enlevé (1).

Ainsi, au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, les églises développent leur vie intérieure sous la ferme direction des synodes provinciaux et celle de Tours grandit peu à peu. Elle n'avait qu'un ministre en 1600; elle en eut deux en 1603. Couppé, tout jeune encore, car il était proposant en 1602, fut adjoint à Pineau des Aigues, qui, en 1595, remplissait déjà les fonctions pastorales dans notre ville et dans les environs (2). La guerre ruine les églises aussi bien que les peuples; mais la prospérité est fille de la paix.

(1) *Synode* de 1608, art. 38 (Mss de Blois).

(2) *La France protestante*, 2<sup>e</sup> édition, au mot Couppé, dit qu'il fut pasteur à Tours à partir de 1601. C'est une erreur, car nous lisons dans les actes du synode tenu à Baugé en avril 1603 : « M. Couppé ayant séjourné un mois en l'église de l'Isle-Bouchard, s'en ira sans aucun délai servir à l'église de Tours. » *Actes* de 1603, art. 4. (Mss de Blois).



## CHAPITRE VIII

DE L'ÉMEUTE DE 1621 AUX PRÉLUDES DE  
LA RÉVOCATION

(1621-1660)

---

Depuis la publication de l'édit de Nantes, les esprits s'étaient calmés; mais la guerre de 1621 réveilla les vieilles passions mal assoupies et Tours fut le théâtre d'une émeute, qui eut des conséquences désastreuses pour l'église réformée de cette ville.

L'année s'ouvrit sous de fâcheux auspices : les partis s'agitaient, et le clergé, toujours prêt à se jeter dans la lutte, excitait le peuple contre les protestants par des prédications emportées (1). Ces appels à la violence ne devaient pas rester sans écho. L'enterrement d'un huguenot, nommé Martin Lenoir, fournit à une partie de la population catholique l'occasion

(1) L'auteur d'un petit volume intitulé : *Récit véritable de ce qui s'est passé depuis trois ans en l'affaire de l'église réformée de Tours*, 1624 (Bibl. P. de Félice, p. 12), parle de « *prédications meurtrières.* »

de montrer qu'elle savait profiter des leçons reçues dans les églises.

Lenoir habitait la rue de la Monnaie. C'était un hôtelier d'assez mauvais renom. Les désordres qu'il tolérait dans sa maison, l'avaient fait emprisonner. Depuis sa mise en liberté, il ne sortait plus de chez lui sans être insulté. On le chansonna.

Le plus grand c.....  
Qui soit en France,  
C'est Martin Lenoir.  
Telle est ma créance.  
Au guéridon! (en prison)!

Un jour, quelques hommes du peuple fabriquèrent même un mannequin de paille et le promenèrent dans les rues de la ville en criant : « Regardez, voici Martin Lenoir. » — D'autres disaient : « C'est Martin Luther », et tous se riaient de l'hôtelier.

Cet homme mourut le 16 avril 1621. Le 18, qui était un dimanche, ses amis se réunirent à son domicile pour l'enterrement, qui devait avoir lieu dans l'après-midi.

A quatre heures, le convoi funèbre se dirigea vers le cimetière du Petit-Genève, au milieu d'une foule énorme, suivi par une bande de jeunes drôles, qui portaient des croix de bois et chantaient la chanson de Martin. La popu-

lace riait (1). Sur la place du Grand-Marché, le cortège fut accueilli par des huées. Les protestants courbèrent la tête et continuèrent leur chemin; mais un peu plus loin, ils demandèrent à quelques soldats d'éloigner les enfants qui les suivaient encore en les insultant. Les hommes d'armes firent la sourde oreille. Irrités, les amis du défunt souffletèrent deux jeunes vauriens plus insolents que les autres et les envoyèrent rouler dans un fossé. Ce fut le signal de la bataille. Les enfants et le peuple se ruèrent sur le cortège, et tandis qu'on ensevelissait le corps en toute hâte, on se battit à coups de pierres.

(1) Dans le midi de la France, où les haines religieuses ne sont malheureusement pas éteintes, bien qu'elles aient perdu de leur violence, on chante encore des chansons de ce genre, insolentes et grossières. En voici une que nous avons entendu plus d'une fois sortir de la bouche d'enfants catholiques insultant de jeunes protestants :

Higounaudaillo!  
Fioc à la paillo,  
Fioc al fé!  
Higounaudaillo  
Val pa ré!

La riposte ne se faisait pas attendre : elle était digne de l'attaque.

Cathoulicaillo!  
Fioc à la paillo,  
Fioc al fé!  
Cathoulicaillo  
Val pa ré!

Les réformés, trop peu nombreux pour résister longtemps, s'enfuirent de tous côtés. Les uns trouvèrent un refuge dans les maisons du voisinage, où ils subirent un véritable siège; les autres coururent en ville et allèrent prévenir le maire de ce qui se passait. Ce magistrat se transporta immédiatement sur les lieux; il délivra les malheureux que le peuple tenait encore assiégés, et il se retira après avoir rétabli l'ordre un instant troublé. Mais après son départ, les enfants revinrent avec de « grands coquins et mauvais garnements »; ils entrèrent dans le cimetière et ils déterrèrent le cadavre de Martin Lenoir avec l'intention de le traîner dans les rues et de le brûler ensuite.

Cependant, quelques-uns de leurs camarades pénétraient dans la maison du gardien du cimetière et la pillaient. Le désordre était à son comble, quand le maire accourut pour la seconde fois, avec le lieutenant-criminel, le procureur du roi et quelques officiers. Leur présence suffit pour calmer les émeutiers. Le corps fut enseveli de nouveau; on rendit au gardien du cimetière tout ce qu'on put retrouver de ses meubles; deux pillards furent traînés en prison, et des soldats reçurent l'ordre de garder la tombe de Martin Lenoir. Le maire espérait intimider la populace : il n'y réussit pas.

Le lendemain, 19 avril, plus de huit cents personnes se transportèrent au cimetière du Petit-Genève et se livrèrent à tous les excès possibles. Les murs furent rasés jusqu'aux fondements; les arbres et même les herbes furent arrachés. On eût dit que la foudre était passée par là.

Comme la veille, le maire essaya de rétablir l'ordre; mais la foule devint menaçante et il fut obligé de se retirer. Les émeutiers, dont le nombre avait augmenté — ils étaient plus de 2000 — traversèrent alors le ruau Sainte-Anne et se dirigèrent vers le temple du Plessis. « Là, s'estans encouragés les uns et les autres, dit le *Mercur*e du temps, ils commencèrent à rompre les portes, fenestres et vitres, pour y entrer : ce faict et estans dedans, l'un d'iceux prit un drapeau blanc, en façon de guidon et dit aux autres : « Criez tous : Vive le Roy ! « Vive le Roy ! Ça, il faut brusler le temple, « tous les livres et tout ce qui est céans. » Aussitôt, ils amassèrent les bancs et chaises et mirent le feu partout, lequel y dura deux fois 24 heures, sans avoir esté possible de le foire esteindre à cause de la populace qui s'y estoit assemblée et qui rioit de ce spectacle. ...Sur le soir le lieutenant criminel et le procureur du roi, le maire et les eschevins s'estans avec plusieurs de leurs officiers acheminés vers ledit

temple pour penser faire esteindre le feu, n'osèrent en approcher à cause de la grande quantité d'enfants qui y estoient, lesquels leur crioient à haute voix qu'ils n'eussent à s'approcher s'ils ne vouloient boire comme eux. Tellement qu'ils furent contraincts de se retirer et les laisser à ceste furie, laquelle ils continuèrent la nuict sur une maison appartenant au corps de la religion, laquelle ils démolirent entièrement, mangèrent les vivres qu'ils y trouvèrent, ravagèrent les porcs salés, beurent le vin et mirent le bouchon, crians : « Vin à vendre à « un double la pinte et crédit à ceux qui n'auront point d'argent... » Ce faict, estans entrés dans une autre maison proche le temple, aussi appartenant au corps de ladite religion et là où ils tenoient leur consistoire, ils y ravagèrent tout ce qu'ils trouvèrent de vivres et de vin, crians toujours : « Vive Louys de Bourbon ! » Et comme ils y vouloient mettre le feu, un chanoine du Plessis, qui avoit son logis joignant ceste maison, sortit avec son surplis et son bonnet carré, qui les pria de n'y point mettre le feu, parce que sa maison courait la même fortune. Ils changèrent d'avis et lui dirent : « Elle sera donc abattue, » et à l'instant commencèrent à la découvrir, avec le pavillon joignant à icelle et en rompre tout le haut. »

Tout cela se passait le lundi 19 avril. Le lendemain, comme l'émeute continuait, le maire réunit cinq cents hommes bien armés et se dirigea vers le Plessis. A son approche, les pillards s'enfuirent et se retirèrent dans le bois de Saint-Côme ; mais ils revinrent dans la journée et attaquèrent les maisons des protestants logés aux environs du temple. La troupe les chargea et fit usage de ses armes : un émeutier fut tué dans un grenier.

Cependant des bruits sinistres couraient la ville. On avait vu un huguenot, nommé Housaye, sortir par la porte de l'Escoirie, à cheval et armé. Une sentinelle l'avait arrêté en tuant sa monture d'un coup d'arquebuse et l'avait conduit au cachot. Un autre protestant, appelé Guillochon, lieutenant de la maréchaussée, avait parcouru la Grande Rue, en criant : « Aux armes ! » On avait été obligé d'abattre le cheval pour s'emparer du cavalier et le conduire en prison. Était-ce le commencement d'une émeute ? Les réformés allaient-ils se soulever et se défendre ? On pouvait le craindre. Pour éviter de nouveaux malheurs, le maire fit garder tous les carrefours et cinq émeutiers furent arrêtés par ordre du lieutenant criminel.

Malgré ces mesures énergiques, la population était agitée. On colportait de fausses nou-

velles, qui excitaient les esprits. On disait par exemple que les protestants avaient brûlé à Saumur la chapelle des Ardilliers et coupé les mains à un capucin de cette ville: Le maire, craignant une nouvelle émeute, lança une proclamation dans laquelle il défendait à tous les habitants « sous peine de vye », de tenir « aucuns propos scandaleux, et de faire courir bruitz tendans à sédition. »

Pendant que la municipalité essayait de rétablir l'ordre par tous les moyens dont elle disposait, la nouvelle de ce qui s'était passé arriva à la cour. Louis XIII écrivit immédiatement à M. de Verdun, premier président, la lettre suivante :

« Aussitôt que l'advis a esté donné d'un désordre arrivé en ma ville de Tours, ...j'y ai despéché le sr de Melleville Le Doux, mon Conseiller et Maistre des Requestes ordinalres de mon Hostel, avec commission expresse pour en informer diligemment et exactement, faire et parfaire le procez aux coupables et les faire chastier exemplairement selon les lois et ordonnances de mon Royaume, dont je vous ay bien voulu faire part à fin que vous rendiez tesmoignage à chacun du soing que je veux avoir de maintenir mes sujets tant d'une que d'autre religion, qui se contiendront en leur devoir et sous mon obéyssance, en paix et

repos sous le bénéfice de mes édicts, et de faire chastier les séditeux et perturbateurs du repos public. (1). »

Le 4 mai, le tribunal obéissant aux ordres du roi, fit comparaître les émeutiers, après avoir mis en liberté les deux huguenots qui avaient été arrêtés le 19 avril. Le commissaire de Sa Majesté, le lieutenant criminel et les conseillers, interrogeaient les accusés, quand le peuple se souleva de nouveau. « On relâche les huguenots, criait la foule irritée, et l'on veut pendre les catholiques; nous ne le permettrons pas; » et se précipitant contre les portes du palais, elle les renverse, brise les vitres de la chambre criminelle et enlève les prisonniers. Au milieu d'un tumulte indescriptible, les juges s'enfuient épouvantés; les uns vont se cacher dans les caves, les autres grimpent sur les toits et se réfugient dans la maison d'un boulanger, tandis que quelques-uns d'entre eux prennent des vêtements d'emprunt pour rentrer dans leurs demeures sans être reconnus.

La populace venait de remporter une victoire, mais elle n'était pas encore satisfaite.

(1) *Mercure de France*, 1621. — Cf. *Historia prostratae a Ludovico XIII Sectariorum in Gallia rebellionis* de G.-B. Grammond, 1623, p. 119 et sq.; et surtout la liasse G G 24 des Archives municipales de Tours.

Elle se jeta sur les maisons des réformés et en pilla cinq : deux sur la place du Palais, trois dans la Grande Rue. Deux orfèvres, un passementier, un marchand et un notaire furent dévalisés. A la nouvelle de ces désordres, les boutiques se fermèrent partout, les habitants descendirent dans la rue et élevèrent des barricades pour arrêter les émeutiers. Ceux-ci, se voyant menacés, demandèrent à parler au maire, qui s'était établi sur la place de Beaune avec une centaine d'hommes armés de piques, de mousquets et de hallebardes ; mais il refusa de les recevoir, tout en les autorisant à lui envoyer des délégués. Aussitôt « trois grands pendants qui se faisoient appeler le premier, le capitaine de la Fourche, parce qu'il portoit une fourche, les deux autres, la Ruine et l'Oignon », vinrent en blasphémant réclamer trois de leurs camarades, qu'ils croyaient encore prisonniers. — « Mes amis, vous les avez tous », leur dit le lieutenant criminel. — « Non, répondirent-ils, nous n'en avons que deux et il nous en faut cinq. De plus, nous exigeons que vous vous engagiez par écrit à mettre en liberté tous ceux des nôtres qui pourraient être arrêtés et que vous juriez par votre corps et âme que vous ne poursuivrez personne pour ce qui vient de se passer. » — Le maire et le lieutenant criminel eurent la

faiblesse de leur accorder tout ce qu'ils demandaient, et ils firent ouvrir les portes de la prison aux trois « pendants », pour qu'ils visent bien qu'on ne les avait pas trompés et que les cinq prisonniers étaient libres. — Une heure plus tard, la foule se dispersait.

Les juges et le commissaire du roi sortirent alors des caves et des greniers dans lesquels ils s'étaient réfugiés, et le sr de Melleville se mit en route pour Blois, afin d'informer Sa Majesté des événements de la journée. Louis XIII fort irrité, vint immédiatement à Tours. Le 6 mai, il entra dans notre ville; trente émeutiers furent arrêtés aussitôt, et le 10, cinq d'entre eux s'entendirent condamner à être menés de la prison au palais, en chemise, une torche à la main, pour y faire amende honorable et de là être conduits sur la place du Grand-Marché, où ils devaient subir le dernier supplice. La sentence fut exécutée le jour même, et le bourreau pendit en effigie quatre des principaux coupables, qui s'étaient enfuis avant l'arrivée du roi (1).

Le lendemain, 11 mai, quelques réformés eurent la bonne pensée de demander la grâce des émeutiers qui étaient encore en prison. Le corps de ville, dont ils sollicitèrent le con-

(1) Archives municipales de Tours, G G 24.

cours, consentit de bon cœur à faire une démarche auprès du roi, afin d'obtenir une amnistie plénière. Louis XIII se fit prier un peu ; mais le 21 mai, il ordonna de relâcher les coupables, et la municipalité satisfaite, expédia au s<sup>r</sup> de Melleville « trois boîtes de confitures » en souvenir de reconnaissance et donna à son secrétaire vingt livres de gratification (1).

L'affaire était donc terminée ; mais les protestants n'avaient plus de temple ; leur cimetière était devenu « un lieu passant et méprisé » ; quelques-uns d'entre eux avaient subi de grandes pertes, d'autres étaient allés chercher un refuge à Blois et à Saumur (2).

Au milieu de ces ruines, en face de cette dispersion, les membres de l'église qui étaient restés à Tours eurent un moment de profond découragement ; mais forts de leur droit, ils

(1) Pour toute cette affaire, voir *Procès-verbal du maire* et autres documents, en tout 16 pièces, Archives municipales de Tours, G G 24.

(2) Les deux pasteurs de Tours s'étaient enfuis à Saumur avec un certain nombre de membres de l'église. (*Récit véritable*, déjà cité, 1624, p. 17-19). — *Abraham de Villamoyne*, marchand, *Marin Lechallais*, chef des courriers du roi, et *Jehan Néron*, marchand fleur de soye, avaient cherché un refuge à Blois, où ils s'établirent (Registre des délibérations du corps de ville de Blois, séance du 17 mai 1621).

adressèrent à Louis XIII, le 26 mai 1621, une pétition dont voici la conclusion : « La justice que nous demandons, (rendans grâces très humbles pour celle qui a esté ia faicte), est qu'il plaise au Roy ordonner que nostre cimetièrre soit restably, nostre temple rebasty, et attendant que cela soit fait, qu'il nous soit donné par provision un lieu où nous puissions nous assembler ; que nos biens nous soient restitués, et qu'il soit pourveu à ce que à l'advenir nous puissions vivre en paix parmi nos concitoyens (1). »

Louis XIII répondit immédiatement qu'il prenait les huguenots sous sa protection et sauvegarde ; qu'il voulait et entendait que le gouverneur, le maire et les échevins eussent soin de leur sûreté et conservation ; qu'il enverrait un commissaire chargé de leur donner par provision un lieu dans les faubourgs ou dans les environs de la ville, dans lequel ils pourraient faire l'exercice de leur religion ; que, pour leur permettre d'acheter la place qui leur serait désignée, il leur accordait 18000 livres à prendre en deux années sur les deniers destinés aux réparations et fortifications de la ville. Quant aux pertes subies, elles devaient être estimées, et le rapport sur cette

(2) Archives municipales de Tours, G G 24.

matière adressé au roi (1). — Cette réponse, dictée par un esprit de justice et peut-être aussi par la crainte de mécontenter les huguenots de Tours, leur fit espérer un meilleur avenir; mais leur patience devait être mise à une rude épreuve.

En 1623, ils n'avaient encore rien obtenu de ce qui leur avait été promis. Ils délèguèrent quelques-uns des leurs à Paris pour faire valoir leurs droits (2), et quand les commissaires de Sa Majesté vinrent à Tours avec mission d'exécuter les clauses des édits de pacification, ils les supplièrent de leur rendre leur terrain du Plessis, de leur permettre d'y rebâtir leur temple et de leur faire octroyer la somme qui leur avait été promise en 1610. Mais le clergé s'opposa de tout son pouvoir au rétablissement du prêche au Plessis; le conseil de ville fit des objections, refusa de donner les 18000 livres, qui devaient être prises sur les deniers publics, et offrit aux réformés, pour construire un édifice où le culte serait célébré, « des lieux incommodes, d'un accès difficile et trop éloignés. » Les commissaires, fort embar-

(1) Archives municipales de Tours, G G 24.

(2) Cottière, le pasteur de Tours, et deux avocats, MM. le Peletier, furent chargés de cette mission (Voir *Lettre inédite de Cottière à Duplessis-Mornay*, Paris, 26 janvier 1623, — en notre possession).

rassés, quittèrent Tours sans avoir pris de décision et engagèrent les protestants à « se pourvoir par devers Sa Majesté (1). »

C'est ce qu'ils firent en 1626. Ils obtinrent du roi l'autorisation de bâtir un temple soit dans la vallée Bouju, près de la Ville-aux-Dames, soit à la Feuillarde, sur les bords du Cher, en face de Saint-Avertin.

Le gouverneur, mis en demeure d'exécuter le décret de Sa Majesté, fit comparaître en son château, le 31 juillet, le révérend père en Dieu, Bertrand Deschaux, archevêque de Tours, son archidiacre, son grand vicaire et les délégués du chapitre, le s<sup>r</sup> de Verberault, écuyer, Charles Soullé, avocat, Mathieu Cottière, pasteur, Jehan Houssaye et Isaac Saumarchands, députés par les réformés; le procureur général, le maire et les échevins. Il lut l'ordonnance royale relative à l'érection d'un temple, soit à la Feuillarde, soit à la Vallée-Bouju, et il demanda aux protestants de choisir l'emplacement qu'ils désiraient. Sans hésiter, Cottière et ses amis se prononcèrent pour la Feuillarde. Mais le clergé fit opposition et le gouverneur décida que les réformés devaient s'établir à la Vallée-Bouju (2).

(1) Archives municipales de Tours, G G 24.

(2) Archives municipales de Tours, G G 24.

Bien que le terrain dont on les gratifiait pour y bâtir un temple, fût éloigné de Tours, qu'il fût tout près des fourches patibulaires et que l'accès en fût difficile, ils furent obligés de s'en contenter, et c'est dans la plaine de la Ville-aux-Dames, qu'ils construisirent un lieu de culte, auquel ils donnèrent le nom de *La Butte* (1).

On conserve à l'état civil de Tours trois registres contenant les actes « des baptêmes, mariages et sépultures » des réformés de cette ville, de 1631 à 1685. Nous avons trouvé dans le premier de ces volumes quelques indications sur l'ouverture du temple de La Butte. C'est le mardi 19 août 1631 que l'église réformée de Tours fut « rétablie » par Gasnay, conseiller au présidial, « suivant les arrest et volontés du Roy. » Le surlendemain, 21 août, le culte fut célébré pour la première fois dans

(1) Nous avons retrouvé l'emplacement de ce temple dans un champ situé à 200 mètres environ de *La Morinnerie*, sur le bord d'un chemin qui passe devant cette ferme et va couper un peu plus loin, à la maisonnette n° 179, la ligne de Tours à Paris. Ce champ, qu'on laisse à gauche quand on se dirige vers le passage à niveau, et qui porte encore le nom de *La Butte*, appartient à M. Cimier-Dupont. A chaque labour, la charrue ramène à la surface des débris d'ardoises, du mortier et même des pierres des fondations, recouvertes d'un pied de terre environ.

le nouvel édifice par le pasteur Mathieu Cottière.

Bien que la distance qui séparait Tours de La Butte fût assez grande, les protestants de notre ville s'y rendirent avec joie. Ils avaient enfin un édifice dans lequel ils pouvaient adorer Dieu selon leur conscience; mais leurs ennemis étaient fort irrités. « C'est là, écrivait un prêtre de Tours, que ces hérétiques huguenots, dont l'exercice de leur irrégion ou plutost athéisme avoit cessé depuis le brulement de leur temple proche le Plessis, ont été installés... par M. Gasnay. On tient que 15 escus lui firent faire si lasche coup (1). » — Malgré ces récriminations, comme l'édit de Nantes devait être longtemps encore en vigueur, les réformés de Tours jouirent d'un repos relatif, et pendant plus de 50 ans, ils célébrèrent leur culte dans le temple de La Butte.

Les membres des églises, voisines furent moins heureux. En 1637, le pasteur de Preuilly fut jeté en prison et condamné à l'amende « pour n'avoir pas voulu subir certaines mesures vexatoires (2) », dont nous ignorons la nature. — En 1646, le ministre de Châtillon-

(1) Etat-civil de Tours, paroisse de St-Vincent, t. IV, note.

(2) Aymon, *Synodes*, t. II, p. 602.

sur-Indre, le s<sup>r</sup> de Couldre, un ancien, nommé la Brosse et quelques membres de cette paroisse, furent maltraités et le temple de cette ville fut réduit en cendres. Le synode provincial qui se réunit à Loudun l'année suivante, après avoir entendu « une ample et véritable desduction des outrages et persécutions » qu'avaient subis les réformés de Châtillon; après avoir loué le s<sup>r</sup> de Couldre et la Brosse du courage et de la constance dont ils avaient fait preuve en cette occurrence; après les avoir consolés et exhortés à la persévérance, arrêta qu'il serait écrit au nom de la compagnie au député général, pour lui recommander avec grandes instances de les assister de ses soins auprès du roi; que toutes les églises de la province seraient invitées à user « de leurs gratuités et charité » envers ladite église, afin de lui aider à supporter les grandes dépenses qu'elle avait faites et qu'elle allait avoir à faire; et décida que les fonds recueillis dans ce but seraient adressés au consistoire de Tours (1).

La paroisse de l'Île-Bouchard eut aussi sa part de persécutions.

Depuis plus de 30 ans, les réformés célébraient leur culte dans le château de cette ville,

(1) *Actes du synode provincial de Loudun*, 1647. (Ms appartenant à M. Lièvre, pasteur à Angoulême.)

qui appartenait à un seigneur protestant, quand en 1629, le duc Henri de la Trémoille et sa mère, la duchesse de Nassau, ayant vendu la baronnie de l'Ile-Bouchard au duc de Richelieu, ordre fut donné à ceux de la religion de se pourvoir d'un autre lieu pour leur exercice. Ils s'établirent dans le faubourg Saint-Maurice; mais en 1633, leur temple fut fermé (1), et après la mort du cardinal, la duchesse d'Aiguillon, qui fut chargée d'administrer les biens légués par lui à Jean Duplessis, demanda la suppression du prêche. Le sénéchal de Richelieu et celui de l'Ile-Bouchard, par ordonnances du 16 et du 20 mars 1643, se hâtèrent de lui accorder ce qu'elle désirait. — Ce jugement fut frappé d'appel par Etienne Le Vascher, s<sup>r</sup> de Marigny, pasteur de l'église, par Simon d'Andigny, par le s<sup>r</sup> de la Touche et par quelques autres membres de la paroisse, au nom de l'art. 9 de l'édit de Nantes, ainsi conçu : « Nous permettons à ceux de ladite religion faire et continuer

(1) Il ne semble avoir été rouvert que beaucoup plus tard, car en 1637, l'église de l'Ile-Bouchard n'avait pas de culte. (Aymon, *Synodes*, t. II, p. 597), et en 1647, au synode provincial de Loudun (Actes cités), le pasteur de cette ville parla de la ruine de son temple. Cf. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, *Lettre des protestants de l'Ile-Bouchard* du 19 décembre 1633. (France, n<sup>o</sup> 1749, f<sup>o</sup> 37 et sq.) — Voir Appendice n<sup>o</sup> VII.

l'exercice d'icelle en toutes les villes et lieux de nostre obéissance, où il a esté faict publiquement par plusieurs et diverses fois en l'an 1596 et en l'année 1597. » — Le Parlement fut saisi de cette affaire; mais au lieu d'appliquer l'édit, après avoir entendu l'avocat de la duchesse d'Aiguillon, qui « n'estimoit poinct que l'establissement (le culte), eust esté faict *publiquement*, ayant esté faict par un seigneur dans son chasteau », mit les parties « hors de cour et de procès » par jugement du 1<sup>er</sup> avril 1645, et invita les réformés « à se pourvoir par devers le Roy, pour leur estre pourveu d'un lieu pour l'exercice de leur religion (1). »

Le temple resta fermé; mais il fut rouvert plus tard. En effet, Colbert de Croissy écrivait au roi en 1664 : « Il n'y a que dix à douze huguenots (à Chinon). Ils vont au prêche à l'Île-Bouchard (2). »

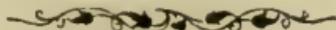
Nous approchons de l'époque où l'on va discuter les droits des réformés. Déjà, sous le ministère de Mazarin, entre les deux Frondes, de 1649 à 1651, on se demanda dans les conseils de la monarchie, s'il était possible de

(1) *Registre du Parlement*, Plaidoiries X<sup>e</sup> a 5691, (Archives nationales.)

(2) *Rapport au Roi sur la province de Touraine*, par Colbert de Croissy, 1664, p. 132. (Bibl. de Tours.)

révoquer l'édit de Nantes (1). Le cardinal se prononça pour la négative, et en 1652, il confirma la grande charte de 1598. L'assemblée du clergé, réunie en 1656, s'en plaignit amèrement. Ses doléances portèrent leurs fruits. Trois ans plus tard, en effet, se tenait à Loudun le dernier synode national; la Réforme était décapitée et le roi de France allait édicter de rigoureux décrets, annonçant l'intention bien arrêtée de révoquer l'édit de tolérance.

(1) *Bulletin de l'histoire du Protestantisme*, 1870, p. 164, note.



## CHAPITRE IX

### LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

---

Après la mort de Mazarin, Louis XIV entreprit de convertir les hérétiques en leur arrachant l'une après l'autre toutes leurs libertés. — En 1662, il leur interdit d'enterrer leurs morts après le lever ou avant le coucher du soleil. Un décret de 1663 condamna au bannissement les relaps, c'est-à-dire les nouveaux convertis qui redevenaient protestants; en cas de décès sur le territoire français, les corps de ces malheureux devaient être traînés sur la claie, comme le fut à Angoulême par exemple, le cadavre de M<sup>lle</sup> de Montalembert.

A partir de 1665, les curés eurent le droit de pénétrer auprès des hérétiques malades ou mourants, pour essayer de les convertir; et les garçons de 14 ans, les filles de 12, celui d'embrasser le catholicisme malgré leurs parents (1).

(1) Un peu plus tard, on abaissa l'âge de la conversion. Les enfants de 7 ans purent devenir catholiques malgré leurs parents.

Les années suivantes virent grossir le nombre de ces édits de persécution ; on prit des mesures rigoureuses dans quelques provinces ; bon nombre de temples furent fermés, et c'est alors que dût être supprimé définitivement le prêche de l'Ile-Bouchard (1).

Le clergé veillait avec soin à l'exécution des ordonnances royales. Il était défendu par exemple aux pasteurs, de « faire le prêche en divers lieux et hors de leur résidence » ; les ministres de Preuilly, Fleury et Latreille, n'en continuaient pas moins à célébrer le culte tous les quinze jours dans la maison des Chastelliers, appartenant à M. de Chambert. Un chanoine de Tours, messire Geoffroi Arnoul, en ayant été informé, s'empessa d'adresser une plainte à M. de la Noiraye, commissaire député pour connaître des contraventions à l'édit de Nantes. Il demandait que défense fût faite aux susdits ministres de remplir « les fonctions de leur Religion prétendue réformée en plusieurs lieux... et ce, sous peine de prison et de mil livres d'amende » ; — et en second lieu, qu'il fut interdit aux diacres et aux an-

(1) L'église de l'Ile-Bouchard n'envoya pas de représentants au synode provincial, qui se réunit à Sorges en 1683, (*Actes*, Archives nationales T T 284), pas plus qu'elle n'en avait envoyé au synode de Bellesme de 1679, (*Actes*, Arch. nat. T T 330). Elle avait donc cessé d'exister.

ciens de remplacer les pasteurs et de présider des assemblées, sous quelque prétexte que ce fût (1). Il fallait à tout prix écraser le protestantisme. M. de la Noiraye écrivit le 15 janvier 1669 au bas du factum que lui adressait le chanoine : « Veu la requête cy-dessus, défend les deux choses susdites », et il signa.

Les protestants de Tours avaient-ils conscience à cette époque de l'avenir douloureux qui leur était réservé? Il le semble. Nous avons trouvé dans l'un des sermons de Du Vidal, prononcé au temple de la Butte vers 1670, l'expression des craintes de l'Eglise. « Que les avars, s'écrie-t-il dans ce discours, qui a pour titre : *L'ancienne et la nouvelle Jérusalem*, — que les avars se réjouissent à la vue de leurs trésors; les hommes du monde du succès de leurs ambitieux desseins, ou de celui de leurs autres passions criminelles; quant à nous, nous nous réjouirons avec David de ce qu'on nous dit : Nous irons à la maison de l'Eternel; de ce que nous y venons toutes les semaines, de ce que nous y sommes aujourd'hui et de ce que nous offrons à Dieu nos vœux et nos sacrifices évangéliques. Cette joie, Mes Frères, doit ce me semble se faire sentir de la manière

(1) *Requête adressée à Mgr Voisin de la Noiraye*, Recueil de pièces, n° 7024. (Bibl. publ. du Mans).

la plus vive à ceux qui ont le bonheur de se trouver dans votre assemblée qu'on ne peut regarder, et où l'on ne peut ouïr l'harmonie de tant de voix,... que l'on ne s'écrie : Que tes tabernacles sont beaux, ô Jacob ! Nous souhaitons ardemment que cette commune joye ne nous soit point ostée. Nous en supplions ardemment notre Dieu. Ah ! qu'il nous préserve d'un si grand malheur ! Que nous ne tombions pas dans l'effroyable tristesse d'estre bannis de ses sanctuaires !... Que nous entendions encore la voix de ceux qui nous disent : Nous irons en la maison de l'Éternel. »

Bien que l'avenir inspirât des craintes sérieuses aux réformés de Touraine, leur situation était encore excellente. A Preuilly (1), à l'Ile-Bouchard, à Châtillon, ils ne formaient, il est vrai, que des groupes de peu d'importance ; mais à Tours, on en comptait encore

(1) Il devait y avoir à Preuilly vers 1670, 300 protestants environ, car sur les registres des baptêmes, mariages et sépultures de cette église de 1669, 1671, 1672, 1673 et 1675, qui se trouvent, celui de 1673, à l'état civil de Tours, (*Registre des Réformés*, déjà cité, t. II), les autres aux archives du tribunal de Loches, le pasteur *Isaac de Brissac, sr de Grandchamp*, a inscrit 33 baptêmes, soit six ou sept par an. Cette moyenne correspond au chiffre de population que nous venons d'indiquer. — Nous n'avons trouvé aucune trace des registres de Châtillon, ni de ceux de l'Ile-Bouchard.

un grand nombre. Laissant de côté les chiffres fantaisistes donnés par quelques historiens, nous avons dépouillé les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures des protestants de cette ville, et après avoir établi des moyennes, nous sommes arrivé à la conviction qu'il y avait ici vers 1570, 2500 réformés environ. A l'approche de la Révocation, ce nombre diminua sensiblement, car il ne restait à Tours en 1685 que 1500 huguenots.

Comme la plupart des carrières leur étaient fermées, ils s'étaient adonnés depuis longtemps au commerce et à l'industrie. On trouvait parmi eux un grand nombre d'orfèvres, d'horlogers, et surtout une infinité de maîtres tisseurs de soie, de maîtres passementiers, de fabricants et de marchands de soieries. Sur 30 pères de famille qui présentèrent leurs enfants au baptême en 1684, il y avait 23 commerçants ou industriels (1).

Dans toutes les corporations ouvrières, ils étaient d'ailleurs beaucoup plus nombreux que leurs adversaires. La seule « *communauté* » des orfèvres, par exemple, comptait en 1682,

(1) La profession des 7 autres n'est pas indiquée. Rien ne prouve donc qu'ils ne fussent pas négociants. Nous savons seulement que l'un d'eux, David Lenain, était gentilhomme de la chambre privée du roi d'Angleterre. *Registre des baptêmes, mariages, etc.*, année 1684. (Etat civil de Tours).

14 protestants sur 18 maîtres. Les catholiques ne pouvaient prendre leur parti de cette situation, aussi l'un des gardes jurés de la Communauté, Pierre Jacopin, s'en plaignit-il au greffe de la Monnaie. Il accusa les réformés de donner la préférence aux leurs dans les assemblées « qui se faisoient soit pour la nomination des jurez, reception des maîtres et autres affaires. » C'était leur droit, puisqu'ils étaient les plus nombreux ; mais l'autorité ne l'entendait pas ainsi. La Monnaie ordonna de réunir les maîtres en présence du procureur du roi, pour procéder à l'élection de nouveaux jurés, appartenant « à la religion catholique, apostolique et romaine, avec deffences d'en nommer aucun de la Religion prétendue réformée, à peine de nullité de la nomination et de cinquante livres d'amende (1). »

De son côté, le clergé demandait depuis quelques années la démolition du temple de La Butte. Mais pour réussir, il fallait avoir une raison sérieuse à faire valoir. N'en trouvant pas, il eut recours au mensonge. Se souvenant qu'un édit de juin 1680 ordonnait de raser les lieux de culte dans lesquels des catholiques convertis au protestantisme depuis la promulgation de ce décret, auraient assisté à un exer-

(1) Archives du département d'Indre-et-Loire, B 49.

cice religieux, — un prêtre nommé Sain, directeur du séminaire, accusa Du Vidal, l'un des pasteurs de Tours, d'avoir laissé pénétrer dans le temple de La Butte une jeune fille, nommée Marie Mirault; de l'avoir engagée à changer de religion; enfin de lui avoir donné la Sainte-Cène. Tout cela était faux; mais il suffisait que la justice crût à un délit pour que le temple fut rasé jusques aux fondements. Le procureur, saisi de la plainte, ouvrit immédiatement une enquête. Il fit arrêter Marie Mirault le 15 décembre 1681, et il l'interrogea plusieurs fois. Cette malheureuse fille se contredit si bien et si souvent, qu'il fut impossible de dresser un acte d'accusation sérieux contre le pasteur de Tours. Celui-ci n'en fut pas moins condamné comme ayant violé l'édit de 1680; mais il en appela et il réduisit momentanément ses adversaires au silence.

Marie Mirault sortit alors de prison, et le directeur du séminaire la plaça dans la maison de la propagation de la foi, et lui fit faire un simulacre d'abjuration, afin de prouver qu'elle avait été protestante (1).

(1) *Factum* pour Fr. Du Vidal, ministre de la Religion prétendue réformée à Tours, contre M. le Procureur du Roy; et *Requête servant de factum* à nos seigneurs du Parlement en la chambre de la Tournelle. (Bibliothèque nationale, F f, 3.)

Le clergé de Tours ne se tint pas pour battu. Dans l'espoir d'atteindre son but, il surveillait les huguenots. Grâce aux décrets édictés incessamment contre eux, il était difficile qu'ils ne fussent pas de temps en temps en contravention. Il ne s'agissait que de constater le délit. Sain et quelques autres prêtres se chargèrent de l'odieux rôle d'espions. Ils vinrent à La Butte assister au culte, et prirent des notes qui leur servirent plus tard à dresser un acte d'accusation contre Du Vidal.

En 1683, ils portèrent plainte contre ce pasteur : ils affirmaient l'avoir entendu prononcer en chaire des paroles violentes et répréhensibles. La justice ne crut même pas devoir informer ; mais l'année suivante le directeur du séminaire fut plus heureux. Voyant que les juges ordinaires ne l'écoutaient pas, il alla lui-même à Chambord, porta plainte au conseil du roi et demanda que Du Vidal fût jeté en prison (1). On ne pouvait refuser cette faveur à ce venimeux personnage, qui représentait le clergé de Tours. Le 12 novembre, le pasteur de La Butte fut enfermé dans un cachot. On l'y traita fort rigoureusement. Ses parents et ses amis ne furent pas autorisés à le voir ; on

(1) Voir *Factum* et *Requeste*, déjà cités. (Bibliothèque nationale, F f, 3.)

lui refusa même un avocat, et le procureur du roi lui fit son procès.

Du Vidal n'était pas seul en cause. Son collègue, Gédéon de Sicqueville et les anciens de la paroisse furent appelés devant les magistrats. Il fallait à tout prix obtenir une belle condamnation contre les pasteurs et les membres du consistoire : on pouvait ainsi tuer d'un seul coup l'église réformée de Tours. Le procureur du roi s'y employa de tout son cœur. Dans son réquisitoire, il accusa Du Vidal d'avoir publiquement attaqué le culte des images, comparé le roi au lion rugissant de l'Écriture, assimilé Louis XIV à Pharaon et à Hérode, persécuteurs du peuple de Dieu ; d'avoir enfin prononcé des paroles « impies et détestables », au sujet de la fuite à l'étranger en cas de persécution. Il reprit en second lieu l'affaire de Marie Mirault, abandonnée depuis trois ans ; et il demanda en terminant que le pasteur Gédéon de Guillebert de Sicqueville, que Guill, Renou, Lucas Duperche, Etienne Guillerault, Daniel Norieux et Charles Fleury, anciens de la paroisse, fussent condamnés pour avoir tenu une séance du consistoire sans y avoir appelé un magistrat.

Les parties se défendirent. Du Vidal repoussa les accusations lancées contre lui et protesta de son respect pour le roi. Quant au

fait de Marie Mirault, les inculpés rappelèrent les contradictions de cette fille et déclarèrent qu'ils ne la connaissaient pas et qu'elle n'avait jamais été admise à la communion dans le temple de La Butte, comme elle l'avait du reste reconnu dans son second interrogatoire. Enfin, il fut prouvé que De Sicqueville et les anciens n'avaient pas eu de séance du consistoire, mais qu'ils s'étaient simplement réunis autour du feu pour causer, comme ils le faisaient souvent, avant ou après le service (1). En bonne justice, tous les accusés auraient dû être acquittés : ils furent tous condamnés. Le 16 mai 1685, le tribunal de Tours rendit le jugement suivant :

« Veu le procez extraordinairement instruit à la Requête du Procureur du Roy contre les dessusdits, et tout considéré,

« NOUS DISONS par notre Sentence et Jugement que pour le cas résultans de la dite Marie Mirault, est condamnée de faire amende honorable devant la porte et principale entrée de l'Eglise Cathédrale de cette ville, nuds pieds, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres, et là estant à genoux dire et déclarer que faisant profession de la Religion catholique, apostolique et ro-

(1) *Factum* et *Requête* cités. (Bibl. nat., F f. 3.)

maine, elle a assisté au Temple de ceux de la Religion prétendue réformée, et que dans ledit Temple elle a renoncé à la Religion catholique, apostolique et romaine, — dont elle se repent, en demande pardon à Dieu, au Roy et à la Justice; et ce fait, bannie à perpétuité hors du Royaume, à elle enjoint de garder son ban sous peine de la vie; et que tous ses biens sont confisquez dans les coustumes où confiscation a lieu ;

« Et en ce qui concerne ledit Duvidal, ministre de ceux de la Religion prétendue réformée, est banni à perpétuité hors du Royaume, condamné en cent livres d'amende (en) vers le Roy, et en trente livres d'aumosne applicable à l'Hospital Général, au payement de laquelle il sera contraint.

« Ordonnons que l'exercice de la Religion prétendue réformée demeure interdit pour toujours et qu'à cette fin le temple de La Butte sera démoly jusques aux fondemens dans un mois par ceux desdits de la Religion prétendue réformée, autrement et à faute de ce faire dans le dit temps et iceluy passé, qu'à la diligence du Procureur du Roy le dit Temple sera démoli et que les matériaux en provenans seront vendus, pour sur le prix d'iceux estre les ouvriers, qui auront travaillé à la dite démolition, payez par préférence de leurs salaires.

(Quant aux anciens), « les dits Guill. Renou, Norieux, Duperche et Fleury, sont condamnés de comparoïr en la chambre du Conseil, pour, en présence du Procureur du Roy, estre admonestés et condamnés en outre chacun en trois livres d'amende. Et à l'égard du dit de Secqueville (1), qu'il sera plus amplement informé contre luy à la diligence du Procureur du Roy, et qu'il sera pris et appréhendé au corps, et en cas d'absence, ses biens saisis et arrestez (2). »

Les condamnés en appelèrent. Ils adressèrent aux membres de la chambre de la Tournele un *factum*, dans lequel, après avoir démontré qu'ils étaient victimes d'une injustice, ils demandaient qu'on voulut bien « les décharger des condamnations portées par la sentence, les renvoyer absous des accusations, ordonner que le temple de ceux de la Religion prétendue réformée de ladite ville fût ouvert (3), pour y continuer l'exercice aux termes des édicts, avec défense de les troubler à l'avenir. (4). » Le

(1) Il signait *Sicqueville* et non pas *Secqueville*.

(2) *Sentence rendue par Messieurs du Baillage et siège présidial de Tours contre les ministres et anciens, etc.* (Plaquette n<sup>o</sup> 40 de 4 pages, Biblioth. publ. de Tours, n<sup>o</sup> 44).

(3) Le temple avait été fermé le 18 mai. Voir *Extrait du procès-verbal*, Appendice, n<sup>o</sup> VIII.

(4) *Requete servant de Factum*, déjà citée. (Bibl. nat., F f. j.)

Parlement examina l'affaire et réforma le jugement du tribunal de Tours. Du Vidal ne fut condamné qu'à trois livres d'amende et ses coaccusés furent acquittés; mais le temple resta fermé en attendant qu'on le démolît (1).

L'église de Tours n'avait plus ni lieu de culte, ni pasteurs. De Sicqueville s'était réfugié à Nantes, et Du Vidal, qui venait de passer six mois en prison (2), avait quitté le pays. Il fallait cependant que les enfants fussent baptisés par quelqu'un. Le sr de Hautecourt fut chargé de cette tâche (3); mais en même temps il reçut l'ordre de ne célébrer de baptêmes qu'à l'hôtel de ville, en présence de l'un des officiers du présidial, « sans faire aucun p<sup>r</sup>che, exhortation, ni autre exercice de ladite religion, que ce qui était marqué dans la liturgie ».

D'un autre côté, l'administration enjoignit aux catholiques de lui faire connaître les noms de tous les réformés, qui leur avaient vendu

(1) *France protestante*, art. Du Vidal.

(2) *Lettre de Nau*, lieutenant général de Touraine. (Archives nationales T T 323).

(3) *Ordonnance du 26 mai 1685*. Ville de Tours, t. II, p. 649. (Bibl. de Tours, mss n<sup>o</sup> 1256). original de cette pièce se trouve aux archives du tribunal d'Angers; ce qui nous fait croire qu'il s'agit de *Philippeau de Hautecourt*, recteur de l'Académie de Saumur, 1679. Voir *Bulletin du Protestantisme*; t. I, p. 311.

des meubles, des effets ou des bijoux. Ces derniers étaient soupçonnés de réaliser des fonds en secret pour s'enfuir à l'étranger, au mépris des ordonnances royales (1), et l'intendant voulait savoir quelles étaient les personnes qu'il fallait surveiller. Du 17 au 19 octobre 1685, des marchands et des particuliers apportèrent à l'hôtel-de-ville « les estats et mémoires des objets par eux acheptés à ceux de la Religion prétendue réformée. » On examina toutes ces pièces et l'on apprit ainsi que la famille Du Vidal et la famille De Sicqueville avaient vendu leur mobilier ; le sr Jallot, sa vaisselle plate ; les Guill, les Norieux, les De la Cour, les Falaiseau, les Menessier, les Soubzmain, pour ne citer que ceux-là, leurs lits, leurs tables, leurs chaises, leur linge, leur batterie de cuisine, leurs tentures et leurs tapisseries (2).

Ces mesures inquisitoriales et d'ailleurs inutiles, car la plupart des réformés que nous venons de nommer réussirent à se réfugier en

(1) Edit du 13 août 1669 et Déclaration du roi du 12 août 1682. Voir Le Fèvre, *Nouveau Recueil*, etc., p. 504, 506, 636 et 640.

(2) *Registre des délibérations du corps de ville de Tours*, 1679 à 1685, n° 57, séance du 17 octobre 1685, f° 394 verso et sq. Voir un extrait de cette délibération Appendice n° IX.

Hollande, en Angleterre ou aux Etats-Unis, — ces mesures annonçaient l'approche de la révocation. Le 18 octobre, le roi signa la déclaration qui abrogeait l'édit de Nantes. Les protestants étaient hors la loi.

Voici du reste les principales dispositions de ce décret. Louis XIV, après avoir déclaré qu'il supprime et révoque la charte donnée à Nantes en 1598, ordonne de démolir immédiatement tous les temples, défend de célébrer le culte réformé en aucun lieu, sous peine de confiscation des biens, enjoint à tous les pasteurs qui ne consentiront pas à se convertir, de sortir du royaume dans un délai de 1<sup>r</sup> jours, et promet une pension à ceux qui changeront de religion. Il veut en outre que les enfants des réformés soient baptisés catholiquement; que tous les réfugiés rentrent en France, et il défend aux religionnaires de quitter le pays sous peine des galères pour les hommes et de détention perpétuelle pour les femmes. Enfin, il confirme les ordonnances contre les relaps.

En Touraine, comme dans toutes les provinces, cet édit fut exécuté immédiatement. Les temples de Châtillon et de Preuilly, qui devaient être encore debout, furent rasés jusques aux fondements (1). — A Tours, les admi-

(1) Nous avons hésité à écrire cette phrase, car il es

administrateurs des hospices, qu'une ordonnance royale avait mis en possession des biens du consistoire, envoyèrent des maçons et des charpentiers à La Butte pour « abattre le préche. » Tant que dura ce travail, qui fut achevé le 1 novembre, la populace vint applaudir les ouvriers ; on leur envoya du vin, et l'archevêque lui-même, « tout infirme qu'il estoit alors », ne put refuser à son zèle de se transporter à la Ville-aux-Dames pour les encourager (1).

Le clergé de France ne se sentait pas de joie. Il avait demandé si souvent la révocation de l'édit de Nantes et payé si cher chaque persécution nouvelle (2), qu'il avait bien le droit de se réjouir. Il entonna partout les louanges du roi, et Bossuet s'écria dans un discours célèbre : « Epanchons nos cœurs sur la piété de Louis ; poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Charlemagne : Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques ; c'est le digne

possible que le temple de Preuilly ait été démoli un ou deux ans plus tôt. Nous n'avons rien trouvé de décisif sur ce point.

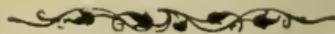
(1) *Éloge des archevêques*, ouv. cité, p. 273.

(2) Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. I, p. 80.

ouvrage de votre règne! Par vous l'hérésie n'est plus : Dieu seul a pu faire cette merveille. »

Ce bel enthousiasme ne prouve précisément pas que l'évêque de Meaux fût un homme pratique. S'il se fût rendu compte des conséquences que devait avoir pour notre pays la révocation de l'édit de Nantes, il eût parlé sur un ton moins dythirambique de *cette merveille*, qui devait ruiner quelques-unes des villes les plus riches de France.

Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.



## CHAPITRE X

### LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(Suite)

---

Nous avons vu que l'édit de révocation ordonnait aux pasteurs de passer la frontière dans un délai de 15 jours. Du Vidal et De Sicqueville obéirent. Le premier se retira en Hollande, et fut placé à Groningue, où il mourut en 1721 (1). Le second se réfugia l'abord à Nantes et s'embarqua sur *la Justice*, navire hollandais qui était en rade de Paimbœuf.

(1) *France protestante*, art. Du Vidal. — Parmi les noms des pasteurs réfugiés en Hollande, nous trouvons ceux de *Moyse Périllault*, cy-devant pasteur de l'Isle-Bouchard, et de *Philiponneau de Hautecourt*, (*Extrait des articles résolus dans le synode des églises wallonnes* du 24 avril 1686), enfin celui de *Benjamin de Brissac*, sr du *Vigneau*, ancien pasteur de Châtillon-sur-Indre. — Nous ne savons ce qu'est devenu le frère de ce dernier, *Isaac de Brissac*, pasteur de Preuilly en 1683. (*France protestante*, art. Brissac.) Cf. Vaurigaud, *Histoire de l'église réformée de Nantes*, p. 227, 243 et sq.

Le procureur du roi visita cette embarcation, pour s'assurer que les fugitifs n'emportaient ni meubles ni argent. Il fit ouvrir toutes les caisses, sonder tous les tonneaux et au lieu d'objets précieux, on n'y trouva que du linge, des hardes et des livres. De Sicqueville se croyait hors de peine : il se trompait. Bien que son passeport ne l'autorisât à emmener à l'étranger que sa femme et ses enfants, il n'avait pas voulu laisser en France la nourrice de son dernier-né ; mais le procureur du roi ayant constaté que celle-ci n'était pas mentionnée dans le brevet, lui donna l'ordre de retourner à terre et de rentrer dans son pays. Il fallut obéir, et le navire mit à la voile.

Ce fut en Angleterre que les exilés se rendirent. De Sicqueville s'y établit et devint pasteur des églises de Swallow-street et du Quarré (1).

En révoquant l'édit de Nantes, Louis XIV avait défendu aux huguenots de chercher à l'étranger la liberté qu'il leur refusait. Il fallait rester en France et devenir catholique, ou recevoir la visite des dragons. Ceux-ci remplirent les provinces et vécurent à discrétion

(1) *France protestante*, art. Du Vidal. — Voir aussi *Protestant exiles* de Agnew, t. III, p. 16.

nez les réformés, les ruinant par plaisir et sur infligeant les tortures les plus ingénieusement barbares (1).

Pour échapper à ces bourreaux, nombre de gens abjurèrent. L'Ile-Bouchard, Châtillon, Loches, Preuilly et Tours, comme la plupart des villes du royaume, eurent leurs *nouveaux convertis*. Ils ne furent pas cependant très nombreux en Touraine. Dix ans après la Révocation, il ne restait à Tours qu'une centaine de familles néo-catholiques; Preuilly n possédait 25 tout au plus, et l'on en comptait quelques-unes seulement dans les autres villes de la province. La très grande majorité des réformés s'étaient enfuis à l'étranger. Tandis que les Falaiseau étaient allés en Angleterre, les Cardel en Allemagne, les Chartin en Suisse, Pierre Bacot, Abraham Fleury, Noé Royer, Louis Pasquereau, Madeleine Gendron, s'établissaient dans la Caroline du Sud, et des marchands, des tisseurs, des orfèvres, portaient à nos voisins les secrets de notre commerce et de notre industrie (2).

(1) Claude affirme que des dragons furent envoyés en Touraine en 1684. Il nous a été impossible de contrôler cette assertion. Claude, *Plaintes des protestants de France*, 1686, p. 68.

(2) Weiss, *Histoire des réfugiés protestants*, t. I, p. 387.  
— Tandis que Jacques Pichard, rubanier, Pineau, Ch.

Cependant, il était difficile de passer à l'étranger. Les soldats du roi faisaient bonne garde aux portes du royaume, et malheur aux fugitifs qui étaient arrêtés : ils expiaient leur crime dans un cachot ou sur les galères de Louis XIV. Les gens mêmes qui étaient sortis de France avant la Révocation, n'étaient pas toujours en sûreté de l'autre côté de la frontière. L'histoire de *Cardel* nous en fournit la preuve.

Cet homme, qui était né à Tours vers 1635 s'était établi à Manheim vers 1674, pour échapper aux persécutions de toute espèce dont les réformés étaient victimes. Il avait fondé dans cette dernière ville une fabrique de tissus de soie, et il avait amassé une grande fortune. Sa richesse, en le désignant à l'attention des ministres de Louis XIV, fut cause de sa ruine.

On l'accusa d'avoir ourdi une conspiration contre la personne de Sa Majesté très chrétienne, et il fut enlevé par des cavaliers entre Manheim et Francfort, puis conduit à Vincennes, où il fut écroué le 25 novembre 1685.

Deshayes, maître de langues et Dotire, de Tours, se réfugiaient à Berlin, M<sup>lle</sup> de Toullieu, également de Tours s'établissait à Lausanne; Louis Caron, peigneur de laine à Halle; Benjamin Soubzmain, à Kœnigsberg; Simon Piozet et Abraham Cherigni, chandellier, à Magdebourg. Voir *Papiers Diétérici*. (Bibliothèque du protestantisme français, place Vendôme.)

Par ordre supérieur, le gouverneur de Touraine fit au mois de décembre suivant, une enquête sur sa personne et sur sa famille (1). On espérait convaincre le prisonnier du crime de haute trahison, mais il fallut bien reconnaître son innocence.

La Reynie écrivait lui-même en 1685 : « *On a accusé faussement Cardel d'une prétendue conspiration contre la personne du roi* (2). »

Il eût été juste de relâcher cet innocent, mais il était huguenot, et malgré les réclamations de l'Électeur, des États généraux et de l'empereur d'Allemagne, le malheureux ne recouvra jamais la liberté. En 1690, il fut transféré de Vincennes à La Bastille par ordre de Le Tellier; il subit dans sa prison les tortures les plus affreuses, sans qu'on pût le faire abjurer, et après 30 ans de captivité, le 13 juin 1715, il expira dans un cachot fangeux, le corps chargé de soixante livres de fer (3).

Peu de temps après l'arrestation de Cardel, deux Tourangeaux, *Denis de Marc de Savigni*

(1) Renseignements demandés à M. de Nointel. (Archives du Ministère des Affaires Étrangères, *France*, n<sup>o</sup> 1749, f<sup>o</sup> 141.)

(2) *Bulletin de l'Histoire du protestantisme*, t. XI, p 250.

(3) *France protestante*, art. Cardel.

et *Michel Bigot* furent envoyés aux galères pour cause de religion (1); et l'on enferma dans les cachots de Loches des protestants qui avaient refusé d'aller à la messe.

Il y avait des femmes parmi ces malheureux. L'une d'elles, M<sup>me</sup> Paul, fit preuve d'une constance remarquable. Seignelay, qui tenait à ce qu'elle devint catholique, avait adressé la lettre suivante au gouverneur du château. « Le Roy envoie la femme d'un conseiller du parlement de Thoulouse, laquelle est très opinias-tre dans la Religion prétendue réformée. Vous pouvez la faire voir par des ecclésiastiques pour tascher de la convertir, et au surplus la garder soigneusement et empescher qu'elle n'escrive ni reçoive aucune lettre, qu'elle ne passe par vos mains. Sa nourriture sera payée 20 sols par jour, en cas que son mari n'y pour-voye pas (2). »

Pendant trois ans, M<sup>me</sup> Paul résista à toutes les obsessions, et l'on ne réussit à lui faire renier ses principes que lorsque la souffrance et l'isolement eurent brisé sa volonté.

Un prisonnier, nommé Sanson de Cahanel, fut plus heureux qu'elle. Il avait été condamné

(1) *Bulletin de l'Histoire du protestantisme*, t. VI, p. 73 et 74.

(2) Gautier, *Histoire du donjon de Loches*, p. 147.

la prison et à cent livres d'amende pour avoir refusé d'abjurer. On l'envoya à Loches, mais il fut impossible de vaincre son *opiniastreté*. Désespérant de le convertir, on l'exila (1).

Nous avons dit plus haut que les enfants appartenant à des familles protestantes, devaient être baptisés par les curés et élevés dans la religion du roi. Une nouvelle ordonnance prescrivit d'enlever aux parents, soupçonnés d'être mal convertis, leurs fils et leurs filles de 5 à 16 ans, pour les remettre à de bons catholiques ou les enfermer dans un couvent. Les religieuses de Notre-Dame-des-Vertus, de Sainte-Maure, et les sœurs de l'Union chrétienne de Tours recevaient les enfants de cette catégorie qui n'étaient pas confiés à l'administration des hospices.

Ainsi s'exécutaient en Touraine toutes les prescriptions de l'édit de 1685. Voyons maintenant quelles furent les conséquences de la Révocation au point de vue religieux et au point de vue industriel et commercial.

D'abord, au point de vue religieux, l'abrogation de l'édit de tolérance fut loin de produire tous les résultats qu'en attendaient Louis

(1) Liste des protestants enfermés dans les prisons d'Etat. (*France protestante*, pièces justificatives). Voir Appendice, n° XI.

XIV et son pieux entourage. Les huguenots qui étaient restés en France, devenaient catholiques, il est vrai; mais, comme le dit Saint-Simon, en parlant des conversions de cette époque, ce n'était qu'*abjurations simulées*. La terreur qu'inspiraient les dragons, la crainte d'être séparés de leur famille et la peur des galères, amenaient seules les réformés à la messe. Tandis que le roi « recevoit les listes d'abjurations et de communion, les montrait à ses courtisans avec épanouissement et nageoit dans ces sacrilèges (1), » les malheureuses victimes de son intolérance mentaient à leur conscience, reniaient leurs principes du bout des lèvres et gardaient au fond du cœur leurs vieilles convictions.

On s'en aperçut bientôt. Six mois ne s'étaient pas écoulés depuis la Révocation, qu'il fallut rappeler à leurs devoirs les nouveaux convertis. Le 6 mars 1686, Louis Béchameil, marquis de Nointel, commissaire de Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres dans la généralité de Tours, publia l'ordonnance suivante :

« Pour ce qui nous a été représenté qu'il y a plusieurs nouveaux convertis qui n'assistent point à la messe les fêtes et dimanches, et

(1) Saint-Simon, *Parallèle entre les trois premiers rois de la maison des Bourbons*, ms, p. 237.

ne font aucune profession de la Religion qu'ils ont embrassée, ce qui est d'un mauvais exemple aux autres nouveaux convertis, qui s'acquittent dignement de leur devoir, et contraire aux intentions de Sa Majesté ; — à quoy étant nécessaire de pourvoir, nous ordonnons et enjoignons à tous les nouveaux convertis de l'étendue de notre département, d'assister à la messe et au Service Divin, au moins les jours de fêtes et dimanches, et d'en rapporter un certificat de leur curé à notre Greffe, ou entre les mains des Fabriciens de leur demeure et ce dans un mois : et de continuer de trois mois en trois mois à peine de cinquante livres d'aumône contre chacun des contrevenans et de plus grande peine en cas de récidive... (1) »

Cette ordonnance nous montre ce que valaient les conversions, dont on avait fait tant de bruit. Les réformés étaient devenus de très mauvais catholiques, et si les curés de Touraine purent se vanter après la Révocation d'avoir cinq ou six cents paroissiens de plus, — ce qui vraiment était peu de chose, — il leur fut impossible de se faire longtemps illusion sur les convictions des nouveaux catholiques, qui ne venaient à la messe que par force

(1) Une feuille grand in-4<sup>o</sup>, conservée à la bibliothèque de Tours.

et redevenaient protestants aussitôt qu'ils pouvaient passer la frontière (1).

Au point de vue religieux, si l'on entend par là le triomphe de l'unité, le clergé remporta une grande victoire en 1685 ; mais si l'on prend le mot de religieux dans son acceptation la plus élevée, il faut bien reconnaître que la Révocation fit plus de mal au catholicisme qu'elle ne lui fit de bien. Les nouveaux convertis, loin d'être une force pour lui, furent une faiblesse. Ils le méprisaient tout en lui obéissant, et quand vint le XVIII<sup>e</sup> siècle, ils fournirent à l'armée qui combattait l'église, quelques-uns de ses meilleurs soldats. Après la crise de 1685, la France fut moins religieuse qu'auparavant : la foi diminua, le respect pour les doctrines chrétiennes s'affaiblit peu à peu ; en somme les prêtres de France ne gagnèrent pas grand chose à la révocation de l'édit de Nantes.

D'un autre côté, le commerce et l'industrie furent frappés au cœur par cette mesure néfaste, qui déshonora le règne de Louis XIV. Et cependant l'abbé de Caveyrac écrivait au siècle dernier que la Révocation était le « *gage de la*

(1) « Cette persécution, écrivait Jurieu, n'a pas gagné à l'église romaine deux cents convertis de bonne foi. » *Lettres pastorales*, 1<sup>re</sup> partie.

*prospérité françoise* (1).» De nos jours il serait difficile de trouver un homme sérieux qui voulût défendre cette thèse extraordinaire. Le clergé contemporain se contente de répéter que l'abrogation de l'édit de tolérance a fait moins de mal qu'on ne l'a prétendu. L'abbé Chevalier, dans un article intitulé : « *Décadence de la manufacture des soieries à Tours*, » a cru pouvoir affirmer par exemple que « la mesure politico-religieuse de 1685, n'est entrée que pour *une faible part* » dans la ruine de cette industrie (2). Des pièces officielles, conservées aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères, ont servi de base à son argumentation. Nous avons étudié ces documents, au nombre desquels se trouvent deux rapports d'intendants, l'un de 1688, l'autre de 1698 (3), et ils n'ont modifié en rien notre opinion sur l'influence néfaste de la révocation de l'édit de Nantes.

Louis de Béchameil, marquis de Nointel,

(1) *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes*, p. 565.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1882, p. 365.

(3) L'abbé Chevalier n'a pas consulté lui-même les documents en question. La personne qui l'a fait pour lui a commis une erreur en attribuant à M. de Nointel une partie du rapport de son successeur.

intendant de Touraine de 1680 à 1689, constate dans le premier de ces rapports la décadence de toutes les industries, et en particulier de l'industrie des soieries de Tours, qui employait, dit-il, 7,000 métiers montés en 1668 et 1,600 seulement en 1686 (1). Nous savons d'ailleurs qu'il n'en restait que 120 en 1698.

Dans le second de ces rapports, écrit dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1698, l'intendant Hue de Miroménil attribue cette décadence à la cessation du commerce avec l'étranger, — au départ « *de plusieurs ouvriers, particulièrement des religionnaires, établis en Angleterre et en Hollande,* » — à la guerre de tarifs faite au marchands de Tours par les négociants de Lyon ; — enfin à la vogue des toiles peintes des Indes alors dans toute leur nouveauté (2).

Nous reconnaissons volontiers que la guerre de tarifs faite par les manufacturiers de Lyon à ceux de Tours, et que la vogue des toiles

(1) *Estat de la Généralité de Touraine*, 1688, f<sup>o</sup> (Archives du Ministère des Affaires Étrangères, France n<sup>o</sup> 1750). — La décadence de l'industrie des soies ne finit que s'accroître au cours du xviii<sup>e</sup> siècle. Voir *Histoire des corporations d'Arts et Métiers de Touraine*, par A.-Auguste Chauvigné, p. 39.

(2) *Mémoire de l'Intendant de Touraine* de 1698, f<sup>o</sup> 173 à 273. (Archives du Ministère des Affaires Étrangères, France, n<sup>o</sup> 1749).

peintes des Indes ont dû nuire à l'industrie de notre ville ; mais ce qui l'a tuée, c'est le départ des négociants huguenots et de leurs ouvriers, — départ qui a fait naître la concurrence étrangère.

Il y avait à Tours en 1685, bien que l'émigration eût commencé depuis longtemps, 1,500 réformés environ, parmi lesquels on comptait trois à quatre cents marchands et fabricants. Or en 1698 il n'en restait que 400, « y compris les enfants (1), » en tout une centaine de chefs de famille, et il faut remarquer que c'était les plus énergiques, les plus industriels et les plus riches, qui s'en étaient allés. Ce chiffre et la situation des émigrés expliquent suffisamment la ruine de l'industrie tourangelle, et en particulier la décadence des fabriques de soieries (2). Que deviendrait aujourd'hui le commerce de Tours, si deux ou trois cents

1) *Mémoire de l'Intendant* de 1698, déjà cité, f<sup>o</sup> 210.

2) Rien ne peut donner une idée plus exacte de la décadence progressive de l'industrie des soieries que les chiffres suivants. Nous les avons tirés du *Livre matricule*, dans lequel on inscrivait les noms des apprentis et des compagnons admis dans la corporation des ouvriers qui s'adonnaient à cette industrie. — En 1670, il y eût 282 admissions ; mais à partir de cette époque, le nombre des entrées diminua rapidement. — En 1685, il n'y eût que 64 admissions, et 68 en 1686. — En 1687 et en 1688, le chiffre des entrées se releva (grâce probablement à l'ar-

industriels et marchands fermaient leurs ateliers et leurs magasins ? Il suffirait du départ des quatre fabricants de soieries de notre ville pour anéantir cette industrie et obliger leurs ouvriers à chercher à Lyon par exemple le travail qu'ils ne trouveraient plus ici. C'est ainsi qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, la capitale de la Touraine vit se fermer l'un après l'autre la plupart de ses ateliers et disparaître peu à peu sa population ouvrière.

D'ailleurs, les marchands et les fabricants réformés établis à l'étranger, s'étaient remis au travail. En Angleterre, dans les années qui suivirent la Révocation, les manufactures de soieries devinrent vingt fois plus nombreuses qu'auparavant (1) : les fabriques de drap se multiplièrent en Hollande dans des propor-

riées d'ouvriers étrangers), pour tomber aussitôt plus bas que jamais.

En 1689 on n'admit que 36 apprentis.

En 1690 — 22 —

En 1691 — 27 —

En 1693 — 47 —

En 1694 — 15 —

Il y a loin des 15 admissions de 1694 aux 282 admissions de 1670. — Voir *Livre matricule pour les droits d'apprentissage et droits des compagnons*. (Archives du département, Mss, E 468).

(1) Agnew, *Protestant exiles from France in the reign of Louis XIV*, t. II, p. 138.

tions analogues, et les peuples d'Europe, qui étaient en guerre avec Louis XIV, s'approvisionnèrent sur ces marchés nouveaux. La France était appauvrie non seulement de tout ce qu'elle avait perdu, mais encore de tout ce qu'elle avait gagné l'étranger. La Révocation a donc ruiné notre commerce. *L'abrogation de l'édit de tolérance, « qui fut au point de vue moral une infamie, au point de vue politique une faute, fut un désastre au point de vue matériel (1). »*

On nous dit que les intendants n'ont pas vu dans « la mesure politico-religieuse de 1685, » la cause du mal qu'ils ont signalé. Nous répondrons simplement qu'ils étaient trop habiles pour blâmer la conduite de Louis XIV. Ce n'est pas au moment où l'on entonnait de tous côtés les louanges du grand roi, « défenseur de la foi, vainqueur de l'hérésie, » que ces préfets pouvaient écrire : « L'industrie se meurt ; Sa Majesté l'a tuée, en obligeant les religionnaires à passer à l'étranger. » Quand Foucault voulut se plaindre de la dépopulation des provinces, il soumit à son père le mémoire qu'il avait préparé sur cette matière ; mais celui-ci lui dit immédiatement :

« Je l'ai lu et relu plusieurs fois. *Il est fort bon entre deux amis, mais fort dangereux à*

(1) Larousse, *Encyclopédie*, au mot Nantes.

*être communiqué au Ministre et à tout ce qui en approche* (1). » Voilà pourquoi les intendants ont attribué à des causes secondaires le désastre commercial qu'enfanta la Révocation. Ils étaient trop prudents pour dire la vérité.

Un décret royal, enregistré le 27 janvier 1683, avait ordonné de « réunir aux hôpitaux les biens légués aux pauvres de la Religion prétendue réformée, dont les consistoires étaient en possession (2). » Les immeubles furent saisis, mais il ne fut pas aussi facile de s'emparer des rentes que les protestants avaient eu soin de placer en mains sûres et secrètes (3). Pour découvrir ces rentes, on eut recours à des convertis qui avaient été membres des consistoires (4).

Conformément aux ordonnances royales, les hôpitaux de Tours furent mis en possession des biens de la communauté, c'est-à-dire du

(1) *Lettre* du 5 janvier 1688, dans la *Revue chrétienne*, 1863, p. 333.

(2) *Déclaration du Roy*, archives nationales, T T 268.

(3) En 1729, François Métivier, curé de Preuilly, n'avait pas encore réussi à s'emparer d'une rente créée par un protestant de cette ville, nommé Chevallier, « pour la subsistance des ministres. » *Histoire de Preuilly*, déjà citée, p. 132.

(4) *Mémoire touchant les biens des consistoires supprimés. Proposition pour les recueillir*. Archives nation. T T 268.

temple de la Butte et de ses dépendances. D'un autre côté, le Receveur de la Charité encaissa en 1685, 4,732 livres ayant appartenu au consistoire (1); et celui de l'Hôtel-Dieu, 30 sols (2). Mais cette somme ne représentait qu'une partie des capitaux convoités, lesquels s'élevaient à 12,000 livres (3).

Un décret enregistré en parlement le 6 février 1688 enleva aux hospices la paisible possession des biens des consistoires. « Nous voulons et nous plaît, dit le roi dans cette ordonnance, que les biens immeubles, qui ont appartenu aux consistoires, aux ministres de la Religion prétendue réformée, à ceux de nos sujets de ladite religion, qui sont sortis et sortiront de notre royaume au préjudice de nos édits et déclarations, soient et demeurent réunis à notre domaine, » pour être régis par les fermiers de la généralité, qui les prendront à bail (4). Nous pouvons affirmer cependant que ce décret ne fut pas exécuté partout (5), et

(1) *Compte de la Charité*, années 1684 et 1685. (Arch. de l'Hôpital général de Tours).

(2) Hôtel-Dieu, *Comptes du Receveur*, année 1685. (Archives de l'Hôpital de Tours).

(3) *Mémoire touchant les biens des consistoires*, déjà cité, T T 268.

(4) *Edit du Roy*, plaquette. (Bibl. de Tours, n° 43).

(5) En 1695, certains hôpitaux (celui de Paray-le-Monial

que les hospices gardèrent au moins une partie des biens qu'on voulait leur enlever. Le Receveur de l'Hôtel-Dieu de Tours encaissait encore en 1706 une rente provenant des « sieurs de la Religion prétendue réformée (1). »

A Preuilly, tous les biens meubles et immeubles appartenant au consistoire de cette ville furent donnés au moment de la Révocation à la fabrique de l'église Notre-Dame. Parmi les immeubles se trouvait une maison près de laquelle s'élevait autrefois le temple (2). Cette maison, et les deux jardins qui en dépendaient, furent mis aux enchères le 25 septembre 1688 et adjugés à messire Villeret, curé de Saint-Mélaine. Une fois maître de ce qui restait des biens du consistoire, Villeret y établit une école « pour instruire les jeunes filles,

par exemple), furent mis en possession de biens ayant appartenu à des consistoires. Voir *Mémoire des expéditions*, Archives nationales T T 431<sup>b</sup>.

(1) Il reste si peu de volumes des comptes des hospices de Tours, qu'il nous a été impossible de suivre cette affaire.

(2) C'était « un logis avec deux jardins, l'un hault avec la place où estoit autrefois le presche, et l'autre bas, le tout se tenant et joignant d'une part à la rue qui va du carroi Maistre Laurent à la porte Berruère... » etc. Archives de la fabrique de l'église de Preuilly. (*Histoire de Preuilly*, déjà citée, p. 128.)

nommément celles dont les pères et mères avaient fait profession de la Religion prétendue réformée (1). »

Depuis un certain nombre d'années, les biens des religionnaires fugitifs avaient été saisis et mis en régie ; mais en 1689, le roi décida que « les plus proches parents et légitimes héritiers » de ceux qui étaient sortis ou pourraient sortir du royaume entreraient en possession des biens que ceux-ci avaient laissés ou laisseraient, et qu'ils en jouiraient comme s'ils leur fussent échus par héritage, avec défense cependant de ne les vendre, ni de les hypothéquer qu'après cinq ans de jouissance, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1690 (2). Les nouveaux convertis s'emparèrent immédiatement des propriétés des absents. En Touraine, les plus proches parents les recueillirent « en vertu des ordonnances des juges ordinaires des lieux, et tout fut consommé suivant les intentions de Sa Majesté (3). »

Cependant, un certain nombre de propriétés restèrent entre les mains de la régie et furent

(1) *Hist. de Preuilly*, déjà citée, p. 129 et 130.

(2) *Mémoire et Instruction de ce qu'il faut faire pour l'exploitation du bail passé par Sa Majesté à Pierre Duchesne du revenu des biens*, etc. Arch. nat. TT 431 B.

(3) *Mémoire adressé par Miroménil au contrôleur des finances*. Arch. nat. G<sup>r</sup> 521.

administrées à partir de 1700 par un fermier général. Dans chaque généralité, ce fermier eut un employé chargé de faire rentrer les sommes à percevoir et de payer les fonds alloués soit à des écoles, soit à des hospices, soit à de nouveaux convertis. On trouve aux Archives nationales les comptes du sous-régisseur de Touraine de 1702 à 1733 (1). Nous nous y arrêterons un instant.

D'après les pièces que nous avons eues sous les yeux, on saisit à Tours, à Chinon, à Vouvray, à Saint-Martin-le-Beau, des terres, des maisons et des rentes (2), appartenant toutes à des religionnaires fugitifs, parmi lesquels nous citerons le pasteur Daillé et sa femme Anne Falaiseau (3).

Voici d'ailleurs quelques-unes des dépenses de la régie pour l'année 1702.

Sur les sommes perçues, elle avait payé aux dames religieuses de Notre-Dame-des-Vertus,

(1) Il y a quelques lacunes dans ces comptes.

(2) Voir Appendice n° XII.

(3) *Comptes du régisseur* TT 81 et *Pièces justificatives des comptes* TT 82. — En 1718, la régie de la généralité de Touraine encaissait 1212 l. 13 s., réduits à 955 l. 3 s., grâce aux mainlevées et aux charges qui pesaient sur les biens confisqués. Le produit net pour toute la France fut cette année-là de 101,351 l. 19 s. 9 d. Voir *Etat du produit général des biens des religionnaires pendant l'année 1718*, Arch. nat. TT 431 B.

de Sainte-Maure, la somme de 100 livres pour la pension de Jeanne Joubert, nouvelle convertie; aux dames de l'Union chrétienne de Tours, la somme de 52 livres pour quatre mois de la pension de la demoiselle Modez; 26 livres à une nouvelle convertie pour frais de voyage à Paris, et 100 livres à la veuve du Proche, nouvelle catholique, pour une année de pension qui lui avait été accordée (1). Plus tard, elle versa une somme de 93 livres 15 sols, entre les mains de la supérieure de l'Union chrétienne, pour la pension de la jeune Dulacq, dont les parents avaient passé la frontière (2).

La régie fonctionna pendant tout le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle; mais à la Révolution, l'Assemblée constituante, par décret du 15 décembre 1790, ordonna de rendre aux descendants des religionnaires fugitifs les biens que le roi de France leur avait dérobés.

Depuis la Révocation, le protestantisme avait à peu près disparu de Touraine; cependant les nouveaux convertis n'avaient pas tous abandonné leurs vieilles convictions: témoin *Renée d'Aubigny*, qui mourut à Tours en 1703, sans avoir consenti à « se recognoistre. » Son mari, *Philippe Gaudin*, fit comme elle. Se sen-

(1) *Comptes de 1702 à 1703*, Arch. nat. TT 81.

(2) *Pièces justificatives des comptes*, Arch. nat. TT 82.

tant mourir au mois de juin 1708, il refusa « de recevoir les sacrements, bien qu'il eust fait abjuration de son hérésie (1). » — D'après la loi, les deux cadavres auraient dû être traînés sur la claie, mais il semble que les mœurs de notre province aient rendu impossibles des pratiques aussi monstrueuses.

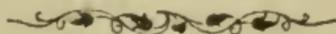
Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, il restait d'ailleurs à Tours une famille au moins, qui n'avait jamais consenti à abjurer le protestantisme. Pendant de longues années les Dutems vécurent en paix, ignorés par les uns et respectés par les autres. L'un des fils s'établit à Tours, où il est mort en 1804. Son frère, nommé Louis, n'eût pas mieux demandé que de rester avec sa famille; mais l'archevêque ayant fait enlever sa sœur, âgée de 12 ans, pour la mettre dans un couvent (2), il eut peur et il passa en Angleterre, où l'un de ses oncles était richement établi. Pitt, à qui il avait été recommandé, s'occupa de lui. Ce fut une

(1) *Comptes de 1708*, Arch. nat. TT 81.

(2) On enleva des enfants aux réformés jusqu'aux approches de la Révolution. Une sœur de ma grand'mère, *Marthe Parra*, de St-Antonin, fut arrachée à sa famille vers 1780 et jetée dans un couvent, d'où elle ne sortit qu'en 1789. On sait d'ailleurs qu'on en faisait autant dans toutes les provinces. Voir *Liste d'enfants enlevés*, Arch. nat. TT 291.

bonne fortune pour le jeune émigré. D'abord secrétaire du ministre d'Angleterre à Turin, il resta dans cette ville jusqu'en 1760, en qualité de chargé d'affaires ; puis il revint à Londres, où il est mort en 1812, à l'âge de 82 ans.

Avec la famille Dutems le protestantisme s'éteignit en Touraine.



## CHAPITRE XI

### LE PROTESTANTISME EN TOURAINE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Après les guerres de l'Empire, des Anglais vinrent s'établir en Touraine. En 1816, ils étaient assez nombreux pour organiser une église, et quelques années plus tard on n'en comptait pas moins de 1,500 dans le département. Ils ouvrirent un culte à Tours, dans la rue de la Longue-Echelle; vers 1830, un chapelain donna une série de prédications dans une salle située au bas de la Tranchée, et en 1837, le Réverend Hartley célébrait le service divin depuis quelques années déjà, dans l'ancienne chapelle de l'Union chrétienne, rue de la Préfecture (1). C'est à cette époque que naquit l'église française de Tours.

La population de la ville s'était accrue depuis

(1) L'absence de documents nous empêche de donner des détails sur l'organisation de l'église anglaise de Tours. Nous avons dû nous contenter de renseignements fournis par quelques personnes âgées.

le commencement du siècle. Des protestants venus du midi de la France, de Paris, de Suisse et d'ailleurs, avaient élu domicile en Touraine. Ils étaient près de 200. Le Révérend Hartley ouvrit un culte pour eux; mais la Société évangélique leur envoya bientôt un pasteur, M. Daugars, qui après un ministère de six mois environ, fut remplacé par M. Morache, en janvier 1838.

Ce dernier, ancien élève du séminaire catholique d'Albi, était un homme très doux, très bon et cependant fort énergique. Les réformés de Tours se groupèrent autour de lui et le 30 janvier 1838, ils sollicitèrent du Gouvernement la reconnaissance officielle de leur église.

Le Ministre des cultes renvoya cette demande au conseil municipal qui l'examina le 1<sup>er</sup> août. La commission, chargée d'étudier cette question, ouvrit le débat, en déclarant par l'organe de M. Faucheux, que « *les protestants avaient le droit de compter sur quelque sympathie dans une ville à la prospérité de laquelle ils avaient contribué pendant plusieurs siècles, et dont la décadence datait du jour de leur proscription.* » Puis elle proposa l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu de faire droit à la demande des pétition-

naires, tendant à la reconnaissance légale de leur culte.

« Il déclare en outre qu'il est en mesure de leur fournir un local pour la célébration de leur culte, et au pasteur un logement ou une indemnité pour en tenir lieu. »

L'un des membres du Conseil, M. Juge, combattit ces conclusions avec vivacité. Il demanda à ses collègues si les représentants des intérêts généraux de la cité pouvaient se croire investis de pouvoirs assez étendus « *pour la blesser dans sa foi, dans son culte, dans ses habitudes, dans toutes ses sympathies.* » Refusant d'admettre que la ville eût un intérêt quelconque à l'ouverture d'un temple pour les « *religionnaires,* » il affirma que la reconnaissance légale d'une église protestante entraînerait « la suppression du culte extérieur, des processions, des cérémonies funèbres ; » et il termina sa harangue par ces mots : « *Comme homme de la légalité, je trouve la demande contraire au texte et à l'esprit de la loi. Catholique, je ne veux pas que sans une indispensable nécessité, on restreigne le culte de mes pères. Délégué de la ville, en échange de ses sympathies, je ne la doterai pas de ferments de haine et de discorde.* »

M. Juge se croyait encore au xvi<sup>e</sup> siècle. Après une longue discussion, au cours de

laquelle M. Julien et M. Carré appuyèrent énergiquement la proposition de la Commission, les conclusions du rapport de M. Faucheux furent adoptées (1).

Le 24 novembre suivant, le Gouvernement cécrétait qu'il y aurait « un oratoire protestant à Tours pour les protestants résidant dans cette ville et les autres communes du département ; » qu'un pasteur « serait nommé pour cet oratoire, annexé à l'église consistoriale d'Orléans » et que ce pasteur recevrait un traitement de 1,500 francs (2). L'église de Tours, grâce au libéralisme de la majorité du Conseil municipal, grâce aux actives démarches de quelques-uns des membres influents qu'elle comptait dans son sein, avait enfin reconquis le droit de vivre. Elle avait sa place au soleil.

M. Morache fut nommé pasteur de Tours par décret du 4 mars 1839 (3). Le premier consistoire local se composa de M. César Baccot, membre de la chambre des députés, de M. Jean André, receveur général des finances, du baron Bartholdi-Walther, du baron de

(1) *Journal d'Indre-et-Loire*, 5 août 1838.

(2) *Registre des délibérations du consistoire d'Orléans* (1838-1881), p. 1.

(3) *Jean-Joseph-Auguste Morache*, né à Gaillac (Tarn), le 17 juillet 1807, avait été déjà pasteur de Lèches (Drôme) et de Saint-Denis.

Rodde, de MM. Bourguet, Mini, Bertrand et Mengotti, immédiatement remplacé sur sa demande par M. Campbell. La jeune paroisse était en bonnes mains.

Le clergé lui déclara la guerre immédiatement : il était d'ailleurs dans son droit, car il est toujours permis de combattre ses adversaires pourvu que l'on n'emploie que des armes courtoises. La lutte fut vive et personne ne s'y épargna. Des missionnaires tonnèrent en chaire contre l'hérésie renaissante ; l'archevêque la condamna dans son mandement et l'on publia un *Almanach du bon Catholique*, qui n'était pas fait pour plaire aux protestants. Ceux-ci répondirent à ces attaques avec quelque amertume. Piqués au vif, ils publièrent des brochures, qui ressemblaient trop à celles de leurs adversaires. La controverse, quand elle devient acerbe, ne persuade personne : elle irrite et ne fait que du mal. Les deux partis eurent assez d'esprit pour le comprendre et assez de sagesse pour se calmer. Nous en avons trouvé la preuve dans quelques lettres de M. Morache, et aussi dans un billet que le vicaire-général de l'archevêque écrivit au pasteur de Tours le 19 décembre 1840. Ce document nous paraît digne d'être conservé. Le voici :

« Monsieur, je ne veux pas prolonger une

correspondance, qui pourrait amener encore des récriminations. Si l'unité de foi ne peut régner entre nous, au moins faisons y régner l'unité de la charité, et ne donnons pas le spectacle de discussions violentes, dont l'impiété seule peut profiter. Agréez, etc., Signé : D. Dufêtre, V. G. »

On sait que les réformés ont toujours attaché une grande importance à l'instruction de la jeunesse ; aussi, dès que l'église de Tours eut été reconnue, par l'état, elle voulut avoir des écoles. Pour réaliser ce désir, elle sollicita l'appui de la Société évangélique, qui lui promit son concours pécuniaire au mois de septembre 1839 (1). Une école de garçons et une école de filles furent ouvertes ; mais, obéissant à des influences occultes, le Recteur refusa « l'institution réglementaire » à l'institutrice que le consistoire avait appelée, parce qu'elle recevait, disait-on, des élèves catholiques (2). L'affaire fut portée devant le Ministre de l'Instruction publique : on fit une enquête qui

(1) *Registre des délibérations du conseil presbytéral de Tours*, p. 14.

(2) L'école de filles fut ouverte la première par M<sup>lle</sup> Laugt, qui était à Tours depuis le 1<sup>er</sup> mai 1839. Voir *Rapport de la Société évangélique*, année 1842. L'école de garçons ne s'ouvrit qu'à la fin de 1840 ou au commencement de 1841.

démontra la fausseté de l'accusation lancée contre M<sup>lle</sup> Laügt, et celle-ci fut « *institué* » ; toutefois l'administration obligea les parents à déclarer par écrit dans un registre *ad hoc*, qu'ils désiraient faire suivre à leurs enfants le cours d'instruction religieuse de l'école protestante (1).

Le mauvais vouloir du parti clérical à l'égard des réformés allait d'ailleurs se manifester d'une façon éclatante.

Le 20 mars 1842, M. Morache reçut la visite de quelques habitants de Chenusson, village situé dans la commune de Saint-Laurent-en-Gâtine, canton de Château-du-Loir. Ils venaient au nom d'un certain nombre de personnes, lui déclarer qu'ils désiraient se rattacher au protestantisme et lui demander une prédication. Le pasteur se rendit sur les lieux le 27 mars, après avoir informé le maire de Saint-Laurent du jour, de l'heure et du lieu où il devait célébrer le culte. Plus de 300 personnes l'attendaient. Il prêcha dans une grange devant un auditoire fort nombreux, composé de gens de Nouzilly, de Saint-Laurent et de Beaumont. « Chenusson y était tout entier, écrivait-il, le 29 à M. André, l'un des mem-

(1) *Registre des délibérations du consistoire d'Orléans*, séance du 3 novembre 1840.

tres du consistoire. Après le service, qui n'a été un peu troublé vers la fin que par deux ou trois polissons envoyés par le curé de Noizilly, plusieurs personnes ont demandé à être inscrites sur le champ, pour embrasser notre religion. On m'assure qu'à la prochaine prédication, qui aura lieu de dimanche en huit, j'aurai 600 personnes. Je ne sais pas ce que cela deviendra, mais j'espère beaucoup qu'avec l'activité de P. (1) et la bénédiction de Dieu, une congrégation s'établira dans ce lieu, et que nous pourrons atteindre les localités environnantes. Il me manque un aide que j'ai depuis bien longtemps demandé à la Société évangélique. Je ne puis guère étendre cette œuvre tout seul. — Maintenant, il faut s'attendre à de grandes difficultés de la part du clergé, peut-être même de la part du Préfet ; peut-être même faut-il s'attendre à un procès. J'ai pesé tout cela avant de commencer ; mais j'ai senti que je ne pouvais pas reculer sans devenir infidèle, et j'ai abandonné toute considération pour suivre le chemin tracé devant moi. Je ne pouvais faire autrement (2). »

Pendant que M. Morache prenait la résolu-

(1) Instituteur de Saint-Laurent et l'un des plus chauds partisans de M. Morache.

(2) Archives du conseil presbytéral de Tours, *Lettre à M. André*, liasse A 3.

tion d'aller en avant coûte que coûte, le clergé demandait au préfet d'user de son autorité pour l'empêcher de retourner à Chenusson. Ce magistrat adressa le 2 avril une lettre au pasteur de Tours, dans laquelle, se fondant sur l'article 44 des articles organiques du culte catholique, il lui contestait le droit de célébrer des cérémonies religieuses dans la commune de Saint-Laurent, « attendu qu'on ne peut se livrer aux exercices du culte, disait-il, que dans une chapelle ou oratoire établi par le gouvernement et qu'il n'existe pas dans cette commune d'oratoire ainsi constitué; — attendu aussi que l'ordonnance du 24 novembre 1838 établissant un oratoire à Tours, doit être entendue dans ce sens que tous les adeptes de l'Église réformée habitant le département doivent se réunir à Tours pour toutes les cérémonies religieuses. »

C'était interdire à M. Morache de retourner à Chenusson.

Il répondit au préfet qu'il n'était pas sorti de la légalité en allant dans ce village; qu'il n'avait fait que son devoir en répondant à l'appel qui lui avait été adressé; qu'il était chargé par le gouvernement de desservir le département tout entier; qu'enfin il était impossible d'admettre que les cérémonies religieuses dussent être célébrées seulement à

jours à moins qu'on ne voulût obliger les familles à transporter dans cette ville les morts, les enfants nouveau-nés et les malades, pour être inhumés, baptisés et consolés, ce qui était absolument impossible. Tout cela considéré, M. Morache déclarait au préfet qu'il irait partout où on l'appellerait, que c'était son droit et son devoir et qu'il saurait bien revendiquer l'un et accomplir l'autre.

Il écrivit au Ministre des Cultes pour l'informer de ce qui se passait, et le 10 avril il retourna à Chenusson. Il venait d'arriver, quand il vit paraître le maire, ceint de son charpe, le brigadier de gendarmerie, trois gendarmes et quelques gardes nationaux, chargés par le préfet de faire évacuer le local dans lequel il devait prêcher. Devant ce déploiement de force, il n'y avait qu'à protester et à se retirer. C'est ce que fit M. Morache; mais M. André, receveur des finances, et M. Rosseloty, président du consistoire d'Orléans, allèrent dénoncer au Ministre l'abus de pouvoir qui venait d'être commis par le maire et par le préfet. Cette démarche ne fut pas inutile. Ordre fut donné au préfet de faire respecter la liberté des cultes et de laisser le pasteur libre de remplir ses fonctions comme il l'entendrait.

Les sympathies que rencontrait de tous côtés M. Morache n'étaient pas assez profondes ce-

pendant pour résister aux vexations de toute sorte que l'autorité faisait subir aux prosélytes. Ne pouvant les persécuter, on s'ingéniait leur rendre la vie pénible, à les blesser dans leurs sentiments les plus respectables. Les morts eux-mêmes étaient quelquefois insultés par les agents subalternes d'une administration intolérante. Voici un fait qui le prouve.

Le 21 août 1843, on vint demander à M. Morache de se rendre à Nouzilly, pour l'enterrement d'une femme, qui s'était convertie au protestantisme en même temps que son mari. La cérémonie devait avoir lieu le lendemain midi; mais à 9 heures du matin, trois gendarmes se présentèrent au domicile de la défunte et se dirent envoyés « pour protéger le convoi.

Le pasteur n'était pas encore arrivé; ils refusèrent de l'attendre, et à 10 heures, ils ordonnèrent aux porteurs de se mettre en route. Malgré les protestations de la famille, la mort fut enlevée, et le corps enterré par le curé du village, en grande pompe, toutes cloches sonnantes.

On se plaignit. Le consistoire dénonça au Ministre cette violation des droits les plus sacrés de la conscience; mais les coupables ne furent pas châtiés comme ils auraient dû l'être : se sentant soutenus par l'autorité ils ne ménagèrent pas aux protestants des env

ans les menaces que leur inspirait une haine cupide. Bref, on réussit à intimider ces pauvres gens et le mouvement avorta. Quelques familles seulement eurent le courage de ne pas abandonner l'Église réformée (1).

Au moment où M. Morache essayait de fonder une église à Chenusson, les protestants de Tours songeaient à acheter la chapelle dans laquelle ils célébraient le culte depuis quelques années.

Cet édifice avait fait partie autrefois du couvent de l'Union chrétienne. C'est là que des jeunes filles enlevées à leurs parents après la révocation de l'Édit de Nantes, avaient été contraintes d'abjurer le protestantisme.

M. de Vildé avait affermé cet immeuble aux Anglais, et les Français payaient la moitié du loyer; mais ces derniers, frappés de ce qu'il y avait de précaire dans cette situation, et ne voulant pas s'exposer à être dépossédés d'un lieu de culte qui leur convenait à tous égards, entrèrent en pourparlers avec le propriétaire. Après discussion, le prix de vente fut fixé à 4,000 fr. Il fallait trouver cette somme. Le consistoire local sollicita du conseil municipal

(1) Pendant plusieurs années, M. le pasteur Fuzier a célébré le culte chez *Larue*, au Moulin, commune de Bouzilly.

un don de 10,000 fr., représentant le capital de la subvention annuelle de 500 fr. que celui-ci accordait à l'église réformée de Tours.

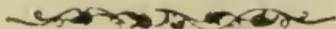
La commission chargée d'examiner cette demande, déclara le 23 août 1843, par l'organe de M. Carré, qu'il n'était pas convenable de laisser une partie de la population à la merci d'un propriétaire pour la libre disposition de l'édifice dans lequel était célébré son culte, que la ville s'étant engagée à fournir aux protestants un local convenable, ne dépensera pas davantage en donnant un capital de 10,000 francs qu'en payant un loyer annuel; et elle proposa en conséquence d'accueillir favorablement la requête qui venait d'être adressée à la municipalité. — M. Juge et M. Chambe combattirent avec beaucoup de vivacité les conclusions du rapporteur; mais le conseil adopta le projet de délibération qui lui était présenté, en stipulant toutefois que dans le cas où l'édifice acquis par le consistoire de l'église réformée cesserait d'être affecté à l'exercice du culte, il deviendrait propriété communale (1).

Le Gouvernement fut plus généreux encore que la ville : il donna 18.000 fr. à l'église de Tours, et les membres de la paroisse se cot

(1) *Registre des délibérations du consistoire local de Tours*, p. 43-47.

rent pour compléter la somme dont ils avaient besoin. Ils pouvaient acheter le temple. M. de Vildé le leur vendit par acte passé le 1<sup>er</sup> et le 3 juin 1844, en l'étude de MM. Sensier et Robin, notaires, et c'est dans cet édifice que les protestants célèbrent leur culte depuis plus de quarante ans (1).

(1) Le temple a été agrandi en 1857. Des réparations importantes y ont été faites à cette époque, et le tout a coûté 13,126 fr. 55, dont 5,000 fr. donnés par l'Etat, 650 fr. par l'église anglaise, et le reste par l'église française. *Registre des délibérations du conseil presbytéral*, p. 222.



## CHAPITRE XII

### LE PROTESTANTISME EN TOURAINE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

(Suite)

---

La Touraine est un pays éminemment libéral. Le protestantisme était fait pour plaire aux populations indépendantes qui l'habitent.

Un mouvement analogue à celui de Chenuson se produisit à Huismes en 1845. Sur l'invitation de M. Morache, qui était malade, M. Davivier, pasteur de Saumur, se rendit sur les lieux; mais le préfet lui défendit de célébrer le culte dans cette localité, qui n'était pas dans la paroisse (1). Cinquante-six chefs de famille protestèrent contre cette décision et demandèrent par voie de pétition au consistoire d'Orléans et au préfet lui-même, l'établissement dans leur commune d'une église réformée (2).

(1) *Lettre du 30 décembre 1845*, Archives du consistoire presbytéral de Tours A 4.

(2) Les agissements « d'un méchant prêtre, contre lequel la commune presque tout entière portait c

On porta l'affaire devant le Ministre des Cultes, qui autorisa par dépêche du 30 avril 1846 l'ouverture d'un temple à Huismes. M. Boubila fut chargé de la direction de cette petite église. Il se mit à l'œuvre, recueillit des fonds pour ménager un oratoire, et le 16 mai 1847, M. Morache inaugura le modeste édifice dans lequel le culte protestant devait être célébré.

Quelques années après l'organisation de l'église de Huismes, un certain nombre d'habitants de La Chapelle-aux-Naux, à la suite d'une querelle de clocher, résolurent d'appeler un pasteur. Bien décidés à abandonner le catholicisme, ils s'adressèrent à M. Fuzier, qui venait de remplacer M. Morache, décédé le 12 avril 1852, et ils lui demandèrent de venir leur prêcher l'évangile. Le pasteur de Tours ne fit attendre quelques mois : il était trop prudent pour ne pas leur laisser le temps de s'affaiblir ; mais voyant qu'ils persévéraient dans leur résolution, il se rendit à leurs désirs.

Nous avons trouvé dans l'une de ses lettres, adressée le 5 juin 1855 à M. le Ministre des Cultes, quelques détails intéressants sur les démarches faites auprès de lui par les gens de

plaintes énergiques », avaient irrité les gens et les avaient disposés à abandonner le catholicisme. Voir *Rapport de M. Devarannes, maître des requêtes et maire de Huismes*. (Archives du conseil presbytéral de Tours.)

La Chapelle-aux-Naux, sur ses hésitations enfin sur les motifs qui le déterminèrent céder à leurs instances.

« Vers la fin de 1852, dit-il, quelques chefs de famille de La Chapelle, près Langeais, vinrent m'annoncer qu'un assez grand nombre d'habitants de cette commune avaient embrassé la religion protestante et qu'ils me priaient en leur nom d'aller célébrer le culte dans leur village. M'étant informé avant tout des motifs qui les avaient portés à changer de religion, ils m'y répondirent qu'une discussion s'était élevée dans leur commune au sujet du lieu où l'on devait rebâtir l'église catholique, qui menaçait ruine; que les injustices dont ils croyaient avoir à se plaindre dans cette affaire, les avaient fait réfléchir; qu'ils avaient entendu parler favorablement du protestantisme et qu'ils voulaient être protestants. — Je leur répondis que ces raisons ne me paraissaient pas suffisamment sérieuses et que je ne pouvais rien promettre jusqu'à plus ample information. Mon refus parut leur attrister, mais ne les découragea pas. Pendant trois mois consécutifs, janvier, février et mars 1853, je continuai à recevoir leurs députations ou leurs lettres, pour me supplier d'aller prêcher à La Chapelle... En voyant cette persistance et cette résolution, je me demandai si je pouvais, sans manquer à me

obligations, me dispenser de leur faire au moins une visite, ne fût-ce que pour me rendre plus exactement compte de l'état des choses. Je me transportai donc à La Chapelle pour la première fois vers la fin de mars, et je trouvai là des gens animés de bonnes dispositions... Plusieurs d'entre eux me firent entendre que la discussion relative à l'église avait été plutôt *l'occasion* que *la cause* de leur séparation, et que, comme ils me l'avaient écrit, ils ne voulaient suivre d'autre religion que la nôtre. (1). »

Ces explications décidèrent M. le pasteur Fuzier à revenir à La Chapelle. Tous les dimanches, pendant un an, il célébra le culte dans ce village et il y envoya un évangéliste pour instruire les prosélytes et diriger l'église naissante. La paroisse se composait de 42 familles.

Il y eut dans le pays une explosion de colère contre les hommes assez indépendants et assez hardis pour rompre en visière avec l'Église romaine. Dans l'espoir de les dégoûter du protestantisme, on leur adressa des lettres anonymes (nous en avons plusieurs sous les yeux), dans lesquelles Luther était représenté « comme *un moine orgueilleux et surtout libertin,* » comme « *un démon incarné, dont le*

(1) *Lettres*, archives du conseil presbytéral de Tours.

*cœur corrompu et le cerveau brûlé avaient vomis des ordures.* » Voulai-ils donc servir un pareil maître et devenir les disciples de cet « *impudent hérétique ?* » On ne pouvait croire à tant de folie.

Parfois les missives étaient signées. En voici une qui mérite de passer à la postérité. Elle a été adressée le 1<sup>er</sup> avril 1853 à un membre de l'église de La Chapelle, nommé Laurenceau, et déposée par lui dans nos archives.

« LAURENCEAU,

« J'apprends que vous faites venir un ministre protestant!!! On n'a jamais vu rien de pareil!!! Comment! parce que vous n'avez pu faire construire l'église paroissiale où vous le vouliez, vous devenez protestant! Changer de religion pour un dessous, c'est abominable!!! Vous ne savez à quelles calamités vous vous exposez, vous et votre famille, de la part du bon Dieu...

« Laurenceau, vous qui n'êtes pas bête, vous à qui je veux du bien, croyez-moi, suivez mon conseil : abandonnez cet odieux complot contre votre Église.

« Comment! vous, qui êtes déjà pauvre,

us iriez payer un prêtre!!! Vous vous exposez à mille reproches de la part de votre femme, qui n'a pas la dent molle. Vous ferez un enfer de votre maison avant l'enfer que Dieu vous servira peut-être...

« Je veux vous tirer de ce borbier; sachez donc que le premier protestant, c'est le diable. Le diable était le plus beau et le plus aimé des anges. Un jour, le bon Dieu a fait quelque chose qui lui a déplu; alors il a *protesté*. De là est venu le mot *protestant*. Voyez sous quelle bannière vous êtes!!! (1) »

Toutes ces petites manœuvres ne devaient pas empêcher les prosélytes de La Chapelle de rester fidèles à l'Évangile; mais ils ne jouirent pas longtemps en paix du droit que la loi reconnaît à tout citoyen d'adorer Dieu comme lui plaît. L'Empire naissant avait besoin du dogme : il se mit à ses ordres. Aussi, en 1855, l'Assemblée défendit-elle aux protestants de la Chapelle de se réunir pour célébrer leur

évangeliste chargé de faire le service, et qui nommait Cattelain, ne crut pas devoir s'in-

(1) Nous supprimons naturellement la signature, qui est celle d'un ancien fonctionnaire. Voir *Lettres*, archives du conseil presbytéral de Tours.

cliner devant cet ordre, qui rappelait un peu trop les décrets de Louis XIV.

L'administration fut indignée de cette résistance inattendue, et un dimanche, à l'heure du culte, le juge de paix d'Azay-le-Rideau pénétra dans la maison du s<sup>r</sup> Sureau, où les protestants étaient rassemblés, compta les assistants, prit leurs noms et leur fit subir une sorte d'interrogatoire. Quelques jours plus tard, l'évangéliste et le propriétaire de l'immeuble dans lequel avait eu lieu la cérémonie, furent sommés de comparaître devant le tribunal de Chinon. — Le premier était accusé d'avoir présidé une réunion de plus de 20 personnes contrairement à la loi sur les associations, d'avoir célébré un culte sans autorisation, et enfin d'avoir rempli une fonction pastorale sans être pasteur ; le second, d'avoir prêté et loué une chambre de sa maison pour la dite réunion. Le procureur impérial fit du zèle, il prononça un réquisitoire d'une grande violence, et Cattelain fut condamné à 200 francs d'amende, Sureau à 16, et tous les deux solidairement aux dépens.

Les ennemis du protestantisme trouvèrent la peine trop douce : 216 francs d'amende, c'était trop peu pour un forfait pareil ; le procureur en appela à *minima* et l'affaire revint devant le tribunal de Tours. M. Rivière

aujourd'hui député, se chargea de défendre l'évangéliste de La Chapelle. Il mit son talent au service de la liberté menacée, et s'il n'obtint pas l'annulation du jugement de Chinon, il empêcha du moins que la peine fût aggravée. Le tribunal confirma purement et simplement la sentence déjà prononcée contre Sureau et Battelain (1).

A la même époque, c'est-à-dire en 1855, les protestants de Huismes eurent aussi leur petite persécution. Un dimanche, le maire de cette commune, obéissant à des influences cléricales, posta deux gardes-champêtres devant la salle de culte, avec ordre d'en interdire l'entrée au pasteur. — M. Fuzier, ne se doutant pas de ce qui l'attendait, arrivait sur ces entrefaites avec quelques protestants de Saumur. Surpris de voir un rassemblement devant le temple, il s'approche, et son étonnement redouble. « De chaque côté de la porte, dit-il dans un article qu'il publia plus tard dans l'*Église libre*, se tenaient les deux gardes-champêtres, en uniforme et la rapière dehors. Je prends la clef pour ouvrir. — « Au nom de la loi, on n'entre pas, dit l'un d'eux. — Quelle loi, m'écriai je?

(1) Voir le texte du jugement du tribunal de Tours dans le *Journal d'Indre-et-Loire* du 13 juin 1855. — Par ordre du Ministre, remise fut faite de l'amende.

— Ah! c'est pas notre affaire ça. Nous sommes commandés par M. le maire... » — « Conduisez-moi chez le maire », leur dis-je. Et nos braves gens, prenant une pose moins farouche et mettant le sabre au fourreau, m'accompagnent au château, demeure du premier magistrat de la commune.

« Introduit dans un vestibule, j'attends quelque temps, et enfin un monsieur de haute stature, l'air très animé et très résolu, vient brusquement à moi. — « Qui êtes-vous, dit-il et que voulez-vous? » — « Je suis pasteur protestant à Tours et de plus président du consistoire auquel se rattachent administrativement les protestants de cette localité. Je viens vous prier de me faire ouvrir le temple, où l'on m'empêche d'entrer, pour que je puisse remplir les fonctions de mon ministère. » — « Je ne vous connais pas, interrompit-il. Je n'ai pas à m'informer si vous avez oui ou non des adeptes dans cette commune, ni quels sont vos titres pour la diriger; avant tout, c'est une autorisation du Gouvernement qu'il me faut montrez-la moi et nous verrons. » — Je lui rappelai alors le décret du 26 mars 1852, et par la vertu duquel tous les protestants disséminés font partie, s'ils le désirent, de la paroisse voisine; je lui dis que je n'avais pas besoin d'autre autorisation, et que d'ailleurs, la liberté des

cultes est inscrite dans nos lois. — « Non, s'écria-t-il avec plus de force, non, vous ne ferez pas de prêche. (1). »

Le pasteur se retira et il réunit immédiatement les protestants du village dans une maison particulière, où il célébra le culte (2).

Un peu plus tard, en 1857, les réformés de Huismes furent inquiétés de nouveau. Après la mort du maire, auteur de la scène que nous venons de raconter, ils s'étaient rassemblés dans leur petit oratoire; mais l'administration le fit fermer, sous prétexte « qu'il était trop près de l'église catholique (3). » Ils se transportèrent plus loin; et comme leur nouveau lieu de culte était trop petit, ils résolurent en 1859 de construire un temple. Un habitant de la commune, le s<sup>r</sup> Désiré Lemesle, donna le terrain. Des collectes furent faites à Huismes, à Tours, à Paris, à Pau, à Edimbourg, et le nouvel édifice fut bientôt achevé (4). Mais l'autorité refusa l'autorisation de l'ouvrir, et ce ne fut

(1) *Eglise libre* du 14 juin 1868.

(2) *Registre des délibérations du consistoire d'Orléans*, séance du 12 décembre 1855.

(3) *Registre du conseil presbytéral de Tours*, séance du 10 mai 1859.

(4) Il coûta 10,000 fr. environ. Sur cette somme, les protestants de Huismes avaient donné 399 fr. 50. (*Arch. du conseil presbytéral de Tours, Comptes.*)

qu'en 1863 que cette interdiction incompréhensible fut définitivement levée (1).

Les protestants de La Chapelle-aux-Naux avaient déjà reconquis en 1859 le libre exercice de leurs droits; ils avaient construit un petit temple, et depuis lors, ils n'ont jamais été inquiétés. Leur pasteur, M. Le Cornu, qui avait succédé à Cattelain, fut chargé en 1873 de desservir le poste de Huismes en même temps que celui de La Chapelle : il s'est usé à la tâche. Son successeur, M. Pic, est à l'œuvre aujourd'hui; il compte dans sa double paroisse 150 personnes environ.

Les écoles protestantes de Tours, qui avaient été fondées, l'une en 1839, l'autre en 1840, furent transformées en 1850, par mesure d'économie, en une école mixte recevant les garçons et les filles. Elle avait peu d'élèves en 1852; d'ailleurs, l'Académie voyait de mauvais œil cet établissement d'instruction publique, qui avait un caractère d'indépendance bien marqué. Ne pouvant le fermer, le recteur ordonna d'en faire sortir toutes les petites filles catholiques que leurs parents y avaient envoyées, soit pour ne pas les confier à des congréganistes, soit tout simplement parce que l'en-

(1) *Registre des délibérations du conseil presbytéral de Tours*, séance du 1<sup>er</sup> mars 1863.

gnement de nos instituteurs leur convenait (1).

Le bâtiment dans lequel on donnait les leçons (2) n'appartenait pas à l'église de Tours. Il avait été loué à M. Faucheux, qui pouvait reprendre quand bon lui semblerait. Ne voulant pas risquer d'être dépossédé de ce local vaste et commode, le conseil décida de l'acheter. Le Gouvernement donna 4,000 fr. pour cet objet, des collectes furent faites dans la paroisse par les soins de quelques hommes dévoués, le Révérend Biley écrivit à ses amis d'Angleterre pour leur demander de l'argent, et M. Twent de Rosenberg, qui a joué un rôle important dans l'église de Tours et fait preuve dans toute circonstance d'un dévouement absolu, avança la somme nécessaire pour qu'on pût entrer immédiatement en marché avec le propriétaire de l'immeuble. L'acte fut passé le 25 juin 1854; et la maison d'école, payée 14,000 fr.

A cette époque, le conseil presbytéral demanda que l'établissement d'instruction primaire de la rue du Gazomètre fût communalisé. La ville refusa, mais elle accorda une

(1) *Registre des délibérations du conseil presbytéral*, p. 174, et *Lettre de M. Fuzier au préfet* du 4 février 1854, (Arch. du conseil A 4.)

(2) Rue du Gazomètre, 11.

subvention annuelle de quatre cents francs, qu'elle a portée depuis à six cents francs d'abord, puis à douze, à quinze, et enfin à dix-huit cents francs.

En 1868, l'école mixte fut remplacée par une école de garçons et une école de filles. Ces deux écoles, dirigées avec autant d'intelligence que de dévouement par M. et M<sup>me</sup> Goulinat, étaient en pleine prospérité en 1879, — on y comptait une centaine d'élèves, — quand le conseil municipal consentit à les communaliser.

Depuis la dernière loi d'instruction publique, elles ont perdu tout caractère confessionnel (1).

Les préoccupations inséparables d'une réorganisation lente et parfois difficile, les lourdes charges qu'avait fait peser sur l'église de Tours l'achat d'un temple et d'un bâtiment d'écoles, ne l'avaient pas empêchée de s'occuper des pauvres.

Le consistoire local leur distribuait le

(1) L'école de garçons a été dirigée successivement par M. Clavel (1841), par M. Catre, par M. Piégu (1844), par M. Bourlier, chargé de l'école mixte à la fin de 1849, par M. Champion, par M. Salles, enfin par M. Goulinat depuis 1875. — L'école de filles par M<sup>lle</sup> Laugt, par M<sup>me</sup> Catre, par M<sup>me</sup> Salles, par M<sup>me</sup> Champion et par M<sup>me</sup> Goulinat.

produit des collectes faites à l'issue des services religieux, et en 1840, M<sup>me</sup> André, dont le souvenir est resté vivant parmi nous, avait fondé un comité de dames, qui prit le nom d'*Association protestante de bienfaisance*, et dont les membres visitaient les indigents et leur apportaient des secours. Mais on comprit bientôt qu'il fallait mettre de l'unité dans la répartition des aumônes. Pour éviter que certaines familles indigentes ne reçussent des secours de deux côtés à la fois, le conseil presbytéral décida en 1853 que le produit des collectes faites au temple serait versé dans la caisse de l'Association. Les dames du comité, qui connaissaient mieux que personne les besoins des pauvres de la paroisse, étaient d'ailleurs bien qualifiées pour accomplir la tâche dont elles voulaient bien se charger. Depuis cette époque, l'Association de bienfaisance a distribué les fonds qui lui ont été confiés. Elle fait une collecte annuelle, dont le montant, joint à celui des collectes du dimanche, lui permet d'aider les indigents à solder leur loyer, de leur donner des bons de pain, des bons de viande, des secours de maladie, enfin de payer les visites du médecin et les médicaments qu'il ordonne (1).

(1) Voici les noms des dames dont se compose aujour-

Témoins de cette charité et ne la comprenant pas, les ennemis du protestantisme ont plus d'une fois accusé les membres du comité et le pasteur lui-même, de secourir des pauvres n'appartenant pas au culte réformé, pour les attirer au temple et en faire des prosélytes. Cette calomnie souvent rééditée, ne vaut pas la peine qu'on la réfute. *Les protestants méprisent trop les gens qui sont à vendre pour avoir envie de les acheter* (1).

Puisque nous avons parlé de l'œuvre de bienfaisance accomplie avec autant de zèle que de prudence par les dames du Comité, nous

d'hui le comité : M<sup>me</sup> Garrick, présidente, M<sup>me</sup> Blanchard, M<sup>me</sup> Boyer, M<sup>me</sup> Capelle, M<sup>me</sup> Cottier, M<sup>me</sup> de Coutouly, M<sup>me</sup> Devilaine, M<sup>me</sup> Dupin de Saint-André, M<sup>me</sup> Grand-Esnon, M<sup>me</sup> Van Gelder. M<sup>me</sup> Macalister, M<sup>me</sup> la comtesse de Pourtalès et M<sup>me</sup> Tyndall.

(1) Déjà vers 1840, M. Morache écrivait : « Depuis que le clergé a répandu contre les protestants l'accusation d'acheter les consciences, 132 catholiques sont venus leur proposer d'acheter la leur. S'ils avaient voulu d'une telle marchandise, elle était à eux. Ils ont renvoyé les vendeurs... Ils ne sont pas assez niais pour vouloir peupler leur église d'hypocrites. » *Avis aux catholiques raisonnables*, p. 4 et 6. — Les choses n'ont guère changé. Depuis 9 ans que je suis pasteur de l'église réformée de Tours, plus de 100 personnes sont venues m'offrir de changer de religion si je voulais leur donner 500 fr. Je les ai mises à la porte. Autant en arrivera à ceux qui les imiteront.

devons rappeler aussi ce que firent les protestants de Tours en 1870 et 1871, pour les soldats de passage et pour les blessés.

Le 9 novembre 1870, ils ouvrirent sur l'avenue de Grammont une salle où les militaires fatigués pouvaient se reposer (1); on leur donnait un bain de pieds et une tasse de bouillon, souvent une ou deux paires de chaussettes et toujours des bandes de toile et de la charpie. On estime que plus de 9,000 soldats sont venus s'asseoir dans ce modeste établissement.

A la même époque, un Comité se forma pour secourir les blessés. Il était composé de M. le pasteur Fuzier, président, de M. Stapfer, secrétaire, de M. Twent, trésorier, de M. Schérer, de M. Lequeutre et de M. Cottier, l'homme aimable et bon, dont le souvenir est resté cher à tous les membres de l'église de Tours. Deux ambulances furent organisées par ces messieurs, l'une dans la rue de Nantes, l'autre dans la maison d'école de la rue du Gazomètre (2). Dans la première, on comptait 32 lits. Elle fut ouverte le 2 novembre 1870 et fermée le 12 mars 1871. Pendant ce laps de temps, 550 soldats y furent admis et soignés.

(1) Elle fut fermée le 20 janvier 1871.

(2) Les écoles furent établies l'une dans le temple, l'autre dans la sacristie.

Le total des dépenses s'éleva à 6,020 fr., et le Comité eût de plus à payer 638 fr. 45 pour frais d'appropriation du local. — L'ambulance de la rue du Gazomètre comptait 28 lits : elle reçut 476 soldats, dont 3 moururent à Tours ou dans leurs familles, après l'évacuation. La dépense totale fut de 6,820 fr., et la journée de malade de 2 fr. 44 (1).

Pendant tout l'hiver, les dames protestantes de Tours rivalisèrent de zèle et d'activité avec les directeurs et les directrices, les médecins et les infirmières des ambulances. Tous les jours elles venaient soigner les blessés, causer avec eux et les consoler. Nul ne saura le bien qu'ont fait ces infirmières volontaires aux malheureux soldats, presque tous catholiques, dont les ambulances ont été remplies pendant plus de quatre mois.

Il n'est pas inutile de dire que chaque fois qu'un blessé demandait un prêtre, on se hâtait d'aller en chercher un. Le pasteur fut aussi plus d'une fois appelé dans les ambulances catholiques. Les tristesses de la défaite, la douleur patriotique qui débordait de toutes parts, avaient fait évanouir les rancunes mes-

(1) Voir *Rapport du Comité auxiliaire de secours pour les soldats blessés ou malades*, 1870-1871, p. 43 et p. 121-126.

quines, les haines de secte, qui ont trop souvent déshonoré les meilleures causes. Les grandes épreuves élèvent les hommes assez haut pour qu'ils ne voient plus les barrières que le passé a dressées entre eux, et dont les sages ne s'occupent jamais que pour travailler à les abattre.

En 1872, M. le pasteur Fuzier, dont l'activité avait brisé les forces, donna sa démission (1); il fut remplacé par M. Edmond Stapfer, qui depuis deux ans remplissait à Tours les fonctions de suffragant (2).

L'église, agitée par les événements de 1870 et de 1871, reprit sa vie paisible. Depuis, rien n'a troublé le calme dont elle jouit. Le culte est assez fréquenté. L'école du dimanche compte plus de soixante élèves. Le pasteur fait un cours d'instruction religieuse au Lycée et réunit une fois par semaine les enfants de la paroisse pour leur expliquer le catéchisme. Il y a, dans notre ville et dans les environs immé-

(1) *M. Fuzier*, né à Brusques (Aveyron), officier de santé, avait desservi avant de venir à Tours, l'église de Lille comme suffragant, et comme titulaire les églises de Wanquetin (Pas-de-Calais) et de Lemé (Aisne). Il a présidé le consistoire d'Orléans de 1856 à 1868.

(2) *M. Edmond Stapfer* a quitté Tours en 1876. Il est aujourd'hui pasteur à Paris et chargé de cours à la Faculté de théologie protestante de cette ville.

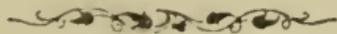
diats, un peu plus de 500 réformés, et si l'on compte en outre les soldats protestants de la garnison, nos coreligionnaires de Genillé, d'Amboise, de Cormery, de Loches, de Huismes et de La Chapelle, enfin les membres de l'*Église anglaise* (1), fort diminuée cette année par la terreur qu'a inspirée le choléra à l'entrée de l'hiver, on constate que près de neuf cents personnes se rattachent au culte évangélique dans le département d'Indre-et-Loire.

Louis XIV avait cru détruire à jamais le protestantisme. L'événement a prouvé qu'on ne tue pas une religion.

Deux siècles après la Révocation, l'église de Tours est là, organisée et vivante. Sous l'égide des lois, protégée par une administration impartiale et bienveillante, elle se développe paisiblement, tout en faisant un peu de bien. L'instruction de la jeunesse, pour laquelle

(1) Nous n'avons pas dit grand chose de l'*Église anglaise* : comme les peuples heureux, elle n'a pas eu d'histoire. Mais nous tenons à affirmer notre sympathie pour elle, car nous ne saurions oublier qu'elle a été pour ainsi dire la mère de la nôtre. On trouvera dans l'Appendice n° 1 la liste des pasteurs qui l'ont desservie depuis 1829. Il nous a été impossible de découvrir les noms de leurs prédécesseurs. Elle a à sa tête en ce moment le Révérend Kirby, auquel nous sommes heureux de pouvoir offrir l'expression de notre respectueux attachement.

pendant de longues années elle s'est imposé de si lourds sacrifices, lui tient toujours à cœur. Elle n'a aucune haine pour les idées modernes, qui assurent sa liberté. Affranchie de toute crainte pour l'avenir, elle s'efforce de vivre en paix avec tout le monde. Elle essaie en un mot de réaliser le grand principe chrétien de la fraternité, et tout en restant fermement attachée aux doctrines évangéliques, qui sont les siennes, elle ne se souvient du passé, des luttes tragiques d'autrefois, que pour maudire tous les fanatismes et toutes les intolérances ; car elle ne connaît rien de plus beau, de plus divin, que ce précepte du Christ : « *Aimez-vous les uns les autres.* »





# APPENDICES

---

## N° I

### PASTEURS DE TOURAINE

---

Il ne nous a pas été possible de dresser une liste complète des pasteurs de Touraine. Voici cependant les noms des ministres dont il est fait mention dans les documents que nous avons consultés.

#### XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

ÉGLISE DE TOURS : *Simon Brossier*, organisateur de l'église en 1556; — *Jehan Poterat*, pasteur en 1556 et en 1562; *Jacques Haron* (ou *Haçon*) en 1556; — *François de Beaupas* dit *Chassebœuf* en 1556; — *Lancelot* en 1558; — *Rouvière* en 1558 et en 1559; — *Jacques Langlois* en 1558; — *Charles d'Albiac* dit *du Plessis*, que nous avons cru retrouver sous le pseudonyme de *Riseus*, en 1558 et en 1560; *Antoine Chanorrier* dit *Desmérange* en 1558, pendant trois mois; — *Aurèle de la Plante* en 1561; — *Joachim Marché* ou *Marchay* en 1565 et en 1572; — *Lacroix* en 1567; — *Thomas Raguesne* dit *La Pionnière* en 1572; — *Pierre Merlin*

en 1576; — *Pineau des Aigues* en 1594 et en 1600.

ÉGLISE DE CHATILLON-SUR-INDRE : *Jehan Chastinier*, pasteur en 1561.

ÉGLISE DE L'ÎLE-BOUCHARD : *Ferrand* dit le seigneur *Dusson* en 1561; — *Jehan Fleury* en 1594.

ÉGLISE DE CHINON : *François Paur* (?) en 1561; — *Pin* en 1561; — *Jehan de Tournay* en 1562 et en 1567.

ÉGLISE D'AMBOISE : *Pineau des Aigues* en 1566.

ÉGLISE DE SAINT-CHRISTOPHE : *Etienne de Longueville* en 1562.

#### XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

ÉGLISE DE TOURS : *Pineau des Aigues* (déjà nommé), en 1600 et en 1607; — *Daniel Couppé* de 1603 à 1621. (voir la liste de ses ouvrages dans la *France protestante*, article *Couppé*); — *Mathieu Cottière* de 1607 à 1641 au moins, (Voir pour ses ouvrages *France protestante*, art. *Cottière*); — *Jehan Forent* en 1635 et en 1652; — *Gaspard Tricot* en 1650 et en 1675; — *François du Vidal* en 1660 jusqu'en 1685. (Pour ses ouvrages voir *France protestante*, art. *Du Vidal*); — *Gédéon Guillebert Sicqueville* de 1676 (25 juillet) à 1685; — *De Hautecon* en 1685, pendant quelques mois. — La *France protestante* dit qu'il y avait à Tours en 1685 un pasteur nommé *Bonneau, Noé*, lequel fut emprisonné à la Révocation, perdit la raison et fut enfermé, dans un couvent à la Charité, où il mourut en 1705. Nous n'avons trouvé ce nom-là nulle part; nous ne l'inscrivons donc ici que sous toutes réserves.

ÉGLISE DE CHATILLON, LOCHES ET BUSANÇAIS : *Grenon*

en 1601 et en 1608; — *Pierre de Couldre* en 1619 et en 1660; — *Jacques Cartier* en 1673; — *Benjamin de Brissac, sr du Vigneau* en 1673; — *Timothée Royère* en 1677 et en 1679; *Philippe Le Roy* en 1679; — *De Beausobre* en 1683.

ÉGLISE DE L'ÎLE-BOUCHARD ET CHINON : *Jehan Fleury* depuis 1594 et en 1600; *Daniel Couppé* en avril 1603 pendant quelques mois; — *Périllau* (écrit *Périllaut* dans quelques actes de synodes) en 1603 et en 1620; — *Vincent* en 1623 et en 1626; — *Étienne Le Vacher* en 1631 et en 1660.

ÉGLISE DE PREUILLY : *Jehan Roger* en 1597 et en 1637; — *Pierre Fleury* en 1637 jusqu'au 4 septembre 1671, jour de son décès; — *René Colas, sr de la Treille* en 1660 et en 1669; — *Isaac de Brissac, sr de Grandchamp* en 1672 et en 1683.

## XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

ÉGLISE FRANÇAISE DE TOURS : M. *Daugars* en 1837; — M. *Morache* de 1838 à 1852; — M. *Fuzier* de 1852 à 1872; — M. *Edmond Stäpfer*, pasteur suffragant de 1870 à 1872, titulaire à partir de cette époque jusqu'en 1876; — *Armand Dupin de Saint-André*, depuis le mois d'avril 1876.

ANNEXE DE LA CHAPELLE-AUX-NAUX : M. *Cattelain*, évangéliste de 1854 à 1859; — M. le pasteur *Le Cornu* de 1859 à 1883; — M. *Pic*, évangéliste, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1884. Ces deux derniers ont été chargés de célébrer le culte à Huismes, le premier depuis 1873; le second depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1884.

ANNEXE DE HUISMES. — Évangélistes : M. *Boubila* de 1846 à 1855; — M. *Banzet* (aujourd'hui pasteur), et M. *Meister*

de 1855 à 1856; — M. Comte de 1856 à 1862 et M. Viret de 1862 à 1873.

ÉGLISE ANGLAISE DE TOURS : The Reverend Way de 1829 à 1836; — Rev. John Hartley de 1836 à 1837; — Rev. Richard Brickdale de 1837 à 1839; — Rev. James Gambier, 1839; — Rev. George Garrick de juillet 1839 à septembre 1840; — Rev. Edward Biley de 1840 à 1858; — Rev. George Perram de 1858 à 1861; — Rev. B. Seriven de 1861 à 1865; — Rev. Franck Seriven de septembre 1865 à mai 1866; — Rev. A. Blomfield de mai 1866 à décembre 1866; — Rev. James Horan de 1867 à 1870; — Rev. Robert Kirby depuis 1871.

---

## N<sup>o</sup> II

### ACTES DES SYNODES

DE LA V<sup>o</sup> PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE

*Touraine, Anjou, Loudunois, Vendômois,  
Maine et Perche*

---

Bien que les actes des Synodes provinciaux soient relativement assez rares, nous avons pu en consulter quelques-uns, dont voici la nomenclature.

1<sup>o</sup> *Actes du Synode de Saumur*, « commensant le 7<sup>o</sup> jour de septembre 1594 et finissant le 9<sup>o</sup> dudit mois. »  
Président : *Des Aigues*, pasteur de Tours; secrétaire :  
*De Loignet*, ancien de Saumur.

2<sup>o</sup> *Actes du Synode de Saumur*, du 12 au 15 mars 1597. Président : *De la Noue*, pasteur de Beaufort; secrétaire : *De la Plante*, ancien de Saumur.

3<sup>o</sup> *Actes du Synode de Vendôme*, du 9 septembre et jours suivants, 1598. Président : *François Grelier*, dit *De Macefer*, pasteur de Saumur; secrétaire : *Nyote* (?), ancien de la même église.

4<sup>o</sup> *Actes du Synode de Saumur*, du 28 et du 29 avril 1599. Président : *De Clerville*, pasteur de Loudun; secrétaire : (nom illisible).

5<sup>o</sup> *Actes du Synode de l'Île-Bouchard*, du 22 et du 23 septembre 1599. Président : *De Clerville*, pasteur de Loudun; secrétaire : *De la Plante*, ancien de Saumur.

6<sup>o</sup> *Actes du Synode de Pringé*, du 19 et du 20 juillet 1600. Président : *Fleury*, pasteur de l'Île-Bouchard; secrétaire : *Raymonnet*, ancien de Vendôme.

7<sup>o</sup> *Actes du Synode de Loudun*, du 5, du 6 et du 7 mars 1601. Président : *De Clerville*, pasteur de Loudun; secrétaire : *De la Plante*, ancien de Saumur.

8<sup>o</sup> *Actes du Synode de Saumur*, du 18, du 19 et du 20 juillet 1601. Président : *De Macefer*, pasteur de Saumur; vice-président : *Le Bloy*, pasteur d'Angers; secrétaire : *Drugeon*, avocat du roi et ancien de Saumur.

9<sup>o</sup> *Actes du Synode de Preuilley*, du 8, du 9, du 10 et du 11 mai 1602. Président : *Fleury*, pasteur de Baugé; vice-président : *Bedé*, docteur en théologie, ministre de Loudun; secrétaire : *Bodon*, diacre de Preuilley.

10<sup>o</sup> *Actes du Synode de Baugé*, du 9, du 10, du 11 et du 12 avril 1603. Président : *Le Bloy*, pasteur d'Angers; vice-président : *Fleury*, pasteur de Baugé; secrétaire : *De la Chauffière*, ancien de l'église de Craon-Laval et Châteaugontier.

11<sup>o</sup> *Actes du Synode de Vendôme*, du 28 avril 1604. Président : *Bedé*, pasteur de Loudun; vice-président : *Le*

*Bloy*, pasteur d'Angers; secrétaire : *Bourru*, ancien de Vendôme.

12<sup>o</sup> *Actes du Synode de l'Île-Bouchard*, du 8 mars 1605. Président : *De Clerville* (écrit *De Clairville*), pasteur de Loudun; vice-président : *Bedé*, pasteur de la même église; secrétaire : *De la Morandière*, ancien du Mans et Ardenay.

13<sup>o</sup> *Actes du Synode de Bellesmes*, du 3 mai 1606. Président : *Bedé*, pasteur de Loudun; Vice-président : *Fleury*, pasteur de Baugé.

14<sup>o</sup> *Actes du Synode de Saumur*, du 18 juillet 1607. Président : *Le Bloy*, pasteur d'Angers; vice-président : *Fleury*, pasteur de Baugé et Beaufort; secrétaire : *De la Mesnerie*, ancien de Baugé.

15<sup>o</sup> *Actes du Synode de Preully*, du 14 mai 1608. Président : *Fleury*, pasteur de Baugé et Beaufort; vice-président : *Solomeau*, pasteur de Vendôme; secrétaire : *De Burges*, ancien de l'église de Loudun.

16<sup>o</sup> *Actes du Synode de Poligny*, du 2, du 3, du 4, du 5, du 6, du 7 et du 8 septembre 1609. Président : *Etienne Le Bloy*, pasteur d'Angers; vice-président : *Jehan Fleury*, devenu pasteur de Loudun; secrétaire : *Jacques Tamponnet*, ancien du Mans.

Les actes que nous venons d'énumérer, et qui sont des copies, forment un volume manuscrit, acheté à la vente de la bibliothèque de l'abbé Pothée, et se trouvent à la Bibliothèque publique de Blois.

17<sup>o</sup> *Actes du Synode de Loudun*, du 22 au 28 avril 1610. Président : *Jehan Fleury*, pasteur de Loudun; vice-président : *Le Bloy*, pasteur d'Angers; secrétaire : *Daniel l'erron*, ancien de Loudun.

18<sup>o</sup> *Actes du Synode de Loudun*, du 7 au 11 juillet 1616. Président : *Etienne Le Bloy*, pasteur d'Angers; vice-président : *Jehan Fleury*, pasteur de Loudun; secrétaires : *Samuel Bouchereau*, pasteur de Saumur, et *Pierre Cougnet*, ancien de la même église.

19<sup>o</sup> *Actes du Synode de Loudun*, du 13 au 20 juillet 1623. Président : *Daniel Couppé*, pasteur de Loudun ; vice-président : *Vigneu*, pasteur du Mans et Ardenay ; secrétaire : *Raboteau*, ancien de Preuilley.

20<sup>o</sup> *Actes du Synode de Loudun*, du 7 au 12 août 1631. Président : *Couppé*, pasteur de Loudun ; vice-président : *Jehan Vigneu*, pasteur du Mans ; secrétaire : *De Ceriziers*.

21<sup>o</sup> *Actes du Synode de Loudun*, du 12 au 17 septembre 1647. Président : *Amyraut*, pasteur de Saumur ; vice-président : *Jacques de Brissac, sr des Loges*, pasteur de Loudun ; secrétaire : *De Ceriziers*, écuyer, ancien de Loudun.

Ces derniers actes des Synodes (n<sup>os</sup> 17 à 21), sont des originaux. Ils appartenaient, quand nous les avons consultés, à M. Lièvre, pasteur à Angoulême, qui les a donnés depuis à la Société de l'Histoire du Protestantisme.

22<sup>o</sup> *Extrait des Actes du Synode de Preuilley*, tenu le 14 juillet 1667 et les jours suivants. Les noms des assistants ne s'y trouvent point. — Collection Conrart, t. XIV, p 1361 à 1363. (Bibliothèque de l'Arsenal).

23<sup>e</sup> *Actes du Synode de Bellesmes*, du 15 septembre 1673. Président : *Gaspard Tricot*, pasteur de Tours ; vice-président : *Piozet*, pasteur au Mans. (Archives nationales TT 330.)

24<sup>o</sup> *Actes du Synode de Bellesmes*, du 6 juillet 1679 et jours suivants. Président : *Piozet*, pasteur du Mans ; vice-président : *Du Vidal*, pasteur de Tours ; secrétaires : *Quartier*, pasteur de Vendôme, et *Chedieu*, avocat. (Arch. nat. TT 330).

25<sup>o</sup> *Actes du Synode de Sorges*, du 10 juin 1683. Président : *Jacques Quartier*, pasteur de Vendôme ; vice-président : *Isaac de Brissac, sr de Grandchamp*, pasteur de Preuilley ; secrétaires : *Pierre Fleury*, peut-être pasteur de Pimperdu, et *Raboteau*, ancien de Preuilley. (Arch. nat. TT 284).

N<sup>o</sup> III

EXTRAIT D'UNE LETTRE

ADRESSÉE A CALVIN, LE 16 MAI 1559, PAR RISEUS,  
PASTEUR A TOURS

---

« Nosti Dominum visitasse nos ad explorandam totam illam turbam, quam paucis mensibus coegeramus. Igne nos examinavit Dominus noster et plus fœni et paleæ (pudet dicere), quam auri et argenti repertum est... Duodecim non amplius e nostris in vincula sunt conjecti, quorum major pars prædibus satis dedere sisti judicio, reliqui hactenus conclusi detinentur. Atque ego, inter hos tumultus domi delitescens, expectabam quis esset rerum exitus. Complures e nostris interim importunitate conabantur extorquere a me litteras quibus auxilia circumquaque e vicinis ecclesiis convocarem. Quibus respondebam me non venisse conquistorem exercitus, sed patientiæ ac pacis præconem... Sed quum viderem ipsos tumultuose diversa concilia quærere et oblique securitatem meam perstringere, perinde quasi otiose et quieto animo totius gregis excidium expectarem, declaravi, quod ad me attineret, paratum esse quodvis subire discrimen, si modo putarent me meo periculo posse ipsis consulere. Hoc quum semel ex ore meo arripuissent, coacto absque me consilio, decreverunt ut publice in medio foro concionem haberem... Quod quum ad me retulissent, pronunciaui me haud recusaturum, modo adstarent mihi... Tandem quum urgerent miris modis ut super hoc ecclesiis scribe-

rem, ne unus præfracte viderer consilium spernere, precum importunitate victus, calamum arripiens, in hanc sententiam scripsi : « Calamitatem, quæ ex adventu præfecti hujus causæ religionis ecclesiæ nostræ accidit, fratres mei audistis. Et tamen levia sunt quæ hactenus acciderunt præ iis quæ minantur inimici. Quibus ut obviam eatur, coacti seniores nostri nihil melius censuerunt quam si frequentissimo auditorio publice pro concione in medio foro fidei nostræ confessionem edamus. Quod concilium si non improbatis, ut nobis quomodo vobis visum fuerit, adesse dignemini impense oramus, relaturi par pari si quando nostra ope vobis opus fuerit. Valete in Christo. » — Has quum ex me litteras semel excepissent, totidem exemplaria descripsere quot ecclesias commovere ad suppetias veniendum voluerunt. Dies ad veniendum est dicta. Hanc præstolor. Quum venit, nemo adest. Porro hæc est causa cur non adfuerint. Censuerant nostri, absente me, regem Navarræ super hoc consulendum. Ob id, ad quindecim dies ampliandum putaverant... Repente audio frequentes auditores e vicinis urbibus Turonum advenisse ad publicam concionem : hi nimirum perinde ut ego nihil de mutato concilio audierant. Eò me confero quam possum citissime. Ubi advenio, intelligo vix duas horas effluxisse ex quo boni illi hospites recesserant. Ita delusus a satana tristiores postpulo nuncium accipio complures e peregrinis nostris illis in itinere comprehensos atque in vincula coniectos fuisse. Ita miseri dum frustra nobis opitulari pergunt, in vitæ discrimen se ipsos conjecerunt... Salutatur te *D. Roverius*, collega meus... — Hac maii sextadecima 1559. Tuus obsequentissimus filius *C. Riseus*. » *Corpus Reformatorum*. — *Joannis Calvinii opera*, t. XVII, n° 3054.

---

N<sup>o</sup> IV

N O M S

DES PROTESTANTS DE TOURAINE REÇUS BOURGEOIS  
DE GENÈVE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

---

1549. — *Thibault le Pleigny*, marchand-apothicaire de Tours; — *Philibert Hamelin*, libraire de Tours; — *Jehan de la Barre*, de Tours.

1550. — *Jehan Jagot* (?), de Tours.

1551. — *Pierre Barraut*, de Touraine, et *Marguerite*, sa femme; — *Jehan de Chastagnes*, de Beaulieu-les-Loches; — *Martin Drouai*, « pesnieur et cardeur », de St-Martin-le-Beau; — *Jehan Riche*, barbier, de Chinon.

1552. — *Robert Morceau*, taffetatier de Tours; — *Perrette Marchant*, « veuve de feu maystre Jehan le Guas, docteur et advocat au siège royal de Touraine »; — *Louis Cautereau*, de Tours.

1544. — *Martin Moreau* et *Louis Moreau*, de Tours; *Bartholomé Moriau* (peut-être *Moreau*), de Tours; — *Simon Capilleau*, de Nouans; — *René Thousay*, de Touraine; — *Jehan de Cherpont*, « jadis secrétaire de feu l'archevêque de Tours. »

1555. — *Philibert Ferré*, de Tours; — *Mathieu Poncet*, « maître ouvrier en drap de soie »; — *Jean Dessars*, de Chinon; — *Christophe Prévot*, d'Amboise; — *Pierre Barraux*, de Tours; — *Pierre Legras*, « taffetatier » de Tours.

1556. — *Louis Jordan*, marchand mercier de Tours;

— *Savian Hauboy*s, id., id.; — *Martin Laurenceau*, de Tours; — *Pierre Marche*, « velutier », de Tours; — *Guill. Pinard*, de Tours; — *Jehan Ponchet*, de Tours; *Jehan Rousset*, de Tours; — *Noel Rougeon*, « du pays de Touraine »; — *Jehan Dubart* « velutier », de Tours — *Robert Remy*, de Tours.

1557. — *Nicolas Viau*, de Tours; — *Pierre Chassepon* (?), de Tours; — *Jehan Amonet*, de Tours; — *André Garnier*, « velutier », de Touraine; — *André Garnier*, de Villeloin, en Touraine; — *Guillaume Robillart* « taffetatif », de Tours; — *Martin Giraud*, de Genillé; — *Guill. Jousselein*, de Sonzet (Sonzay); — *Jehan Lebouc*, « taffetatif », de Tours; — *René Moïse*, id., id.; — *Jehan Moreau*, de Tours; — *Jacques Perdriau*, « taffetatif » de Tours; — *Christophe Mocler*, teinturier de Tours; — *Pierre Touliet*, de Chinon; — *Pierre Puthault*, « natif de Touraine »; — *Guillaume Briault*, de Sainte-Maure; — *Demontsel*, et *David*, son fils, de Tours.

1558. — *Jehan Gaudin*, de Tours; — *Hilaire Mousart*, menuisier, de Tours; — *Pierre Caregnol*, « velloutier », de Tours; — *François Trouillet*, de Chinon; — *Pierre Urgond* (?), menuisier, de Tours; — *Etienne Mehun*, de Loches; — *François Touillé*, de Chinon.

1559. — *François Benoit*, de Tours; — *Jehan Colas*, id.; — *Georges Olivier*, de Chinon; — *François Rougeon*, menuisier, de Touraine; — *Jehan Betard*, libraire de Touraine; — *Jehan Dimonet* (?), de Tours; — *Louis Lebarbier* « chaussetier », de Chinon; — *Jehan Lebrun* (?), « veloutier », de Tours; *André Chevrier*, de Touraine — *Jehan Giraud*, « faiseur de cordes de lin, de la Haye, en Touraine »; — *Yves Eschard*, « fils de Yves, libraire, de Tours »; — *Julien Hatton*, de Tours; — *Robert Bruneau*, de Vouvray; — *Christ. Bougeot*, « compagnon taffetatif », de Tours; — *Jehan Legaigneux*, de Tours; — *Louis Peignot*, id.; — *Philibert Gandon*, de Touraine; —

*François Belin*, de Tours; — *Jehan Roy*, cordonnier, de Tours; — *Jacques Pouzay*, de Touraine; — *Guillaume Morin*, de Tours; — *Jehan le Fleit* (?), de Tours; — *Jehan Bouvete* (?), de Noizay; *François Vogand* (?), de Tours; — *Pierre Bernard*, id.; — *Etienne Legaigneux*, de Tours; — *Ambroise Cholet*, id.; — *Noel Jenex*, « de Chaulmont en Toraine »; — *Jacques Chastelain*, « taffetatif », de Tours; — *Joachim Marché*, de Tours.

1562. — *Jean*, fils de *Legaigneux*, ministre.

1572. — *Jacques Perdriau*, « taffetatif », de Tours.

1575. — *Jehan Guillosseau*. « veloutier », de Tours.

1579. — *Toussains*, fils de René le Duc, « taffetatif », de Tours; — *Jean Rousset*, id.; — *Michel*, fils de *Charles Renoux*, marchand, de Tours; — *Pierre*, fils de *Jean Maneciér*, et *Charles*, son fils, également de Tours.

1580. — *Pierre Navet*, de Tours.

1586. — *Jean*, fils de *Pierre Beloiseau*, « tisseur d'or. »

1587. — *Pierre*, fils de *Jean Burochin*, « veloutier », de Tours.

1595. — *Antoine*, fils de *Jean Lamiraute*, passementier.

Extrait du *Livre de réception à la bourgeoisie*. (Hôtel de ville de Genève).

Cette liste (incomplète sans doute), ne contenant que les noms des Tourangeaux ayant reçu au xvi<sup>e</sup> siècle le titre de bourgeois de Genève, peut donner une idée du nombre énorme des habitants de notre province qui ont émigré après chaque persécution, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et même en Amérique.

---

N<sup>o</sup> V

QUATRE LETTRES INÉDITES

(Bibliothèque de Genève)

---

*Lettre de l'Église de Tours à l'Église de  
Genève, du 31 mars 1561*

« Messires, il y a ja longtemps que un ministre ne pouvoit seul satisfaire en ceste ville; tellement que en avons presque tousiours eu deux, excepté depuis ces grands troubles, que chacun cognoist, qu'il nous a esté necessère (?) de nous passer d'un seul, encores faisant eschange de monsieur *Duplessis*, que vous nous avez envoyé, avec nos prochains voisins, depuys que nostre Dieu a donné quelque liberté à son église, et que on a eu quelque moien de recueillir ce qui estoit dissipé; non seulement nous aurions bien nécessité de deux, dont nous jouissions au précédent, mais de davantage, si nous en pouvions fournir. Mais cognoissant le grand nombre de peuple, qui maintenant en ont faute, mais aussi nos prochains voisins, qui nous ont prévenus en demander, nous sommes moins hardys demandeurs. Néantmoins, Messires, il vous plaira nous en envoyer un à tout le moins, qui soit propre pour ceste ville, laquelle vous scavez avoir besoing d'un homme, oultre la doctrine, de gravité et mérite. Nous avons baillé argent au présent porteur, lequel, s'il en faut davantage, nous a promis de

parformer le reste. Ainsi, Messires, nous nous recommandons et bien humblement et bien affectueusement à vos bonnes grâces, vous supplians nous secourir en nostre bien grande nécessité. Car, oultre que un seul ne peut suffire, nous sommes en danger que on rappelle celuy que nous avons, qui nous est baillé seulement pour eschange de M. Duplessis, lequel sr du Plessis, est si cogneu par decza, qu'il est bien difficile qui y subsistat, quand on auroit rappelé celuy que nous avons. Ainsi il vous plaira d'avoir pitié de ceux qu'autrement seroient en danger d'estre brebys sans pasteur, ce dont ils se sont donnés bien garde, mesme aux plus dures persécutions. Au surplus, Messires, il y a un homme, nommé M<sup>o</sup> Jehan Chastinier, lequel ayant esté esleu par le peuple de Loches pour ministre, bientost après a esté constitué prisonnier et après relasché; mais d'autant qu'il ne peut subsister là, à raison qu'il est du pays et a esté recogneu pour avoir esté prebste et après maintenant marié, et qui au cas qu'il apparust de par vous de sa suffisance pour la charge et par ce moyen de sa légitime vocation, on le pourroit envoyer autre part ou par échange ou autrement. Il vous plaira nous mander ce qu'il vous en semble et si le scandalle qui pourroit venir à raison d'une femme qui le suyt, de laquelle vous avez cognoissance, (qui est cause que nous déportons de vous en mander davantage), vous pourroit ou debvroit empêcher de l'approuver au ministère. Nous ne pouvons pour le présent vous mander autre chose, sinon que nous prions le Seigneur vous maintenir à son service (?), faire fructifier vos labours et vous donne ce qu'il cognoist vous estre nécessaire pour sa gloire. La grâce de nostre Seigneur Jésus Christ demeure à jamais sur vous par la communion du St Esprit. De Tours, ce dernier jour de mars 1561.

Les vostres et obéissans frères et amys. Signé : *Aurèle de la Plante*, ministre, *Gouzelin* (?), et *Nourrisson*, dia-

ces, au nom de toute la compagnie. (*Lettres de diverses églises à l'église de Genève*, 197<sup>a</sup> n<sup>o</sup> 47.)

---

*Lettre de l'Église de Chinon à l'Église de Genève, du 13 mai 1561*

« La bénédiction de Dieu, nostre bon père, et la grace de nostre seigneur Jésus Christ, vous soient données et multipliées par la communication du St Esprit. Amen.

« Très honorés frères et pères, après que par la malice de Sathan et tyrannie des adversaires de la vérité, maistre François Paur (?), exerçant le ministère entre nous, fut constitué prisonnier, tout nostre troupeau se trouva pour quelque temps intimidé et esperdu, mais tost après se ressentant de la vérité et efficace de la parole de Dieu en laquelle il avoit esté intruict par ce bon personnage, il reprit vigueur, et cognoissant que sans l'aide et ministère d'un fidèle pasteur, il ne pourroit aucunement subsister, ne s'avancer en la droite cognoissance et service de Dieu, il déliberoit vous envoyer homme exprès pour vous requérir de luy assister et ayder de quelque personnage suffisant selon les moiens que Dieu vous avoit donnez, quand un nommé Pinus, retournant du pays de Poictou, où il avoit usurpé le ministère, l'interrompit et empescha, abusant ce pouvre peuple mal advisé d'un faux donner à entendre, par lequel il luy persuada qu'il estoit légitimement élu et envoié, et ainsi prescha entre nous jusques à ce que aux Estats d'Orléans, — où nous l'avions envoié pour nostre église, — il fut découvert par M. Mé-sange, fidelle ministre de la parole de Dieu à Orléans. Lors nous fumes pleinement advertis de ses faulsetez et malversations, qui nous troubla grandement, veu nostre

trop grande légiereté et imprudence. Touttefois nous ne peumes faire aultre chose pour lors sinon gémir au Seigneur et implorer sa miséricorde. Ainsy nous confermans les uns les aultres, feimes supplications à ce bon Dieu qu'il ne permist point que le troupeau qu'il s'estoit recueilly entre nous fust dorénavant abusé et séduict, mais qu'il luy pleust nous adresser quelque bon et fidelle ministre de sa sainte parole, pour lequel recouvrer certes nous avons tenté tous les moiens, qui se sont peu présenter en toute la France; présentans requestes aux synodes qui se sont convoquez et aux plus célèbres églises; mais comme Il ne se trouvoit aucun personnage suffisant, qui ne fust employé et que l'extresme nécessité d'un tel aide nous commandast tant, nous n'avons peu nous retirer à meilleur refuge qu'au vostre, ce que nous n'eussions tant différé faire sans l'advertissement que nous avons chacun jour de plusieurs églises nos circonvoisines, qui ont envoyé vers vous, lesquelles nous ont fait entendre que ceste tant exubérante fontaine d'hommes capables et suffisans, que Dieu a fait sourdre entre vous, est presque du tout espuisée, pour ce grand nombre d'ouvriers que Dieu en a tirés pour les envoyer en sa maison; touttefois nous avons telle fiance en la bonté paternelle de nostre bon Dieu et au saint zèle qu'il vous a donné pour l'augmentation de sa gloire, advancement du règne de son bien aimé fils nostre (seigneur) Jésus Christ, et édification de son église que nous osons bien nous promectre d'avoir par vostre moien si tost que faire se pourra, ung bon et fidèle ministre pour nous conduire et entretenir aux voyes du Seigneur, — chose qui redondera grandement à son honneur et édification merveilleuse de toute nostre assemblée, laquelle s'augmente de jour en jour, mesmement depuys que Dieu a touché le cœur de nos princes pour nous donner quelque liberté de nous assembler, elle a esté visitée par M. *Foucher*.

qui la tellement enflammée en l'amour de la parole de Dieu, qu'elle n'a chose en ce monde qu'elle ne postpose pour avoir un fidèle ministre. C'est la cause, très honorez frères et pères, pour laquelle nous avons prié le gentilhomme présent porteur, que cognoissez, à ce qu'il s'employast pour nous en une si sainte affaire, à laquelle aussi nous espérons que ne nous voudrez défailir. Nous avons baillé au dict porteur argent pour frayer à tout ce qui sera requis pour le voiage de celuy qu'il vous plaira nous adresser, et l'avons prié vous déclarer plus amplement l'extremité en laquelle nous sommes pour le bon désir qui s'augmente tousiours en tous ceux de nostre église et le grand prouffit qui adviendra à toute nostre contrée par la venue d'un bon ministre, laissant à la suffisance dudict porteur à la vous faire entendre. Sur ce nous ferons fin par nos bien humbles recommandations à vos bonnes grâces et saintes prières au Seigneur, lequel nous supplions vous maintenir tousiours en sa protection et sauvegarde. De Chinon ce 13<sup>e</sup> de may 1561.

« Vos obéissans serviteurs et affectionnés amys. Signé *Guillaume Le Boullangier*, diacre de l'église de Chinon, au nom de tous. » *Lettres de diverses églises à l'église de Genève*, 197<sup>a</sup>, n<sup>o</sup> 95.

---

*Lettre de l'Église de Chinon à l'Église de Genève du 15 mai 1561*

« Salut par Jésus Christ, nostre Seigneur.

« Très honorés seigneurs et pères, nous avons baillez lettres et argent au gentilhomme présent porteur pour vous prier de nous envoyer quelque bon personnage propre pour nostre assemblée, en quoy le Seigneur nous

tellement assisté par vostre moien, que le jour mesme de l'expédition dudict porteur, arriva iceluy que vous a pleu nous envoyer. Au quel recognoissons beaucoup de singulières grâces que Dieu a mises en luy, qui nous donne occasion d'espérer grande édification et avancement à toute nostre assemblée, laquelle humblement vous remercyé de luy avoir procuré ung tel bien, duquel elle ne sera jamais immémoratifve, mais la trouverez toujours preste à s'emploier pour vous en tous les endroitz de son pouvoir d'aussy bon cœur qu'elle désire vous présenter ses bien humbles recommandations à vos bonnes graces et saintes prières, supplians au Seigneur vous maintenir en sa sainte protection et sauvegarde.

« De Chinon, ce 15<sup>e</sup> de may 1651. Vos humbles serviteurs obéissans. Signé : *De Caux*, pour la compaignye. »  
*Lettres de diverses églises à l'église de Genève*, 197<sup>a</sup>, n<sup>o</sup> 101.

---

*Lettre de l'Église de Tours à l'Église de Genève, du 24 mai 1561*

« Mes très honorez sieurs, ayant esté envoié par nostre consistoire de Tours en ceste ville de Paris pour tascher d'avoir un ministre, sinon pour tousiours, pour le moins jusques à ce que nous puissions resentir de la promesse qu'il vous pleust faire dernièrement au sieur *Adrian Ozeray*, qu'avions envoié par devers vous à ceste fin, j'avois aussi esté chargé de vous escrire après la response de Messieurs de Paris pour vous supplier très humblement au nom de Dieu, que suivant vostre dicte promesse le plus tost qu'il plairoit au Seigneur vous en donner la commodité, il vous pleust nous secourir. Or par leur

response s'est comme renouvelée l'occasion : car ilz ont conclud en leur conseil ne nous pouvoir visiter pour quelque temps que ce soit. *Et nous sommes accrus et accroissons, graces à Dieu, de jour en jour, tellement en nombre qu'à peine trois ou quatre suffiroient à nostre ville.* Et nous sommes d'habondant chargez de sept ou huit petites villottes et grosses bourgades, qui ne peuvent avoir refuge qu'à nous, tellement qu'il n'est plus possible qu'un seul puisse fournir ; et ne savons où avoir recours qu'à vous, de qui nous attendons toute assistance en une chose si sainte. Mais pour ce que le besoin nous presse comme plus a plain vous dira le gentilhomme porteur, nous vous supplions ne trouver mauvais si nous sommes contrainctz vous suivre de près de promesse. Car (au cas) où il y auroit en cecy importunité, l'affection de l'avancement du saint édifice de Dieu nous en peut justement dispenser. Or sans vous tenir davantage, nous vous supplions de rechef au nom de Dieu que vous nous secouriez le plus tost que pourrez selon l'extresme nécessité en laquelle nous sommes et que receviez nos très humbles recommandations à vos bonnes grâces et prières, supplians ce bon Dieu, mes très honorés sieurs, vous maintenir et enrichir en toutes bénédictions spirituelles à l'avancement de sa gloire et de son œuvre.

« De Paris ce 24<sup>e</sup> may 1561. Vostre très humble scrivateur. Signé : *Antoine Delacroix*, diacre de l'église de Tours, au nom du troupeau. » (Volume cité, 197<sup>e</sup>, f<sup>o</sup> 106).

N<sup>o</sup> VI

EXTRAIT

D'UNE DÉLIBÉRATION DU CORPS DE VILLE DE TOURS

Du 12 juillet 1599.

---

Henri IV avait envoyé à Tours deux commissaires pour faire exécuter l'édit de Nantes. Les réformés leur remirent une requête dans laquelle ils demandaient l'autorisation de bâtir un temple en ville. Le maire et les échevins se réunirent et après avoir lu ladite requête, ils protestèrent énergiquement contre les prétentions des huguenots. Voici les passages principaux de leur délibération.

« Sera remonstré auxdits s<sup>rs</sup> commissaires que ceste requeste est de tout contre les termes de l'édit par lequel disertement ceste ville et faulxbourgs, comme estant ville archiépiscope, est exempte de l'exercice de ladite Relligion prétendue refformée, et que le fait de prétendre possession, en laquelle ils disent s'estre maintenez par ladite requeste de faire l'exercice de ladite Relligion prétendue refformée, est non véritable; — au contraire que toutesfois et quantes qu'ils l'ont voullu entreprendre, encores que ce a esté clandestinement et non aultrement, ils ont esté empeschez et recherchez... Mesmes du temps du mairat du s<sup>r</sup> Cotereau, en l'an 1590, lesdits de la Relligion prétendue refformée en ceste ville s'estans secrettement assemblez en la maison du dessunt s<sup>r</sup> *Delaborde-Bernard*, en la Grand' Rue, près le Carroy Jehan-de-

Beaune, pour y faire prière ou aultre exercice de leur religion prétendue refformée, ledit s<sup>r</sup> Cotereau, en aiant esté adverty, il se transporta en ladite maison et se saisit d'aulcuns, dont la plaincte aiant esté faicte à Messieurs du Parlement, lors séant en ceste ville, lesdits s<sup>rs</sup> du Parlement feirent deffences expresses auxdits de la Relligion prétendue refformée de faire plus telles assemblées. — Et en l'an 1591, le s<sup>r</sup> de Vallesnes, l'un desdits eschevins, lors maire, aiant esté adverty que en la maison de M. *Didier-Rou*, l'un desdits de la Relligion prétendue refformée, y avoit assemblée, feist appeler ledit Rou et aultres par devant ledit s<sup>r</sup> de Souvré, qui les blasma de tel acte et leur feist de rechef deffence. — Au temps du mairat du s<sup>r</sup> de Bau-lry-Forget, en l'année 1594, advint que en ung logis où estoit logée en ceste ville la dame *d'Harmillè*, s'estoient assemblez lesdits de la Relligion prétendue refformée. Il s'y transporta et aussy le s<sup>r</sup> Bouchillon-Roger, lors lieutenant particulier en ceste ville et à présent l'ung desdits eschevins, qui en feist son procès-verbal et leur fut fait réitératives deffences. — Au temps du mairat du s<sup>r</sup> de Candé-Brodeau, en l'an 1595, pareille recherche fut faicte contre lesdits de la Relligion prétendue refformée, qui s'estoient secrettement assemblez en une maison de la rue du Cygne, et leur feirent mesmes deffences; — et en l'an 1598, au temps du mairat du s<sup>r</sup> de Montorant, l'un desdits eschevins, aiant esté adverty d'une assemblée secrette faicte en une maison rue du Boucassin, il se seroit transporté en ladite maison et pour esviter le tumulte qui se préparoit desia en ladite ville contre ladite assemblée, il en auroit fait emprisonner aulcuns, qui auroient esté eslargis dès le mesme jour au soir... — Et encores en la présente année 1599, nous mayre aiant esté adverty d'une assemblée clandestine faicte en une maison près le grand marché,... en aiant par délibération expresse de ce corps fait plaincte audit s<sup>r</sup> de

Souvré, y assistans Messieurs de l'église et aucuns desdits eschevins à ce depputez, ledit s<sup>r</sup> de Souvré leur feist de rechef deffence, et déclara que c'estoit contre l'intention du Roy. Comme diverses fois des advertissemens ont esté faicts en semblables cas,... partans lesdits de la Relligion prétendue refformée ne se sauroient prévalloir par leur dicte requeste d'aucune possession, ne dire avecq vérité qu'ilz aient faict aucune assemblée publicquement ; mais ce qu'ilz peuvent en avoir faict a esté de nuict et en tout clandestinement. Et pour le regard dudj<sup>t</sup> mémoire en forme de placet, sera remonstré semblablement auxdits s<sup>rs</sup> commissaires que ledit corps de ville se rapporte à Messieurs du clergé et à Messieurs de la justice et aux s<sup>s</sup> juges consuls à y respondre... — Au surplus seront instamment suppliez lesdits s<sup>s</sup> commissaires ordonner que les mots portez par le mémoire ou placet scandalleux et répétition de ce que *lesdits de ladite Relligion prétendue refformée disent estre advenu au fauxbourg de la Riche es années mil six cens soixante-deux et soixante-douze à la Saint-Barthélemy*, soit rayé non seulement comme contraire à la vérité, mais contre les ordonnances et même contre le 1<sup>er</sup> article dudict édict prohibitif de remettre en mémoire les injures et faicts passés durant les troubles. — Et pour ce que depuis que lesdits de la Relligion prétendue refformée de ceste ville se sont accommodé d'ung lieu qui estoit lors près de ladite ville pour leur cimetiére, ladite ville a esté accreue... en sorte que le lieu est au dedans de ladite ville, (il est décidé) de requérir et demander auxdits s<sup>rs</sup> commissaires qu'il leur plaise ordonner que le lieu pour leur cimetiére leur sera assigné hors le mur nouveau... Et outre qu'il plaise auxdits s<sup>rs</sup> commissaires de régler (!) la forme pour l'enterrement des corps morts de la Relligion prétendue refformée, à ce qu'ils avoient accoustumé, qui est de faire porter lesdits corps accompagnez de deux ou trois, sans

assistance de ministre ne aucune cérémonie, et auparavant les heures de cinq heures du matin, ne devant l'heure de huict heures du soir en esté, ne aussy en hiver après l'heure de sept heures du matin et devant l'heure de cinq heures du soir. » (*Registre des délibérations*, t. XXVI, 1595 à 1601, f<sup>o</sup> 457 et sq. Archives de la mairie de Tours).

---

N<sup>o</sup> VII

LETTRE INÉDITE

DES RÉFORMÉS DE L'ILE-BOUCHARD

Adressée à Richelieu le 19 décembre 1633.

---

A Monseigneur,

« Les pateur, anciens et diacres et chefs de famille de l'Église prétendue réformée de l'Isle-Bouchard, remonstrent en toute humilité et submission à vostre Éminence que l'exercice de la Religion prétendue réformée y aiant esté estably par le Roy défunt du temps qu'il en faisoit profession, et l'y aiant confirmé depuis qu'il feut parvenu à la couronne, par l'art. 9 de l'édict de Nantes, il y avoit à espérer pour eux qu'ils y jouiroient de ceste liberté tant que sa Majesté la souffriroit ailleurs : veu surtout que défuncte Madame la Duchesse de la Trémouille les avoit asseurez par gentilhomme exprez que vostre Éminence avoit eu agréable de luy en donner des assurances et

promesses verbales, en exécution desquelles M. de Silly, s'auctorisant du pouvoir de vostre Éminence, les auroit établis au faubourg Saint-Maurice de vostre dicte ville de l'Isle-Bouchard par l'avis et consentement unanime des habitans catholiques d'icelle, tant ecclésiastiques que séculiers, comme il appert par l'acte publié qui en feut dressé et laissé au greffe pour y avoir recours. Ce qui leur estoit une singulière consolation de se voir, quoiqu'aians beaucoup de peine et de frais, établis et recueillis soubz l'aveu et protection d'un Seigneur dont le pouvoir et l'équanimité leur faisoit croire et espérer d'y estre maintenus contre toute sorte de dessins et d'efforts contraires à leur liberté. Ce nonobstant, Monseigneur, il est arrivé depuis un an en ça par la malveillance des habitans oublieux de la tranquillité passée et de la bonne union qui avoit esté entre eux tous, qu'ils y ont esté molestez et troublez en diverses manières et exercices de la Religion prétendue réformée et contrains au mois de mars dernier d'envoyer le s<sup>r</sup> *Du Péron* exprez vers vostre Éminence pour se jeter à ses pieds et vous faire entendre leurs griefs et souffrances; mais n'ayant peu estre si heureux que d'avoir accez vers Elle, l'affaire feut commis au soin et à l'examen de personnes qui, distraites par de grandes occupations, n'eurent pas le loisir d'en bien considérer. Toutesfois ceste mauvaise volonté des habitans n'avoit point prévalu qu'au passage de Mgr de Bordeaux par ladite ville... Vaincu par lesdites sollicitations, il nous défendit de plus continuer à l'advenir de nous assembler au lieu qui avoit esté veu et agréé par mondit s<sup>r</sup> de Silly... Nous avons obéi, de sorte que depuis la fin de juillet dernier nous sommes demourez espars, sans consolation, exposez à la passion et contradiction de plusieurs esprits, qui présument faire service à vostre Éminence de nous priver de la pasture, dont nous avons jouy paisiblement et sans interruption l'espace de qua-

*rante-cinq ans...* Plaise à vostre Éminence faire cesser les troubles et empeschemens que les habitants de vostre ville de l'Isle-Bouchard nous donnent es fonctions de la Religion prétendue réformée; nous rendre la paix et la consolation dont jouissent en ce royaume tous ceux qui en font profession et nous permettre de continuer nos exercices en ladite ville ou en tel autre lieu commode qu'il vous plaira.

« Pour tous ont signé les 18 et 19<sup>e</sup> de ce mois de décembre 1633 : *Vacher*, pasteur ; *Beaureguar* (?), ancien ; *Martineau* ; *Dubordieu*, diacre ; *Marche* ; *Quinson* ; *Perroteau* ; *Thenueil* ; *Perroteau* ; *Laplante* ; *Lavaranne* ; *Cartoy* ; de *Viliers* ; *Labrosse de la Tour-Saint-Gelin* ; *Lebrevis* (?); *Laforest* ; *Desbournays*. »

Archives du Ministère des Affaires Étrangères, France, n<sup>o</sup> 1749, f<sup>o</sup> 37.

---

## N<sup>o</sup> VIII

### FERMETURE DU TEMPLE

DE LA BUTTE

1685

---

#### *Lettre du Lieutenant général de Touraine.*

« Monseigneur, je fis rapport vendredi dernier en la chambre du Conseil d'une requeste de l'avocat du Roy au siège, pour l'absence du procureur du Roy, par laquelle

il remontra que *Duvidal*, ministre de ceux de la Religion prétendue réformée de ceste ville, *prisonnier dans nos prisons*, avoit esté banny à perpétuité hors du royaume par sentence du siège du 16 de ce moys, par laquelle on auroit décrété de prise de corps contre *Siqueville*, autre ministre de ladite religion, *qui estoit en fuite*. Au moyen de quoy ceux de la Religion prétendue réformée n'ayant plus de ministres, ne pouvoient plus s'assembler dans le temple de la Butte, suivant la déclaration de sa Maiesté du 30 aoust 1682, et en conséquence demandoit que le temple fust fermé, ce que les officiers de ce siège jugèrent par ordonnance du mesme jour, auquel effect je me transporterois au temple. J'executé, Monseigneur, le mèsme jour ceste ordonnance en présence de l'avocat du Roy, dont j'é dressé mon procès-verbal. Je prends la liberté, Monseigneur, de vous envoyer ceste ordonnance et le procès-verbal de mon transport et vous assurer que je suis, etc. Signé : *Nau*, lieutenant général en Touraine. — A Tours, ce 20<sup>e</sup> may 1685. »

C'est le 18 mai qu'il s'étoit transporté sur les lieux. Voici la partie saillante de son PROCÈS-VERBAL, qui est annexé à la lettre ci-dessus : « Nous avons mandé la veuve Chardon, consierge, pour qu'elle eust à nous représenter les clefs dudit temple (de la Butte). Ce qu'elle a présentement fait, — au nombre de deux, sçavoir : une grande et une petite... et ensuite avons fait faire ouverture dudit temple, entré en icelluy et fait fermer les fenestres, contrevans et volets par le dedans dudit temple, ensemble les portes, l'une fermant à l'orient et l'autre à l'occident, que ferme une mesme clef par le dedans ; — sur les barres faire apposer de gros clous, et ensuite sorty dudit temple par la porte qui respond au midy, que nous avons fait fermer de la grosse clef, après avoir fait poser des clous sur les barres de ladite porte par le dedans ; — et ensuite fait apposer un cadenas que nous avons aussy fait fermer, — et les

clefs mises es mains de nostre greffier, dont et de quoy avons fait le présent procès-verbal. » — Archives nationales, TT 323.

---

## N° IX

### EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CORPS DE VILLE  
DE TOURS

Séance du 17 octobre 1685.

---

« Aujourd'hui mercredy 17 octobre 1685, par devant nous Maire et Eschevins de la ville de Tours, en l'hostel commun d'icelle ont comparu les cy-après nommez lesquelz en exécution de l'ordonnance de Monseigneur de Nointel, l'Intendant de ceste Généralité en date du (pas de date) de février, publyée et affichée où besoin a esté, nous ont représenté chacun un estat et mémoire des meubles et effietz par eux acheptez de ceux de la Religion prétendue réformée, dont leur avons envoyé acte et ordonné que les ditz estatz et mémoires seront registrez es registres de ce corps pour y avoir recours quand besoin sera, dont la teneur s'ensuyt.

« *Rouillé.* — Le 2 octobre 1685, moy Rouillé, j'ai achepté à la dame *Renou* veuve une vieille paire d'armoires à raison de 4 livres 10 sols. Signé : J. Rouillé, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, rue Vieille-Poissonnerye, 5.

« *Delaroche.* — Déclaration de ce que j'ay achepté des

gens de la Religion prétendue réformée. — Premièrement, de Madame veuve Dufourg, le 29 septembre 1685, un moulin à passer la farine pour 7 livres 20 sols ; du s<sup>r</sup> de *Sicqueville*, deux guéridons pour 3 livres. A Tours, ce 17 octobre 1685. Signé : Delaroche, rue des Carmes, paroisse Saint-Saturnin.

« *Preuilly*. — Je déclare que j'ay achepté du s<sup>r</sup> *Briot* et de Mademoiselle *Briot* un fil de perles, le 8<sup>e</sup> jour d'aoust 1685, pour la somme de 500 livres. Signé : Preuilly, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, que j'ay payé comptant.....

« *Delaunay*. — Je recognois que le s<sup>r</sup> *Jallot* m'a remis entre les mains, il y a environ de six semaines, 36 marcqs de vaisselle d'argent, dont j'ai fait prix avec ledit sieur à raison de 27 livres le marcq, montant à la somme de 972 livres.

« *Sillon*. — Le 12 septembre 1685, j'ay achepté de M. *Brethon* deux miroirs et deux lustres 250 livres, plus une tanture et tapisserie de Flandre 400 livres.....

« *Baron*. — Je déclare avoir achepté du s<sup>r</sup> *Jean Briot*, le 11<sup>e</sup> du présent moys, une table avec ses deux guéridons et deux petits tableaux la somme de 200 livres. Puis je déclare avoir en dépost dudit sieur le nombre de huit tableaux de plusieurs grandeurs. Fait le 17 octobre 1685. Signé : Baron, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier.....

« *Haguenier et Richebourg*. — Mémoire des meubles que j'ay acheptez avec mon beau-frère Haguenier, marchand frippier à Tours, de Messieurs de la Religion prétendue réformée. — Du 15 aoust 1685, achepté à Madame veuve *Delacour* une vieille tanture de feuilletainct d'Auvergne, pour le prix de 40 livres. Plus un miroir à cadre de noyer, 22 livres. Plus pour 14 livres de batterie de cuisine, et vieux draps, neuf livres, payez comptant.

« Du 20 septembre 1685, nous avons achepté de Madame *Fleury*, la veuve, demourant rue des Carmes, une

vieille tanture de tapisserie et quatre feuilles de paravant, plus douze draps communs, seize douzaines de serviettes de brain commun, plus dix nappes grosses, plus trente-quatre serviettes et deux nappes ouvrées presque usées, un miroir à cadre noir, un vieil lit garni de son tour de lit feuille morte, le tout ensemble prix fait à 386 livres. Payé comptant.

« Le 21<sup>e</sup> de septembre 1685, nous avons achepté de Madame (*Falaiseau*) de Villenelle une vieille tanture de tapisserie, dix-huit chaises de table couvertes de mocquade, un quinola couvert de mocquade, une vieille table et deux guéridons, le tout ensemble pour le prix de 120 livres. — Puis achepté pendant son enquam douze draps communs, six draps de brain, quatorze douzaines de serviettes, douze nappes, quatorze chaises couvertes de housses de point d'Hongrie et douze chaises couvertes de thuille verte et six chaises de paille, le tout ensemble pour le prix de 370 livres; laquelle somme j'ay payé comptant.

« Du 1<sup>er</sup> octobre 1685, nous avons achepté de M. *Brethon*, de la rue du Pallais, une vieille tanture de tapisserie contenant quinze aulnes, une table, deux guéridons, un miroir, douze chaises couvertes de brocatel jaulnes et blanches; le tout ensemble pour le prix de 332 livres 10 sols. Payé comptant.

« Du même jour, nous avons achepté de M. *Seignouret*, demourant rue des Carmes, douze chaises couvertes de brocatel, six chaises de paille, deux chaises à grand dos, deux tables, deux guéridons, quatre tabourets, un écran, un miroir, un quinola, cinquante-six livres de vaisselle d'estain, un bois de lit, plusieurs morceaux de fayence servant sur une cheminée, une rafraîchissoire, le tout ensemble pour le prix de 227 livres 4 sols. Payé comptant.

« Du 2 octobre, nous avons achepté de Madame *Char-*  
*don*, de la rue des Carmes, douze chaises couvertes de

brocatel, un quinola, une table, deux bois de lit, le tout pour la somme de 80 livres.....

« Le 8 octobre 1685, nous avons achepté de M. *Guil*, un lit garny de soye rouge, de son matelas, bois de lit et paillasse et une vieille couverture ; un lit vert garny de son lit de plume, matelas, bois de lit, paillasse et une couverture verte ; vingt-quatre chaises couvertes de mocquade, douze chaises couvertes de toilles vertes, six chaises et six ployans couverts de housses de tapisserie, une chaise de repos couverte de mocquade, cinq feuilles de paravant, une table, deux guéridons, deux armoires à deux fenestres, deux méchants lits de vallet, un miroir, une vieille tanture de Bergame, trois paires de petits chenetz, une chaise percée, une vieille tanture de tapisserie, un moulin à farine et plusieurs menues bagatelles quy se sont trouvées dans la maison. Le tout pour le prix de 750 livres que nous avons payé comptant, et trente-deux chaises quy sont du marché, lesquelles ne nous sont point livrées, estans à sa maison de campagne, dont j'en ay son billet pour les faire venir..., etc., etc. »

Voici du reste les noms des réformés dont il est fait mention dans ce curieux document :

Allain, Bouchet, Brethon, Briot, Berrin, Philippe de la Cour, Isaac de la Cour, Jean de la Cour, Cormier, Cortel (:), Causay, Chevallier, Chesnon, Chardon, Deschamps, Dufourg, Delaunay, Deschaux, Fanjoux, Falaiseau de Villenelle, Fleury, Guill, Ménessier, Norieux Planche, Quenouault, Renou, Renouard, Soubzmain, de Sicqueville, Seignouret, Marye Toucheau, de la Touche, Tahourdin, du Vidal.

*Registre des Dèlibérations du Corps de ville de Tours, 1679-1685, n° 57, f° 394, verso et sq.*

---

N<sup>o</sup> X .

EXTRAIT

DU MÉMOIRE DE L'INTENDANT DE TOURAINE

De 1698

---

« Au temps de Louis XIII les étrangers venoient eux-mêmes acheter les marchandises et il y avoit plus de 20,000 ouvriers en soye à Tours, y compris les apprentifs et plus de 8,000 métiers d'étoffes de soye, 700 moulins à soye et plus de 40,000 personnes employées à dévider la soye, à l'aprester et à la fabriquer, — au lieu qu'il n'y a maintenant que 120 métiers, 70 moulins et 4,000 personnes occupées au travail de la soye, non compris la rubannerie dont il y a eu autrefois 1,000 métiers, *tant à Tours qu'aux environs*, et dont il ne reste maintenant que 60. » (f<sup>o</sup> 195).

La draperie est ruinée. Il y avoit « plus de 250 métiers autrefois et plus de 120 maîtres. Il n'y a maintenant que 15 à 16 maîtres. » (f<sup>o</sup> 199).

À Tours « *il y avoit avant la guerre 900 huguenots, tous marchands et fabriquans, il n'en reste plus que 400, y compris les enfants; les autres sont allez en Angleterre et en Hollande, où ils ont étably leur fabrique et leur négoce.* » (f<sup>o</sup> 210).

À Chinon, « il y a eu autrefois 12 familles d'huguenots, il en reste encore 8. Les 4 autres sont sorties du royaume. » (f<sup>o</sup> 217).

De Preuilly, « il est sorti depuis 13 à 14 ans 25 familles d'huguenots, et il en reste encore 26. » (fo 244). — (Archives du Ministère des Affaires Étrangères, France, n° 1,749).

Examinons deux chiffres donnés par Miromesnil dans le rapport dont nous venons de citer quelques passages.

D'après lui il y aurait eu à Tours, en 1685, *900 huguenots, tous marchands et fabricants*, ce qui ferait supposer que la population protestante de Tours s'élevait à cette époque au chiffre de 3,600 personnes environ. L'intendant à évidemment exagéré. En effet les pasteurs de la Butte ont célébré en 1680, 34 baptêmes; en 1681, 36; en 1682, 20; en 1683, 30; et en 1684, 30; — soit 150 baptêmes en 5 ans, ce qui nous donne une moyenne de 30 baptêmes par an. Or en admettant que le chiffre des naissances soit à celui de la population comme 1 est à 50 (c'est à peu près la proportion actuelle pour l'église réformée de Tours), on doit conclure, comme nous l'avons fait, qu'il y avait dans notre ville 1,500 protestants environ au moment de la Révocation. — Bien que nous regardions comme faux ce chiffre de 900 marchands et fabricants donné par Miromesnil, nous croyons qu'il devait être dans le vrai quand il écrivait qu'il ne restait à Tours, en 1698, que *400 personnes y compris les enfants*, ayant appartenu à la Religion réformée, soit au plus une centaine de chefs de famille. Dans le premier cas en effet l'intendant parle d'un passé qu'il ne connaissait que par les rapports plus ou moins exacts de son prédécesseur et de son entourage; dans le second au contraire il cite un chiffre dont il avait pu vérifier l'exactitude, puisque l'autorité possédait en 1698 des listes nominatives des nouveaux convertis.

---

N<sup>o</sup> XI  
LISTE

DES PROTESTANTS EMPRISONNÉS DANS LE DONJON DE  
LOCHES

Après la Révocation.

---

1686. — *De l'Isle du Gast*, sorti en 1688 ;  
*Anne Martroy*, femme *Fontaine*.
1687. — *Th. de Beringhen*, sorti en 1688 ;  
*Sanson de Cahanel*, ancien de l'église de  
Saint-Lô, exilé plus tard ;  
*Hamonnet*, exilé à sa sortie de prison ;  
*M<sup>me</sup> de Marçonnay* ;  
*Mesnage de Cagny*, sorti en 1688 ;  
*De Saint-Jean*, sorti en 1688 ;  
*M<sup>me</sup> Paul*, sortie en 1693.
1691. — *De Puichenin* ;  
*Des Misnières*, transféré dans une autre prison  
d'État en 1694.
1692. — *Cibot* ;  
*Des Loges* ;  
*Hudel*, transféré en 1692 ;  
*Ingrand de la Dornatière* ;  
*La Gaillarderie*, transféré en 1701.
1693. — *Chaillé*, médecin, transféré en 1695 au Château  
Trompette de Bordeaux.
1699. — *M<sup>no</sup> Devorie*.

1701. — M<sup>lle</sup> Desmoulins, de Blois.

Voir *France protestante*, pièces justificatives.

---

## N<sup>o</sup> XII

### RÉGIE

#### DES BIENS DES RÉFORMÉS

---

« La plus grande partie des biens (des religionnaires fugitifs), n'a jamais été mise en régie, est-il dit dans une pièce officielle de 1723, intitulée : *Analyse des édicts et déclarations relatifs aux Religionnaires fugitifs* (Archives nationales TT 444, page 5), soit par l'artifice des réfractaires ou par la négligence des préposés; » — mais il n'en reste pas moins vrai qu'un grand nombre de rentes et d'immeubles furent saisis par l'État. Voici quelques détails sur les opérations de la régie en Touraine, tirés des comptes du régisseur et des pièces justificatives qui les accompagnent.

« Le 26 may 1700, on a saisy le tiers de la terre du Marais, située paroisse d'Antoigny (élection de Chinon), lequel tiers peut valoir 500 livres de rente, appartenant au sieur *Bonnard de Seligny*, s<sup>r</sup> de *Grand-Maison*, religionnaire fugitif.

« Reçu du s<sup>r</sup> *Gautier*, notaire, la somme de 160 livres pour une année de loyer de la maison où il demeure, size à Tours, Grande-Rue, appartenant au s<sup>r</sup> *Jalot*, religionnaire fugitif.

« Reçu de Marguerite Maubon la somme de 69 livres, qu'elle déclaroit devoir à *Claude Baudouin*, religionnaire fugitif.

« Le 28 juin 1700, il a esté saisy entre les mains du fermier une closerie appelée Puytorson, paroisse de Vouvray, appartenant aux héritiers de *Claude Baudouin*, religionnaire fugitif.

« Le 23 juin 1700, il a esté saisy entre les mains de Louis Saget, etc., deux logis sittuez en ceste ville de Tours, appartenant au s<sup>r</sup> *Samuel Falaiseau* et veufve *Falaiseau de Boisjoly*, religionnaires fugitifs.

« Le 28 de may 1700, l'on a saisy entre les mains de Barthélemy Barat, locataire d'une maison située rue de la Scellerie, à Tours, appartenant aux héritiers *Claude Baudouin*, religionnaire fugitif.

« Le 17 du mois de may 1708, en vertu d'ordonnance de Monseigneur Turgot, l'on seroit oposé au scellé aposé ez la maison de *Philippe Gaudin*, serrurier à Tours, décédé au commencement dudit mois sans avoir voulu recevoir les sacremens (bien) qu'il eust auparavant fait abjuration de son hérésie, et par autre ordonnance de mondit seigneur Turgot, du 3 juin 1709, fait saisir les biens dudit Gaudin et de *Renée d'Aubigny*, son espouze, morte dès le mois de juillet 1703, sans aussy avoir voulu se reconnoistre. »

En 1709, la régie encaissa 13 livres 13 sols pour loyer d'une closerie appelée La Motte, dans la paroisse de Saint-Denis, appartenant à *Jean Hanard*, religionnaire fugitif.

En 1728, le régisseur fit saisir un pavillon et ses dépendances, situés paroisse de Chissay, et par autre exploit « un arpent et demy de terre joignant la rivière du Cher, ensemencée de bled la présente année, situé paroisse de Saint-Martin-le-Bel, le tout appartenant au s<sup>r</sup> ministre *Dailé* et *Anne Falaiseau*, son espouze. »

On avait d'ailleurs saisi à *Daillé* « trois maisons situées rue des Jésuites, trois autres rue Traversine. »

Enfin l'on avait fait main basse « sur une chambre et un petit jardin, » appartenant au s<sup>r</sup> *Fanjou*.

Si l'on veut avoir une idée de ce qu'étaient les recettes et les dépenses de la régie de la généralité de Touraine, au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, qu'on lise le compte ci-dessous.

« *Bordereau de recette et dépence du compte rendu par le s<sup>r</sup> Proust de Serdelles, des biens des religieux fugitifs de la Généralité de Tours pour l'année 1706, arrêté par Monseigneur l'Intendant, le 18<sup>e</sup> de septembre 1708.*

*Premièrement.*

RECEPTES

*Élections.*

Pour le débet du compte précédent sauf les reprises de la somme de 1.179 liv., 18 s., 3 d.

Du Mans,	—	297	2	5
D'Angers,	—	900	0	0
De Saumur,	—	340	10	0
De Montreuil-le-Bellay,	—	316	13	4
De Richelieu,	—	74	0	0
De Loudun,	—	162	13	4
De Tours,	—	319	6	0

---

Total des recettes..... 3.593 liv., 3 s., 4 d.

*Deuxièmement.*

DÉPENCES ET REPRISES SUIVANT LES APOSTILLES

*Élections.*

Le Mans,	la somme de	21 liv., 11 s., 0 d.
Angers,	—	2.323 6 6
Saumur et Montreuil,	—	164 2 0
Richelieu,	—	5 19 0
Loudun,	—	84 19 0
Tours,	—	1.175 18 0

---

Total de la dépence.... 3.775 liv., 15 s., 6 d.

Partant, la dépence excède la recette de cent quatre-vingt-deux livres, douze sols, deux deniers, sauf les reprises au prochain compte de quelques parties, sy 182 livres, 12 sols, 2 deniers. »

Toutes les pièces, dont nous venons de citer quelques passages et le compte du sr Proust, sont conservées aux Archives nationales, liasses TT 81 et TT 82.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

CHAPITRE I. — *Les Origines du Protestantisme en Touraine.* — Des prêtres habitués de Saint-Martin prêchent la doctrine luthérienne en 1525. — Le concile provincial de Tours de 1528 ordonne l'extirpation de l'hérésie. — Persécutions. — Catherine Mareschal est brûlée en 1532. — Affaire des placards. — Supplice de deux rubaniers de Tours, le 18 septembre 1535. — Émigration. — Octavien Blondel, lapidaire de Tours, est brûlé vif en 1548. — Progrès de la Réforme. — Jean de l'Espine et Gerbault, moines augustins, prennent la direction du mouvement. — Supplice de Jean Godeau, de Chinon. — Les délégués de la Confédération helvétique viennent à Tours demander au roi la grâce des cinq écoliers de Lyon. — L'archevêque Étienne Poncher réclame l'organisation d'une chambre ardente. . . . . 1

CHAPITRE II. — *De l'organisation de l'église de Tours à la conspiration d'Amboise, 1556-1560.* — Organisation de l'église de Tours en 1556. — Luites : La Bedoire et les pasteurs envoyés de Genève. — Supplice de Philibert Hamelin et de Jean Caillou en 1557. — Mesures prises contre les réformés. — Les meneurs du parti sont enfermés dans les prisons de l'archevêché. Suites de cette affaire d'après la lettre de Riseus à Calvin, du 16 mai 1559. . . . . 33

CHAPITRE III. — *De la conjuration d'Amboise au massacre de Vassy, 1560 à 1562.* — Les églises de Saint-Avertin, de Chinon, de Cormery, d'Azay, de Saint-Christophe et de Ligueil. — La conjuration d'Amboise. — Mascarade à Tours. — Le moine Richelieu. — Le Camus remet un mémoire à Catherine de Médicis. — La noblesse de Touraine réclame la liberté de conscience. — Le cahier du Tiers-État de Tours, juin 1561. — Les réformés s'emparent de l'église des Cordeliers en 1561. — En février 1562, ils pillent l'église du Chardonnet. — Église de Loches. — Étienne de Longueville à Saint-Christophe . . . . . 48

CHAPITRE IV. — *Du massacre de Vassy à la promulgation de l'édit d'Amboise, 1562 à 1563.* — Les huguenots s'emparent de Tours. — Pillage des édifices religieux. — Le maréchal de Saint-André entre en ville avec le clergé. — Massacres à Ligueil, à Loches, à l'Île-Bouchard, à Tauxigny, à Azay. — Boucherie de l'église de la Riche. — Persécutions et noyades à Tours. — Mort du président Bourgeau. — Listes de suspects. — Nomination de quarteniers chargés de surveiller les huguenots. . . . . 76

CHAPITRE V. — *De l'édit d'Amboise à la Saint-Barthélemy, 1563-1572.* — L'édit d'Amboise. — Requête adressée au roi. — Les officiers du présidial. — Ouverture d'un temple à Maillé (Luynes), le 4 septembre 1564. — Supplique sous forme de plainte adressée au roi; insultes, massacres. — Réponse des catholiques. — Émeute du 8 juillet 1565 : huit protestants égorgés. — Violences exercées à Maillé contre les réformés en 1568. — Ouverture d'un temple à Villefrau pour les protestants d'Amboise. — Loches, Preuilly, l'Île-Bouchard. — Legaigneux à Maillé. . . . . 100

CHAPITRE VI. — *De la Saint-Barthélemy à la promulgation de l'édit de Nantes, 1572 à 1598.* — La Saint-Barthélemy en Touraine. — Pillages. — Le traité de Beaulieu, 1576. — La ligue. — Entrevue d'Henri de Béarn et d'Henri III au Plessis. — Mayenne attaque Tours. Il est obligé de battre en retraite devant les *casques blancs* du Béarnais. — Entrée d'Henri IV à Tours. — Les réformés se réunissent clandestinement. — Le clergé excite le peuple contre eux. — Actes d'intolérance à Preuilly, à l'Île-Bouchard et à Sainte-Maure — Coup-d'œil rétrospectif sur le xvi<sup>e</sup> siècle. 133

CHAPITRE VII. — *De la promulgation de l'édit de Nantes à l'émeute de 1621.* — L'édit de Nantes. — Églises de Touraine au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. — Le temple de Plessis-les-Tours. — Cimetières. — Organisation : consistoires, colloques, synodes. — La vie intérieure d'après les actes des synodes de la province. — Instruction de la jeunesse. — Étudiants en théologie. — Controverse. — Questions financières. — Discipline. . . . . 152

CHAPITRE VIII. — *De l'émeute de 1621 aux préludes de la Révocation, 1621 à 1660.* — Enterrement de Lenoir. — Émeute. — Le cimetière du Petit-Genève est détruit; le temple du Plessis brûlé. — Deux réformés jetés en prison. — Le roi intervient : nouvelle émeute. — Le tribunal envahi par la foule. — Louis XIII vient à Tours et fait pendre cinq émeutiers. — En 1626 les protestants sont autorisés à construire un temple à la Butte, inauguré en 1631. — Preuilly : le pasteur en prison en 1637. — Châtillon : temple brûlé en 1546. — Persécutions à l'Île-Bouchard. — Plaintes du clergé. . . . . 167

CHAPITRE IX. — *La Révocation de l'édit de Nantes.* —

Ordonnances royales contre les protestants. — Plainte d'un chanoine de Tours contre les pasteurs de Preuilly. — Un sermon de du Vidal. — Combien y avait-il de réformés en Touraine à la veille de la Révocation ? Leur situation. — Affaire de la *Communauté des Orfèvres*. — Procès intenté à du Vidal en 1681, à propos d'une conversion imaginaire. — Nouvelles poursuites en 1683. — Du Vidal en prison. — Jugement du tribunal de Tours, du 16 mai 1685, ordonnant la démolition du temple de la Butte. — Condamnation des deux pasteurs et des membres du consistoire. — Appel. — Le s<sup>r</sup> de Hautecourt est chargé de baptiser les enfants. — Mesures inquisitoriales. — Édit de Révocation. — Joie du clergé. . . . . 188

CHAPITRE X. — *La Révocation de l'édit de Nantes* (suite). Fuite des protestants. — Nouveaux convertis. — Histoire de Cardel. — Forçats pour cause de religion. — Prisonniers de Loches. — Enfants enlevés à leurs parents. — Conséquences de la Révocation au point de vue religieux et au point de vue industriel et commercial. — Opinion de Foucault sur la Révocation. — Les biens du consistoire de Tours donnés aux hospices ; ceux du consistoire de Preuilly mis aux enchères. — Régie des propriétés et des rentes des religieux fugitifs. — Les derniers protestants de Touraine au xviii<sup>e</sup> siècle : Renée d'Aubigny, Philippe Gaudin, famille Dutems. . . . . 205

CHAPITRE XI. — *Le Protestantisme en Touraine au XIX<sup>e</sup> siècle*. — L'église anglaise. — Organisation de l'église française en 1838. — Avis du conseil municipal : M. Fauchaux et M. Juge. — Le premier consistoire de Tours. — Luites entre catholiques et protestants. — Ouverture d'une école de filles en 1839 et d'une école de garçons en 1840. — Affaire de Chenusson. — Les

réformés de Tours achètent l'ancienne église de l'union chrétienne en 1814. . . . . 228

CHAPITRE XII. — *Le Protestantisme en Touraine au XIX<sup>e</sup> siècle* (suite). — Huismes. — M. Fuzier à la Chapelle-aux-Naux. — Procès intenté à Cattelain et à Sureau. — Le maire de Huismes interdit au pasteur de célébrer le culte. — Liberté rendue en 1863. — Écoles protestantes de Tours. — Comité de bienfaisance. — Ambulances pendant la guerre de 1870. — Coup-d'œil sur l'état du protestantisme en Touraine. . . . . 242

---

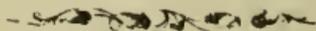
## A P P E N D I C E S

---

- N<sup>o</sup> I. — *Pasteurs de Touraine au xvi<sup>e</sup>, au xvii<sup>e</sup> et au xix<sup>e</sup> siècle* . . . . . 263
- N<sup>o</sup> II. — *Actes des synodes de la V<sup>e</sup> province ecclésiastique*. . . . . 266
- N<sup>o</sup> III. — *Extrait d'une lettre de Riseus à Calvin, du 16 mai 1559*. . . . . 270
- N<sup>o</sup> IV. — *Noms des protestants de Touraine reçus bourgeois de Genève au xvi<sup>e</sup> siècle*. . . . . 272
- N<sup>o</sup> V. — *Quatre lettres inédites, de 1561*. . . . . 275
- N<sup>o</sup> VI. — *Extrait d'une délibération du corps de ville de Tours, du 12 juillet 1599*. . . . . 282
- N<sup>o</sup> VII. — *Lettre inédite des réformés de l'Ile-Bouchard, adressée à Richelieu le 19 décembre 1633*. . . . . 285
- N<sup>o</sup> VIII. — *Fermeture du temple de la Butte en 1685* . . . . . 287

N <sup>o</sup> IX. — <i>Extrait du registre des délibérations du corps de ville de Tours, octobre 1685.</i> . . . . .	289
N <sup>o</sup> X. — <i>Extrait d'un mémoire de l'Intendant de Touraine, de 1698.</i> . . . . .	293
N <sup>o</sup> XI. — <i>Liste des protestants emprisonnés dans le donjon de Loches après la Révocation.</i> . . . .	295
N <sup>o</sup> XII. — <i>Régie des biens des réformés.</i> . . . .	296

F I N

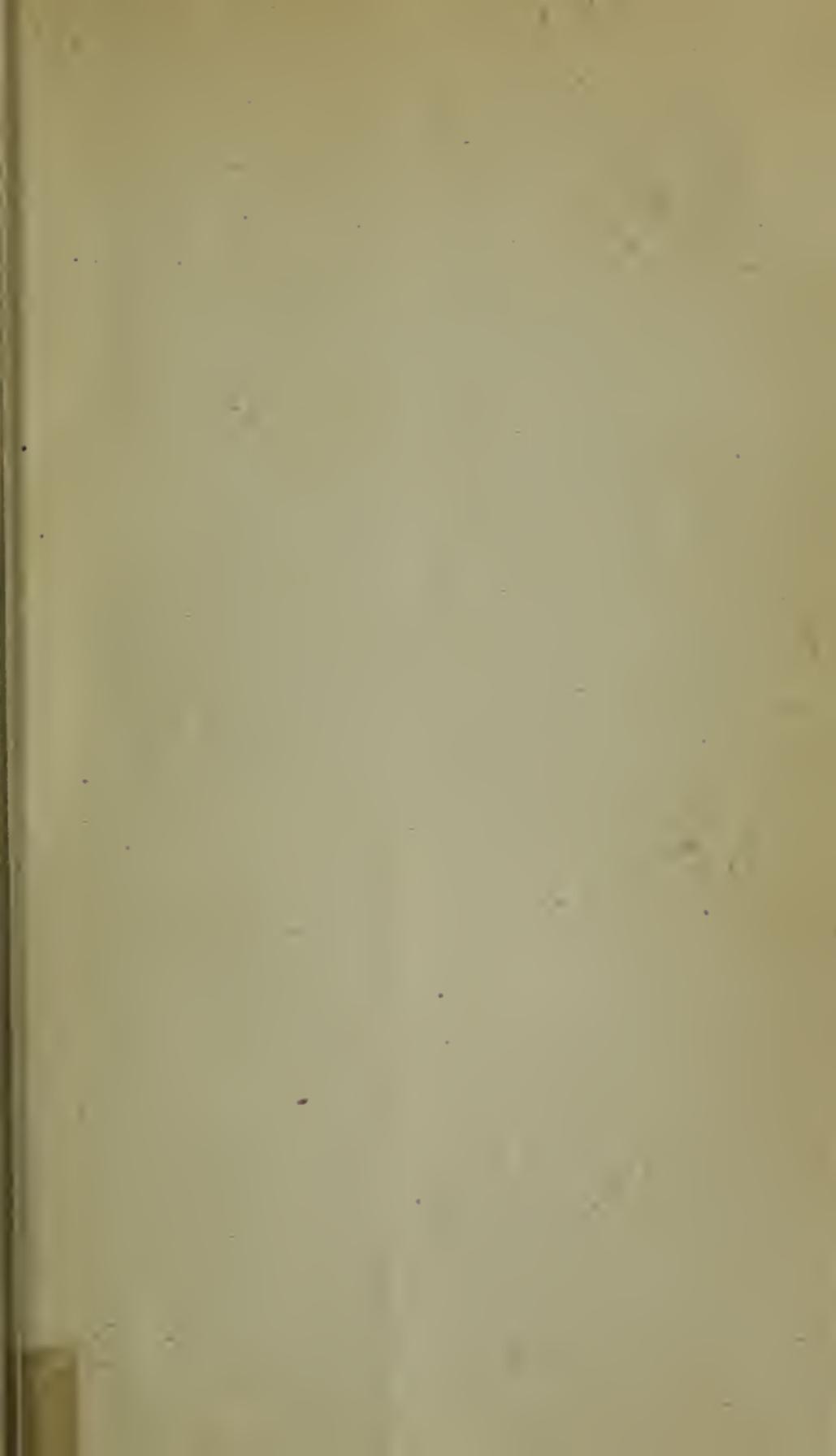


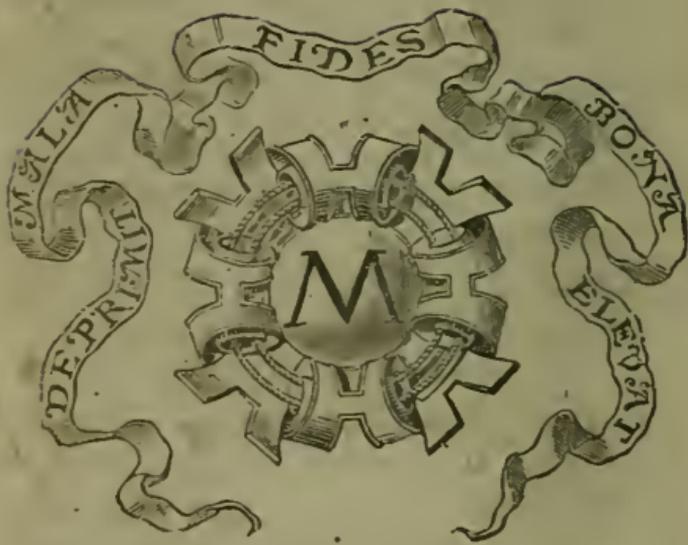
---

BLOIS, IMPRIMERIE R. MARCHAND.

---







①

2033

pe





PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

BR

847

T68D87

Dupin de St-André, Armand

Histoire du protestantisme e

Touraine

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C  
39 10 08 01 10 002 8